



# Contrat de Ville 2015 - 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE





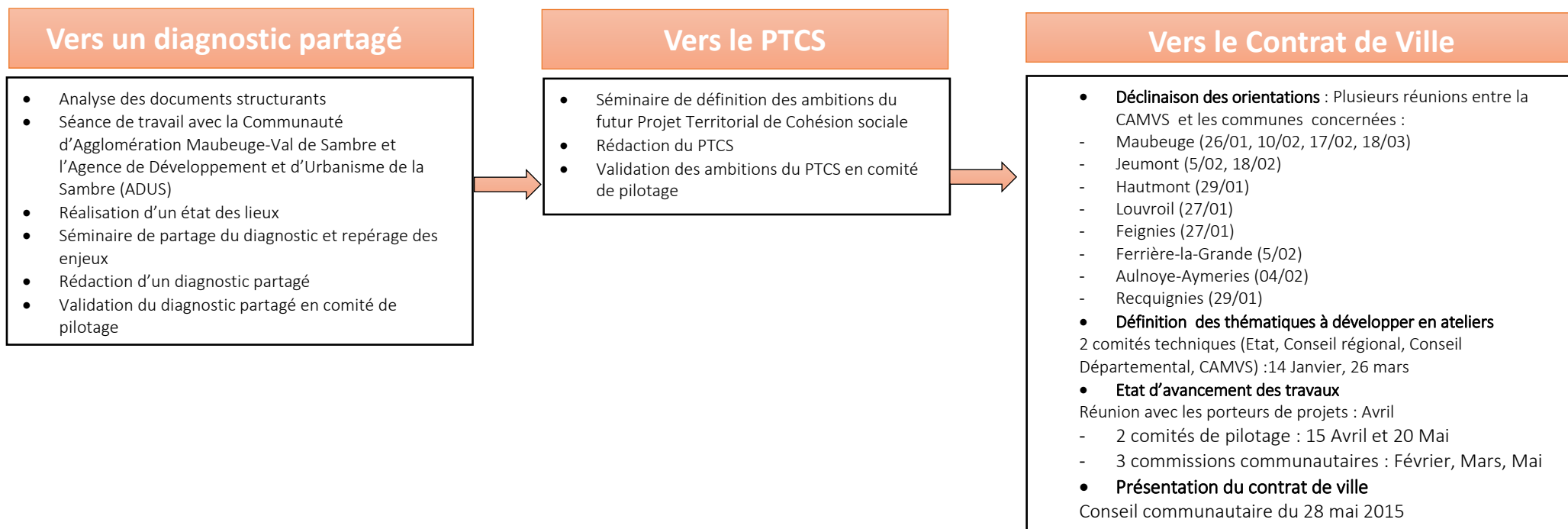
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. LES NOUVEAUX PERIMETRES D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b> .....	<b>5</b>
A. LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE .....	5
B. LES TERRITOIRES EN VEILLE ACTIVE .....	6
C. LES QUARTIERS VECUS .....	6
D. LES TERRITOIRES ENTREPRENEURS .....	6
<b>2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b> .....	<b>7</b>
A. QUELQUES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC .....	7
B. LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE PAR PILIER STRATEGIQUE .....	8
<b>3. DU PROJET TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE AU CONTRAT DE VILLE</b> .....	<b>13</b>
A. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA REFORME .....	13
B. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	15
<b>4. LA DECLINAISON TERRITORIALE DU CONTRAT DE VILLE, CONTRIBUTIONS DES COMMUNES</b> .....	<b>19</b>
A. LES QUARTIERS EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE .....	19
B. LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE .....	50
<b>5. LE VOLET EUROPE DU CONTRAT DE VILLE</b> .....	<b>56</b>
A. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'EUROPE .....	56
B. DECLINAISON DU VOLET EUROPE DANS LE CONTRAT DE VILLE .....	56
<b>6. LE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE</b> .....	<b>59</b>
A. LES INSTANCES DE PILOTAGE .....	59
B. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES DE PILOTAGE EXISTANTES .....	62
C. LE SCHEMA D'INGENIERIE .....	63
<b>7. L'OBSERVATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION</b> .....	<b>65</b>
A. LA FONCTION D'OBSERVATION RENFORCEE .....	65
B. LE SUIVI OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE ET SON EVALUATION .....	65
<b>8. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE</b> .....	<b>66</b>
<b>9. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAMVS</b> .....	<b>67</b>
<b>10. ANNEXES</b> .....	<b>68</b>
ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIES DES QUARTIERS PRIORITAIRES .....	69
ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS DES COMMUNES .....	84
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE ZFU .....	96
ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION NPNRU, INTERBAILLEURS, ETAT, COMMUNES, CAMVS DU 12/05/2015 .....	97
ANNEXE 5 : PRESENTATION DES MODALITES D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE .....	105
ANNEXE 6 : PRINCIPAUX INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARES A MINIMA A LA CAMVS .....	146
ANNEXE 7 : ATOUTS ET FAIBLESSES PAR QUARTIER .....	165
ANNEXE 8 : VOLET PROGRAMMATIQUE COMMUNAL .....	173
ANNEXE 9 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS .....	201
ANNEXE 10 : DELIBERATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET A L'ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE PAR LA CAMVS ET LES COMMUNES SIGNATAIRES .....	205

# PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 et portant la réforme de la politique de la ville, propose une refonte de la géographie prioritaire avec un périmètre resserré. Ce sont 1 300 quartiers métropolitains de la politique de la ville qui ont été définis selon le critère unique du bas revenu des habitants.

La géographie prioritaire a été remaniée afin de concentrer les moyens et les interventions au bénéfice des territoires les plus défavorisés, désormais répartis en trois catégories : **les quartiers règlementaires, les quartiers vécus, les quartiers de veille active.**

Cette réforme vise l'écriture d'un contrat unique à l'échelle intercommunale, intégrant les **orientations stratégiques définies par l'Etat** (Egalité Femmes-Hommes, Jeunesse, Lutte contre les discriminations) ainsi que les **pilliers identifiés dans la loi de programmation** (Cadre de vie et renouvellement urbain, Cohésion sociale, Développement économique, Citoyenneté et valeurs de la République). La participation des habitants, afin de favoriser l'intervention citoyenne dans les projets, constitue un enjeu important de cette réforme. Les finalités visent à réduire les inégalités territoriales profondes et persistantes en dépit des efforts déployés et à redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité. **Le 7 juillet 2014, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) s'est engagée avec l'Etat et les communes dans la mise en œuvre de cette réforme.** Cette première réunion, co-présidée par le Sous-Préfet et le Président de la CAMVS a permis d'informer, mobiliser et fédérer les 42 maires. L'élaboration du **Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre** est le fruit d'un chantier partenarial dont les trois principales étapes ont été :



# 1. LES NOUVEAUX PERIMETRES D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le **Projet Territorial de Cohésion Sociale de la CAMVS** concerne les 42 communes de son territoire. Le **contrat de ville** quant à lui s'applique aux quartiers prioritaires de l'agglomération et couvre ainsi les différents périmètres donnant accès aux crédits :

- de droit commun de l'ensemble des partenaires, sur l'ensemble du territoire intercommunal (territoires en veille inclus) ;
- de droit commun sur les territoires en géographie prioritaire, conformément aux dispositions relevant des conventions interministérielles ;
- spécifiques « politique de la ville » de l'Etat et la CAMVS qui seront concentrés sur les territoires en géographie prioritaire.

## A. La nouvelle géographie prioritaire

Pour 9 communes incluses en politique de la ville avant la réforme, la CAMVS compte désormais 7 communes en géographie prioritaire : Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Ferrière la Grande, Feignies, Louvroil et Neuf-Mesnil. Ces dernières représentent un public cible de 22 727 habitants, contre 46 104 dans le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

➤ *Cf. annexe 1 : les cartographies des quartiers prioritaires par commune*

Les 7 communes, représentent 9 quartiers dont 1 quartier intercommunal :

Commune concernée	Nom du quartier	Population totale du quartier prioritaire	Répartition par commune
FEIGNIES	Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne	1 210	1 210
FERRIERE LA GRANDE	Quartier du village	1 246	1 246
HAUTMONT	Bois du Quesnoy	1 370	2 710
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	1 340	
JEUMONT	Centre – Lambreçon	2 810	2 810
LOUVROIL	Longs Prés – Prés du paradis	1 360	2 430
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	1 070	
MAUBEUGE	Pont de Pierre	2 080	12 102
	Provinces Françaises	1 580	
	L'Épinette	1 202	
	Quartier intercommunal Sous-le-bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	7 240	
NEUF-MESNIL	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont	201	201
<b>TOTAL</b>			<b>22 709</b>

## B. Les territoires en veille active

L'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que : « les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre et à la demande du Président de l'EPCI et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville selon les modalités prévues à l'article 6 de ladite loi. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers ».

Sur le territoire de la CAMVS, **la commune d'Aulnoye-Aymeries, le quartier de Rocq sur la commune de Recquignies et les quartiers des inventeurs et le secteur gare de Jeumont** sont désormais placés en veille active.

## C. Les quartiers vécus

Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Ils permettent à un porteur de projet situé hors des quartiers prioritaires de bénéficier des crédits spécifiques si son action impacte majoritairement les habitants d'un ou plusieurs quartier(s) réglementaire(s). Une liste des équipements et des structures est établie mais sera revue annuellement lors de chaque évaluation.

➤ *Cf. annexe 2 : liste des équipements des communes*

## D. Les territoires entrepreneurs

Depuis le 1er janvier 2015, les Zones Franches Urbaines (ZFU) ont disparu et ont laissé la place aux « Territoires entrepreneurs ». Afin de renforcer l'impact sur la création d'activités et d'emplois, les nouvelles modalités de ce dispositif se déclinent comme suit :

- Le principe d'exonération devra s'appuyer sur une stratégie de développement économique globale inscrite dans le contrat de ville. Il s'agit de mettre en place le réseau local favorisant le développement et la création d'entreprises en mobilisant tous les acteurs.
- Les entreprises se créant ou s'implantant en territoires entrepreneurs et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. Le plafond de bénéfice exonéré est ramené de 100 000 à 50 000€ pour limiter les effets d'aubaine et majoré de 5 000€ par emploi, avec une réduction de la durée des exonérations à 8 ans (5 ans à taux plein et 3 ans à taux dégressif).
- L'introduction d'une conditionnalité pour bénéficier des exonérations fiscales : la signature d'un contrat de ville intègre obligatoirement un pilier emploi et développement économique ainsi que les réseaux d'accompagnement à la création d'activité.
- Tous les commerces de proximité installés dans les quartiers prioritaires bénéficieront d'une exonération d'impôts locaux (Contribution Economique Territoriale et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, le texte précisant les modalités d'application du nouveau régime et de la clause locale d'embauche sera prochainement disponible.

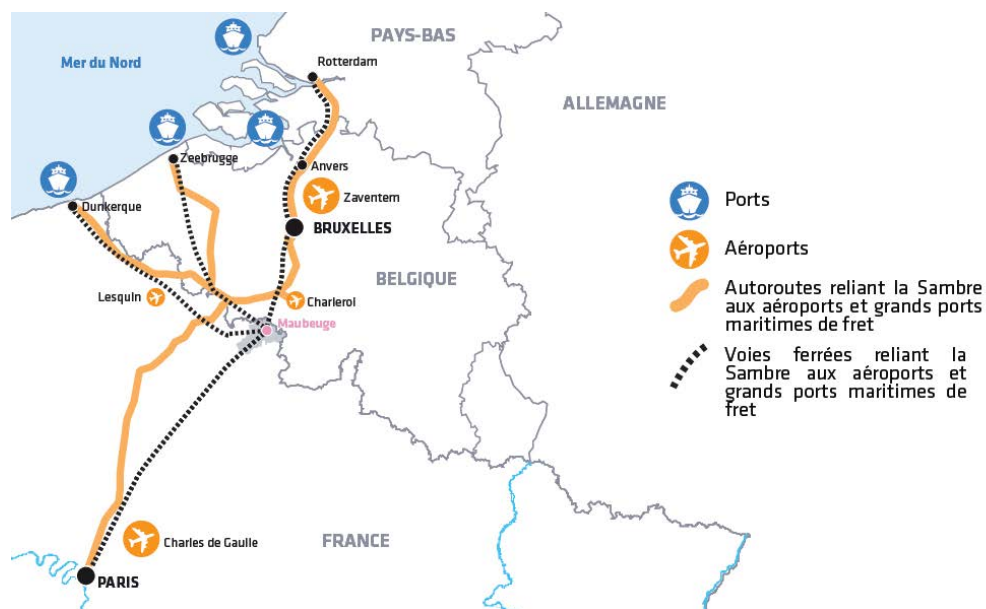
➤ *Cf. annexe 3 : cartographie de la Zone Franche Urbaine*

## 2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### A. Quelques éléments clés du diagnostic

Située dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, la CAMVS se trouve au croisement de deux axes essentiels : Paris - Bruxelles d'une part, la rocade Nord - Lorraine d'autre part. Les communications et les échanges avec le Hainaut belge, principalement les régions de Mons et Charleroi, sont particulièrement développés. Si le territoire n'est pas considéré comme enclavé, il souffre néanmoins de problèmes d'accessibilité.

La CAMVS rassemble 42 communes regroupant 126 336 habitants. La densité moyenne est de 375 habitants/km<sup>2</sup>. Une baisse de la population de 0,5 % par an a été constatée entre 1999 et 2009 mais depuis, une tendance à la stabilisation s'observe.



La population est considérée comme jeune avec un taux des 0-29 ans de 40%. Cette caractéristique est accrue dans les quartiers en politique de la ville. La population de séniors est en augmentation alors que les personnes âgées de + 60 ans représentent aujourd'hui 20% de la population.

Le territoire présente un taux de chômage important puisqu'il atteint 23% et 31% pour les moins de 25 ans. Les jeunes, les femmes et les personnes de plus de 55 ans sont plus durement touchés. L'action éducative, pendant incontournable de la stratégie de développement économique, doit mettre en phase l'accès à la formation et les métiers en tension créateurs d'emplois. Dans ce cadre, les dispositifs de Réussite Educative et les Ateliers de la Réussite constituent des leviers efficaces pour accompagner les jeunes dans l'apprentissage à l'emploi.

D'une façon générale, le territoire présente une pauvreté diffuse. En effet le taux de pauvreté des ménages est estimé à 28% contre 15 % à l'échelle nationale. Cependant la concentration de cette pauvreté est particulièrement accentuée dans les nouveaux quartiers prioritaires qui comptent près de 22 727 habitants.

Avec une désertification médicale importante et un taux de personnes souffrant d'une affection de longue durée qui s'élève à 54,5% de la population de 45 ans et plus, la santé est une préoccupation majeure du territoire

## B. Les principaux enjeux du territoire par pilier stratégique

Lors des séminaires menés dans le cadre du Projet Territorial de Cohésion Sociale, les travaux dans les ateliers ont permis de définir les enjeux sous trois angles : thématique, transversal et organisationnel (tout en intégrant les piliers stratégiques de la réforme de la politique de la ville). Ces approches font écho aux différentes clefs d'entrée identifiées pour poser le diagnostic du territoire. Les enjeux soulevés sont donc directement en lien avec les constats posés.

### a) Le pilier Développement économique et Emploi

En matière de développement économique, la Sambre Avesnois est un territoire **à fort potentiel avec un Pôle Régional d'Excellence Mécanique** (Mécanov'). Elle peut également s'appuyer sur un tissu industriel diversifié mais qui souffre d'une perception négative de ses métiers. Dans une démarche de dynamisation de l'industrie et d'information sur les compétences et les savoir-faire locaux, la CAMVS est partenaire des Rencontres Industrielles Régionales (RIR) qui facilitent les rencontres inter-entreprises.

La structure de la population est elle-même en pleine évolution : baisse du nombre d'agriculteurs, contraction de la population ouvrière et hausse du nombre de chômeurs. Le **taux de chômage est en effet élevé puisqu'il atteint 23% de la population active totale et 31% chez les moins de 25 ans**. Les licenciements économiques se concentrent autour de trois secteurs : les transports et l'entreposage, la métallurgie et la construction.

L'autre difficulté du territoire réside **dans sa faible attractivité pour certaines professions**, notamment les professionnels de santé et les acteurs culturels. Pourtant, **le territoire dispose d'une bonne offre de formation continue**. Le niveau de diplôme chez les jeunes a d'ailleurs augmenté, de même que le niveau de qualification des demandeurs d'emploi. Certaines difficultés persistent malgré tout : phénomène d'illettrisme, décrochage scolaire, taux de femmes de plus de 50 ans sans diplôme important...

Le Groupement d'Intérêt Public Réussir en Sambre-Avesnois, regroupant en un même lieu les compétences d'une Mission Locale, d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique et d'une Maison de l'emploi, fédérateur des énergies et incubateur des projets sur les questions d'emploi de formation et de développement, est un outil unique à l'échelle régionale. Il vise à préparer les ressources humaines du territoire à répondre aux besoins des entreprises locales et à venir, notamment grâce aux liens avec le pôle de développement économique de la CAMVS ainsi que l'ensemble des acteurs locaux qui assurent l'interface entre les habitants, les entreprises, les services.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà mises en place :

- la Plateforme pour l'Avenir et l'emploi des jeunes, dans le cadre du Plan Local de Développement Economique, avec la Région Nord-Pas de Calais ;
- la Pack Réussite/parcours de réussite pour les populations allocataires du RSA, avec le concours du Département du Nord et de Pôle emploi ;
- des évènementiels sur les métiers en faisant venir des entreprises dans les quartiers à la rencontre des populations : « Quels métiers pour 2 mains ? », « Job city tour » ;
- le lancement d'un site internet « Pépinière de Talents » permettant la rencontre entre employeurs et candidats à l'emploi valorisés autrement que par le *curriculum vitae* ;
- la co-animation de la plateforme de suivi des décrocheurs avec l'Education Nationale, l'expérimentation d'une mission de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dans les actions de formation engagées par les jeunes (objectif : faire baisser les taux d'abandon) et l'engagement dans le dispositif Accord interprofessionnel dit ANI.





Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du **quartier de l'Épinette à Maubeuge, une action innovante en matière économique** a été menée par l'ESH PROMOCIL en faveur d'une réhabilitation et d'un changement d'usage de 1700m<sup>2</sup> de logements en cellules économiques (implantation de plus d'une dizaine d'entreprises principalement dans le tertiaire). Ce fut l'une des premières opérations de ce type réalisées en France, dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, permise par la création d'une Société Civile Immobilière ayant comme associés la Caisse des Dépôts et Batixia (Société d'Investissement Régional).

Par ailleurs, les différentes opérations de renouvellement urbain sur le territoire ont permis la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics (projets ANRU des communes de Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Aulnoye-Aymeries et Maubeuge-Louvroil) et de **chantiers d'insertion**, à l'instar de la maison des projets au cœur du quartier de Sous le Bois à Maubeuge, véritable lieu de lien social.

## ***b) Le pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain***

**Le territoire est entré dans une phase charnière d'écriture des stratégies pour la décennie à venir en matière d'aménagement de l'espace.**

A l'échelle de l'arrondissement, la CAMVS est engagée dans la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porté par le Syndicat Mixte de Sambre Avesnois qui regroupe les quatre intercommunalités de ce territoire.

Compétente en matière d'urbanisme depuis le 31 décembre 2014 (suite à la fusion intercommunale), la CAMVS lancera d'ici la fin d'année 2015 les études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), afin de permettre un développement urbain maîtrisé, cohérent et favorisant l'amélioration des conditions de vie des habitants et l'accueil de nouvelles populations.

De même, un Plan des Déplacements Urbains (PDU) est en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS), structure qui exerce la compétence « Transport » pour la CAMVS. Ce PDU prévoit de rationaliser la demande de déplacements et de mieux articuler urbanisme, mobilité et cohésion sociale.



**Ces orientations stratégiques trouvent déjà une déclinaison opérationnelle en matière de renouvellement urbain.**

Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), cinq conventions opérationnelles signées avec l'ANRU sont en cours ou terminées : Aulnoye-Aymeries (Place du 8 mai 45), Hautmont (Le Fort), Maubeuge (Épinette), Jeumont (Roquelles-Lambreçon) et Maubeuge/Louvroil (Sous le Bois).

Enfin, de nombreuses opérations menées dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont permis d'apporter des améliorations du cadre de vie et de l'habitat tant à l'échelle intercommunale que communale. Selon les projets locaux, il est à noter **l'implication des bailleurs sociaux dans le cadre des conventions de gestion urbaine de proximité (GUP) qu'il conviendra de poursuivre pour maintenir la pérennité de l'action publique dans ces quartiers.**

**Les perspectives en matière de renouvellement urbain visent à poursuivre cette démarche globale de requalification des quartiers selon des modes opératoires diversifiés.**

**D'ores et déjà dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), trois quartiers prioritaires à Maubeuge ont été identifiés au titre des priorités nationales (Provinces Françaises ; Présidents-Pont de; Pierre ; Sous-le-Bois-Montplaisir). Dans ce cadre, un protocole de préfiguration est en cours d'écriture par la CAMVS, en lien avec la commune de Maubeuge, les services de la DDTM et de l'ANRU.** A ces opérations devraient venir s'ajouter deux sites au titre d'Opérations d'Intérêt Régional dans le cadre du CPER (Jeumont/ centre-ville Lambreçon et Louvroil /lac du Paradis) sous réserve de la validation en Conseil d'Administration de l'ANRU.

➤ ***Cf. annexe 4 : Compte-rendu de la réunion NPNRU inter bailleurs – Etat – CAMVS - Communes***



Par ailleurs de **nombreuses opérations de requalification d'îlots dégradés**, notamment dans le cadre de procédures de type « **Résorption de l'Habitat Insalubre** » (RHI), ont été menées majoritairement dans les communes urbaines (Maubeuge, Hautmont, Jeumont, Louvroil). Une nouvelle opération de RHI ainsi qu'une **Opération de Restauration Immobilière (ORI)**, portées par la **CAMVS, seront lancées en 2016** sur le quartier prioritaire de Sous le Bois (communes de Maubeuge et Louvroil) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

**Plusieurs opérations de requalification de centres-villes**, en lien avec la transformation des gares en plateformes multimodales, sont en cours dans les communes urbaines de Maubeuge, Jeumont et Aulnoye-Aymeries. En effet, l'enjeu de « reconstruire la ville sur la ville » permet une reconquête d'un cadre de vie de qualité alliant nouvelle offre de logements, services, commerces de proximités et espaces publics adaptés.

En matière d'habitat, la **CAMVS s'appuie sur son Programme Local de l'Habitat (PLH)** et une délégation de gestion des aides à la pierre. Les travaux de révision de ces deux outils sont en cours. Ils permettront de définir une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements pour les six prochaines années. Le territoire se compose d'un parc de logements anciens (43,1% des résidences principales ont été construites avant 1949, 29,2% de 1949 à 1974). Néanmoins les parcours résidentiels sur la CAMVS restent fragiles, posant **la question de la stratégie de peuplement et de la mixité sociale à l'échelle communautaire**.

A ce titre, dans l'objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques, la CAMVS, compétente en matière de gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, devra, avant le 31 décembre 2015 et en articulation avec les politiques locales de l'habitat conformément à l'article 97 de la loi ALUR :

- **créer une conférence intercommunale du logement**, co-présidée par le Préfet et le Président de l'EPCI. Cette instance adoptera les orientations en matière d'attribution de logements sociaux ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires. Elle suivra également la mise en œuvre du plan partenarial mentionné ci-dessous ;
- **élaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur**, en y associant les communes. Il portera notamment sur la mise en œuvre des dispositifs ci-dessous ;
- **mettre en place un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion de la demande de logement social** entre les acteurs ;
- **créer un service d'accueil et d'information** au niveau intercommunal avec les bailleurs et les réservataires.



L'habitat pose également la question des moyens financiers des ménages avec notamment la difficulté d'accès à la propriété ainsi que **la précarité énergétique croissante**... Néanmoins de nombreux outils et expérimentations sont en cours dans ce domaine comme la mise en œuvre depuis septembre 2013 du **Programme Intérêt Général « Habiter Mieux »** pour la rénovation des logements des ménages les plus fragiles du territoire.

### c) *Le pilier Cohésion sociale*

La nécessité d'une politique publique en matière de cohésion sociale, fédératrice entre les acteurs, s'avère indispensable pour une meilleure réponse aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. En effet, le bilan des CUCS fait apparaître que **de nombreuses actions menées** ont, pour certaines, **tendance à manquer de lien, ne s'intégrant pas dans un projet global.**

Pour autant, plusieurs dynamiques sont à l'œuvre : **la mise en place des conseils citoyens** sur les quartiers prioritaires, la démarche engagée sur **la lutte contre les discriminations**, sont autant d'initiatives visant à replacer l'habitant au cœur du développement de son territoire. En déployant des démarches permettant de renforcer la capacité d'agir des citoyens, la CAMVS souhaite réaffirmer l'importance des espaces de dialogue et de construction des projets au service du développement du territoire et des individus.



L'offre culturelle et sportive est importante mais difficile d'accès pour certains (tarifs, mobilité). **La culture est appréhendée comme un vecteur de cohésion sociale** voire permet d'accéder **à l'emploi** par le biais de professionnalisation dans ce secteur (développement de la capacité d'expression de publics désocialisés, des apprentissages de personnes en situation **d'illettrisme** qui constituent sur le territoire une difficulté majeure).

**Les problématiques de santé sont prégnantes sur le territoire** tant chez les adultes (affections de longue durée, toxicomanie, alcoolisme) que chez les enfants (obésité, déficit en acuité visuelle, retour de la tuberculose) dont 1/3 sont susceptibles de présenter un déficit en matière de langage.

**Un Contrat Local de Santé est en cours de signature avec l'Agence Régionale à la Santé** et une collaboration importante s'est organisée avec le centre hospitalier autour du projet de construction d'un nouvel hôpital.

**L'accès aux services pose enfin la question de l'accès aux soins** qui demeure lui aussi inégal sur le territoire. Plus globalement, l'éloignement des équipements, couplé à des problèmes de mobilité, impacte durement certains ménages et les personnes seules, dépendantes ou isolées. Il contribue à aggraver les problématiques sociales, sanitaires, économiques.

### d) *Le pilier Citoyenneté et Valeurs républicaines*

Ce quatrième pilier a été initié suite aux attentats de janvier 2015 à Paris et n'a pas pu être intégré dans la phase de diagnostic réalisée durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Cependant, nous pouvons préciser que plusieurs dispositifs sont déjà engagés sur le territoire pour enrayer certaines problématiques dont notamment les violences conjugales, les comportements addictifs, la délinquance en milieu scolaire...

La CAMVS a ainsi défini **une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance** pour créer les conditions d'un vivre ensemble et, par voie de conséquence, d'une participation citoyenne à la vie de la cité.

Les objectifs déclinés par le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** dans le cadre de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont notamment :

- les jeunes exposés à la délinquance ;



- l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes y compris l'accès au droit relevant des Maisons de la Justice et du Droit (MJD);
- l'amélioration de la tranquillité publique ;
- La sécurité routière.

Des groupes de travail par thématique ont été instaurés. Ils réunissent élus, forces de l'ordre, services de l'Etat (Sous-préfecture et Parquet), services de santé, acteurs sociaux, transporteurs et bailleurs sociaux. Par ailleurs, il convient de préciser qu'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) a été définie en 2012. Elle couvre les quartiers prioritaires des Provinces Françaises (Maubeuge), des Longs Prés-Prés du Paradis (Louvroil) et de Sous-le-Bois-Montplaisir-rue d'Hautmont (Maubeuge-Louvroil).

Grande cause nationale annoncée par le 1<sup>er</sup> ministre le 20 avril 2015, la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes est une priorité de l'Etat. Le CISPD et le CLS devront intégrer un volet de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dont les 4 axes d'intervention ciblés sont : sanctionner chaque acte raciste ou antisémite, protéger les victimes, former les citoyens par l'éducation et la culture et protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine.

**Les Maisons de la Justice et du Droit (MJD)** de la CAMVS (situées à Maubeuge, Jeumont et Aulnoye-Aymeries) sont des lieux d'accueil, anonymes et gratuits, d'information et d'orientation permettant un accès au droit pour tous les habitants du territoire. Elles répondent de manière adaptée à la délinquance quotidienne et aux petits litiges d'ordre civil. Face à l'augmentation du nombre de procédures pénales et à la nécessité de rapprocher le service public de la Justice des citoyens, les Maisons de Justice et du Droit participent également à la mise en place d'alternatives aux poursuites (rappel à la loi, classement sous condition, mesures de réparation, compositions pénales etc.) et organisent des permanences des services pénitentiaires d'insertion et de probation, de contrôle judiciaire, ou encore de protection judiciaire de la jeunesse.

Les partenaires des MJD sont les suivants : l'Association pour la Justice, l'Accueil et la Réinsertion (AJAR), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), le Barreau d'Avesnes-sur-Helpe, le Conciliateur, les défenseurs des droits, les délégués du Procureur, la Sauvegarde, les notaires, le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (S.C.J.E.) et l'Unité Educative en Milieu Ouvert (U.E.M.O.).

# 3. DU PROJET TERRITORIAL DE COHESION SOCIALE AU CONTRAT DE VILLE

## A. Les principes fondamentaux de la réforme

Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Projet Territorial de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre a intégré les grands principes de la réforme qui constituent le fil transversal du document cadre du contrat de ville.

### *a) L'égalité des chances Femmes-Hommes*

Ce principe doit être intégré dans chaque action et appréhendé de manière transversale. Cependant au regard des enjeux du territoire, l'égalité Femmes-Hommes vise plus particulièrement à :

- Renforcer l'accès à l'emploi des femmes en travaillant notamment sur les problèmes de mobilité et de garde d'enfants ;
- Diversifier les dispositifs d'insertion et de formation en direction des femmes ;
- Agir sur les préjugés liés à certains métiers ;
- Accompagner la parentalité et s'appropriier d'une culture familiale ;
- .....

### *b) La lutte contre les discriminations*

La CAMVS s'est engagée dans un processus de formation financé par l'Etat depuis 2013. Les ateliers qui en découlent regroupent acteurs du territoire et élus.

Ce principe fondamental doit être abordé de façon transversale. Repris dans le pilier « Citoyenneté et Valeurs républicaines », il renvoie notamment :

- Aux discriminations de tout ordre ;
- Au respect et à la tolérance de l'autre dans sa différence ;
- Aux actions favorisant l'intégration ;
- Aux principes de la laïcité ;
- ...

## ***c) La jeunesse***

Elle constitue un atout sur notre territoire puisqu'elle représente près de 40 % de la population. Il convient donc de poursuivre les actions en faveur des jeunes à tous les niveaux d'intervention :

- L'orientation, la formation, la qualification (accompagnement dans les parcours) ;
- La lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage voire les problèmes d'illettrisme ;
- L'accès au logement, aux services et aux soins ;
- L'engagement citoyen ;
- ...

## ***d) La participation des habitants***

**Volet essentiel du nouveau contrat de ville, la participation des habitants est placée au cœur de la politique de la ville.**

Conformément aux dispositions réglementaires, chaque commune décline les modalités de constitution, d'organisation et d'animation de ses propres conseils citoyens. Ces derniers doivent toutefois répondre aux différents principes qui régissent leur fonctionnement : indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Les communes en géographie prioritaire ont mis en place ou mettent en place actuellement leur conseil citoyen. Concernant le quartier intercommunal de Sous le Bois qui regroupe 4 communes (Hautmont, Louvroil, Maubeuge, Neuf Mesnil) et compte 9851 habitants, la question du pilotage de cette instance est posée. La CAMVS privilégie un portage intercommunal en lien avec les conseils citoyens de chaque commune. Ce point sera examiné en Comité de Pilotage.

➤ ***Cf. annexe 9 : modalités de mise en œuvre des conseils citoyens par communes***

Par ailleurs, la CAMVS s'est engagée dernièrement aux côtés de plusieurs communes volontaires (Maubeuge, Jeumont, Ferrière la Grande) pour répondre à un appel à projets initié par la région sur la participation des habitants.

## ***e) La mobilité sous toutes ses formes***

Au regard des difficultés rencontrées par les populations des quartiers prioritaires, la CAMVS a souhaité traiter la question de la mobilité de manière transversale dans la mesure où cette problématique peut constituer un frein à l'émancipation collective et individuelle, à la capacité d'agir et donc à la cohésion sociale.

La mobilité est au cœur du processus d'intégration et de développement de tout individu. Elle vise tous les segments d'intervention :

- La mobilité géographique (déplacements, offre de transports) ;
- Mobilité résidentielle ;
- Mobilité pour l'accès à l'emploi et mobilité professionnelle ;
- Mobilité sociale (accès aux services et aux soins, à l'offre culturelle, sportive ...)

## B. Les orientations stratégiques

Le Projet Territorial de Cohésion Sociale définit une stratégie visant à guider l'action publique en matière de solidarité et de cohésion sociale et urbaine et à articuler les politiques sectorielles, les stratégies et ressources des acteurs.

Trois orientations stratégiques ont été définies. Elles répondent aux enjeux du territoire et prennent en compte les attentes de l'Etat concernant, d'une part, l'égalité Femmes- Hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations et, d'autre part, les quatre piliers de la loi de la programmation à la ville et à la cohésion urbaine (cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, développement économique et emploi, citoyenneté et valeurs républicaines).

Les orientations stratégiques communautaires ont pour ambition l'amélioration des conditions de vie des concitoyens, en lien avec les communes qui, dans une démarche intercommunale, assureront la maîtrise d'œuvre des actions avec l'appui des porteurs de projets.

Elles se déclinent comme suit :

- **Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale.**

Il convient de poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, d'agir sur les mobilités, d'accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant, de garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuient sur sa diversité.

- **Accompagner l'émancipation individuelle et collective.**

Tous les leviers sont à activer (emploi, éducation, formation, santé, vivre ensemble...) pour s'affranchir individuellement et collectivement du contexte socio-économique dégradé.

- **Développer la capacité d'agir des citoyens.**

Il s'agit de créer les conditions d'une démocratie participative, faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale, accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé, accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale.



Le PTCS de la CAMVS a été validé par les élus lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014

## Orientation 1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble

Enjeux	Objectifs	Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi	Citoyenneté et valeurs républicaines
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	1.1.1. Poursuivre le renouvellement urbain	x	x	x	
	1.1.2. Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)		x		
	1.1.3. Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien		x		
	1.1.4. Lutter contre la précarité énergétique		x		
	1.1.5. Revitaliser les centralités et les espaces publics	x	x	x	x
1.2 Agir sur les mobilités	1.2.1. Développer les modes de déplacements doux	x	x	x	
	1.2.2. Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transport en commun aux besoins	x	x	x	
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	1.3.1. Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques			x	
	1.3.2. Accompagner la création/ la reprise/ le développement d'entreprises et d'activités			x	
	1.3.3. Agir contre les préjugés liés à certains métiers	x		x	x
	1.3.4. Valoriser les métiers en tension ou créateurs d'emplois : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire			x	
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	1.4.1. Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : →Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) →Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé	x			
	1.4.2. Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique	x			
	1.4.3. Faire connaître l'offre d'animation et équipements, encourager leur accès et promouvoir les édifices de patrimoine remarquable (notamment Lurçat, art nouveau...)	x			
1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	1.5.1. Fournir un accès équitable aux équipements et services	x		x	x
	1.5.2. Contribuer à une stratégie de diversification d'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels	x			
	1.5.3. Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires	x	x		



## Orientation 2 : Accompagner à l'émancipation collective et individuelle

Enjeux	Objectifs	Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi	Citoyenneté et valeurs républicaines
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	2.1.1. Renforcer l'égalité femmes/hommes à travers l'emploi	X			X
	2.1.2. Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes	X		X	
	2.1.3. Lutter contre les discriminations à l'emploi	X		X	X
	2.1.4. Renforcer les passerelles entre les besoins et les offres de formation	X		X	
	2.1.5. Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie	X		X	
	2.1.6. Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants)	X		X	
	2.1.7. Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique	X		X	
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	2.2.1. Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles (sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, du décrochage scolaire,...): →Lutter contre l'absentéisme scolaire	X			X
	2.2.2. Lutter contre l'illettrisme des adultes	X			X
	2.2.3. Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale	X			X
	2.2.4. Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs au sein notamment de la cellule familiale	X			
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	2.3.1. Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées, politique tarifaire...)	X			X
	2.3.2. Offrir un accès au numérique pour tous	X			X
	2.3.3. Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Renforcer l'accès aux soins des populations les plus précaires et garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque	X			X
	2.3.4. Eduquer à la mobilité	X			
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	2.4.1. Lutter contre toutes les formes de discriminations	X			X
	2.4.2. Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	X	X		X
	2.4.3. Prévenir la délinquance, la marginalisation et accompagner les victimes →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les seniors)	X			X
	2.4.4. Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps				X

## Orientation 3 : Développer la capacité d’agir des citoyens

Enjeux	Objectifs	Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi	Citoyenneté et valeurs républicaines
3.1 Connaître et comprendre l’autre	3.1.1. Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes	x	x	x	x
3.2 Créer les conditions d’une démocratie participative	3.2.1. Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes	x			x
	3.2.2. Accompagner la mise en place en place et/ou l’animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives)	x			x
	3.2.3. Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées	x			x
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	3.3.1. Adapter l’offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	x			x
	3.3.2. Développer les occasions de permettre au citoyen d’être spectateur et acteur de la culture	x			x
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	3.4.1. Permettre l’accès à tous aux parcours de santé	x			x
	3.4.2. Favoriser l’éducation à la santé	x			x
3.5 Accompagner et mettre en valeur l’engagement des personnes dans des projets d’utilité sociale	3.5.1. Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)	x			x
	3.5.2. Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	x			x
	3.5.3. Favoriser et valoriser l’engagement des jeunes dans les projets associatifs, d’utilité sociale, humanitaires, environnementaux				x

# 4. LA DECLINAISON TERRITORIALE DU CONTRAT DE VILLE, CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

## A. Les quartiers en géographie prioritaire

### FEIGNIES - QUARTIER LES EXPLORATEURS



#### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

Le centre-ville de Feignies va connaître un grand projet de réaménagement pour régler les nombreux problèmes identifiés au niveau de la place du 8 Mai 1945 et de la rue Jean Jaurès.

Un nouvel aménagement permettra de redynamiser le centre-ville, en rendant de la visibilité aux commerces et en luttant contre les phénomènes de squat.

Des aménagements de loisirs de proximité seront créés pour les habitants, les marcheurs, coureurs à pied, jeunes et moins jeunes de la commune. Une attention particulière permettra de redynamiser le commerce en centre-ville.

Un projet de Maison pluridisciplinaire de santé verra le jour afin de palier le futur manque de profession médicale sur la commune.

Un anneau vert de promenade en liaison douce permettra de relier l'ensemble des quartiers de la commune.

#### Actions en cours sur le quartier

La commune réalise une étude urbaine en lien avec les services de la CAMVS et de l'ADUS, notamment sur le centre-ville. Une demande a été faite au bailleur PROMOCIL, propriétaire du bâti, pour une étude de réhabilitation qui est en cours d'analyse dans le cadre du plan stratégique de patrimoine (PSP).

La demande vise plus la valorisation de la place du 8 mai en collaboration avec la Ville, propriétaire de tous les espaces publics et rez-de-chaussée commerciaux.

Un travail sur le cheminement et sur les voiries complètera ces travaux. Une programmation pour une réhabilitation est inscrite avec le bailleur PARTENORD concernant le site de l'ancienne gendarmerie rue Jean Jaurès.

### Dispositif de pilotage stratégique et opérationnel à l'échelle du quartier

- Procédure mise en place : Association d'habitants créée à partir d'un groupe volontaire, élaboration d'une charte, invitation des habitants et associations des quartiers prioritaires à participer au comité de gestion, tirage au sort selon le nombre de personnes.
- Composition : Un collège d'habitants et un collège d'associations.
- Mode de fonctionnement : Thèmes soumis par les habitants et travail sur les axes prioritaires du projet de territoire ; élaboration d'un règlement.
- Partenaires mobilisés à l'échelle du quartier : les associations, le Point Information Jeunesse, **CCAS et DRE**.
- Représentants des habitants et de la société civile pressentis au sein du partenariat : Conseil de citoyen, Maison des projets, Fond de Participation des Habitants

## FERRIERE-LA-GRANDE - QUARTIER DU VILLAGE

Commune de Ferrière la Grande

Politique de la Ville



### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

L'enjeu est d'initier de nouveaux modes d'intervention dans le quartier, en particulier au niveau de la résidence LUTAUD. L'objectif est de créer du lien social dans le quartier. La commune de Ferrière-la-Grande développe la participation des habitants au travers de dispositifs (FPH, FTU et Nos Quartiers d'Été).

Il s'agit également de mettre en place une gestion urbaine de proximité afin de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent à la qualité du cadre de vie, en impliquant les habitants à tous les stades de la démarche.

L'accueil jeunes 16-25 ans mis en place par la commune ciblera notamment les jeunes du quartier. Cet accueil jeunes permettra de développer des projets individuels ou collectifs de jeunes et proposera des outils d'aide à l'insertion sociale et professionnelle (point cyber, information jeunesse et chantiers jeunes)

### Actions en cours sur le quartier :

La ville de Ferrière la Grande, dans le cadre des orientations stratégiques développées dans le projet territorial de cohésion sociale travaille actuellement sur le programme d'actions :

- Tout d'abord, la commune souhaite valoriser la voie verte qui est un véritable outil de loisirs au service de la population du quartier, de la ville mais aussi des villes environnantes ;
- Dans le même esprit, la ville souhaite le développement de la médiathèque au service d'actions culturelles en direction du quartier du village ;
- La ville soutient également activement les associations de quartiers et accompagne les projets de loisirs des familles du quartier du village. En matière d'insertion, le premier semestre 2015 verra l'ouverture d'un accueil jeune en direction des 16-25 ans qui centralisera l'offre de services dans un même lieu ;
- La ville soutient également les actions du centre social et culturel ;
- Pour l'avenir, la ville souhaite investir dans la requalification de l'école MAUFROY et du groupe scolaire du Centre, dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (volet européen du contrat de ville) ;
- Enfin, la ville juge essentiel, pour le quartier du village, la requalification de la friche industrielle BRUHAUT.

### Stratégie des bailleurs sociaux

#### HABITAT DU NORD (Le Lutaud)

En concertation avec la Municipalité, Habitat du Nord et les habitants, le Lutaud est réhabilité au fur et à mesure des vacances des appartements (5 logements à ce jour : peintures, sols...). Depuis 2012, la toiture terrasse a été réhabilitée ainsi que les installations VMC. Les châssis ont été remplacés en 2014.

#### PROMOCIL (Les Jonquilles)

A la demande de la municipalité, les travaux de réhabilitation des 30 logements de la résidence des Jonquilles ont commencé en 2014. L'agence Promocil prévoit une fin de chantier pour fin juin 2015.

### **Dispositif de pilotage stratégique et opérationnel à l'échelle du quartier**

Pour piloter la politique de la ville au niveau du quartier, il est prévu un comité de pilotage qui regroupera l'Etat, la CAMVS, la municipalité, le conseil citoyen du quartier ainsi que les partenaires (CSC Ferrière-la-Grande et bailleurs sociaux). Quant au pilotage opérationnel, il revient tout d'abord aux services municipaux ainsi qu'au centre social et culturel de Ferrière la grande et aux bailleurs sociaux, en charge d'actions sur le quartier.

### **Partenaires mobilisés à l'échelle du quartier**

Les partenaires mobilisés à l'échelle du quartier seront les services municipaux, le CSC de Ferrière-la-Grande ainsi que les bailleurs sociaux.

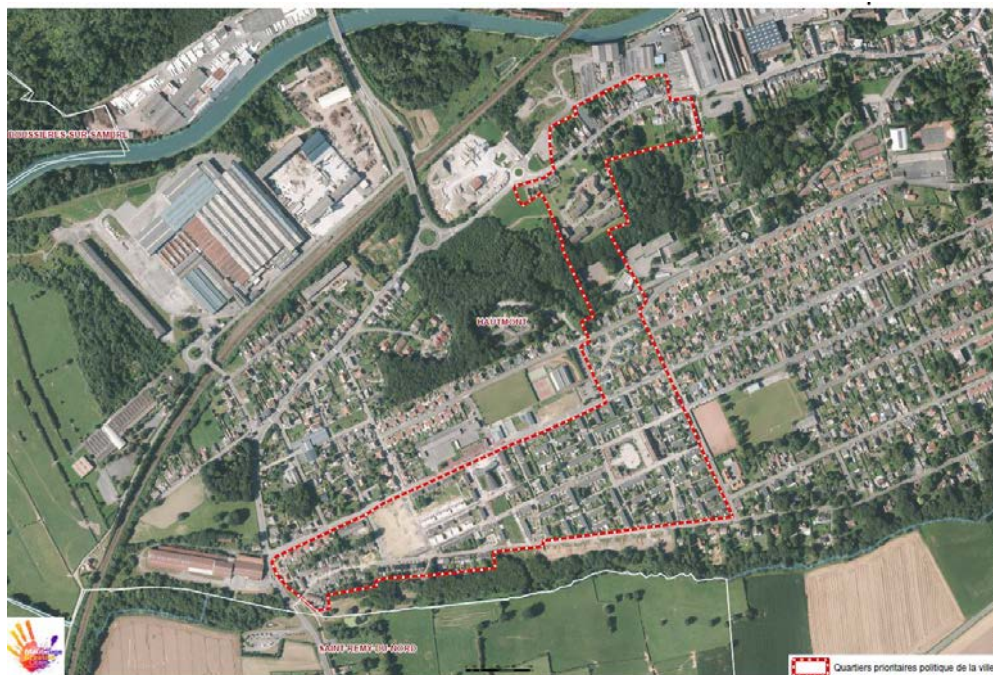
### **Représentants des habitants et de la société civile pressentis au sein du partenariat (conseil de citoyen, Maison des projets) :**

Le conseil citoyen, qui sera de forme associative afin de garantir son indépendance, sera accompagné dans sa création par l'équipe de la politique de la ville de la CAMVS et par les services municipaux.

Le collège « habitants » sera composé de 8 membres : 4 femmes et 4 hommes (dont 4 auront moins de 30 ans) avec une représentation des personnes sans emplois et retraités.

Le collège « associations et acteurs locaux » sera composé de 7 membres, soit au moins un membre par acteur local repéré et candidat. Il sera organisé un tirage au sort s'il y a excédent de candidatures

## HAUTMONT - QUARTIER BOIS DU QUESNOY



### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

Le Bois du Quesnoy compte parmi les quartiers de la commune dont le visage a radicalement changé ces 10 dernières années, sous l'impulsion des politiques de renouvellement et de rénovation. En effet, ce quartier ne faisait pas partie de la Zone Urbaine Sensible et ne pouvait faire partie des quartiers potentiellement accessibles à la Rénovation Urbaine. Il a donc fait l'objet d'une dérogation de l'article 6 pour intégrer la convention ANRU signée par la ville d'Hautmont le 8 septembre 2006.

Ce quartier, dont la construction a débuté en 1956, était totalement dégradé. La rénovation urbaine menée depuis 6 ans a transformé en profondeur le site, permettant de faire tomber les derniers immeubles en les remplaçant par des maisons individuelles, de réhabiliter les 128 logements du bailleur PROMOCIL (seul bailleur du quartier), en concentrant les commerces sur la place St-Éloi (via une action avec l'EPARECA), en créant des espaces publics, squares et jeux de qualité et

en insérant de la mixité sociale par la construction de 14 maisons de la Foncière Logement. Le quartier ainsi rénové revit, donne une meilleure qualité de vie à ses habitants et améliore le lien social.

Les partenaires attachent une importance toute particulière à la finalisation des travaux (aménagements, voiries et jeux), la résidentialisation mise en œuvre par le bailleur sur l'ensemble des îlots (clôtures, portails, garages, réfection des venelles), la pérennisation des actions d'accompagnement mises en œuvre sur le quartier, notamment au travers de la résidentialisation des jardins individuels des locataires et du projet de jardin partagé, ainsi qu'à la restructuration des anciens commerces pour réaliser deux nouvelles cellules commerciales. L'ensemble de ces actions est intégré sur le schéma directeur du quartier.

Le quartier doit, pour préserver sa fonction résidentielle, mettre en avant les enjeux suivants :

- Consolider la fonction des deux Maisons de Quartier du Bois du Quesnoy ;
- Affirmer la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) : suivi régulier de la vie du quartier, mise en place avec les habitants des règles du bien vivre ensemble (stationnement, respect des règles, réponses rapides aux dysfonctionnements signalés) ;
- Mettre en place et dynamiser l'entretien des jardins et des extérieurs : de façon à rendre à ce quartier son image de cité jardin tel qu'initié par son promoteur de l'époque ;
- Valoriser le lien social par les différentes actions entreprises par les associations de quartier en liaison avec les partenaires présents et en développant le réseau actif (école, commerces, associations caritatives, UTPAS, petite enfance ...) ;
- Créer et animer le « jardin ouvert mais néanmoins clôturé » avec la participation de l'association « AJONC » ;
- Intégrer la résidence Charcot à la dynamique du quartier prioritaire : en effet cette petite résidence constituée de toutes petites maisons totalement réhabilitées et résidentialisées est habitée par une population très fragile (personnes âgées, handicapées, ou en situation de dépendance

à l'alcool) qu'il convient de protéger des « agressions extérieures » ce qui n'est pas suffisamment mis en place actuellement ;

- Le quartier prioritaire s'étend à la rue Jules Campagne et principalement dans ce périmètre à la résidence « Entre-deux-bois ». Il apparaîtrait logique d'intégrer ce bout de quartier au quartier prioritaire du bois du Quesnoy. Or après enquête auprès des habitants et des professionnels du quartier, cette poche n'est pas intégrée au quartier du bois du Quesnoy, n'étant pas reliée directement au quartier ni par des liaisons piétonnes ni par des voiries. En effet, il est aussi simple pour les habitants de l'entre deux bois de se rendre au centre-ville par la rue Jules Campagne que d'aller au centre du bois du Quesnoy. Il convient donc d'étudier les meilleures solutions possibles pour travailler à l'intégration de la résidence entre deux bois avec le bailleur social et les habitants. D'autre part, un bois sépare les deux quartiers et favorise sans doute des effets pervers pour la résidence.

#### Actions en cours sur le quartier :

**Finalisation totale des travaux de rénovation urbaine :** Rues et trottoirs ; Signalisation au sol et plan de circulation du quartier ; Petits aménagements et jeux ; Création du jardin partagé ; Travaux des anciens commerces avenue Leclerc afin de créer deux cellules commerciales et de les intégrer dans la place St Éloi.

#### Gestion urbaine et sociale de proximité :

a. Finalisation et respect des règles : Stationnement ; Vivre ensemble espaces publics, lieux de vie et respect de la vie privée ; Circulation ; Propreté des extérieurs des logements ;

b. Suivi mensuel et précis avec les bailleurs et les maisons de quartiers les services techniques et les médiateurs ; Prise de décisions communes sur les problèmes rencontrés ; Information des autres services (sécurité ou autre) ; Diagnostic en marchant avec les habitants ; Animation conjointe du quartier avec les maisons de quartier ; Action nettoyage de printemps ; Tournois sportifs.

**Création d'une dynamique sur la zone du quartier n'ayant pas fait l'objet de la rénovation urbaine (résidence entre deux bois et rue Jules Campagne) :** Diagnostic en marchant ; Enquête auprès des habitants ; Démarrage du travail avec le bailleur social ; Mise en place d'actions...

- a. Développement durable

#### Stratégie des bailleurs sociaux

##### PROMOCIL

###### 1. Finir de rendre au bois du Quesnoy sa nouvelle image et la pérenniser

PROMOCIL, seul bailleur, sur ce quartier s'est engagé dans un lourd dossier de réhabilitation des jardins (remplacement des vieux garages par des cabanes de jardin ou garages, mise en place de clôtures, taille des haies).

Un phasage de réalisation de ces travaux a été réalisé afin d'étaler les dépenses sur plusieurs années et par îlots. Une partie du financement est inscrit dans l'avenant de clôture de la convention ANRU.

Concomitamment, ces travaux de réhabilitation entraînent la réfection de murs d'enceinte des îlots et de voirie.

###### 2. PROMOCIL étudie également la réhabilitation de la résidence entre-deux-bois :

- Isolation par l'extérieur ;
- Changement des menuiseries ;
- Projet de modification de combustible pour le chauffage

#### Objectifs opérationnels

- **Finaliser la rénovation du quartier :** Finir les travaux de trottoirs (ville-PROMOCIL) ; Finir la résidentialisation des îlots (PROMOCIL) schéma directeur intégré dans la convention de sortie ANRU ; Mettre en place du jardin les Ajoncs « jardin ouvert néanmoins clôturé » ; Terminer les travaux de remise en état des anciens commerces du quartier (2 cellules) ; Planifier la réalisation de l'avenue Leclerc dans sa dernière portion ;
- **Consolider la nouvelle image du quartier :** Impulser le respect des règles de vie en commun ; Travailler sur l'image des jardins ; Poursuivre le travail fait autour de la propreté du quartier ;
- **Renforcer le lien social :** Multiplier les actions ;
- **Promouvoir toutes les actions permettant le développement de la personne et le développement sous toutes ses formes :** Développement de la personne ; Informatique ; Alphabétisation ; formation ; Insertion ; Culture ; activités de loisirs ; hobbies.

- Economies d'énergie



- Nouveaux modes de déplacement
- Suivi de budget et nouveaux modes de faire
  - b. Développement économique
- Soutien des projets économiques
- Accompagnement des commerces en réflexion

#### Dispositif de pilotage stratégique et opérationnel à l'échelle du quartier

Mise en place d'un comité de pilotage du quartier sous l'égide de la GUSP :

- Incluant le quartier non issu de la rénovation urbaine
- Statuant sur les projets en cours et à venir dans les associations de quartier
- Pointant les atouts et faiblesses des actions réalisées

#### Partenaires mobilisés à l'échelle du quartier

- UTPAS
- Equipes de la petite enfance
- PMI
- Ecoles et collège
- Associations caritatives et sportives
- Commerçants
- Bailleurs

#### Représentants des habitants et de la société civile pressentis au sein du partenariat (conseil de citoyen, Maison des projets)

- Habitants
- Habitants relais
- Habitants issus de la mixité sociale
- Membres des différents ateliers des maisons de quartier
- Commerçants
- Directeur d'école et jeunes délégués
- Elu du quartier
- Représentant du collège et délégués des jeunes
- Représentant des clubs sportifs du quartier
- Représentant des associations présentes sur le quartier
- Bailleurs

## JEUMONT - CENTRE LAMBREÇON

Commune de Jeumont

Politique de la Ville



### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

JEUMONT est une commune frontalière dont le rayonnement industriel international se perpétue. Néanmoins, la frontière disparue incite la ville à trouver d'autres moyens d'affirmer sa spécificité dans l'agglomération dont les enjeux sont les suivants :

#### - **L'attractivité**

La commune souhaite renforcer son attractivité via les commerces, les services, l'habitat, l'accès à la culture et aux loisirs et la complémentarité avec les villes périphériques.

La ville de Jeumont a pour ambition d'accentuer sa capacité d'attraction résidentielle et d'attirer des entreprises dans le domaine du service et du tertiaire.

Pour cela, elle s'appuiera sur les activités industrielles existantes et sur les disponibilités foncières en périphérie immédiate du centre-ville.

Deux ZAC (desservies par la RD 169) sont inscrites au PLU et ont vocation à accueillir notamment des bâtiments d'activités de production et de stockage, des bureaux et des activités de services mais également à terme une remise des services techniques municipaux.

Une vingtaine de commerces participe au « dynamisme » du centre-ville de Jeumont. Atout que la Ville souhaite renforcer, à la fois pour rééquilibrer l'offre par rapport à la proximité de la frontière belge et pour favoriser un cœur de ville actif et attractif.

Avec ses partenaires (principalement l'UCAJ), la Ville sous l'égide de la délégation au commerce se propose de mettre en œuvre une démarche qualitative, pour attirer de nouvelles enseignes, et quantitative pour favoriser le développement de l'offre commerciale en centre-ville. Cette démarche trouve un appui au travers de l'étude de restructuration du cœur de ville qui intègre cette dimension commerce dans le projet d'ensemble.

#### - **Un projet de requalification du cœur de ville**

Sous Maîtrise d'Ouvrage communautaire, un projet de requalification du cœur de ville a été entamé courant 2014 selon trois enjeux : Reconquérir l'hyper centre ; Retravailler les liens entre le pôle gare et le centre ; Imaginer une ville plus attractive et valoriser les atouts de Jeumont (Wattisart, bords de Sambre, dynamique commerciale...)...

#### - **Une vision stratégique au sein du PLU**

A l'échelle de la commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se décline en 4 ambitions : Enrayer la perte démographique et retrouver le seuil des 11 000 habitants ; Conforter les pôles économiques et valoriser les atouts d'un développement ; Développer un cadre de vie urbain et naturel de qualité ; Soutenir le développement par des dessertes adaptées.

Le programme de l'ANRU 1 et son volet social ont permis la requalification et le désenclavement des quartiers Jeumontois Roquelles et Lambreçon. Le Lambreçon fait référence en la matière, tout comme le nouveau quartier des inventeurs et le secteur centre gare, qui au-delà d'un programme de démolitions reconstructions

de logements bénéficient d'espaces publics attractifs et de services publics de proximité de par l'implantation d'équipements structurants. Aujourd'hui, c'est au cœur de ville que se situent les nouveaux enjeux.

### Les actions en cours sur le quartier prioritaire

La CAMVS accompagne la commune de Jeumont sur l'étude de programmation et opérationnelle urbaine Pôle Gare centre-Ville. La ville de JEUMONT est en cours de définition des objectifs de la charte de gestion urbaine et sociale de proximité (veille renforcée sur le Lambreçon). A l'heure de l'élaboration du bilan de l'ANRU, la commune et les partenaires bailleurs souhaitent étendre cette gestion à l'ensemble du parc social, tant il est vrai que le PRU a permis la résorption des problématiques relevant du cadre de vie et de la tranquillité.

Le comité technique est également à l'origine de la volonté de se doter d'un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

### La participation des habitants

Sera créée localement une instance propre à la géographie prioritaire via le Fonds de Participation des habitants de Jeumont.

Le conseil citoyen sera composé de membres du Conseil des enfants, du Conseil des jeunes, des Conseils de quartier et du Conseil des sages issus de la géographie prioritaire. Des modes de participations des habitants informels se sont créés à l'occasion des réunions publiques relatives au projet de restructuration de cœur de ville.

Ces moments de présentation et d'échanges ont été des temps forts de mobilisation et de participation des habitants même si cette mobilisation s'est faite sans rattachement particulier à telle ou telle instance de démocratie participative. On peut donc imaginer qu'il existe sur la géographie prioritaire une instance informelle de 200 personnes mobilisées autour du projet puisqu'à l'occasion des 3 réunions publiques qui se sont tenues, se sont effectivement 200 personnes qui étaient présentes pour débattre de l'avenir du centre-ville.

### Conduite de projet

La commune ne souhaite pas restreindre ses forces au périmètre réglementaire. Les objectifs et actions qui seront définis se feront à l'échelle communale.

### Bilan de sortie du Programme de rénovation urbaine

Le bilan de sortie de la commune est en cours d'écriture par la commune. Il portera sur le relogement et la dédensification des quartiers, la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité, sa pérennisation et son élargissement à l'échelle de la ville, la stratégie de développement des équipements structurants qui a permis de refonder l'offre globale de services publics et la mise en œuvre des dispositifs en faveur de l'insertion.

#### En chiffres :

- 3 quartiers
- 223 logements démolis
- 205 logements reconstruits
- 2 des 3 secteurs dédiés à l'AFL sont repris par un opérateur.
- Près de 27 000 heures réalisées au titre de la clause d'insertion dans les marchés.
- Plus de 28 000 heures d'insertion réalisées au titre de la GUP et du fonctionnement des nouveaux équipements
- 3 équipements créés
- 2 équipements réhabilités

La conclusion de cette première phase de rénovation doit être poursuivie à travers la reconquête des quartiers prioritaires issus de la nouvelle géographie. Si les études préalables permettent d'envisager la mise en œuvre opérationnelle, le nouveau projet reste suspendu au positionnement favorable des partenaires, à commencer par l'ANRU.

# LOUVROIL - QUARTIER PRES DU PARADIS

Commune de Louvroil

Politique de la Ville



## Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

Dans les années 1960, le quartier était essentiellement constitué de pâtures. C'est vers les années 1965 que les premiers immeubles font leur apparition avec la résidence SONACOTRA en 1965, puis les résidences ASTRONAUTES vers les années 1970. Historiquement constituées d'ouvriers, les résidences Mirage, Concorde et Caravelles sont venues compléter le parc exclusivement composé de logements sociaux.

Au sud du quartier, des habitations individuelles ou semi-individuelles ont été construites au début des années 1980 pour permettre d'y loger des classes moyennes. Le parc et le plan d'eau du Paradis sont venus compléter cette offre de logements au début des années 1970. Puis en 1974, le centre commercial AUCHAN s'est implanté sur le versant ouest.

Depuis les années 2000, PROMOCIL s'est investi pour reconfigurer le quartier notamment par la démolition de la résidence APOLLO, la construction de la résidence Guy Mocquet, la réhabilitation lourde de 3 immeubles (via le FEDER) à la norme BBC rénovation et la diversification de l'offre via l'opération des prés du Paradis (23 locatifs et 14 accessions).

Cependant, de nombreuses problématiques perdurent. Comme en beaucoup d'endroits dans l'agglomération, les coupures sont marquées entre ce périmètre résidentiel et l'espace urbain. Aussi, la requalification passe par :

- La constitution d'un paysage végétal et aquatique au sein du quartier remémorant la traversée du ruisseau du Paradis, notamment en profitant de la résorption des 4 plots qui n'ont pas fait l'objet d'une réhabilitation ;
- Le traitement des connexions avec les espaces périphériques de manière à inscrire le quartier pleinement dans la ville ;
- La réorganisation du réseau viaire de manière à apaiser les circulations, à pouvoir développer une polarité autour du groupe scolaire, et à mettre en scène la station de bus dans le quartier. Cette réorganisation viaire cherchera à valoriser et à mettre en synergie les points d'animation tels que le centre social, le restaurant, la vente à la ferme.

## Ville de LOUVROIL :

- Accompagnement réglementaire des projets de PROMOCIL;
- Déploiement d'une gestion de proximité ;
- Mise en place d'un maillage entre l'écoquartier du Pot d'Argent, le centre-ville et le centre commercial.

## Stratégie des bailleurs sociaux

### PROMOCIL

- Commercialisation des logements neufs le long du site du Bus à haut niveau de service ;
- Questionnement des 4 plots en attente ;
- Questionnement sur le devenir de l'agence de gestion locative

### ADOMA

Le bailleur ADOMA (ex SONACOTRA) n'a pas d'Agence proprement dite sur le quartier hormis une permanence ponctuelle. Son patrimoine est en vente.

Le quartier des Prés du Paradis a fait l'objet d'une demande au titre du NPNRU mais n'a pas été retenu par les services de l'Etat au niveau national. Nous attendons les conclusions du CA de l'ANRU sur les Opérations d'Intérêt Régional (OIR).

#### **Dispositif de pilotage stratégique et opérationnel :**

Service jeunesse

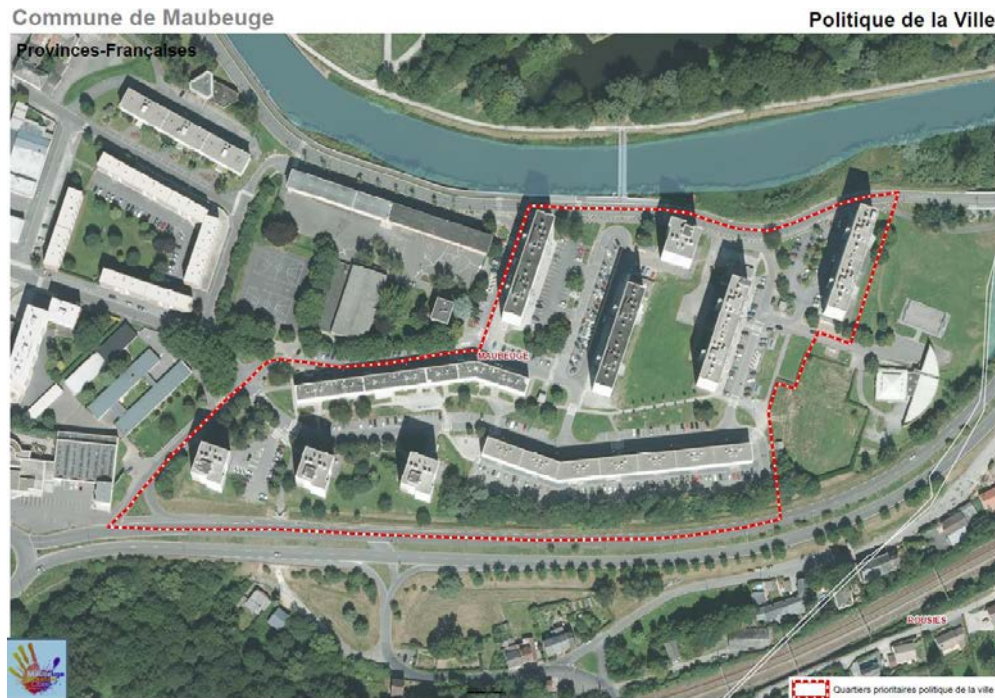
- Développer et intensifier le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier afin d'accompagner les jeunes tout au long de leur parcours citoyen ;
- Offrir aux jeunes et aux familles la possibilité de s'impliquer activement dans les actions et projets menés sur le quartier.

#### **Objectifs généraux :**

- Développer et faire vivre un espace jeunesse et initier des actions permettant d'améliorer le lien social ;
- Proposer des horaires d'accueil et actions adaptés aux nouveaux besoins ;
- Actions de lutte contre les inégalités et les formes de discrimination ;
- Permettre aux jeunes l'accès aux loisirs et aux vacances ;
- Intégrer le conseil de citoyens.

**Partenaires mobilisés à l'échelle du quartier :** PROMOCIL, Commissariat de Police, Associations, APE des longs prés, ASGL (Club de foot)

## MAUBEUGE – PROVINCES FRANCAISES



### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

La Ville de Maubeuge est marquée par une entité intramuros héritée de l'histoire et renforcée par une voie de contournement. La coupure de la Sambre et le relief induisent à l'intérieur de ce périmètre une distinction entre les deux rives. Au Sud, la rive droite est aussi la ville basse. Toutefois l'héritage de l'îlot Lurçat est réducteur sur ce patrimoine, faisant davantage ressortir une **rupture patrimoniale là où une réelle opportunité de développement urbanistique se profile.**

Ce quartier a longtemps été considéré comme un secteur hors du centre-ville, avec une concentration de logements locatifs sociaux.

Pourtant la densité de population justifie le **développement d'une offre de services et d'équipements en lien avec les besoins du quartier** afin de le faire participer

pleinement à la vitalité de la rive droite et au développement économique engagé sur le quartier de la gare.

L'avenir de ce quartier passe donc par une **intégration pleine et entière à une ville basse réhabilitée**, dynamique, sportive (création d'une maison des sports), ouverte à la vie étudiante (en lien avec le projet de résidence universitaire dans l'Arsenal) et une réappropriation de la dynamique de quartier, en lien avec le centre-ville.

L'enjeu du quartier s'inscrit dans une vision stratégique organisée autour de 5 chantiers :

- L'identification et la maîtrise de l'îlot dit de la « Clouterie » en offre de services au travers de la création d'un pôle d'attractivité ;
- Le développement d'une offre d'éco-mobilité est-ouest ;
- La diversification de l'offre résidentielle ;
- Le développement et l'accompagnement d'une offre de services ;
- La requalification de l'avenue De Gaulle.

Cette vision stratégique nécessite d'agir concomitamment sur ces 5 chantiers en définissant une **planification concertée et raisonnée dans le temps**, permettant une gestion réaliste des **recompositions résidentielles** dans la continuité des projets économiques et de la mobilisation des acteurs associatifs.

### Politique de la ville à l'échelle du quartier, orientations, enjeux et objectifs particuliers

#### *Orientation 1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble*

L'objectif de la ville de Maubeuge est de désenclaver le quartier des Provinces Françaises du point de vue de son mode de fonctionnement et d'un point de vue sociologique. Une véritable mutation de ce quartier doit être menée afin d'assurer une cohérence sur la ville basse, favorisant la mise en œuvre d'un axe est-ouest partant du centre d'attractivité que sera le groupe scolaire Mabuse, passant par le pôle d'attractivité constitué d'un hôtel de services avec offre de logements et de commerces s'y attachant sur le périmètre foncier de « la clouterie », passant par un centre d'attractivité qui se concrétisera par un marché couvert, pour aboutir à un dernier pôle d'attractivité identifié par le projet « pôle gare » constitué d'offres touristiques, ludiques et de restauration.

**Enjeux identifiés :**

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- Agir sur les mobilités ;
- Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire ;
- Améliorer l'appropriation de l'habitat et éviter le repli sur soi au sein du quartier ;

Sur le foncier potentiellement libéré suite au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, une étude d'opportunité de commercialisation à l'accession sociale sera menée en partenariat avec les bailleurs sociaux afin de diversifier l'offre au sein du quartier.

Pour ouvrir les habitants aux quartiers attenants, en l'occurrence le centre-ville, des sites associés de petite ampleur (10aine de logements) seront identifiés dans le cadre du projet national de renouvellement urbain ainsi que des sites associés présentant un potentiel de relogement, avec toujours pour unité de travail la dizaine de logements par site (Clouterie, projet européen de création de résidences à basse consommation d'énergie fossile à l'entrée de la rue d'Hautmont, liste non exhaustive) .

Cette étape préparatoire est indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement visant la recherche d'une mixité et d'un nouvel équilibre. Ces actions ont pour objectifs de favoriser une bonne insertion résidentielle dans leur quartier et/ou leur ville.

Le bailleur accompagnera les actions en contrepartie de l'abattement de la TFPB. Les attentes de la municipalité envers les bailleurs sociaux sont :

- répondre aux besoins de résidentialisation et renforcer l'attractivité de l'offre ;
- définir qualitativement les logements par une réhabilitation thermique du parc ;
- lutter contre le logement indigne ;
- participer à la définition et respecter une stratégie de peuplement convenue avec la ville, et les organismes intercommunaux et inter-bailleurs, pour trouver le juste équilibre entre l'offre sociale et l'offre générale.
- poursuivre la mise en œuvre de jardins familiaux.

### **Volet renouvellement urbain - améliorer la gestion quotidienne des espaces communs au sein du quartier et désenclaver le quartier**

Un pôle d'attractivité est en cours de reconstruction sous forme d'un bail emphytéotique autour du complexe scolaire Mabuse (crèche, maternelle, primaire), ainsi qu'une réflexion autour du service de restauration scolaire. Les

trajets école-domicile (enfants -familles) seront retravaillés avec les abords de cette infrastructure (aménagement paysager et urbain avec accessibilité PMR et personnes âgées, création de stationnements et d'une aire de sport le long des bords de Sambre) avec ouvertures permettant l'accès du quartier en site propre.

Une offre d'éco-mobilité sera proposée pour créer un maillage sur la ville (site du pôle gare, site de résidences à basse consommation à l'entrée de la rue d'Hautmont, le pôle culturel dans la zone zoo médiathèque, la place Vauban, le conservatoire ... aux autres quartiers prioritaires).

L'étude urbanistique s'affranchira des coupes en ouvrant le quartier par une entrée par la rocade, un accès facilitant le cheminement du pôle universitaire vers le centre-ville, s'attachera à repenser la sortie du quartier.

### **Volet santé - favoriser l'installation de professionnels de santé**

#### *Orientation 2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective*

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de proposer des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social à l'échelle du quartier. Elle cherche à garantir un accès équitable aux équipements et services autour d'un maillage du quartier avec le centre-ville s'appuyant sur la diversité de l'offre disponible.

L'Arsenal (caserne construite par Vauban pour répondre à la volonté de Louis XIV) sera voué à devenir un lieu d'entraide universitaire, avec une offre complémentaire d'animation périscolaire à l'échelle de la commune et des permanences ou implantations des associations d'accompagnement. Une solution immobilière d'hébergement dédiée à la jeunesse (primo accédant à l'emploi, étudiants, porteurs de projets et cadres arrivants sur le territoire pour son développement...) avec une auberge de jeunesse pour optimiser le taux d'occupation y sera étudié. Les services nécessaires à la vie étudiante pourront y être associés (restauration universitaire, BDE, ..., services divers).

Pour mémoire : 1500 post bacs (1000 sur Maubeuge, 80 % sont boursiers, 30 % ont besoin d'un logement).

#### **Enjeux identifiés :**

- Accompagner l'accès à l'emploi ;
- Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation ;

- Favoriser l'autonomie des individus ;
- Garantir et promouvoir le vivre ensemble.

#### **Volet emploi et insertion - Favoriser le retour à l'emploi du public le plus fragile**

Pour accompagner individuellement les publics les plus fragiles (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, demandeurs féminins), une mobilisation forte du GIP « Réussir en Sambre », structure rassemblant la Maison de l'Emploi Nord-Avesnois, la Mission locale Sambre Avesnois et le PLIE de Maubeuge Val de Sambre, sera attendue sur ces publics. Ces partenaires pourront capitaliser sur le Club Ambition qui aide les jeunes à trouver leur voie, en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'insertion professionnelle.

La politique de la ville souhaite accompagner les initiatives locales, structurantes et/ou innovantes favorisant le retour à l'emploi : chantiers écoles, école de la deuxième chance, chantier éducatifs en lien avec les travaux de renouvellement urbain offrant des formations qualifiantes à destinations des publics les plus fragiles, ou associations de mise en œuvre dans les quartiers prioritaires.

Suite à une opération test menée sur le quartier de Sous-le-Bois, des opérations ciblées sur un petit groupe de demandeurs (une dizaine de volontaires) seront renouvelées et étendues au sein des quartiers prioritaires

#### **Volet lieux de vie - Augmenter la fréquentation par les habitants des Provinces Françaises des équipements du territoire**

Le projet de « la clouterie », avec son hôtel de services attenant à une offre de logements et de commerces ainsi que le projet de marché couvert amèneront les habitants vers le centre-ville.

La médiathèque renforcera les actions de communication auprès de cette population en les accueillant dans une salle dédiée sur des sujets pressentis par le centre social, par les remontées des médiateurs et du conseil citoyen.

#### **Volet lien social - Améliorer le cadre de vie des résidents et favoriser l'instauration d'un lien social**

L'équipe des médiateurs de la ville assurera une présence dans les espaces communs et travaillera conjointement avec le conseil des citoyens, pour identifier les dysfonctionnements du quartier, en ciblant les heures d'affluence ainsi que

celles où le plus grand nombre d'incivilités est constaté. Les médiateurs contribueront à un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique, contribuant à l'amélioration des relations entre la population et la police municipale.

Les entrées et les espaces communs feront l'objet d'une attention particulière (propreté, gestion et usages) menée en concertation avec les bailleurs, la Ville et les habitants et ils seront sécurisés par des systèmes de vidéo-surveillance requérant l'accord préalable des représentants de l'Etat (Maire, Sous-préfet, Police Nationale).

Les jardins potagers ont été une expérience positive, partagée, qui sera poursuivie et étendue. Parallèlement, des équipements extérieurs développant de nouveaux usages à destination de tous les habitants du quartier seront développés: aire de détente, aires d'activités ou aires de jeux (à définir) valorisant les espaces de vie et de rencontres. Il s'agira de mettre en place une démarche participative, en concertation avec les conseils de citoyens par exemple sur le projet d'aménagement des espaces.

#### **Orientation 3 : Développer la capacité d'agir des citoyens**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de développer un maillage de proximité, en matière sociale, culturelle, sportive et éducative ; autant d'initiatives qui contribuent au lien social et au bien vivre dans le quartier. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et sportive au profit des publics les plus éloignés de ces thématiques ainsi qu'à l'accès aux loisirs, afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

#### **Enjeux**

- créer les conditions d'une démocratie participative
- faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale

#### **Volet démocratie participative – mise en place et animation du conseil citoyen et du conseil municipal des jeunes**

Dans l'esprit de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, a été mis en place un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire. Les représentants des conseils citoyens vont participer aux instances de pilotage du contrat de ville pour établir plus de lien à l'intérieur du quartier et impliquer plus dynamiquement



les habitants. Leur installation s'est concrétisée par la désignation de deux collèges (le 1er composé de plus de 50 % d'habitants, l'autre collège dédié aux associations et acteurs locaux) sur base d'un tirage assis sur le volontariat, s'attachant à l'Égalité Hommes-Femmes et une représentativité suffisante, s'inspirant de celle adoptée pour le conseil municipal (au prorata d'habitants).

Véritable lien entre les habitants et les élus, organe représentatif des habitants pour le renouvellement des quartiers (un bureau élu doté d'un président, un secrétaire, un trésorier lien avec la Caisse de Conseils Citoyens ville), le conseil citoyen sera sollicité au travers de commissions thématiques sur les sujets de vie du quartier (4 commissions : Habitat - cadre de vie, transports, peuplement, tranquillité publique ; Loisirs - culture-sports-loisirs ; Santé - prévention et accès aux soins, lutte contre l'isolement, éducation/parentalité ; Emploi - insertion emploi, développement économique et commerce).

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), impliquant les jeunes des quartiers de 11 à 18 ans issus des établissements scolaires de la ville continuera d'être animé.

Véritable structure éducative pour faciliter la compréhension des décisions et la découverte des instances communales voire nationales, le CMJ donne la parole aux jeunes afin qu'ils soient force de proposition sur les thèmes de la vie publique et des grands projets de la ville, et surtout acteurs de leur réalisation (montage de projets), permettant leur implication au sein de la vie associative et la vie de la cité.

### **Volet culturel et sportif - Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale :**

L'un des enjeux est de favoriser la tenue d'événements collectifs ponctuels permettant les échanges au sein du quartier et la relation avec les autres quartiers, associant habitants, associations, usagers ou intervenants.

Soutien et consolidation seront donc apportés aux structures associatives qui accompagnent les expériences de découverte de la culture et/ou valorisation des patrimoines et de la pratique de sports traditionnels de notre région (ex : jeu de paume) et/ou jugés élitistes (golf, tennis, équitation, théâtre...). Cette action participe au développement d'animations tous publics, mais aussi visant un public familial et intergénérationnel.

Parmi la consolidation des actions culturelles à mener, il convient de citer le Conservatoire, qui doit également permettre l'accès à la musique au plus grand nombre, et il s'agira de faire connaître et de renforcer des initiatives telles que les classes dédiées au handicap (classe percussion).

Le centre social joue un rôle prépondérant dans la dynamique du quartier, c'est pourquoi il doit s'ouvrir à des actions « hors les murs ».

## MAUBEUGE - QUARTIER PONT-DE-PIERRE



### Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

Ce quartier est situé en partie nord-est de la commune de Maubeuge, de part et d'autre de la rue du Pont-de-Pierre.

Le secteur des Présidents se situe dans l'aire d'accompagnement de l'avenue Jean Jaurès, voie principale d'accès à Maubeuge qui devrait bénéficier d'une requalification avec implantation d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Le secteur des Ecrivains est accroché à la Route de Feignies, axe de liaison avec le périurbain maubeugeois, il marque la limite avec le quartier de l'Épinette. Ces deux entités sont dotées d'un établissement scolaire qui constitue un élément important de l'animation de la vie sociale et sont composées de plusieurs lots d'immeubles issus des différents programmes de reconstruction d'après-guerre en

collectifs, et d'ensemble de groupes pavillonnaires constitués d'une dizaine de logements. Ces derniers ne présentent pas pour la majorité de désordres majeurs. Leur image n'est certes pas conforme à celle du pavillonnaire du secteur rural mais il s'agit d'une offre résidentielle abordable qu'il convient de valoriser et d'accompagner.

L'enjeu stratégique porte sur :

- la requalification de l'avenue Jean Jaurès pour en faire un lieu de vie à part entière ;
- la recomposition de la Route de Feignies au droit de l'école de l'Épinette (lien avec la passerelle) ;
- la mise en scène des espaces publics au droit de polarités nourries de la présence de services (dont les écoles) ;
- la création d'une liaison douce structurante entre ces deux quartiers de manière à générer un désenclavement réciproque (Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en faveur d'un tissu d'habitat) ;
- la synergie avec l'environnement économique proche (ZI de la petite savate / OAP du PLU en faveur d'un tissu à vocation développement économique).

Les implantations territoriales distinctes des sites des Présidents et des Écrivains permettront de démarrer en parallèle les chantiers sur ces deux entités ainsi que la création de la voirie entre les deux sites.

### *Orientation 1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble*

L'ensemble intitulé « Quartier du Pont-de-Pierre », présente deux entités géographiques distinctes. Son mode de fonctionnement urbanistique et sociologique est jugé très restreint au regard des voies d'accès et de la coupure entre les deux entités. Une véritable mutation doit s'engager, notamment en lien avec l'OAP définie dans le PLU, afin d'assurer une cohérence entre ces deux entités très disparates et où un système pavillonnaire très dense côtoie des ensembles collectifs. Repenser l'habitat et améliorer le cadre de vie des habitants (aire paysagère, place de la voiture avec ses aires de stationnement, les services offerts

à l'habitant...) sont les enjeux principaux. Un des autres enjeux est de tirer profit de la situation du quartier en limite du secteur rural et de construire une image de quartier tournée vers la nature.

### **Enjeux identifiés**

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Agir sur les mobilités,
- Accompagner la diversification économique,
- Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité.

### **Volet habitat – ouvrir le quartier et permettre sa réappropriation**

Dans l'optique d'assurer une meilleure mixité entre le pavillonnaire résidentiel et l'habitat locatif, les bailleurs en partenariat avec la Ville doivent repenser l'habitat, améliorer le cadre de vie afin de définir un nouvel équilibre et un maillage de rues à l'échelle du Pont de Pierre. Plus particulièrement sur l'entité Les Présidents, la centralité doit être repensée autour de la zone qui s'étend de la place de la mairie annexe à l'établissement scolaire. Concernant l'entité Les Ecrivains, l'enjeu est de s'ouvrir au pavillonnaire, en proposant un habitat en corrélation avec son environnement. Une attention particulière sera portée à la reconstruction de résidences individuelles s'intégrant dans leur environnement, largement ouvert sur les champs.

La recherche d'une mixité et d'un nouvel équilibre favorisera une bonne insertion résidentielle.

Le bailleur accompagnera les actions en contrepartie de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Les attentes de la municipalité envers les bailleurs sociaux sont :

- répondre aux besoins de résidentialisation,
- définir qualitativement les logements pour réhabiliter le parc thermiquement et urbanistiquement, lutter contre le logement indigne,
- initier la mise en œuvre de jardins familiaux.

### **Volet renouvellement urbain - améliorer la gestion quotidienne des espaces communs au sein du quartier**

L'un des enjeux à l'échelle du Pont de Pierre sur les deux entités qui le composent est de mettre en valeur sa proximité avec la campagne, tout en faisant entrer la

campagne dans le quartier. Des réflexions avec les habitants seront proposées pour revoir la place qu'ils souhaitent offrir aux stationnements et à la voirie, rappelant la nécessité d'avoir des axes de cheminement suffisants.

Une amélioration du cadre de vie pourra également s'appuyer sur la création d'une place de vie. Elle sera le support pour une vie de quartier (aire de jeux, parc, place sur la zone qui s'étend de la place de la mairie annexe à l'établissement scolaire) et devra offrir la possibilité d'accueillir des actions innovantes, par exemple faire entrer du terroir dans le quartier : en complémentarité de la demande de création de jardins potagers aux Ecrivains (Orientation 2), elle s'organisera en un lieu de vie où des associations de production pourront proposer des produits locaux (extension de l'expérience municipale en chantier d'insertion de production potagère avec vente à Sous-le-Bois, implication de la population du quartier avec vente en son sein). Cette volonté de faire entrer la campagne est dans la lignée des actions réalisées auprès des enfants au sein du collège (actions d'initiation au goût, de redécouverte des légumes oubliés).

La mise en œuvre d'un marché exclusivement alimentaire au sein même du quartier pourra être étudiée, la réintroduction d'un commerce de proximité (EPARECA, friche Aldi) répondra aux besoins de la population âgée en voie d'isolement au sein des Présidents.

La chaufferie devra faire l'objet d'une valorisation, pour l'insérer dans la vie du quartier (fonctionnalité adjacente, intégration paysagère).

### **Volet activités – accompagner le réinvestissement économique**

La Ville de Maubeuge accompagnera l'implantation d'un commerce multiservices dans la continuité du marché de producteurs locaux en partenariat avec la ou les associations (jardinier de France, ...).

L'Économie Sociale et Solidaire a toute sa place dans le contrat de ville autant dans le volet cohésion sociale que dans le volet développement économique, notamment en continuité des actions menées en matière de marché de produits du terroir. Elle contribue à l'ancrage local des activités (emplois non délocalisables) tout en s'adressant à un public peu qualifié.

### **Volet mobilité – améliorer le réseau viaire**

L'un des enjeux du Pont-de-Pierre est de recréer les axes nécessaires à son désenclavement et de reconstruire un maillage urbain cohérent.

En effet, les Présidents et les Ecrivains sont deux entités distinctes au sein du Quartier du Pont-de-Pierre qu'il convient de reconnecter mais aussi d'ouvrir vers le Quartier de l'Épinette, en facilitant la traversée des axes structurants, que sont le boulevard Jean Jaurès, la rue du Pont-de-Pierre et la rue de Feignies : traversée, liaisons, ouvertures.

Un autre enjeu est d'assurer depuis les Présidents et Les Ecrivains les connections avec les groupes scolaires, tout en maîtrisant les poches de stationnement au sein des deux entités et plus particulièrement sur le boulevard de la liberté, pour lequel il convient également de mener une opération de limitation de la vitesse, tout comme autour de l'établissement culturel.

### **Orientation 2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de renforcer son implication au sein des équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social à l'échelle du quartier. Elle cherche à garantir un accès équitable aux équipements et services autour d'un maillage du quartier avec le centre-ville s'appuyant sur la diversité de l'offre disponible.

Les deux établissements scolaires au cœur des deux ensembles jouent un rôle primordial.

#### **Enjeux identifiés**

- Accompagner l'accès à l'emploi,
- Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation,
- Favoriser l'autonomie des individus,
- Garantir et promouvoir le vivre ensemble,

Le Local Collectif Résidentiel (LCR) fera l'objet d'une attention particulière, l'ensemble des associations devront couvrir les besoins des tranches d'âges de 0 à 24 ans (effectifs en valeur absolue suffisamment élevés) et proposer des actions pour éviter les discriminations (égalité Hommes Femmes, insertion chômage).

Des actions complémentaires favorisant la mixité sociale (ateliers culinaires – attache avec le terroir de divers horizons, d'expressions artistiques et transmission

de cultures) seront confortées. Une Plate-forme partenariale de regroupement des acteurs aux Ecrivains est d'ailleurs à l'œuvre pour travailler sur ces attentions.

#### **Volet emploi et insertion - Favoriser le retour à l'emploi du public le plus fragile**

Pour accompagner individuellement les publics les plus fragiles (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, demandeurs féminins), une mobilisation forte du GIP « Réussir en Sambre » rassemblant la Maison de l'Emploi Nord-Avesnois, la Mission locale Sambre Avesnois et le PLIE de Maubeuge Val de Sambre sera attendue sur ces publics. Ces partenaires pourront capitaliser sur le Club Ambition qui aide les jeunes à trouver leur voie, en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'insertion professionnelle.

La politique de la ville souhaite accompagner les initiatives locales, structurantes et/ou innovantes favorisant le retour à l'emploi : chantiers écoles, école de la deuxième chance, chantier éducatifs en lien avec les travaux du renouvellement urbain offrant des formations qualifiantes à destination des publics les plus fragiles, ou associations de mise en œuvre dans les quartiers prioritaires.

Suite à une opération test menée sur le quartier de Sous-le-Bois, des opérations ciblées sur un petit groupe de demandeurs (une dizaine de volontaires) seront renouvelées et étendues au sein des quartiers prioritaires.

Une attention particulière sera portée aux clauses d'insertion dans le cadre des marchés de travaux liés aux chantiers de renouvellement de l'habitat, en partenariat avec Réussir en Sambre et la Mairie annexe du quartier.

Les actions du CCAS aux Présidents (permanences dédiées aux allocataires RSA et au public fragile) seront étendues aux Ecrivains au sein du Local Collectif Résidentiel.

#### **Volet jeunesse - Favoriser l'épanouissement par l'éducation en particulier pour les jeunes**

Pragmatiquement, deux phases importantes, que sont le repérage, la prévention du décrochage et le rattrapage éducatifs, seront investies :

- consolidation du lien autour des opérations menées par l'Education Nationale et les organismes d'Etat (DRE, Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité, classes CLAS à Horaires Aménagés, spécifiquement investis

dans les quartiers prioritaires, Classes à Horaires Aménagés Musique engagée dans les quartiers prioritaires, classes sport études) en cohérence avec le Projet Educatif De Territoire, ainsi que des actions menées à l'intérieur et à l'extérieur du quartier avec une mise en place de la Maison de la jeunesse (dans le quartier de Sous-le-Bois, renforçant ainsi le maillage entre quartiers)

### **Volet lien social - Améliorer le cadre de vie des résidents et favoriser l'instauration d'un lien social**

L'équipe des médiateurs de la ville assurera une présence dans les espaces communs et travaillera conjointement avec le conseil des citoyens, pour identifier les dysfonctionnements du quartier, en ciblant les heures d'affluence (pouvant aller jusqu'en soirée) ainsi que celles où le plus grand nombre d'incivilités est constaté.

Les médiateurs contribueront à un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique, contribuant à l'amélioration des relations entre la population et la police municipale.

Un observatoire pour favoriser le sentiment de sécurité et lutter contre les incivilités à l'échelle de la Ville en lien avec les bailleurs sociaux, la police municipale et nationale est en cours d'élaboration et fait l'objet d'une attente forte de la municipalité.

Les entrées et les espaces communs feront l'objet d'une attention particulière menée en concertation avec les bailleurs, la Ville et les habitants et ils seront sécurisés par des systèmes de vidéo-surveillance requérant l'accord préalable des représentants de l'Etat (Maire, Sous-préfet, Police Nationale).

Les jardins familiaux sont à développer, afin de composer un travail autour d'une frange entre le quartier et l'espace agricole contigu. Parallèlement, des équipements extérieurs développant de nouveaux usages à destination de tous les habitants du quartier seront développés: aire de détente ou aires d'activités ou aires de jeux, terrain multisports (à définir) valorisant les espaces de vie et de rencontres. Il s'agira de mettre en place une démarche participative, en concertation avec les conseils de citoyens par exemple sur le projet d'aménagement des espaces.

Une attention particulière sera portée par le CCAS envers les personnes âgées pour rechercher des réponses concrètes adaptées aux besoins et aux attentes de ces personnes et lutter contre leur isolement potentiel.

### **Orientation 3 : Développer la capacité d'agir des citoyens**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de développer un maillage de proximité, en matière sociale, culturelle, sportive et éducative, autant d'initiatives qui contribuent au lien social et au bien vivre dans le quartier. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et sportive au profit des publics les plus éloignés de ces thématiques ainsi qu'à l'accès aux loisirs, afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

### **Enjeux**

- créer les conditions d'une démocratie participative
- faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale
- accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé

### **Volet démocratie participative – mise en place et animation du conseil citoyen et du conseil municipal des jeunes**

Dans l'esprit de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, ont été mis en œuvre des conseils citoyens dans chaque quartier issu des quartiers prioritaires. Les représentants des conseils citoyens vont participer aux instances de pilotage du contrat de ville pour établir plus de lien à l'intérieur du quartier et impliquer plus dynamiquement les habitants. Leur installation s'est concrétisée par la désignation de deux collèges (le 1er avec plus de 50 % dédiés aux habitants, l'autre collège dédié aux associations et acteurs locaux) sur base d'un tirage assis sur le volontariat, s'attachant à l'égalité Femme-Homme et une représentativité suffisante, s'inspirant de celle adoptée pour le conseil municipal (au prorata d'habitants).

Véritable lien entre les habitants et les élus, organe représentatif des habitants pour le renouvellement des quartiers (un bureau élu doté d'un président, un secrétaire, un trésorier lien avec la Caisse de Conseils Citoyens ville), le conseil citoyen sera sollicité au travers de commissions thématiques sur les sujets de vie du quartier (4 commissions : Habitat - cadre de vie, transports, peuplement, tranquillité publique ; Loisirs - culture-sports-loisirs ; Santé - prévention et accès aux soins, lutte contre l'isolement, éducation/parentalité ; Emploi - insertion emploi, développement économique et commerce)

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), impliquant les jeunes des quartiers de 11 à 18 ans issus des établissements scolaires de la ville continuera d'être animé. Véritable structure éducative pour faciliter la compréhension des décisions et la découverte des instances communales voire nationales, le CMJ donne la parole aux jeunes afin qu'ils soient force de proposition sur les thèmes de la vie publique et des grands projets de la ville, et surtout acteurs de leur réalisation (montage de projets), permettant leur implication au sein de la vie associative et la vie de la cité.

#### **Volet culturel et sportif - Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale :**

L'un des enjeux est de favoriser la tenue d'événements collectifs ponctuels permettant les échanges au sein du quartier et la relation avec les autres quartiers, associant habitants, associations, usagers ou intervenants. D'autant qu'il existe une association de football très dynamique, qui permet au travers de l'organisation de plusieurs animations de retrouver parents et enfants autour de projets communs non stigmatisants.

Soutien et consolidation seront donc apportés aux structures associatives qui accompagnent les expériences de découverte de la culture et/ou valorisation des patrimoines ainsi que l'organisation de festivités, aujourd'hui à remettre en place comme une fête de quartier, afin de recréer une véritable vie de quartier aux Ecrivains. Cette action participe au développement d'animations tous publics, mais aussi visant un public familial et intergénérationnel.

Les centres sociaux doivent jouer un rôle prépondérant dans la dynamique du quartier, c'est pourquoi ils réinvestiront le quartier avec des actions ciblées. (les bailleurs sociaux accompagnent la Ville en mettant à disposition des locaux).

#### **Volet santé – éducation et prévention**

Les collégiens de Jules Verne originaires des entités Présidents et Ecrivains participent à une action pilotée par l'infirmière scolaire :

- théâtre de marionnettes « halte à la drogue »,
- prévention santé en partenariat avec l'Association Regards sur les conduites addictives,
- des ateliers de sophrologie pour les enfants (travail sur le schéma corporel, gestion des émotions, stress)
- un jeu intitulé « bien dans ton assiette », qui pourrait faire le pendant à la thématique de la nature dans le quartier.
- Cette action est également menée en partenariat avec le centre social de l'Épinette et pourrait être développée dans tout le quartier, à destination des familles, créant ainsi un lien inter générationnel autour du goût et du terroir.

#### **Actions en cours**

Stratégie de la Ville de Maubeuge : local collectif résidentiel rassemblant des services et des activités pour tous (en reconstruction) ; plateforme partenariale des écrivains, GUP, présence de médiateurs sous contrats adultes-relais, projets éducatifs, conseil municipal des jeunes, diagnostic en marchant, présence du CCAS aux Présidents

**Stratégie des bailleurs sociaux / HABITAT DU NORD (Présidents) :** Démolitions, résidentialisations, réhabilitations, constructions neuves

**Stratégie des bailleurs sociaux / PROMOCIL (Saint Suaire) :** Prise de conscience de la déqualification acquise (démolition)

**Stratégie des bailleurs sociaux / GHI (Ecrivains) :** Présence de proximité à étoffer, gestion du patrimoine en lien avec la gestion locative, sécurisation du parc résidentiel.

## MAUBEUGE - QUARTIER DE L'EPINETTE



### Vision stratégique du quartier à 6 ou 12 ans

Le quartier de l'Epinette, qui accueille 13% de la population maubeugeoise, a bénéficié d'un aménagement urbain de grande envergure, dans le cadre de l'ANRU 1, qui a permis :

- Une transformation de l'image du quartier, par le changement de la morphologie de l'habitat, sa dédensification,
- Une mixité sociale, développée sous la forme d'un schéma urbain proche de la « cité jardin » et favorisant les modes de déplacement doux,
- Une affirmation des fonctions commerciales existantes et tertiaires à venir, en créant un pôle d'équipements et de services symbole du redéploiement du quartier.

Alors qu'aujourd'hui le climat d'insécurité s'est très largement atténué (quelques points d'incivilités persistants), la vision stratégique du quartier porte sur la garantie d'un équilibre en termes de mixité sociale. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à certains publics particulièrement :

- Les familles monoparentales
- Les femmes très faiblement diplômées
- Les femmes sans emploi ou en emploi précaire

Elles portent également sur la poursuite des connexions avec le Faubourg de Mons et le Centre-ville, tout en s'ouvrant sur les Ecrivains.

Actions en cours sur le quartier

- ANRU 1
- GUP
- Centre socio-culturel
- Centre multi accueil comprenant un centre administratif, un bureau de poste, une mairie annexe
- Locaux de Réussir en Sambre Avesnois

### Orientation 1 – Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble

Aujourd'hui, ce quartier de Maubeuge intimement lié au Faubourg de Mons se projette vers l'avenir. Tout d'abord du point de vue économique, puisque l'Epinette est en Zone France Urbaine ce qui permet d'attirer de nouvelles activités économiques. D'un point de vue social, le centre socio-culturel du quartier est très dynamique et permet de maintenir une activité permanente. L'objectif de la ville de Maubeuge est de poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'ANRU 1, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, la mixité d'usage. La mutation doit se poursuivre, pour achever la transformation de l'image du quartier, qui s'inscrit dans la vocation urbaine de l'agglomération.

Enjeux identifiés :

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Agir sur les mobilités,
- Accompagner la diversification économique,

- Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité

### **Volet habitat – ouvrir le quartier et permettre sa réappropriation**

Dans le cadre de l'ANRU 1, c'est plus de 65 millions d'euros qui ont été engagés, notamment pour :

- Redonner à ce quartier une dimension urbaine dans l'agglomération par l'amélioration des offres des services urbains – lisibilité, accessibilité, mixité d'usage,
- Transfigurer son image, par là-même améliorer le cadre de vie en tirant parti de ses potentiels et spécificités par l'expression tangible des qualités jusque-là oubliées

Dans la continuité de ce programme, l'ouverture du quartier passera également par la démolition de la Ferme Pamart, le foyer Soleil (18/05/2015) et des logements dits « camemberts », ainsi que le traitement de la friche derrière Réussir en Sambre Avesnois.

L'un des enjeux de la Ville est la poursuite de la mixité sociale, tout en favorisant une bonne insertion résidentielle.

### **Volet renouvellement urbain – améliorer la gestion quotidienne des espaces communs au sein du quartier**

Alors que la rénovation des Rois de France a été une réussite, de la gestion quotidienne des espaces communs autour de l'ensemble « Le Vilvorde » reste encore à améliorer et une réflexion pourra être engagée sur l'opportunité de la mise en place de colonnes enterrées.

Concernant le problème des inondations liées à la gestion des eaux pluviales, une étude de débit (bassin de rétention, dimensionnement du réseau ...) sera menée afin de traiter le problème à la source.

### **Volet activités – accompagner le réinvestissement économique**

Le quartier, de par son classement en Zone France Urbaine, jouit de nombreux services économiques, d'un centre d'affaires, qui participent à l'animation du quartier et à son attractivité.

L'Economie Sociale et Solidaire a toute sa place dans le contrat de ville tant dans le volet de cohésion sociale que dans le volet développement économique, notamment en continuité des actions menées en matière d'éco-mobilité. Elle contribue à l'ancrage local des activités (emplois non dé localisables) tout en s'adressant à un public peu qualifié.

### **Volet mobilité – améliorer le réseau viaire**

L'un des enjeux est de favoriser un maillage urbain cohérent, notamment en réhabilitant les voiries, en travaillant sur l'offre de stationnement, qui doit avoir moins d'emprise sur la vie des habitants. Parallèlement, la mairie portera son attention sur la révision des plans de circulation, en axant notamment sur la limitation de vitesse des automobilistes (ex. pose de ralentisseur, installation d'un radar pédagogique), notamment aux abords du groupe scolaire Blanche-Neige et du collège Jules Verne, en maîtrisant les poches de stationnement.

Un travail sera engagé parallèlement sur les ornements de la place de Réussir en Sambre Avesnois, le marquage au sol et la délimitation des emprises.

Les axes routiers majeurs seront équipés d'un système de vidéosurveillance, ainsi que le parvis de Réussir en Sambre Avesnois.

Une attention particulière sera portée à la connexion entre la salle du Lieu et le parking du groupe scolaire via une liaison piétonne.

### **Volet santé – favoriser l'installation de professionnels de santé**

Le taux de généralistes est important sur cette entité, car le quartier de l'Épinette est en ZFU.

Il n'y a pas de maison de santé, mais les praticiens sont regroupés au même endroit.



### **Orientation 2 : Accompagner l'émancipation individuelle et collective**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de renforcer son implication au sein des équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social à l'échelle du quartier. Elle cherche à garantir un accès équitable aux équipements et services autour d'un maillage du quartier avec le faubourg de Mons (lien historique) et le centre-ville s'appuyant sur la diversité de l'offre disponible.

#### **Enjeux identifiés**

- Accompagner l'accès à l'emploi,
- Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation,
- Favoriser l'autonomie des individus,
- Garantir et promouvoir le vivre ensemble

#### **Volet emploi et insertion – Favoriser le retour à l'emploi du public le plus fragile**

Pour accompagner individuellement les publics les plus fragiles (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, demandeurs féminins), une forte mobilisation du GIP Réussir en Sambre Avesnois rassemblant la maison de l'emploi Nord-Avesnois, la Mission Locale Sambre Avesnois et le PLIE de Maubeuge Val de Sambre, sera attendue sur ces publics. Ces partenaires pourront capitaliser sur le Club Ambition qui aide les jeunes à trouver leur voie, en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'insertion professionnelle.

La Politique de la Ville souhaite accompagner les initiatives locales, structurantes et/ou innovantes favorisant le retour à l'emploi : chantiers écoles, école de la deuxième chance, chantiers éducatifs en lien avec les travaux du renouvellement urbain offrant des formations qualifiantes à destination des publics les plus fragiles, ou associations de mise en œuvre dans les quartiers prioritaires.

Une attention particulière sera portée aux clauses d'insertion dans le cadre des marchés de travaux liés aux chantiers de renouvellement de l'habitat, en partenariat avec Réussir en Sambre et la mairie annexe du quartier.

#### **Volet jeunesse – Favoriser l'épanouissement par l'éducation en particulier pour les jeunes**

Pragmatiquement, trois phases importantes, que sont le repérage, la prévention du décrochage et le raccrochage éducatifs, seront investies :

- Consolidation du lien autour des opérations menées par l'Education Nationale et les organismes de l'Etat (DRE, Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité, classes CLAS à horaires aménagés spécifiquement investis dans les quartiers prioritaires, classes sport études) en cohérence avec le Projet Educatif du Territoire, ainsi que des actions menées à l'intérieur et à l'extérieur du quartier en lien avec le centre-ville et le Faubourg de Mons (renforçant ainsi le maillage entre les quartiers)

Un autre enjeu pour la Ville de Maubeuge réside dans la montée en gamme de son offre éducative, via la rénovation des groupes scolaires :

- Ecole des marronniers (notamment les menuiseries) et Corneille (notamment une étude thermique et la rénovation des façades) d'ici 2018,
- Groupe scolaire La Fontaine

#### **Volet lien social – Améliorer le cadre de vie des résidents et favoriser l'instauration d'un lien social**

L'équipe des médiateurs de la Ville assurera une présence dans les espaces communs et travaillera conjointement avec le conseil des citoyens, pour identifier les dysfonctionnements du quartier, en ciblant les heures d'affluence ainsi que celles où le grand nombre d'incivilités est constaté.

Les médiateurs contribueront à un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique, contribuant à l'amélioration des relations entre la population et la police municipale.

Les entrées et les espaces communs feront l'objet d'une attention particulière menée en concertation avec les bailleurs, la Ville et les habitants et ils seront sécurisés par des systèmes de vidéosurveillance requérant l'accord préalable des représentants de l'Etat (Maire, Sous-Préfet, Police Nationale).

Dans la continuité de proposer une offre diversifiée dans chaque quartier, les équipements extérieurs développant de nouveaux usages à destination de tous les habitants du quartier seront développés : aire de détente ou aires d'activités ou aires de jeux (à définir) valorisant les espaces de vie et de rencontres intergénérationnelles. Il s'agira de mettre en place une démarche participative, en concertation avec les conseils citoyens par exemple sur le projet d'aménagement des espaces. Plus particulièrement, une aire de jeux pour enfants sera implantée à proximité des Rois de France.

### **Orientation 3 – Développer la capacité d'agir des citoyens**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de développer un maillage de proximité, en matière sociale, culturelle, sportive, éducative, autant d'initiatives qui contribuent au lien social et au bien vivre dans le quartier. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et sportive au profit des publics les plus éloignés de ces thématiques ainsi qu'à l'accès aux loisirs, afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

#### **Enjeux :**

- Créer les conditions d'une démocratie participative,
- Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale
- Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé

### **Volet démocratie participative – mise en place et animation du conseil citoyen et du conseil municipal des jeunes**

Dans l'esprit de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, a été mis en œuvre un conseil citoyen dans chaque quartier issu des quartiers prioritaires. Les représentants des conseils citoyens vont participer aux instances de pilotage du contrat de ville pour établir le lien à l'intérieur du quartier et impliquer plus dynamiquement les habitants. Leur installation s'est concrétisée par la désignation de deux collègues (le 1<sup>er</sup> avec plus de 50% dédiés aux habitants, l'autre collègue dédié aux associations et acteurs locaux) sur base d'un tirage assis sur le volontariat, s'attachant à l'égalité Femmes-Hommes et une représentativité suffisante, s'inspirant de celle adoptée pour le conseil municipal (au prorata d'habitants). Véritable lien entre les habitants et les élus, organe représentatif des

habitants pour le renouvellement des quartiers (un bureau élu doté d'un président, un secrétaire, un trésorier lien avec la Caisse de Conseils citoyens ville), le conseil citoyen sera sollicité au travers de commissions thématiques sur les sujets de vie du quartier (4 commissions : Habitat - cadre de vie, transports, peuplement, tranquillité publique ; Loisirs - culture-sports-loisirs ; Santé - prévention et accès aux soins, lutte contre l'isolement, éducation/parentalité ; Emploi - insertion emploi, développement économique et commerce).

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), impliquant les jeunes des quartiers de 11 à 18 ans issus des établissements scolaires de la ville continuera d'être animé. Véritable structure éducative pour faciliter la compréhension des décisions et la découverte des instances communales voire nationales, le CMJ donne la parole aux jeunes afin qu'ils soient force de proposition sur les thèmes de la vie publique et des grands projets de la ville, et surtout acteurs de leur réalisation (montage de projets), permettant leur implication au sein de la vie associative et la vie de la cité.

### **Volet culturel et sportif - Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale**

Le centre socio-culturel est très actif et impulse une véritable dynamique de quartier, aussi son rôle est prépondérant. C'est pourquoi il est prévu de développer des passerelles avec le Quartier des Ecrivains, en installant une antenne dans deux logements en rez-de-chaussée d'un immeuble.

Des événements collectifs ponctuels (fête des voisins, brocante, ...), notamment animés par le Comité des Fêtes, permettant les échanges au sein du quartier et la relation avec les autres quartiers, associant habitants, associations, usagers ou intervenants, ponctuent la vie du quartier.

De plus, le quartier étant réputé sportif, une association de football très dynamique, permet au travers de l'organisation de plusieurs animations de retrouver parents et enfants autour de projets communs non stigmatisant, la Ville de Maubeuge engagera la rénovation du stade Jean SERRA, de la salle Louis FRENEL.

Soutien et consolidation seront donc apportés aux structures associatives du quartier qui accompagnent les expériences de découverte de la culture et/ou

valorisation des patrimoines ainsi que l'organisation de festivités. Cette action participe au développement d'animations tous publics, mais aussi visant un public familial et intergénérationnel.

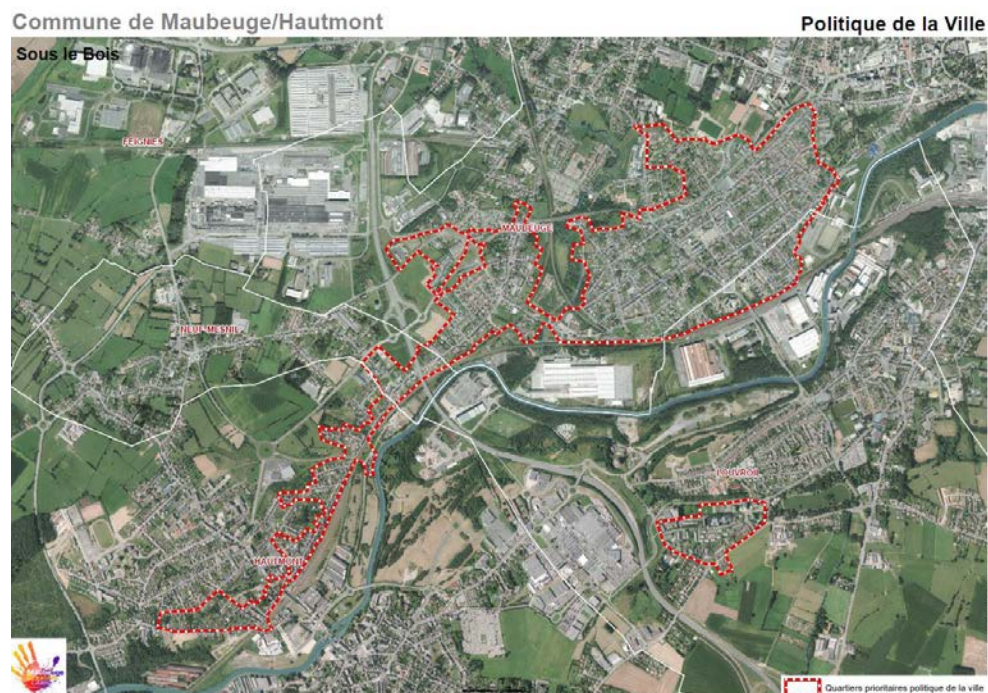
#### **Volet santé – éducation et prévention**

Les collégiens de Jules VERNE participent à une action pilotée par l'infirmière scolaire, menée en partenariat avec le centre socio-culturel de l'Épinette :

- théâtre de marionnettes « halte à la drogue » ;
- prévention santé en partenariat avec l'Association Regards sur les conduites addictives,
- des ateliers de sophrologie pour les enfants (travail sur le schéma corporel, gestion des émotions, stress)
- un jeu intitulé « bien dans ton assiette », qui pourrait faire le pendant à la thématique de la nature dans le quartier.

De plus, le quartier accueille les locaux de l'Association des Paralysés de France et il est emblématique pour l'attention portée aux personnes âgées et handicapées.

# HAUTMONT - LOUVROIL - MAUBEUGE - NEUF-MESNIL QUARTIER INTERCOMMUNAL : SOUS-LE-BOIS – MONTPLAISIR - RUE D’HAUTMONT



## Vision stratégique du quartier à 10 ou 15 ans

Le quartier repris au titre du zonage politique de la ville ne correspond pas exclusivement à celui de l'identité du quartier de « Sous-le-Bois Maubeuge-Louvroil ».

Il en dépasse en effet les limites territoriales : au nord vers le « village Fleuri » (entité correspondant au conseil de quartier de la commune de Maubeuge) et « Les Automobilistes/Trieu-Mouton », à l'est vers Montplaisir, au sud est le long de

la rue d'Hautmont (de Maubeuge à Hautmont en passant par Neuf Mesnil) et de la rue d'Hautmont à Maubeuge au bout de la rue de Boussières à Hautmont.

Il est historiquement un faubourg avec une densité de population liée au développement industriel de la ville-centre de Maubeuge.

Il est amené à poursuivre cette vocation résidentielle tout en conservant ses fonctions multiples (mixité fonctionnelle : habitat privé et public, équipements, commerces, ZFU, transports en commun, en bordure du cordon industriel).

En conséquence, les enjeux de ce quartier visent notamment :

- Une reconquête au niveau de l'habitat tant privé (habitat ancien et obsolète, vacance, propriétaires occupants impécunieux, marchands de sommeil) que public (volonté de sortir de la logique d'attribution et de mutation interne au quartier pour réintégrer ce quartier dans le droit commun).
- Une vie de quartier plus apaisée via des interventions en matière de tranquillité publique (lieux de non-droit /contre-usages, trafics, incivilité).
- Une reconnexion avec les centralités de Maubeuge, Louvroil, Neuf-Mesnil et Hautmont de cette « ville dans la ville »

## HAUTMONT - RUE DE BOUSSIERES ET RUE VICTOR HUGO

La partie due quartier située à Hautmont, rue de Boussières et rue Victor Hugo a une identité « ouvrière » de par sa composition urbaine et sa situation géographique en fond de vallée le long de la voie ferrée. C'est une frange urbaine avec une densité de population liée au développement industriel de la ville d'Hautmont (« la ville aux 100 cheminées »).

Elle est située en plein cœur de ville et a perdu son identité depuis la fermeture massive des usines dans les années 70-80. La vocation de ce quartier est résidentielle. Toutefois, il convient de lui redonner lustre, qualité d'avenir et qualité d'habitat que ce quartier a perdu en même temps que la fermeture des usines.

Ce quartier n'a pas été traité de la même façon depuis une vingtaine d'années. Il convient donc de distinguer deux parties de part et d'autre de la gare :

- La rue de Boussières et les rues adjacentes

Des actes de rénovation ont été déjà réalisés sur ce côté : îlot de résorption d'habitat insalubre, nouvelles constructions dans le cadre de l'ANRU, création de nouveaux équipements (maisons de quartier, écoles) et aménagements (square) et des projets sont en cours d'élaboration

- La rue Victor Hugo en direction de la rue d'Hautmont vers Maubeuge : Aucune action n'a été entreprise sur ce quartier qui reste « triste » et « dur »

### La vision stratégique communale porte sur trois axes majeurs :

- **L'habitat**

Dans le quartier dit de « Boussières », la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) permettra de résoudre la majorité des difficultés liées à l'habitat. Toutefois, il restera des poches à traiter (rue du Quesnoy et rue st Ansbert) où se juxtaposent maisons de propriétaires, locataires et un ensemble de logements appartenant à PROMOCIL. Le traitement de ces friches et des voiries et trottoirs permettrait de finaliser la valorisation des résidences construites dans le cadre de l'ANRU (résidence des terrasses, résidence du parc). En outre les terrains laissés libres par

les RHI permettront de proposer des poches d'habitat sur un coteau plein sud dominant la ville.

Par contre, dans la rue Victor Hugo et les rues adjacentes, il convient de mettre en place une étude fine de l'habitat afin de connaître en détail le patrimoine de cet ensemble avant de pouvoir mettre en place des projets et de faire appel aux solutions s'y référant.

- **Le cadre de vie**

Le quartier Victor Hugo peut être qualifié de « noir », triste, non entretenu etc. Il manque de végétalisation et la structure de l'habitat et des voiries empêchent totalement cette présence de verdure dans le quartier.

Afin d'agrémenter le quartier, seule l'implantation de poches vertes paraît possible (ancienne école Victor Hugo, terrain Gehu, terrain au bord de la Sambre)

Dans le quartier de la rue de Boussières, les premiers éléments d'amélioration du cadre de vie sont intervenus par les travaux de rénovation urbaine : démolition de 30 logements PARTENORD et construction de 12 maisons individuelles, d'une maison de quartier et d'un square avec une aire de jeux. Le cadre de vie continuera de s'améliorer avec la démolition des RHI et les projets de reconversion du quartier.

- **Le désenclavement du quartier**

Le quartier Boussières-Victor Hugo situé en plein cœur de ville est totalement enclavé par le pont supérieur qu'il convient de traverser pour atteindre le centre-ville. La traversée est longue et difficile pour la majorité des habitants de la rive gauche qui préfèrent emprunter le passage souterrain partant à proximité de la gare et permettant de rejoindre le centre-ville par la place du 8 novembre.

La réfection et la sécurisation de ce passage ou la création d'un cheminement, permettrait de relier la rive gauche au centre-ville et serait un atout essentiel pour les habitants du quartier leur permettant de sortir de l'isolement.

Grâce aux différents programmes de RHI sur la rue de Boussières et la tranche actuellement en cours de la ruelle des juifs, il est prévu de faire passer une voirie sur le tracé actuel de la ruelle des juifs en la prolongeant vers la rue de Boussières. Une telle voirie permettrait de désenclaver les résidences du parc et des terrasses construites dans le cadre de la Rénovation urbaine en permettant un double accès

; la sortie des résidences par l'avenue Gambetta étant rendue dangereuse par une forte déclivité.

Dans le quartier de la rue de Boussières, l'étroitesse des routes et des trottoirs ne permet pas les déplacements faciles. La création de liaisons douces autour de l'école Victor Hugo pourrait répondre à cette problématique.

## MAUBEUGE – RUE D'HAUTMONT

### Orientation 1 – Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble

Aujourd'hui, ce grand quartier de Maubeuge chargé d'histoire se projette vers l'avenir. Tout d'abord du point de vue économique, puisque Sous-le-Bois est en zone franche urbaine ce qui permet d'attirer de nouvelles activités économiques. Le lycée Lurçat, construit en 1994, permet de maintenir une activité permanente et la place de l'Industrie, lieu symbolique de ce quartier et nouvellement rénovée, amorce les changements à venir. La cohérence de tous ces aménagements met en perspective l'un des quartiers les plus populaires maubeugeois. Aussi, l'objectif de la ville de Maubeuge est de poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'OPAH-RU et de l'ANRU 1, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'amélioration du cadre de vie, la sécurité afin de rendre attractive ces entités. La mutation doit se poursuivre.

#### Enjeux identifiés

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- Agir sur les mobilités,
- Accompagner la diversification économique,
- Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité

Les stratégies de relogement ne pourront nier l'attachement d'une partie de la population à son quartier.

- **Volet habitat – ouvrir le quartier et permettre sa réappropriation**

Concernant l'habitat privé, l'OPAH-RU a pour objectif de réhabiliter 425 logements d'ici 2017, et un travail de diagnostic en marchant a été réalisé afin d'identifier les bâtiments potentiels à démolir, dans le cadre de la RHI et THIRORI. L'ANRU 1 vise à la démolition des Parisiens et la mise en œuvre du renouvellement de l'offre de résidentiel (locative ou d'accès social à la propriété).

La centralité doit être repensée autour de la Place de l'Industrie, lieu riche de l'histoire du quartier et qui doit s'animer en dehors du marché hebdomadaire, afin de la reconnecter à la dynamique du quartier.

- **Volet renouvellement urbain - améliorer la gestion quotidienne des espaces communs au sein du quartier**

L'amélioration de la gestion quotidienne des espaces extérieurs, au sein de l'entité Sous-le-Bois/Montplaisir/Douzies /Village Fleuri, passe prioritairement par la lutte contre les dépôts sauvages, la gestion de la propreté et la lutte contre les mauvaises pratiques et incivilités, en appui des associations du quartier et en partenariat avec la commune de Louvroil.

- **Volet activités – accompagner le réinvestissement économique**

La Ville de Maubeuge accompagnera la revitalisation de la rue d'Hautmont et la redynamisation de la Place de l'Industrie par la réalisation d'une étude commerciale. Cette démarche devra être menée conjointement avec la Mairie de Louvroil et la CAMVS, ainsi que des partenaires spécialisés comme l'EPARECA et / ou via le FISAC.

La salle des fêtes de Sous-le-Bois doit trouver sa place non seulement d'un point de vue événementiel mais aussi économique (pistes de travail : studio d'enregistrement, polyvalence et capacité d'accueil flexible).

Elle doit devenir un outil d'attraction pour le quartier et plus particulièrement pour la place de l'Industrie en tant que moteur pour l'implantation de nouveaux commerces (restaurants...).

La salle des fêtes de Sous-le-Bois sera également un atout pour le conservatoire maubeugeois dont la rénovation est en cours et qui devrait devenir « conservatoire à rayonnement départemental (développement de l'instruction de la danse, des arts oratoires). Elle pourra répondre à ses attentes comme outil pour y réaliser des représentations, des enregistrements et attirer du public au sein du quartier. Elle pourra aussi être une extension potentielle des capacités du manège, scène nationale depuis 1991.

L'Economie sociale et Solidaire pourra contribuer à la création de nouveaux magasins pour la rue d'Hautmont, et plus largement dans le quartier.

La Ville de Maubeuge engagera une réflexion sur le devenir des friches Desvres – 3,2ha (friche intermédiaire) et SMC – 1,4 ha (friche résorbée) - et mobilisera les fonds nécessaires à sa reconquête (FEDER ou autre).

- **Volet mobilité – améliorer le réseau viaire**

L'un des enjeux est de favoriser un maillage urbain cohérent, de réhabiliter les voiries et de travailler sur l'offre de stationnement. Parallèlement, la Mairie portera une attention particulière sur la révision des plans de circulation, en axant notamment sur la limitation de la vitesse des automobilistes (ex : pose de ralentisseurs, installation de radars pédagogiques).

Plus particulièrement à Sous-le-Bois, où un sentiment d'envahissement lié à la forte présence des véhicules persiste, un travail de concertation sera mené avec les habitants afin de mettre en place une signalétique cohérente et adaptée pour le repérage dans l'espace ; complété par un travail de clarification des places de stationnement.

Sur Douzies, un travail sera mené sur l'entrée de ville et du quartier au niveau de la rue Jean Jaurès : réaménagement, trottoirs rendus piétons. L'enclavement du collège Vauban nécessite un travail de réflexion concernant le réseau viaire, stationnements pour les habitants et les usagers des deux complexes scolaires (le collège Vauban et le groupe scolaire Andersen / V Hugo).

Sur Montplaisir, la Ville de Maubeuge engagera une réflexion sur la sécurisation des rues et la lutte contre la vitesse excessive, en concertation avec les habitants.

- **Volet santé - favoriser l'installation de professionnels de santé**

Le taux de généralistes est important sur cette entité, car le quartier de Sous-le-Bois est en ZFU.

### **Orientation 2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective**

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de renforcer son implication au sein des équipements sociaux, culturels et sportifs, des associations assurant le lien social à l'échelle du quartier. Elle cherche à garantir un accès équitable aux équipements et services autour d'un maillage avec le centre-ville, s'appuyant sur la diversité de l'offre disponible.

Le tissu associatif, les services publics jouent un rôle primordial.

### **Enjeux identifiés**

- Accompagner l'accès à l'emploi ;
- Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation ;
- Favoriser l'autonomie des individus ;
- Garantir et promouvoir le vivre ensemble.

- **Volet emploi et insertion - Favoriser le retour à l'emploi du public le plus fragile**

Pour accompagner individuellement les publics les plus fragiles (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, demandeurs féminins), une mobilisation forte du GIP « Réussir en Sambre » sera attendue sur ces publics. Ces partenaires pourront capitaliser avec le Club Ambition qui aide les jeunes à trouver leur voie, en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'insertion professionnelle.

La ville souhaite accompagner les initiatives locales, structurantes et/ou innovantes favorisant le retour à l'emploi : chantiers écoles, école de la deuxième chance, chantiers éducatifs offrant des formations qualifiantes à destination des publics les plus fragiles.

- **Volet jeunesse - Favoriser l'épanouissement par l'éducation en particulier pour les jeunes**

Pragmatiquement, trois phases importantes, que sont le repérage, la prévention du décrochage et le raccrochage éducatifs, seront investies :

- Consolidation du lien autour des opérations menées par l'Education Nationale et les organismes d'Etat (DRE, Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité, classes CLAS à Horaires Aménagés spécifiquement investies dans les quartiers prioritaires, classes sport études) en cohérence avec le Projet Educatif De Territoire, ainsi que des actions menées à l'intérieur et à l'extérieur du quartier avec une mise en place de la Maison de la jeunesse.

Un autre enjeu pour la Ville de Maubeuge réside dans la montée en gamme de son offre éducative, via la rénovation des groupes scolaires :

- A Sous-le-Bois, la Mairie a programmé la rénovation des écoles Piotte, Brassens, Dussart et Ferry.
- A Montplaisir, l'Ecole Daudet sera démolie et les élèves seront orientés vers l'Ecole Pagnol, qui fera l'objet de travaux de confortement.

- **Volet lien social - Améliorer le cadre de vie des résidents et favoriser l'instauration d'un lien social**

L'équipe des médiateurs de la ville assurera une présence dans les espaces communs et travaillera conjointement avec le conseil citoyen, pour identifier les dysfonctionnements du quartier, en ciblant les heures d'affluence ainsi que celles où le plus grand nombre d'incivilités est constaté.

Les médiateurs contribueront à un programme d'actions pour l'amélioration de la tranquillité publique et des relations entre la population et la police municipale.

A l'échelle des quartiers de Douzies et de Montplaisir, la Ville de Maubeuge a pour objectif de garantir la quiétude, en installant des systèmes de vidéo-surveillance.

Le renouveau du lien social à Sous-le-Bois passera également par l'installation d'un nouveau bureau de poste et la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une crèche.

Les entrées et les espaces communs feront l'objet d'une attention particulière en concertation avec les bailleurs, la Ville et les habitants sécurisés par des systèmes de vidéo-surveillance requérant l'accord préalable des représentants de l'Etat.

Les jardins familiaux aujourd'hui délaissés sont à développer. Parallèlement, des équipements extérieurs développant de nouveaux usages à destination de tous les habitants des quartiers seront développés: aire de détente, aire d'activités ou aire de jeux (à définir) valorisant les espaces de vie et de rencontres. Il s'agira de mettre en place une démarche participative, en concertation avec les conseils de citoyens. L'enjeu pour la Ville est de proposer une offre et une diversité des aires de jeux, de les rendre complémentaires à l'échelle de la commune et ainsi favoriser les rencontres intergénérationnelles.

L'un des autres enjeux sera de sécuriser les parcs :

- le terrain de jeux de la Couturelle,
- le parc et l'aire de jeux Ste Emilie,
- le boulodrome de la place des Minières

A Sous-le-Bois, un terrain multisports sera construit.

Dans le quartier Montplaisir, la salle polyvalente Cabri devra être rénovée.

A l'échelle de l'entité Sous-le-Bois/Montplaisir/Douzies/Village Fleuri, la Ville de Maubeuge s'engage dans un plan d'attractivité et de valorisation du cadre de vie, en menant des actions de fleurissement, de propreté et de lutte contre les incivilités.

### Orientation 3 : Développer la capacité d'agir des citoyens

L'objectif de la Ville de Maubeuge est de développer un maillage de proximité, en matière sociale, culturelle, sportive, éducative, autant d'initiatives qui contribuent au lien social et au bien vivre dans le quartier. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et sportive au profit des publics les plus éloignés de ces thématiques ainsi qu'à l'accès aux loisirs, afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

Enjeux

- créer les conditions d'une démocratie participative
- faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale
- accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé

- **Volet démocratie participative – mise en place et animation du conseil citoyen et du conseil municipal des jeunes**

Dans l'esprit de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale, ont été mis en œuvre un conseil citoyen dans chaque quartier issu des quartiers prioritaires. Les représentants des conseils citoyens vont participer aux instances de pilotage du contrat de ville pour établir plus de lien à l'intérieur du quartier et impliquer plus dynamiquement les habitants.

Leur installation s'est concrétisée par la désignation de deux collèges (le 1er avec plus de 50 % dédiés aux habitants, l'autre collège dédié aux associations et acteurs locaux) sur base d'un tirage assis sur le volontariat, s'attachant à l'égalité Homme-Femme et une représentativité suffisante, s'inspirant de celle adoptée pour le conseil municipal (au prorata d'habitants). Véritable lien entre les habitants et les



élus, organe représentatif des habitants pour le renouvellement des quartiers (un bureau élu doté d'un président, un secrétaire, un trésorier lien avec la Caisse de Conseils Citoyens ville), le conseil citoyen sera sollicité au travers de commission thématiques sur les sujets de vie du quartier (4 commissions : Habitat - cadre de vie, transports, peuplement, tranquillité publique ; Loisirs - culture-sports-loisirs ; Santé - prévention et accès aux soins, lutte contre l'isolement, éducation/parentalité ; Emploi - insertion emploi, développement économique et commerce).

A Sous-le-Bois, le Conseil de quartier est en place depuis 2001. Aussi, au travers de cette instance seront présentées les orientations de développement du quartier, afin de lutter contre le manque d'information et relayer l'information au plus près des habitants en partenariat avec les responsables associatifs.

Un Conseil Municipal des Jeunes, impliquant les jeunes des quartiers de 11 à 18 ans issus des établissements scolaires de la ville continuera d'être animé. Véritable structure éducative pour faciliter la compréhension des décisions et la découverte des instances communales voire nationales, le CMJ donne la parole aux jeunes afin qu'ils soient force de proposition sur les thèmes de la vie publique et des grands projets de la ville, et surtout acteurs de leur réalisation (montage de projets), permettant leur implication au sein de la vie associative et la vie de la cité.

- **Volet culturel et sportif - Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale :**

L'un des enjeux est de favoriser la tenue d'évènements collectifs ponctuels permettant les échanges au sein du quartier et la relation avec les autres quartiers, associant habitants, associations, usagers ou intervenants. D'autant qu'il existe de nombreuses associations, participant à l'organisation de plusieurs animations, telles que la Fête des Voisins, les Quartiers d'Été, où parents et enfants se retrouvent autour de projets communs.

Soutien et consolidation seront donc apportés aux structures associatives qui accompagnent les expériences de découverte de la culture et/ou valorisation des patrimoines et de la pratique de sports traditionnels de notre région (ex : jeu de paume/boxe) et/ou jugés élitistes (golf, tennis, équitation, théâtre...). Cette action participe au développement d'animations tous publics, mais aussi visant un public familial et intergénérationnel.

Le centre social joue un rôle prépondérant dans la dynamique du quartier, c'est pourquoi il doit s'ouvrir à des actions « hors les murs » et être visible. Il sera renforcé par la perspective d'une implantation d'une maison des jeunes.

## B. Les quartiers de veille active

### AULNOYE AYMERIES – Veille à l'échelle communale

#### Stratégie de relogement

L'élaboration d'une méthodologie en partenariat étroit entre la Ville, l'Etat, PROMOCIL et les partenaires du projet de rénovation urbaine s'est traduite au travers de la charte de relogement signée en juin 2008 et du pilotage de la cellule de relogement.

Les principes fondamentaux ayant permis le relogement sont la prise en compte des souhaits des locataires dans leur parcours résidentiel et la forte attention aux conditions sociales. Des principes de mixité dans les attributions sont recherchés en fonction des demandes qui émanent soit des ménages concernés par le PRU, soit des demandes « extérieures » (forte pression de la demande sur le pôle Aulnésien). Il a donc été convenu, entre Ville, bailleur et partenaires, d'attribuer l'offre locative neuve ou existante à 50% pour les ménages concernés par les opérations de démolition et 50% pour les autres demandes.

De plus, des principes se sont imposés aux objectifs de relogement tels que des situations d'urgence sociale, de sécurité, ayant provoqué une anticipation et une accélération des relogements place du 8 mai 1945.

Les conditions de relogement ont été conditionnées par les capacités d'offre locative existantes et d'offre locative reconstituée en PLUS CD.

Pour l'offre existante, deux points forts ont été soulignés : d'une part, des typologies adaptées aux demandes (Types I et IV), et d'autre part, du patrimoine intermédiaire fortement prisé par les locataires et devant être pleinement considéré dans le parcours résidentiel des ménages concernés par le projet de rénovation urbaine (patrimoine mentionné dans la charte de relogement).

L'ensemble des éléments cités précédemment a permis de bâtir le Plan Stratégique de Relogement. Cependant, des tendances ont dû être anticipées dans la stratégie mise en place :

- tout d'abord, ne pas ralentir le rythme de relogement pour des ménages en attente et dont la perspective de relogement était trop éloignée.
- finaliser le relogement de Commune de Paris et Place du 8 mai 1945 avant la livraison de programmes neufs.

- avoir recours au relogement temporaire assorti d'un engagement du bailleur accepté par le locataire à reloger dans un programme neuf à venir, en précisant le niveau de loyer, le type de logement, sa localisation et le délai de livraison
- veiller à ne pas saturer l'offre locative existante
- ajuster la livraison des logements neufs en fonction de la libération des sites et la réalisation des aménagements
- enfin, volonté d'augmenter la reconstitution de l'offre.

Cette stratégie s'inscrit dans la droite ligne des travaux menés en concertation avec les bailleurs PROMOCIL, Partenord et ICF, ainsi qu'avec les partenaires associés :

- Le CAL PACT de l'Avesnois (service qui aide à accompagner les familles en grandes difficultés) ;
- L'UTPAS d'Aulnoye-Aymeries (réseau d'assistantes sociales) ;
- Le CCAS de la ville ;
- L'ADIL ;
- Les fédérations syndicales liées aux logements ;
- Le commissariat de police (accompagnement en cas de problème de voisinage) ;
- Les Associations Synergie, Tremplin Jeune et Mots et Merveilles.

#### Principes d'aménagement retenus

Le projet de renouvellement urbain du quartier du 8 Mai 45 a pour objectif de reconstituer un véritable quartier de ville composé d'habitat, d'équipements et d'espaces publics, le tout en nombre et densité en rapport avec le tissu existant et à l'échelle de la ville, la recomposition de ces sites en mutation se devant de répondre à des objectifs de durabilité.

Les aménagements des espaces extérieurs se sont inscrits dans une démarche plus globale visant à :

- Clarifier le fonctionnement général et la lecture de la ville par une hiérarchisation du réseau routier par externalisation du trafic poids lourds et harmonisation avec les autres modes de déplacements
- Requalifier par une architecture végétale les espaces publics et plus spécialement les axes sur lesquels se sont constituées les différentes entités de la ville depuis l'origine, notamment l'axe socioculturel qui structure le projet

La structuration de l'espace urbain affirmée par le master plan du marché de définition s'effectue à partir d'un réseau :

- un axe urbain structurant, à l'échelle de la ville, portant l'ensemble des modes de déplacements, intégré au tissu urbain, autour duquel s'articule un réseau de liaisons
- adjonction d'un axe doux, portant les fonctions ludo-récréatives, reliant les équipements publics depuis l'œuf de la place du 8 Mai jusqu'à la place Guersant, axe complété par le "fil de la Sambre", marquant le lien avec la rivière et portant les fonctions écologiques de gestion des eaux (trame bleue)
- un axe écologique, drain vert existant en partie, promenade piétonne de la ville

Le "plan d'intentions urbaines", support de programmation de la convention partenariale, permet de définir une nouvelle trame urbaine, qui identifie de nouvelles fonctions. Cette trame répond aux enjeux de lisibilité, qualité des lieux, en en clarifiant les usages à partir de deux axes :

- L'œuf formé par la rue Mirabeau et son extension autour des bâtiments publics
- La rue Mirabeau et la rue du Foyer à l'articulation des rues Ferry - Parmentier desservant le Centre Administratif et les autres équipements, ces liaisons devant être aménagées de façon à créer une promenade agréable, la voirie et les emplacements de parking étant intégrés dans un système d'alignement d'arbres à hautes tiges.

La structuration de l'espace public et du paysage se traduit par une "respiration" déconnectée des axes routiers à travers l'articulation de "chambres urbaines" thématiques, dont les identités diffèrent par les fonctions et usages.

Les pôles récréatifs situés aux abords des équipements doivent constituer un lieu de promenade et s'intégrer dans le fil rouge de l'axe doux.

La « couture » de la place au centre-ville est assurée par le biais de ces chambres urbaines déterminant un axe socioculturel accessible aux usagers des modes de déplacements doux.

### Renouvellement des équipements

Le projet de Rénovation Urbaine du quartier du 8 Mai consiste à reconsidérer ce quartier de la ville à travers son habitat et son environnement, mais également à repositionner l'ensemble de ses équipements qui structurent l'espace social. Les démarches participatives ont montré l'intérêt du public pour ces équipements, et les ont confortés dans leur fonction de création de lien social.

Le bon fonctionnement du quartier repose sur les fonctions éducatives, sportives et socio-culturelles qu'assurent les écoles maternelles et primaires (Anne Frank et Joliot Curie), le Centre social Guy Moquet, la médiathèque, les salles de sports Marc Joly et Delaune, l'Aiguade, le Théâtre Léo Ferré ...

La volonté de rendre plus lisible et accessible à tous l'ensemble de ces équipements s'est doublée d'une démarche de maîtrise de l'énergie des bâtiments réhabilités dans ce périmètre.

Le renouvellement des équipements répond ainsi à la démarche sociale d'ouvrir le quartier sur son environnement culturel et de mettre aux normes certains équipements, pour une plus grande qualité d'accueil et un plus grand confort de l'usager.

Une première phase de programmation a permis de réhabiliter les équipements sis aux abords de la place du 8 Mai : l'école Anne Frank, le Centre Socioculturel et la Médiathèque. Cet effort consacré à l'éducation et à la culture se double d'un investissement important des lieux sportifs et ludiques, aptes à renouveler l'offre d'équipements sportifs monopolisés le plus souvent par les clubs sportifs : restructuration de la piscine, restructuration de la salle Delaune située à proximité.

Une seconde phase a permis de restructurer le groupe scolaire Joliot Curie et son restaurant, en réduisant le bilan énergétique annuel grâce à une réfection adaptée et au traitement de l'enveloppe extérieure avec une démarche d'intégration architecturale dans le site, face à l'Aiguade. La réorganisation du Pôle de Services publics au sein du centre administratif complètera l'offre de services à la population.

Le programme ANRU s'achèvera avec :

- la réhabilitation de la salle Marc Joly, avec la perspective de la dédier au handisport, la restructuration de cet équipement s'inscrivant dans un rayonnement territorial beaucoup plus vaste que celui initialement envisagé ;
- la restructuration du Théâtre Léo Ferré, avec la volonté de décupler l'espace ressources créé au sein de la Médiathèque en créant un centre de dimension nationale, voire internationale ;
- le bilan du Programme de rénovation urbaine (le cas échéant) et bases de la mutabilité foncière engagée (+ éventuellement interventions complémentaires sollicitées)

### Bilan de PRU

La commune et ses partenaires ont investi massivement pour donner un nouvel avenir au quartier de la Place du 8 Mai afin de le remodeler totalement (obsolescence bâtie et dysfonctionnements urbains), de l'intégrer dans une dynamique de développement communale et d'apporter une réponse aux nouveaux besoins tant en matière d'équipements que de typologie d'habitat pour plus de mixité sociale.

### Mixité sociale

Pour parvenir à l'objectif partagé et ambitieux de mixité, deux principes de recomposition spatiale de l'habitat ont été affirmés dans la convention:

- le caractère multi sites du renouvellement pour assurer un rééquilibrage à l'échelle communale : Bouvier, Fâche de la Chapelle, Collège-Lycée ...
- la diversité des statuts et typologies des logements.
- Ainsi, si 223 logements ont été démolis en cœur d'îlot, la reconstitution du patrimoine bâti démolit s'est effectuée à hauteur de 50% sur le quartier concerné (223 démolitions contre 110 PLUS CD reconstruits *in situ*) et à 65% sur la ville (38 PLUS CD de plus en site associé « Fâche de la Chapelle »)
- La mixité urbaine et sociale a été rendue possible sur le quartier du 8 Mai, à la faveur de programmations complémentaires de « droit commun » de 64 logements, soit 14 PLUS / 8 PLAi / 10 PLS / 14 Accession / 18 PSLA.

Il n'en demeure pas moins que l'abandon des programmes AFL (41 logements), la non acceptation d'une programmation supplémentaire de 53 logements, compromettent les efforts de diversification du bailleur souhaités par la Ville mais

surtout par les services de l'Etat et notamment par l'architecte conseil de la DDTM. Ceci dans un contexte de précarité des ménages qui a conduit le bailleur à transformer les 34 PSLA initiaux qu'il avait réalisés en locatifs.

Ces projets ont également permis d'aménager 3 logements pour des familles aulnésiennes dont l'un des enfants est lourdement handicapé. Ces questions « résonnent » en quelque sorte avec l'objectif de densité de la trame urbaine issue du marché de définition, donc de densification nécessaire du nombre de logements.

Si ces objectifs doivent être maintenus aujourd'hui au vu de la réflexion globale de l'offre de logements à l'échelle communale et intercommunale, de la situation actuelle des ménages et de l'objectif de développement de la Ville, il n'en posent pas moins des interrogations quant à l'ampleur des mutations qui doivent encore s'opérer (reconquête de l'îlot Mirabeau, devenir des terrains AFL ...), au risque de laisser au cœur de la trame urbaine des « béances », des dents creuses, ...

L'affirmation des fonctions urbaines du quartier du 8 Mai et sa réintégration à la ville ont été également assurées par un renouvellement important des équipements. Celui-ci a permis une recomposition des polarités en restructurant la Place du 8 Mai à la faveur d'un retournement des entrées des équipements autrefois tournés vers l'espace dalle constitué en cœur d'îlot, et de l'anneau créé par extension de la rue Mirabeau. Cette recomposition a également été rendue possible par la libération du foncier situé en contiguïté.

### Bases de la mutabilité foncière engagée

En effet, les éléments de programme arrêtés par la ville consistaient à investir le vaste plateau libéré des collèges et lycée relocalisés en centre-ville.

Ces éléments sont ainsi étroitement liés à des échelles spatiale et temporelle beaucoup plus vastes, et renvoient à la politique volontariste de renouvellement de la ville sur la ville à l'échelle du Centre-Ville Pôle Gare engagée dès 1995.

Cette politique volontariste aux objectifs renouvelés, dans une ville déjà caractérisée à l'époque au regard des autres pôles urbains du Val de Sambre par une forte mixité et un taux significatif d'équipements tant sociaux, sportifs, de loisirs, ..., que culturels, s'est traduite par une maîtrise du foncier graduée en franges de centralité(s), cœurs d'îlots, mais aussi en termes de nature des biens (friches commerciales, industrielles, ..., mais aussi terrains nus, jardins, ...).

Les réflexions actuelles menées tant sur le quartier ANRU que sur la ville identifient les efforts qu'il faudra encore mener pour aboutir au renouvellement espéré.

### **Dispositif de pilotage stratégique et opérationnel dans le cadre de la veille**

Réunion deux fois par an avec l'ensemble des partenaires pour partager les diagnostics et veiller à l'évolution de la ville.

Lors de l'évaluation intermédiaire et finale, à l'initiative de la Ville, un Comité de pilotage ou de suivi rassemblant les représentants politiques des acteurs locaux, de l'Etat, de la Région, des bailleurs, des centres sociaux, de la CAF, du Département et de la ville, se réunira pour suivre la mise en œuvre des orientations fixées dans le cadre de la veille.

En cohérence avec les objectifs partagés des partenaires autour du projet, ce suivi annuel portera sur le suivi et l'évaluation des objectifs stratégiques et l'évaluation et l'analyse de la population. Trois types d'évaluation seront alors présentés :

- L'évaluation globale des orientations et ce, dans ses différentes dimensions :
  - Territoires et projet : un projet ville inscrit dans un projet de Territoire (agglomération)
  - Participation des habitants et vie associative
  - Observatoire, diagnostic permanent
  - Mise en œuvre du Contrat de Projet
- L'évaluation des actions dans les différents enjeux
- L'évaluation des modes de coopération entre les partenaires signataires dans le cadre de la veille

## JEUMONT - Quartier des Inventeurs et le secteur Centre Gare à Jeumont

Le nouveau quartier « des Inventeurs », quartier en Veille Active est situé au nord-ouest de la commune de Jeumont. Il est marqué par une situation particulièrement excentrée par rapport au reste du territoire, d'autant plus que l'accès au centre-ville ne se fait que par un pont enjambant la Sambre. Il se composait initialement de 2 résidences, toutes deux construites dans les années 1970.

La dédensification des populations fragiles et la réorganisation de l'espace ont permis l'arrêt des dysfonctionnements sociaux. Même si ce dernier n'est pas pleinement reconnecté à la ville d'un point de vue spatial, il poursuivra sa réintégration au fonctionnement global de la ville grâce à la mise en service du dernier équipement structurant (la MDH) à partir du 2ème trimestre 2015.

Il convient de noter que le programme de ce dernier tient compte des besoins de la commune périphérique et participe à la poursuite de l'offre de services publics à l'échelle locale. Le quartier fera l'objet d'une veille permanente de la part des services de la commune. L'implantation de la MDH permettra d'assurer ladite veille.

Le secteur du Centre Gare (Art 6 du R.G ANRU) dans la stratégie de rénovation urbaine est affirmé comme un point névralgique qui doit être articulé avec les autres quartiers. La question centrale est celle de l'inscription de ce secteur dans la ville, mais aussi de sa capacité à redonner une lisibilité à la ville dans son ensemble et à réaffirmer une identité, en complémentarité avec les autres pôles. Ce secteur n'est pas retenu au titre de la nouvelle géographie prioritaire. Il doit cependant faire l'objet d'une attention particulière, ayant eu pour fonction partielle la dédensification des périmètres ANRU1.

## RECQUIGNIES –Veille à l'échelle communale

Afin de maintenir une cohésion du quartier de veille du hameau de Rocq/Recquignies, la commune s'appuie fortement sur son école primaire et ses deux classes restantes, ainsi que sur son association de parents des élèves, dynamique et fortement impliquée dans la vie locale et sur le territoire de veille.

Le point important reste l'animation de quartier de proximité, et sur cette base, la commune travaille déjà sur un programme en 2015 :

- Actions éducatives et culturelles sur la salle du Millénaire, sur l'église, et éventuellement par le biais de l'école primaire Jean-Vilar où deux classes existent.

Exemples: Astronomie, expositions à la salle du millénaire, Concerts à l'église (concerts lyriques en Mars 2015) lancés pour la 1ère fois en 2015

- Actions de proximité à l'étude par le biais des bâtiments de l'école primaire Jean-Vilar
- Actions de santé et de sport par le biais de la semaine de la santé et du sport où les bâtiments de l'école maternelle et de l'école primaire sont utilisés et où les actions se font sur le territoire lui-même (juin de chaque année - subvention ARS)
- Animation sportive en développement en octobre de chaque année basée sur le VTT et le cyclo-cross pour tous, cette animation ne nécessitant pas de grosses infrastructures
- Maintien d'une fête locale dans le hameau en Août - Etude d'une brocante fort demandée par les habitants du quartier de veille en 2016
- Maintien de l'action de proximité avec les élus et une permanence une fois par mois d'un adjoint au Maire
- Développement d'une action FPH prévu, notamment s'articulant et faisant participer des habitants et des jeunes du territoire de veille
- Etude d'une liaison avec le centre de Recquignies et ses futures infrastructures (salle des sports, médiathèques, etc...)

Aussi, un lieu d'accueil de proximité "petite enfance " sera maintenu sur le territoire de veille bien que la Médiathèque, inaugurée en septembre 2015, sera équipée de l'accueil petite enfance.

Néanmoins le point le plus important sera le maintien de l'école primaire dans le futur pour garder une vie sociale journalière sur le territoire de veille et de permettre aux habitants de se déplacer sur les futurs équipements centraux de Recquignies.

# 5. LE VOILET EUROPE DU CONTRAT DE VILLE

## A. Rappel des objectifs de l'Europe

L'objectif de l'Europe est de créer les conditions favorables à une économie plus compétitive, présentant un taux d'emploi plus élevé. Pour cela, la stratégie Europe 2020 vise à stimuler une **croissance** qui soit :

- intelligente, en investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation ;
- durable, en donnant la priorité à une économie à faibles émissions de carbone et une industrie compétitive ;
- inclusive, en mettant clairement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Cette stratégie est axée sur cinq objectifs ambitieux dans les domaines de l'emploi, de la recherche, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, ainsi que de l'énergie et du climat. En tant que Région de transition, la mobilisation des crédits européens a été renforcée en Nord Pas de Calais, avec plus particulièrement un soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires pour la nouvelle politique de la ville, et la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

## B. Déclinaison du volet Europe dans le contrat de ville

La stratégie européenne pour le développement urbain durable se décline pleinement dans les enjeux relevés dans le cadre du projet de territoire de cohésion sociale et dans le contrat de ville de la CAMVS.

- **Investissement Territorial Intégré**

La CAMVS a répondu favorablement à l'appel à candidatures ITI de la Région en s'appuyant sur les 3 axes du PTCS dont les enjeux et objectifs correspondent aux axes et priorités d'investissement qui ont été ciblés par la Région pour l'ITI. Ils ont été répartis ci-après dans les deux volets :

- « développement durable » qui correspond à la mobilisation des axes 1 (développement économique) et 2 (TIC) ;
- « aménagement durable » qui correspond aux axes 3 (transition énergétique) et 4 (robustesse et attractivité) du FEDER.

Les besoins se faisant ressentir sur l'ensemble des quartiers prioritaires, mais à des degrés variables, la stratégie de **l'Investissement Territorial Intégré** de la Communauté d'Agglomération Maubeuge -al de Sambre se déclinera de ce fait sur le même périmètre que le contrat de ville et sur l'ensemble des quartiers prioritaires identifiés. La gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.



## Volet Développement durable

Parmi les enjeux définis par le territoire dans le PTCS, accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant (1.3) est une priorité. Les objectifs sont de mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques, d'agir contre les préjugés liés à certains métiers, valoriser les métiers en tension ou créateurs d'emplois et d'accompagner la création/reprise/développement d'entreprises et d'activités.

C'est sur cet enjeu que l'Investissement Territorial Intégré apportera un soutien au travers **l'axe 1** du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 : Investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations de la SRI-SI et la **priorité 3.a pour sensibiliser les habitants à la création-reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés.**

La stratégie de développement urbain durable s'appuiera également sur **l'axe 2, priorité 2.c pour développer l'usage du numérique dans la perspective de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.**

Il permettra de répondre aux enjeux identifiés du PTCS qui sont d'offrir un accès numérique pour les habitants des quartiers prioritaires (2.3.2) pour favoriser l'autonomie des individus, faciliter l'accès aux services (1.4.2) et leur permettre un accès plus facile à l'emploi (2.1).

## Volet Aménagement durable

Le deuxième volet de la stratégie intégrée de l'Investissement Territorial Intégré s'appuiera sur **l'axe 3, priorité 4.c pour améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants.** En effet, un enjeu fort a été identifié au sein du territoire sur l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (1.1), en intervenant sur l'habitat dégradé et ancien (1.1.3) et en luttant contre la précarité énergétique (1.1.4).

Sur cet **axe 3, la priorité 4.e pour mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable** est également un enjeu pour le territoire. L'aménagement de voies cyclables, la création d'une navette facilitant l'accès des quartiers vers les centres administratifs, les transports en commun, les zones d'activités... permettront aux habitants un meilleur accès aux services et à l'emploi (enjeu 1.2).

La stratégie se déclinera également sur **l'axe 4** : accroître la capacité du Nord Pas-de-Calais à s'adapter aux changements, tout en améliorant son attractivité et sa visibilité et la **priorité 6.c pour requalifier le patrimoine remarquable**, et plus particulièrement le patrimoine industriel et le patrimoine Lurçat (enjeux 1.1 et 1.4).

La **priorité 6.e pour contribuer aux programmes de renouvellement urbain, en offrant une mutation de qualité, susceptible d'en modifier l'image** est également un enjeu important pour le territoire qui possède de nombreuses friches industrielles. Il s'agit donc d'accélérer la reconversion de ces sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain ou à vocation de trame verte et bleue (enjeu 1.1).

- **Mobilisation des fonds européens dans le cadre du contrat de ville**

La CAMVS et les partenaires impliqués dans le contrat de ville porteront une attention particulière à mobiliser les fonds européens disponibles sur les différents enjeux liés au PTCS à travers les instruments européens suivants :

- le **FEDER** (Fonds européen pour le développement régional) qui est mobilisé principalement à travers **l'Investissement Territorial Intégré** (voir ci-dessus)
- le **FSE national** (Fonds social européen) qui vise à soutenir l'emploi, l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et toute forme de discrimination et la formation professionnelle, à travers ses trois axes prioritaires :
  - o Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

- Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Plusieurs opérateurs du territoire mobilisent ces fonds pour mener leurs actions répondant aux enjeux du Contrat de Ville (Réussir en Sambre Avesnois, BGE...).

- l'**IEJ** (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), dispositif qui s'inscrit dans le plan européen de lutte contre le chômage des jeunes. Elle constitue le volet financier de la garantie européenne pour la jeunesse qui vise à proposer à chaque jeune une solution (emploi, formation, stage, alternance) dans les quatre mois suivant sa prise charge. L'IEJ est spécifiquement destinée aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation (NEET). Le GIP Réussir en Sambre Avesnois a répondu à l'appel à projets de la Région.
- le programme **INTERREG V France Wallonie Vlaanderen** est destiné à accompagner des actions transfrontalières dans les domaines suivants :
  - développement économique,
  - recherche et innovation,
  - protection et valorisation de l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières
  - cohésion et identité commune des territoires transfrontaliers.

La CAMVS et plusieurs opérateurs du territoire répondent en mai 2015 au 1<sup>er</sup> appel à projet INTERREG V sur les différents axes prioritaires (liés à la mobilité, aux aménagements urbains, au soutien à l'emploi et la formation...).

- le programme **LEADER** est un dispositif visant à soutenir des stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux, dans le cadre du programme européen de développement rural (FEADER). La CAMVS, au côté des trois autres EPCI de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois ont répondu à l'appel à candidature , lancée aux territoires pour la constitution d'un Groupe d'Action Local (GAL). A destination des communes de moins de 6000 habitants, seules les communes de Ferrière-la-Grande et Neuf-Mesnil pourraient mobiliser ces fonds spécifiques pour accompagner la diversification économique.

Au regard de ces différentes mobilisations possibles des fonds européens, que ce soit par des opérateurs publics ou privés, présents ou non dans les quartiers prioritaires, mais ayant un impact direct sur les habitants, il est nécessaire de mener un travail d'identification et de suivi de ceux-ci. Cet exercice permettra de mesurer quantitativement l'impact des fonds européens, au-delà du FEDER dans l'ITI, sur les enjeux énoncés dans le contrat de ville.

Un groupe de travail spécifique sur la mobilisation des fonds européens sera créé, en synergie avec le comité technique d'instruction des dossiers ITI.

# 6. LE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DU CONTRAT DE VILLE

Avec la réforme de la politique de la ville, **la CAMVS est identifiée comme l'interlocuteur privilégié des acteurs**, porteurs de projets et des financeurs. A la différence des dispositions antérieures relevant des CUCS, dont exclusivement l'Etat, la CAMVS et les communes étaient signataires, la signature du contrat de ville sera élargie à l'ensemble des partenaires qui s'investissent dans la lutte contre la précarité et les discriminations.

Il s'agit de faire vivre un projet partenarial qui fait appel à la **coresponsabilité** de l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et de **garantir un bon équilibre entre la dimension intercommunale et l'action locale au plus près des besoins des habitants**.

Dans ce cadre, cette gouvernance doit reposer sur trois grands principes indispensables pour la réussite de ce contrat : **un pilotage stratégique fort, une animation opérationnelle et une mutualisation entre les acteurs**. C'est pourquoi, l'enjeu pour notre territoire est **de conforter le dialogue partenarial, la mise en réseau et la coordination des acteurs dans une logique d'interconnaissance** et de veiller à la **prise en compte de la parole des habitants**.

Afin de mesurer **l'impact des actions et donc leur plus-value dans l'amélioration des conditions de vie des habitants**, l'animation, pour être efficace, doit être encore plus opérationnelle. Le suivi et particulièrement l'évaluation des actions sont devenues incontournables et doivent faire l'objet d'attentions particulières pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Parce que le contexte financier est contraint, **la question de la mutualisation des moyens entre les acteurs est un gage de réussite pour atteindre nos objectifs**.

## A. Les instances de pilotage

Elles se décomposent à deux niveaux d'intervention :

- Une échelle de pilotage stratégique qui comprend la Commission habitat-Logement-Rénovation Urbaine-Politique de la Ville de la CAMVS et le comité de pilotage partenarial du contrat de ville;
- Une échelle de pilotage opérationnel qui vise le comité technique et les ateliers de suivi du contrat de ville.

### *a) La Commission habitat, rénovation urbaine et politique de la ville de la CAMVS*

Elle regroupe les élus communautaires de ladite commission, présidée par la Vice-Présidente chargée de cette thématique, est animée par la Vice-Présidente en charge de la politique de la ville, l'emploi et l'insertion, elle se réunit préalablement aux instances communautaires (bureau, conseil communautaire), soit environ tous les deux mois.

Ses attributions visent à apprécier l'état d'avancement des travaux du contrat de ville, proposer les lignes directrices des orientations politiques de la CAMVS, donner un avis sur les programmations d'actions,....

### ***b) Le comité de pilotage partenarial***

Co-présidé par le Président de la CAMVS et le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, il rassemble l'ensemble des partenaires signataires ou non du contrat de ville :

- L'Etat dans toutes ses représentations ;
- Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais ;
- Le Conseil Départemental du Nord ;
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;
- Les communes en géographie prioritaire et en veille active ;
- Les bailleurs sociaux ;
- La Caisse d'Allocations Familiales du Nord ;
- 
- Le Groupe d'intérêt public Réussir en Sambre Avesnois ;
- La Caisse Primaire d'Assurances Maladie ;
- La Caisse d'allocations Familiales ;
- La Caisse des Dépôts ;
- Les chambres consulaires ;
- Les représentants des conseils citoyens.

Il se réunira deux fois par an et aura pour attribution de piloter le contrat de ville en :

- assurant le suivi des travaux dans la mise en œuvre du contrat de ville ;
- présentant le bilan annuel des actions et des moyens déployés ;
- confortant ou réorientant les objectifs stratégiques selon les besoins sur la base des travaux d'observation effectués par le comité technique ;
- proposant des avenants en tant que de besoin pour ajuster les orientations stratégiques du document cadre.
- assurant le suivi de la programmation du volet Europe du Contrat de Ville et plus particulièrement de l' « Investissement Territorial Intégré »(ITI)

### ***c) Le comité technique***

Le comité technique de programmation a pour objectifs d'échanger sur les différents projets déposés par les structures associatives et les communes, et d'étudier leur éligibilité à de possibles financements (crédits spécifiques ou crédits de droit commun et européens), leur attribution, leur échelle d'intervention, leurs possibles évolutions et ainsi favoriser une cohérence d'intervention à l'échelle du territoire communautaire.

Il est l'instance relais entre l'échelon communal et intercommunal : les groupes de travail thématiques, le comité de pilotage et les autres instances existantes en lien avec la politique de la ville. Il est animé par la CAMVS.

Composé des représentants techniques des partenaires signataires du contrat de ville, ses missions visent notamment à :

- Garantir le respect du cadre structurant collectivement défini ;
- Définir les modalités de mise en œuvre et animer les ateliers thématiques (en lien avec les instances partenariales déjà existantes) afin de capitaliser les actions ;

- Suivre et évaluer la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et son impact ;
- Assurer une veille sur les quartiers et proposer des ajustements au COPIL en tant que de besoin ;
- Proposer un cadre d'instruction afin de favoriser la transparence, la transversalité et l'échange entre les partenaires et les porteurs de projets ;
- Favoriser l'articulation entre les crédits spécifiques « Politique de la Ville », le droit commun des partenaires du Contrat de Ville et les crédits européens dans le cadre de l'investissement territorial intégré
- Animer sous forme de réseau les partenaires et les porteurs de projets.

#### ***d) Le comité de programmation partenarial***

Il est composé des représentants des différents financeurs qui interviennent en géographie prioritaires (Europe, Etat, Région, Département, CAMVS, communes...) qui sont chargés de :

- vérifier l'opportunité des actions proposées en lien avec les orientations stratégiques ;
- assurer la bonne gestion de l'instruction de la programmation ;
- veiller à la mise en œuvre des actions par les porteurs de projets dans les quartiers prioritaires en réponse aux besoins de ses habitants ;

## B. L'articulation avec les autres instances de pilotage existantes

Le **PTCS** et le **Contrat de Ville** de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre se placent en cohérence et en articulation avec l'ensemble des projets et politiques publiques engagés sur le territoire.

Les ambitions présentées au titre de la cohésion sociale dans le présent document, ont vocation à s'articuler avec les ambitions identifiées dans les autres documents structurants.

CLS : Contrat Local de Santé

GECT : Groupement Européen de Coopération Territoriale – Charleroi Sud Hainaut

PMHC : Pole Métropolitain Hainaut Cambrésis (l'association de préfiguration)

PDEU : Plan de Développement économique, urbain et social

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLDE : Plan Local de Développement Economique

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

SCoT/PADD : Schéma de Cohérence Territoriale, accompagné de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

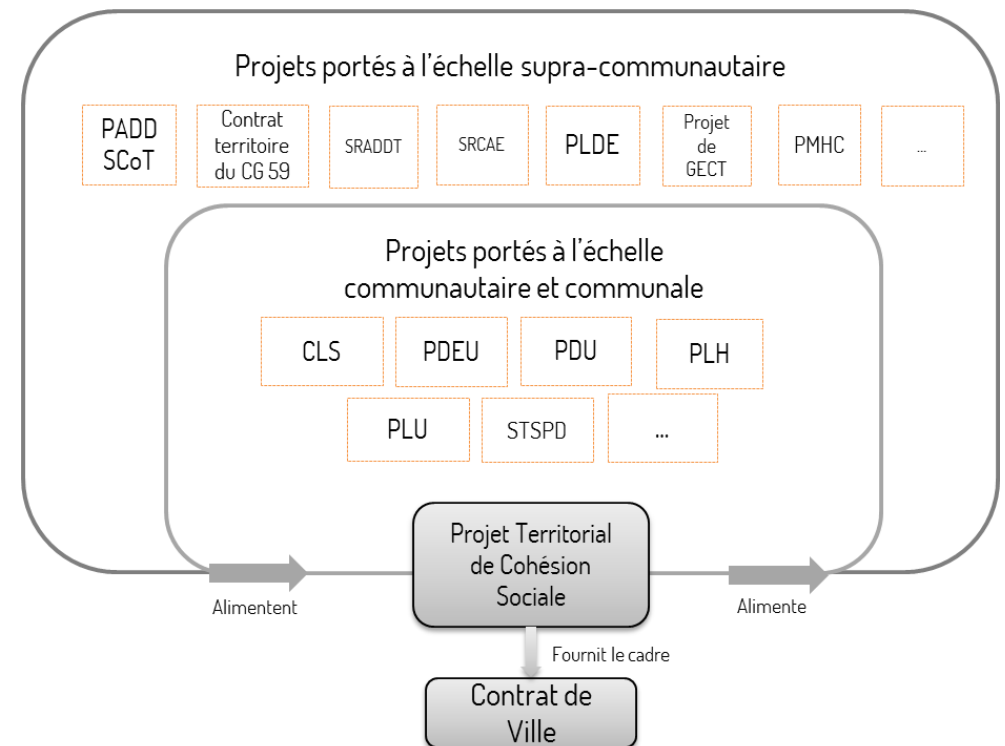
STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

DRE : Dispositif de Réussite Educative

GUP : Gestion Urbaine de Proximité

CISPD : Contrat Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain



Par ailleurs, il est bien entendu que la CAMVS assurera l'articulation avec les dispositifs de cohésion sociale portés par les communes notamment les dispositifs de réussite éducative. A ce jour, les dispositions n'étant pas connues, un avenant sera proposé pour définir les modalités de cette coordination.

## C. Le schéma d'ingénierie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, il a été fait le choix de faire porter le co pilotage technique par les deux responsables des services « politique de la ville » et « rénovation urbaine » regroupés au sein d'une direction. Par ailleurs, l'ingénierie chargée du contrat de ville regroupe quatre entités. Les trois premières assurent directement le suivi du contrat de ville, la quatrième est davantage positionnée en accompagnement.

### *a) L'ingénierie du service de la politique de la ville*

Pour piloter le contrat de ville sur la période de 2015/2020, la CAMVS souhaite restructurer l'équipe du service politique de la ville composée de 4 agents dont un responsable pour :

- L'animation et la gestion du contrat de ville ;
- Le soutien aux porteurs de projets dans le montage des actions ;
- La mutualisation et la transversalité entre les services internes et externes ;
- L'appui technique et financier dans l'optimisation des crédits à rechercher ;
- Le suivi et l'évaluation des actions ;
- L'appui technique de la fonction observation en lien avec l'ADUS et les partenaires ;
- Une connaissance plus affinée des quartiers et des besoins des habitants en lien avec les communes ;
- L'articulation avec les autres dispositifs communaux et intercommunaux liés à la cohésion sociale et urbaine ;
- La capitalisation des bonnes pratiques et être force de propositions.

### *b) L'ingénierie du service Rénovation Urbaine*

L'ingénierie de la rénovation urbaine est composée de 4 agents dont un chef de service - chef de projet du PRU intercommunal de Sous le Bois à Maubeuge/Louvroil. Leurs missions sont principalement axées sur la conduite du PRU précité. L'équipe composée actuellement de 4 agents, devrait être renforcée, à terme, en raison des trois projets en quartier prioritaire sur Maubeuge, en cours de définition, avec les services de l'Etat, l'ANRU et la commune.

### *c) L'ingénierie de la mission de coopération territoriale transfrontalière*

Celle-ci consiste au pilotage et au suivi des Investissements Territoriaux Intégrés et à la mise en œuvre du volet européen.

## *d) La mobilisation des autres pôles de la CAMVS*

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville, les pôles suivants ont également été associés au processus d'élaboration et continueront leur implication :



Les directions du pôle Habitat Aménagement Urbanisme Politique de la Ville Rénovation Urbaine poursuivront leurs contributions à savoir :

- La Direction de l'habitat au travers du PLH et de la délégation de gestion des aides à la pierre
- La Direction de l'urbanisme au travers du SCOT, du PLUI et des opérations d'aménagement diverses



## 7. L'OBSERVATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit un Observatoire National de la Politique de la Ville qui vise à :

- Analyser la situation et les trajectoires des habitants des quartiers ;
- Mesurer l'évolution des inégalités dans les unités urbaines ;
- Apporter son concours sur les outils d'observations dans l'identification des indicateurs ;
- Accompagner les territoires à mesurer l'impact des politiques publiques dédiées dans les quartiers prioritaires ;
- Évaluer la prise en compte des habitants dans les projets.

### A. La fonction d'observation renforcée

Pour mener à bien ce contrat de ville, il s'avère incontournable de pouvoir observer les évolutions de ces quartiers afin de mesurer l'efficacité de nos politiques publiques. D'ores et déjà le projet territorial de cohésion sociale intègre un diagnostic territorial, qui a été élaboré en lien avec l'Agence de d'Urbanisme de la Sambre (ADUS), l'Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL), les 42 communes et la CAMVS.

Par ailleurs la déclinaison territoriale du contrat de ville a déjà identifié une série d'indicateurs pour présenter les 9 quartiers en géographie prioritaire avec l'appui méthodologique de l'Institut Régional pour la Ville (IREV) et la mise à disposition des données par l'ADUS. Cette fonction d'observation prendra la forme d'un **bilan des évolutions sociales des quartiers** (à partir d'indicateurs sélectionnés) qui sera réalisé par l'ADUS dans le cadre de son contrat d'objectifs avec la CAMVS. Si les indicateurs génériques et les indicateurs sociaux de l'observatoire sont identifiés, il conviendra de définir de façon partenariale des objectifs plus opérationnels à atteindre avant la fin du contrat selon les orientations.

### B. Le suivi opérationnel du contrat de ville et son évaluation

Le contrat de ville va s'appuyer sur les programmations annuelles qui doivent correspondre aux orientations stratégiques définies et validées par l'ensemble des partenaires signataires. Les programmations annuelles devront être déclinées par orientations et par piliers. Pour chaque action financée dans le cadre du contrat de ville, **une fiche d'évaluation sera remplie** et mise à disposition du porteur du projet pour l'élaboration du bilan annuel. **Un outil partagé du suivi des actions**, qui identifiera les critères d'évaluation préalablement définis avant la mise en œuvre de celles-ci, sera mis en place. Le comité technique en assurera le suivi et rendra compte aux différentes instances stratégiques des avancées et ajustements à opérer si nécessaire.

**Une journée d'échanges annuelle avec l'ensemble des financeurs et porteurs de projet**, sera organisée en deux temps : le premier concerne la phase d'instruction, le second la phase de bilan par orientation et pilier. Ces différentes phases de suivi seront coordonnées par l'équipe de la politique de la ville en lien étroit avec les contributeurs du comité technique.

# 8. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Les signataires du contrat de ville de l'agglomération du Maubeuge-Val de Sambre sont, comme le prévoit la Loi du 21 Février 2014 et comme l'ont souhaité l'agglomération et ses partenaires :

- ⇒ L'Etat
- ⇒ L'Education Nationale
- ⇒ Le ministère de la Justice
- ⇒ Le Conseil Régional
- ⇒ Le Conseil Départemental
- ⇒ L'EPCI
- ⇒ Les communes concernées (cf. fiches quartiers)
- ⇒ La Caisse des Dépôts
- ⇒ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ⇒ L'Agence Régionale de Santé
- ⇒ La Caisse d'Allocations familiales du Nord
- ⇒ Le GIP Réussir en Sambre
- ⇒ Pôle Emploi
- ⇒ PROMOCIL
- ⇒ PARTENORD HABITAT
- ⇒ HABITAT DU NORD
- ⇒ SA DU HAINAUT

Ces partenaires s'engagent à participer à la mise en œuvre du présent contrat de ville, dans le cadre de leurs compétences et de la stratégie d'action qu'ils se sont fixés sur le territoire de la CAMVS. Ils s'engagent, en conséquence, à mobiliser les crédits de droit commun ainsi que tout crédit, dispositif ou moyen d'intervention de quelque forme que ce soit permettant d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, et s'intégrant dans leur propre stratégie d'intervention. Les partenaires s'engagent également à participer activement au dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre du présent contrat. De même, ils s'engagent, dans le cadre de leurs compétences et selon une organisation qui aura fait l'objet d'une validation interne à chaque structure, à contribuer à la mesure de l'évolution et des impacts des actions menées sur les quartiers prioritaires (partage de données relatives aux situations urbaines, sociales et économiques des quartiers). Les stratégies d'actions des partenaires et leurs modalités d'intervention précises sur les quartiers prioritaires de la CAMVS sont décrites en annexe du présent contrat de ville.

*Cf annexe 5 : Présentation des modalités d'intervention des signataires du contrat de ville*

## 9. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAMVS

**Monsieur Jean-François CORDET**

Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais  
et Préfet du Nord

**Monsieur Jean-François CREON**

Procureur de la République

**Monsieur Jean-Jacques POLLET**

Recteur académique de LILLE

**Monsieur Daniel PERCHERON**

Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais

**Monsieur Jean-René LECERF**

Président du Conseil Départemental du Nord

**Monsieur Benjamin SAINT-HUILE**

Président de la Communauté d'Agglomération  
Maubeuge Val de Sambre

**Monsieur Bernard BAUDOUX**

Maire d'Aulnoye-Aymeries

**Madame Chantal LEPINOY**

Maire de Feignies

**Monsieur Philippe DRONSART**

Maire de Ferrière-la-Grande

**Monsieur Joël WILMOTTE**

Maire d'Hautmont

**Monsieur Benjamin SAINT-HUILE**

Maire de Jeumont

**Monsieur Arnaud DECAGNY**

Maire de Maubeuge

**Monsieur Daniel LEFERME**

Maire de Neuf Mesnil

**Madame Annick MATTIGHELLO**

Maire de Louvroil

**Monsieur Ghislain ROSIER**

Maire de Recquignies

**Monsieur Francis ALDEBERT**

Président de la CCI Grand Hainaut

**Monsieur Dominique MIRADA**

Directeur Général de la Caisse des Dépôts

**Monsieur Charles SERRANO**

Directeur territorial de la CPAM du Hainaut

**Monsieur Jean-Yves GRALL**

Directeur Général de l'ARS

**Monsieur Benoit PETIT**

Pôle Emploi – Directeur territorial antenne du Hainaut

**Madame Lydie LIBRIZZI**

Présidente du Conseil d'administration de la CAF du Nord

**Monsieur Benjamin SAINT-HUILE**

Président du GIP Réussir en Sambre

**Monsieur Jean-Pierre CHOEL**

Directeur Général de PROMOCIL

**Monsieur Christophe BECUWE**

Directeur Général de PARTENORD

**Monsieur Jean-François DEVILLERS**

Directeur Général HABITAT DU NORD

**Monsieur Frédéric LAVERGNE**

Président du Directoire de la SA DU HAINAUT

**Monsieur Arnaud DECAGNY**

Président de l'Agence de Développement et  
d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

# 10. ANNEXES

**Annexe 1 : Cartographies des quartiers prioritaires**

**Annexe 2 : Liste des équipements et structures des quartiers vécus**

**Annexe 3 : Cartographie ZFU**

**Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion NPNRU, interbailleurs, Etat, communes, CAMVS du 12/05/2015**

**Annexe 5 : Présentation des modalités d'intervention des signataires du contrat de ville**

**Annexe 6 : Principaux indicateurs socio-économiques comparés à minima à la CAMVS**

**Annexe 7 : Atouts et faiblesses par quartier**

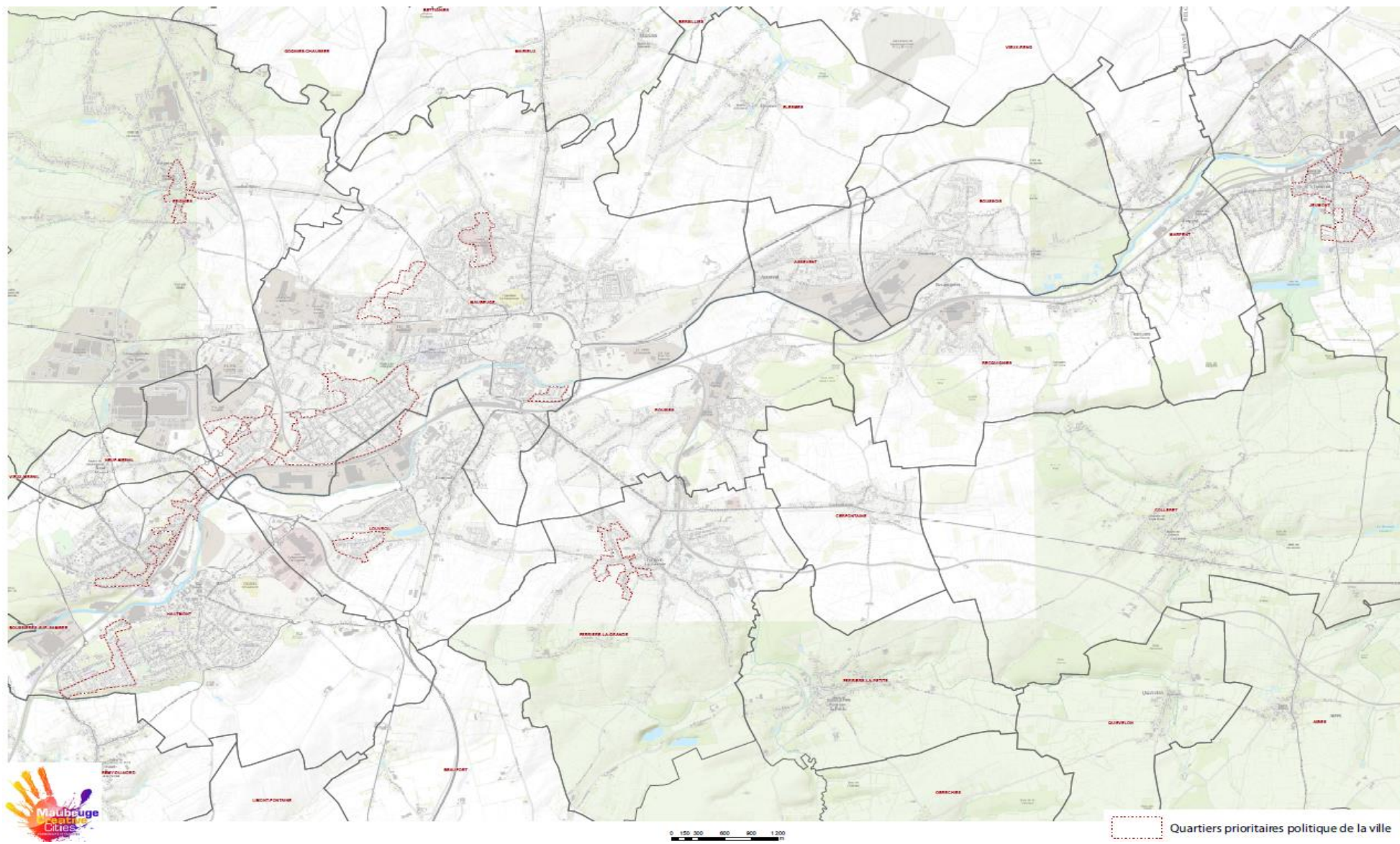
**Annexe 8 : Volet programmatique communal**

**Annexe 9 : Modalités de mise en œuvre des conseils citoyens par communes**

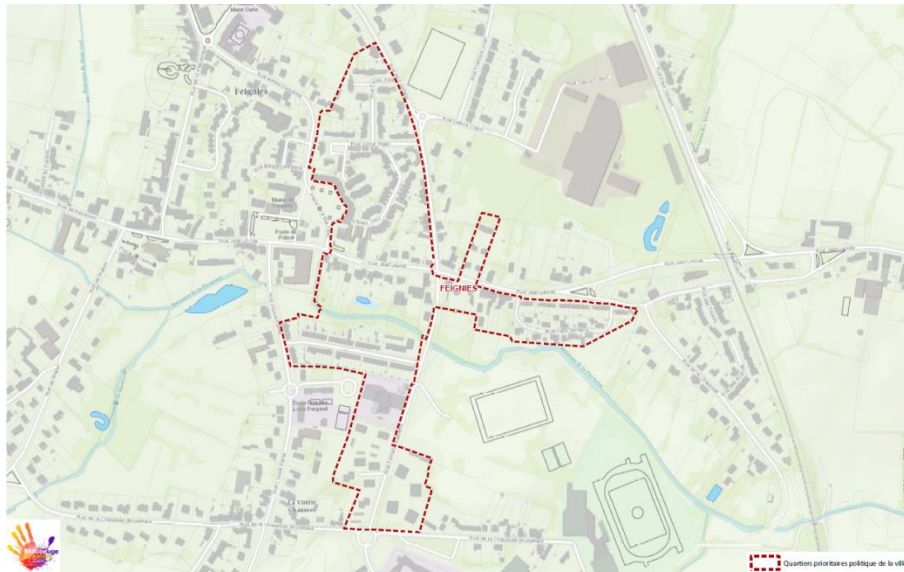
**Annexe 10 : Délibérations relatives aux engagements de la Région, du Département et à l'adoption du Contrat de Ville par la CAMVS et les communes signataires**

# Annexe 1 : Cartographies des quartiers prioritaires

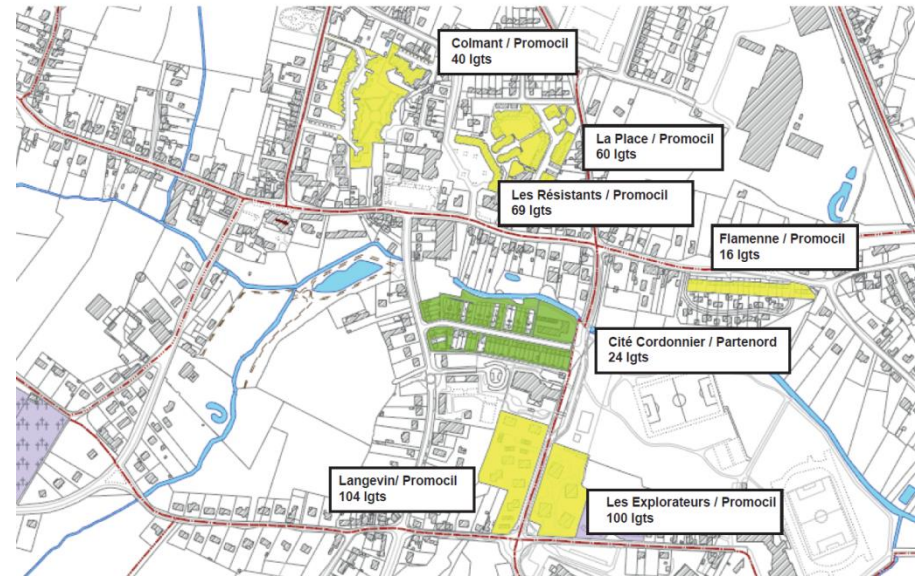
L'ensemble des quartiers prioritaires de la CAMVS



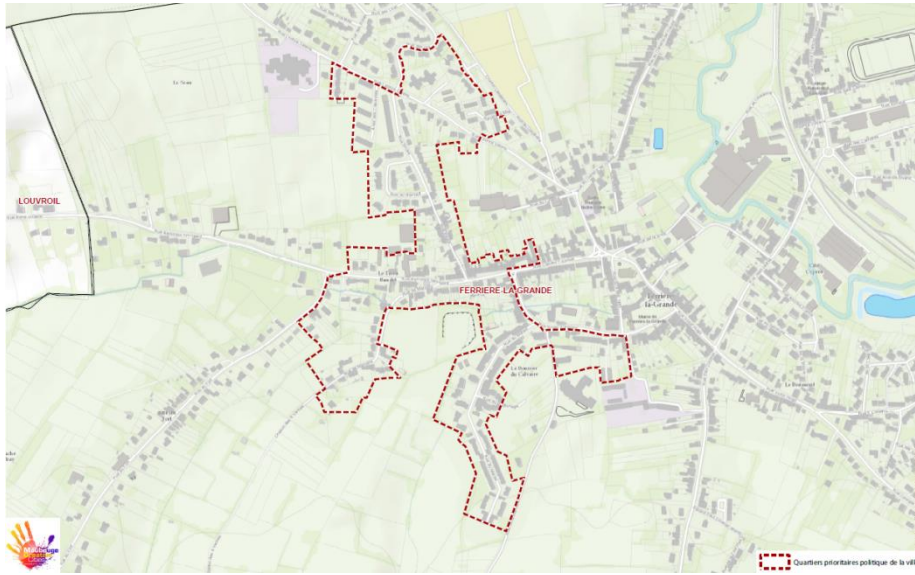
# FEIGNIES - Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne



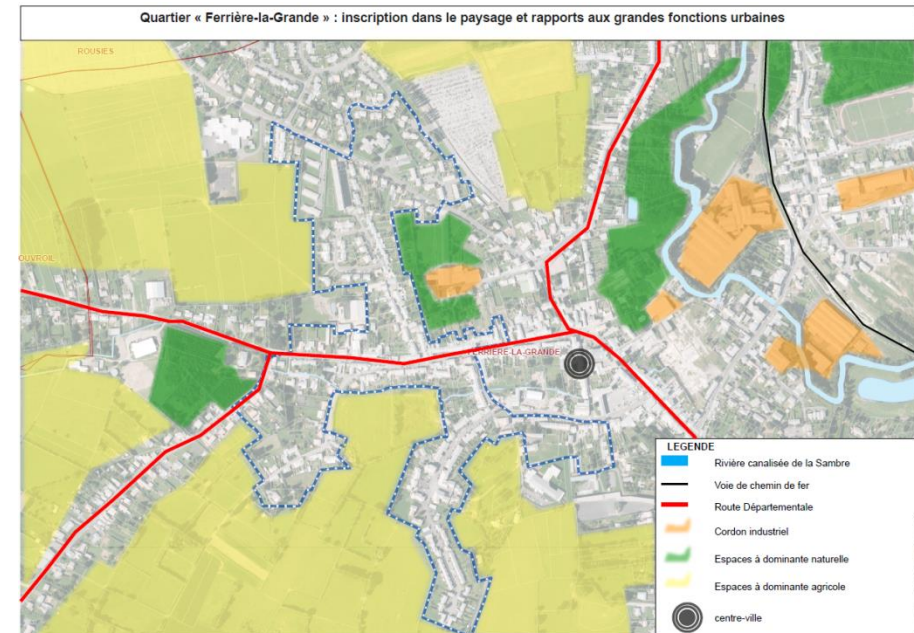
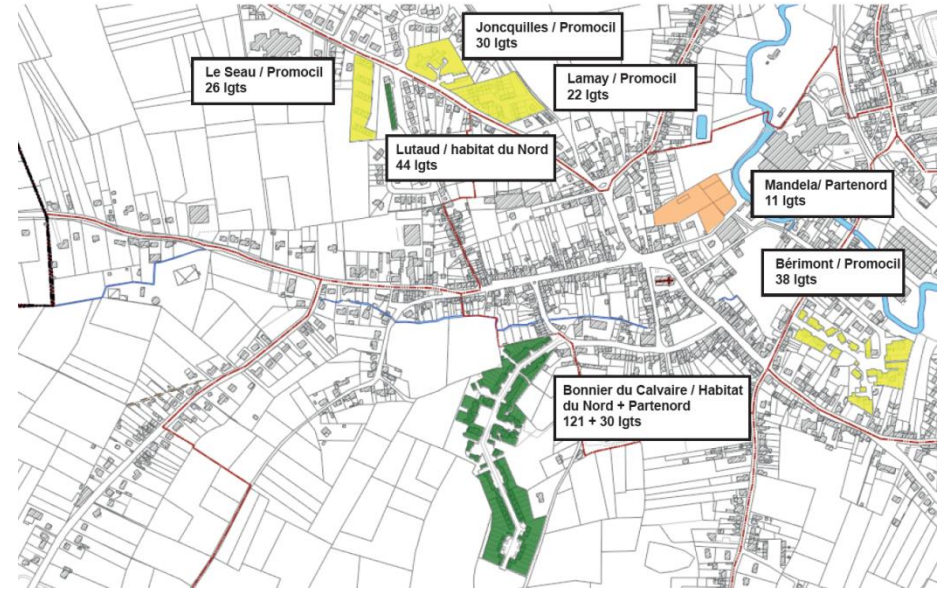
Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Feignies »

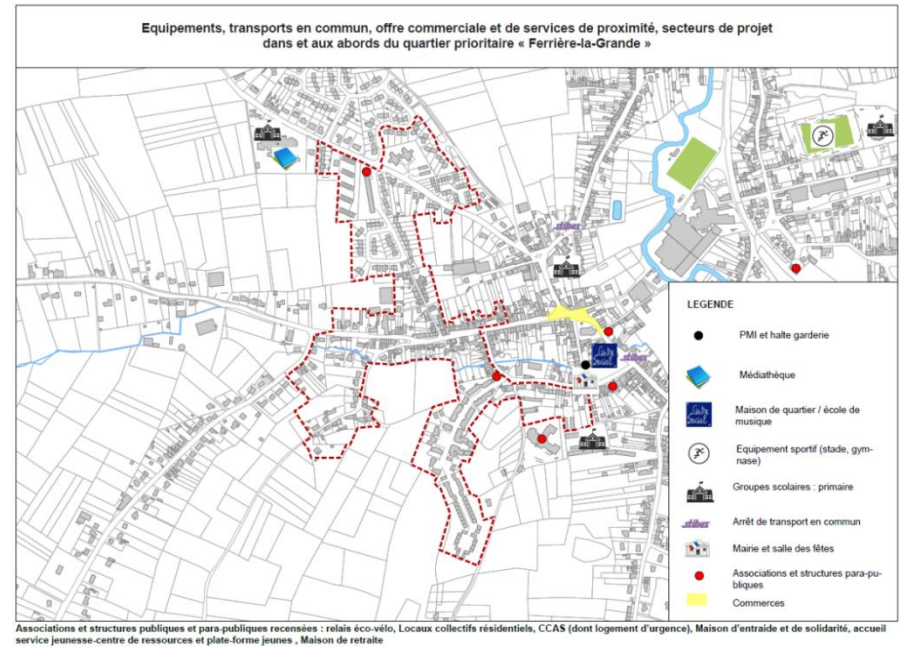
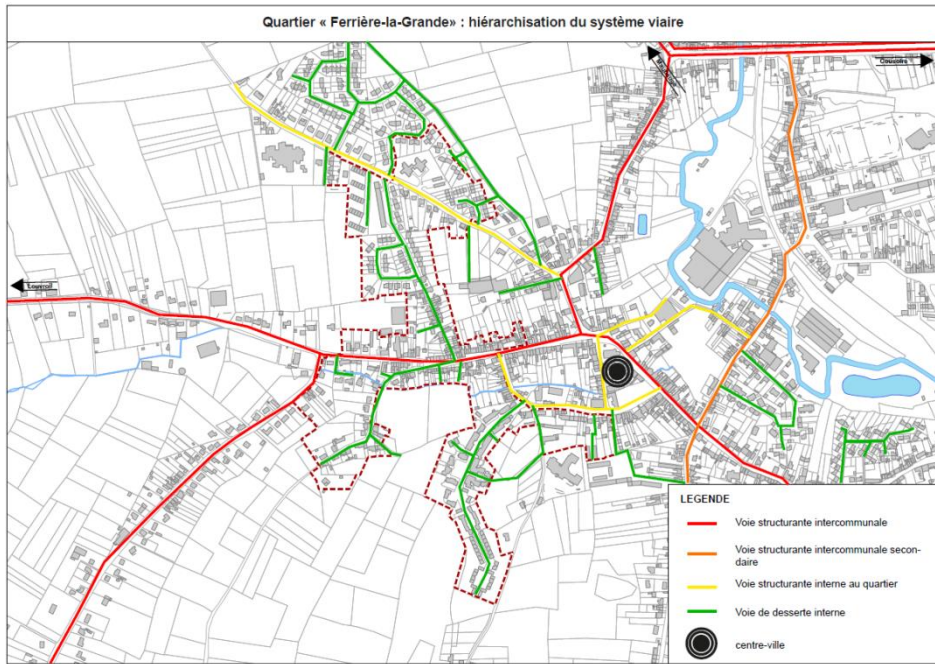


# FERRIERE LA GRANDE - Quartier du village



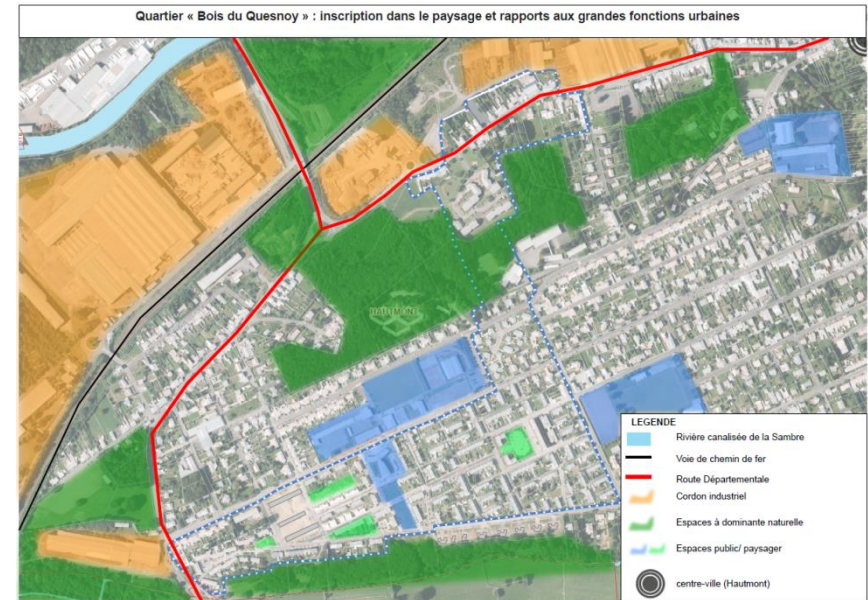
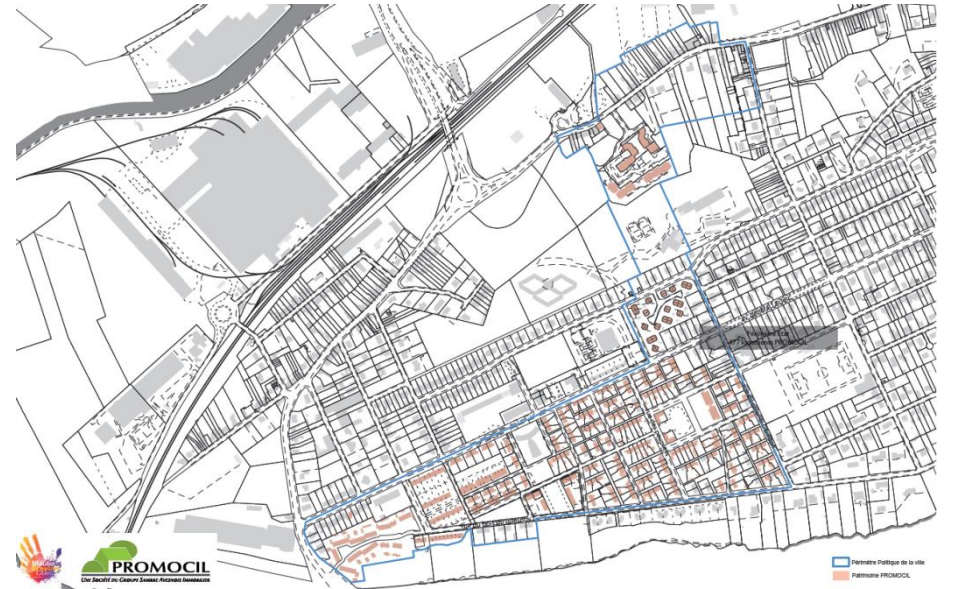
## Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Ferrière-la-Grande »

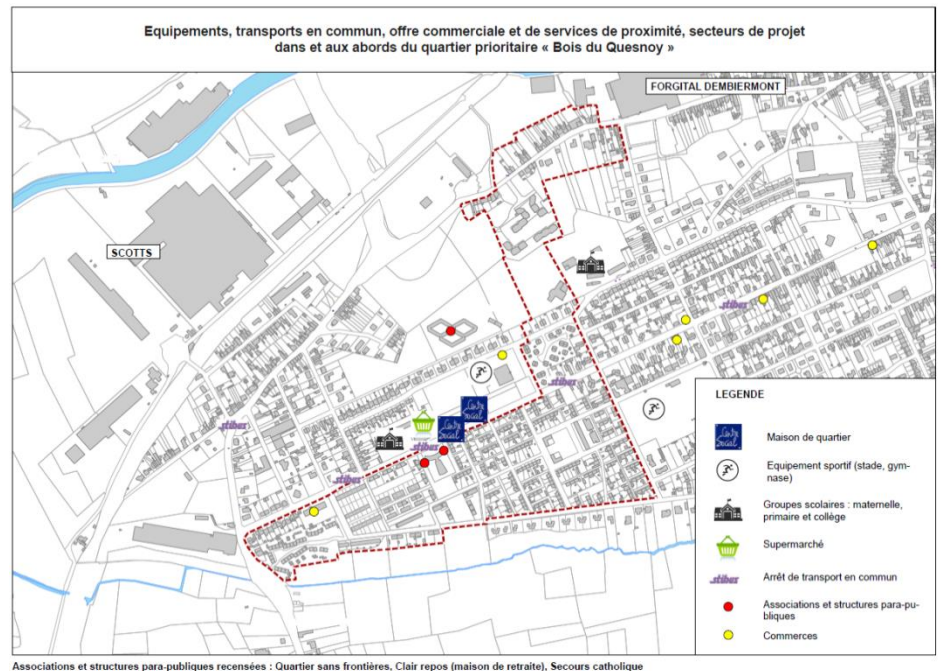
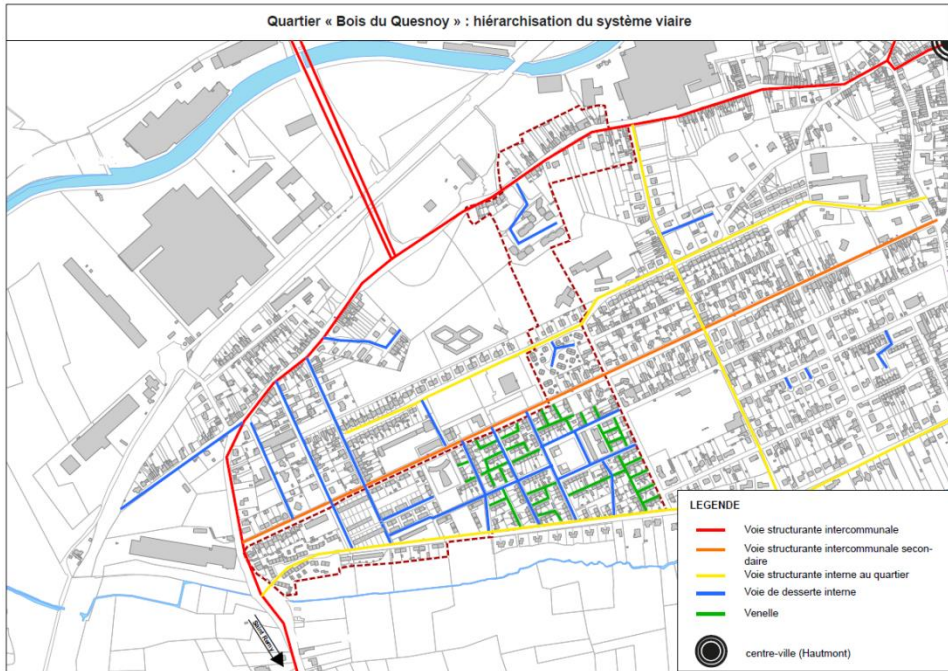




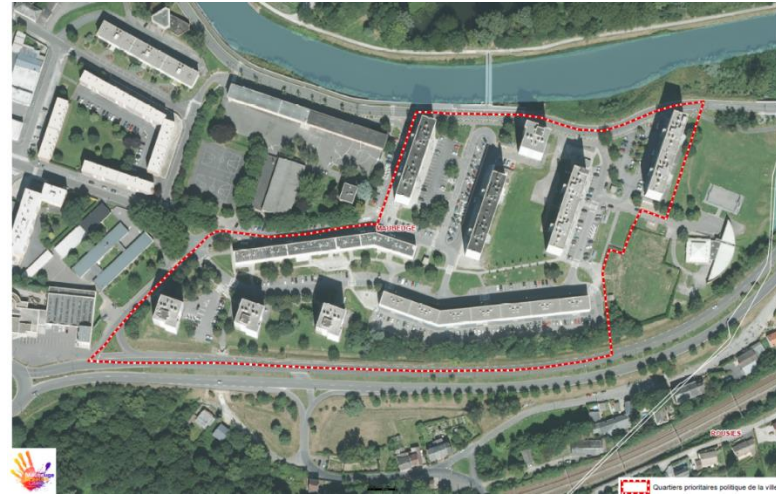
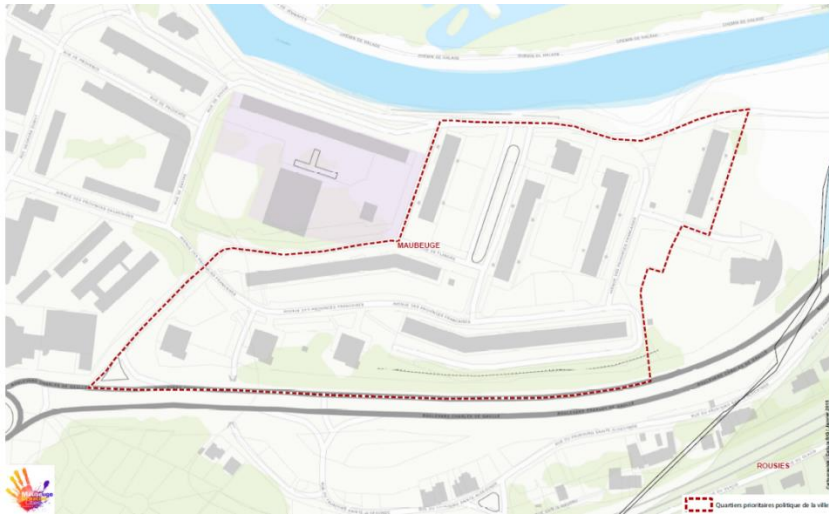


# HAUTMONT – Bois du Quesnoy

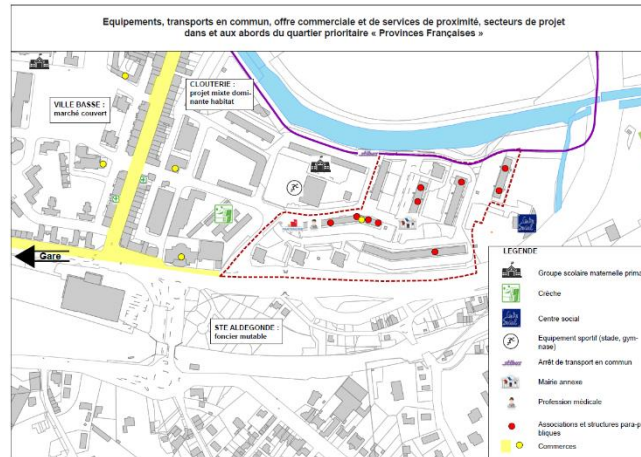
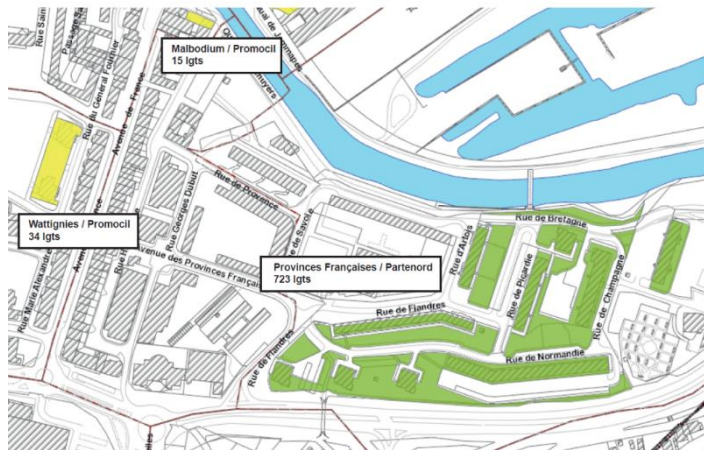




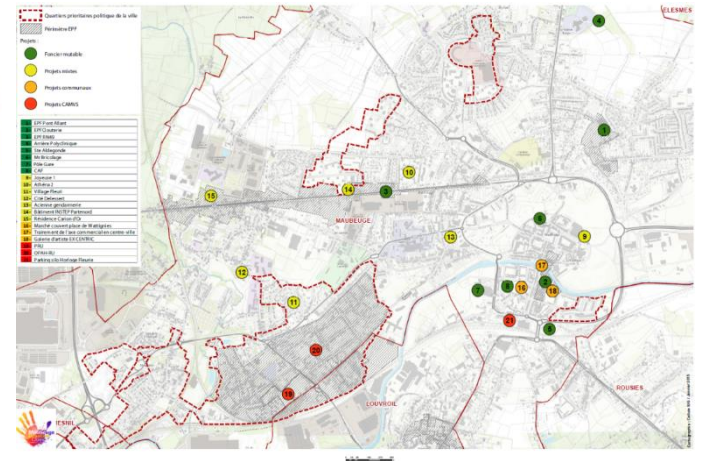
# MAUBEUGE - Provinces Françaises



Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Provinces Françaises »



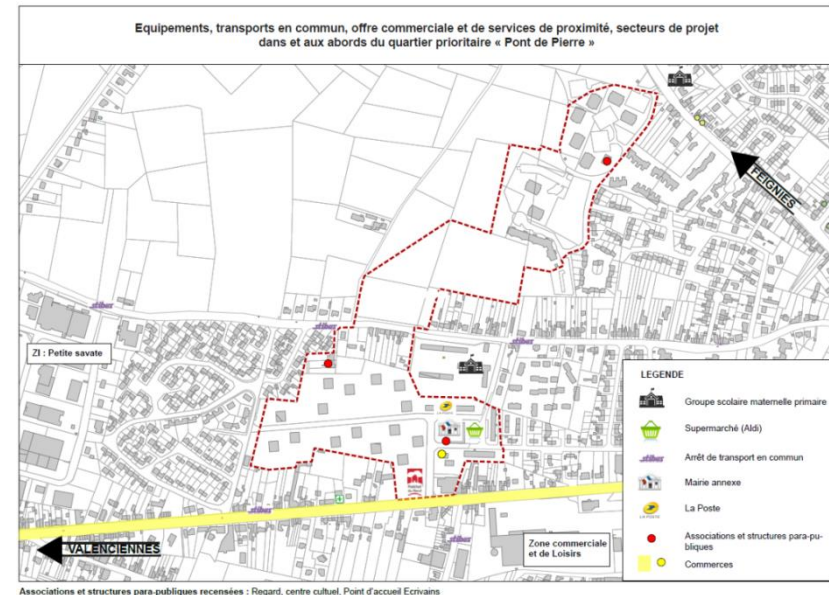
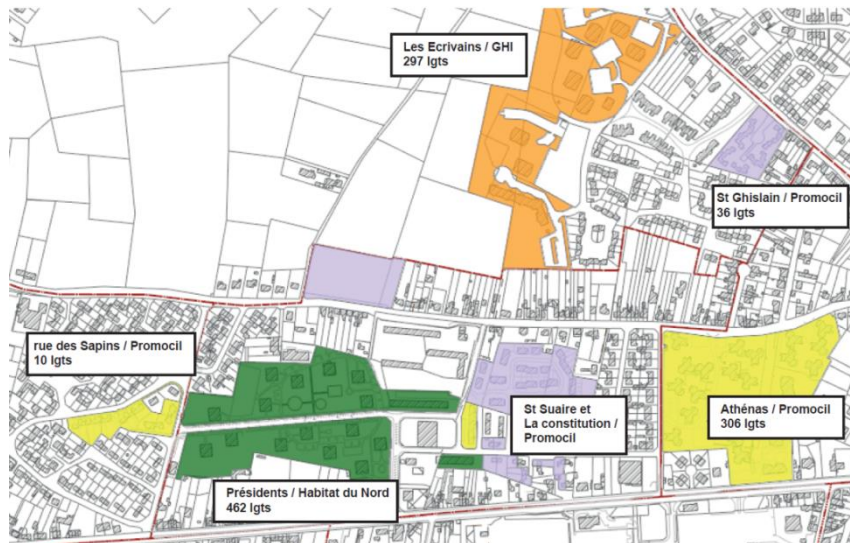
Associations et structures para publiques recensées : Diapason, ARRIPS, AJA, APT, IJL, REISA, APEI, Arts et Travaux, L'enfant Bleu, Culture et Liberté



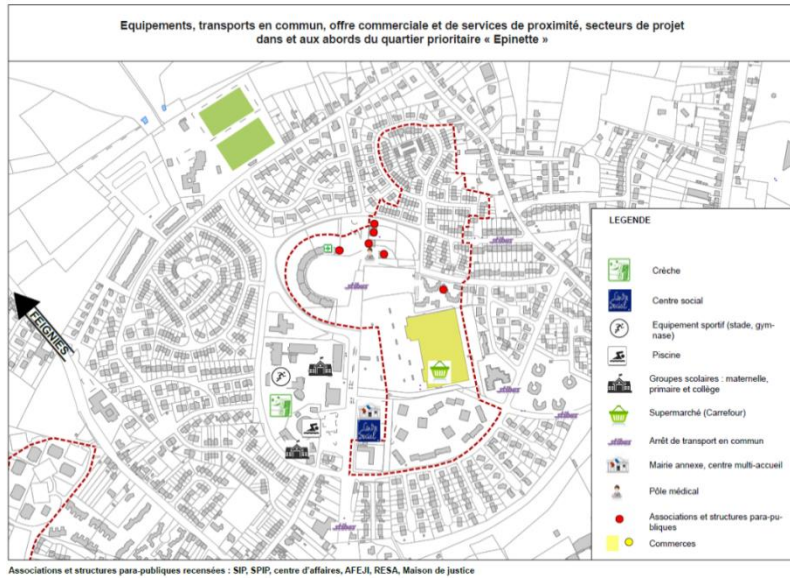
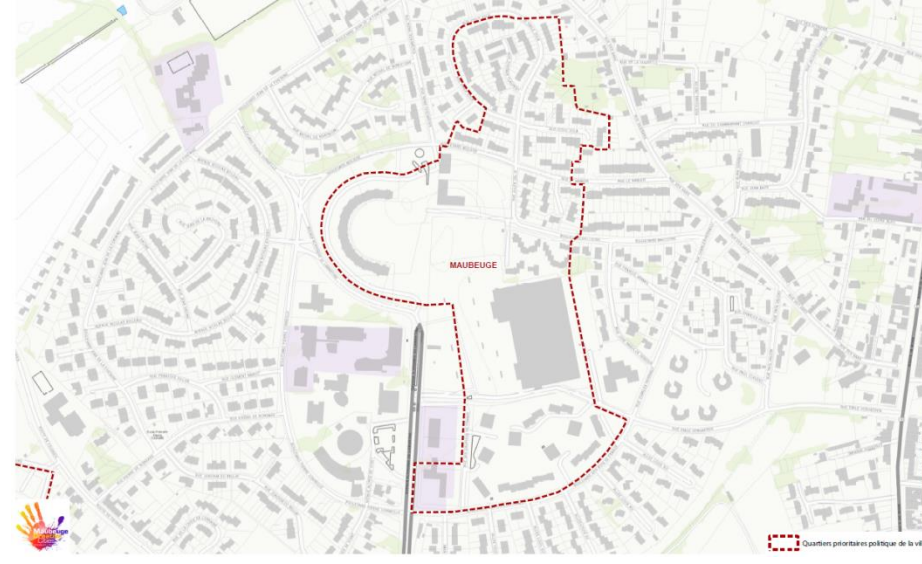
# MAUBEUGE - Pont de Pierre



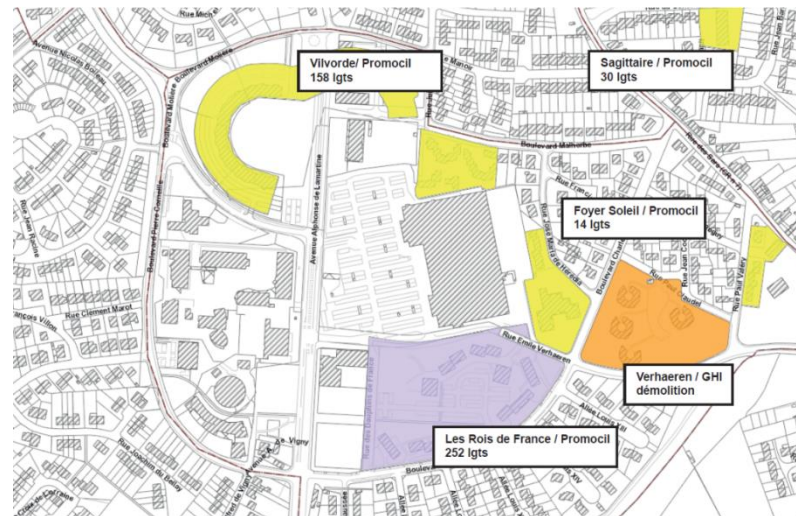
Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Pont de Pierre »



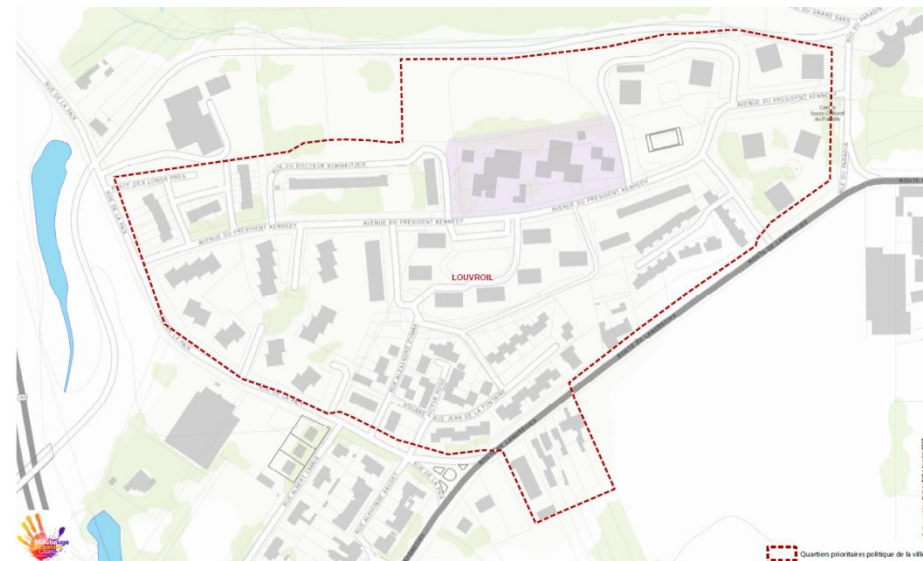
# MAUBEUGE – L'Épinette



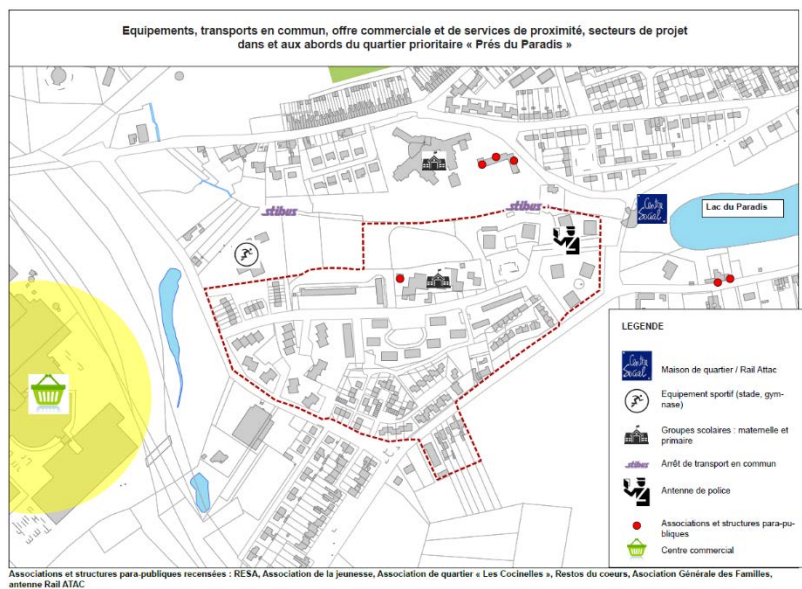
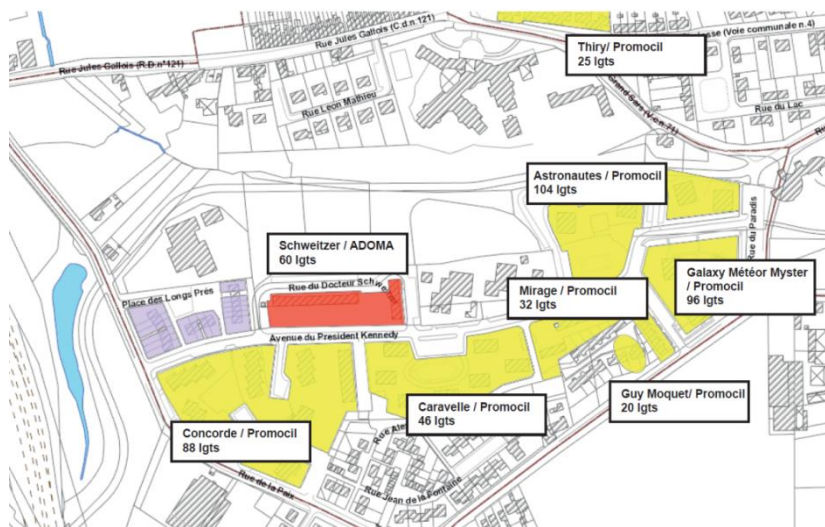
## Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Épinette »



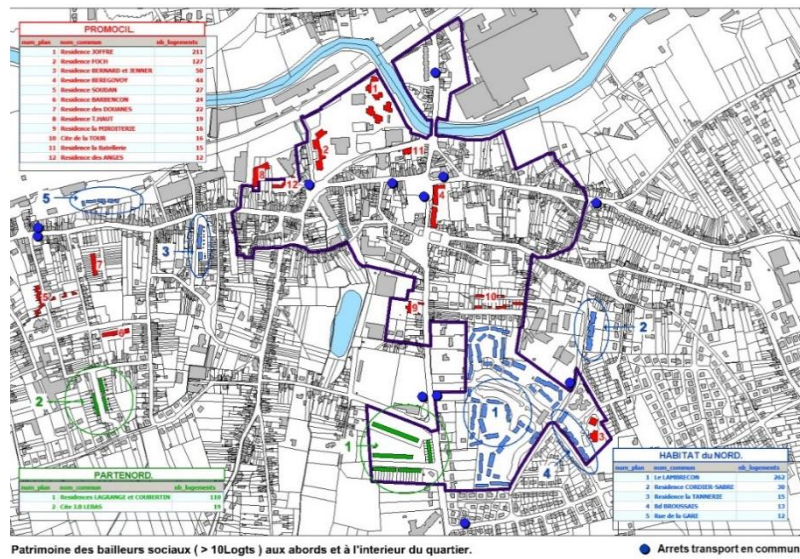
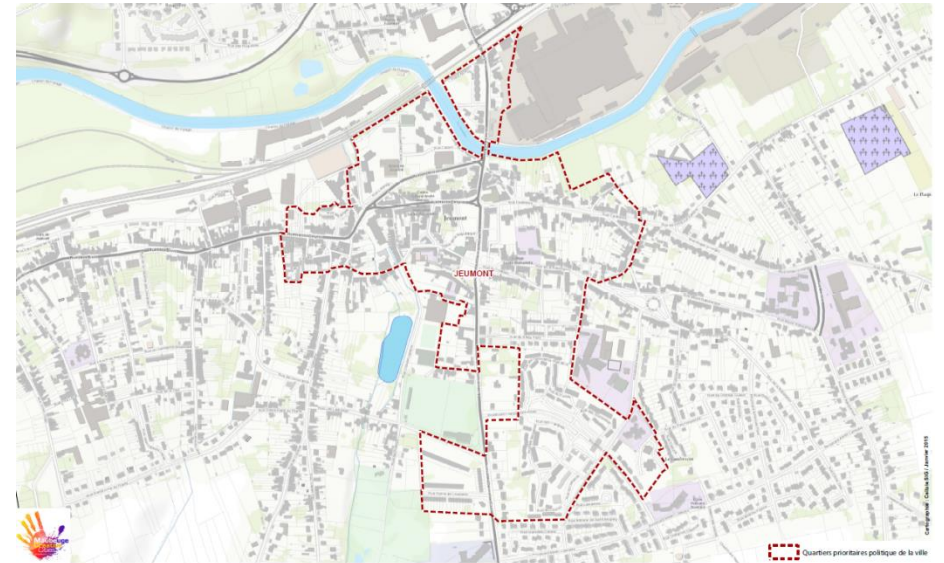
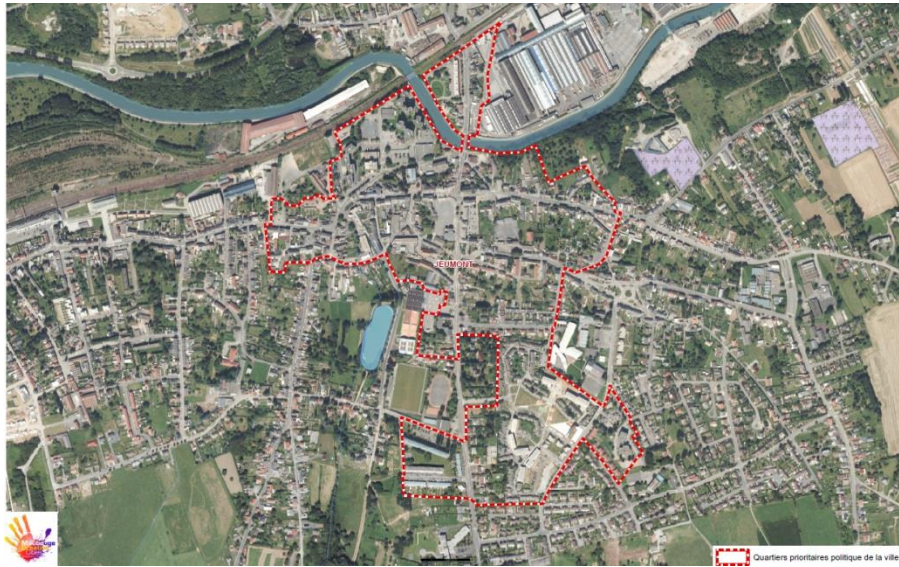
# Louvroil – Prés du Paradis



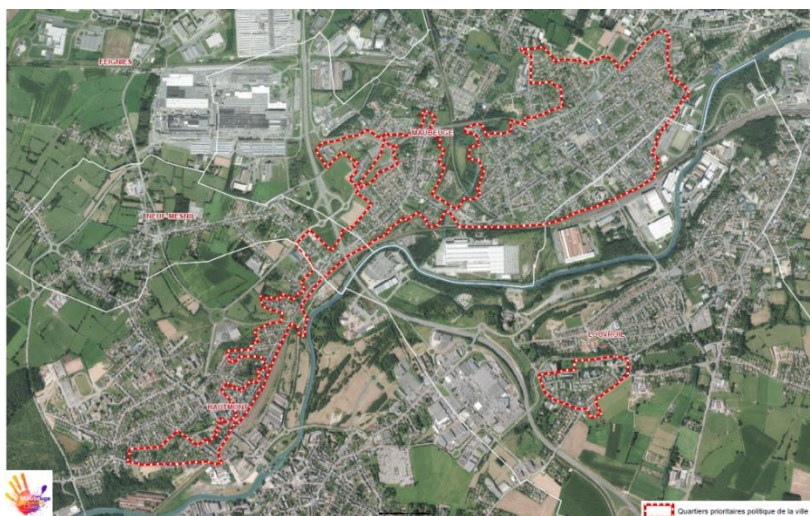
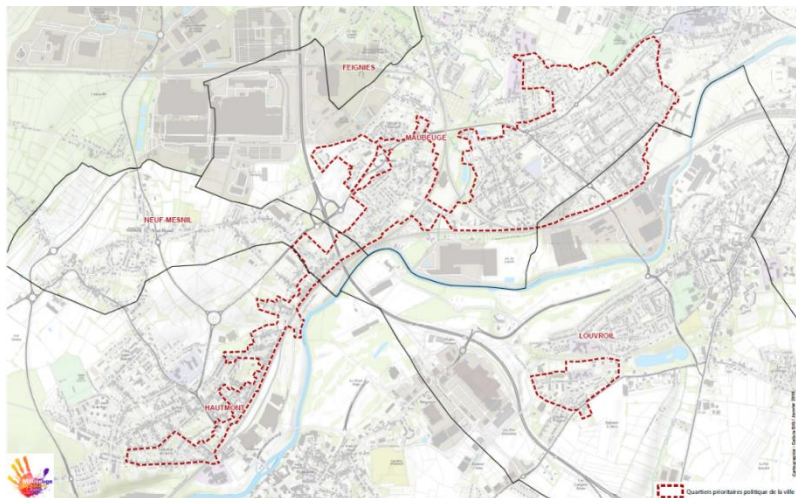
## Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire « Prés du Paradis »



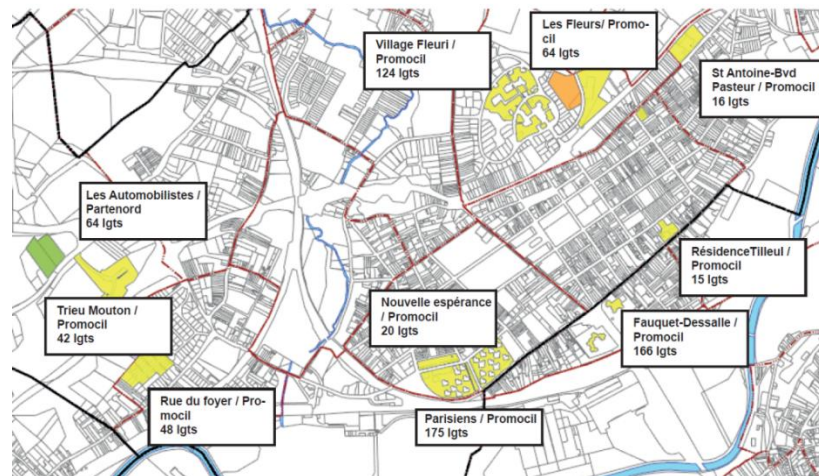
# JEUMONT - Centre – Lambrequon



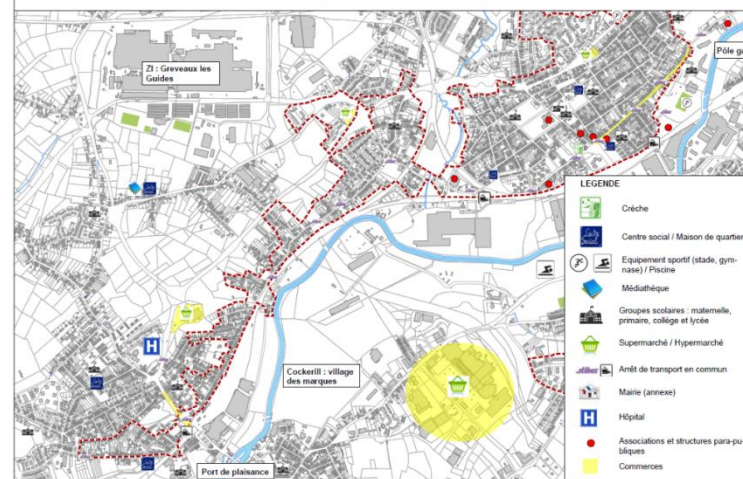
# MAUBEUGE – LOUVROIL - NEUF MESNIL – HAUTMONT - Quartier intercommunal Sous-le-Bois – Montplaisir – rue d’Hautmont



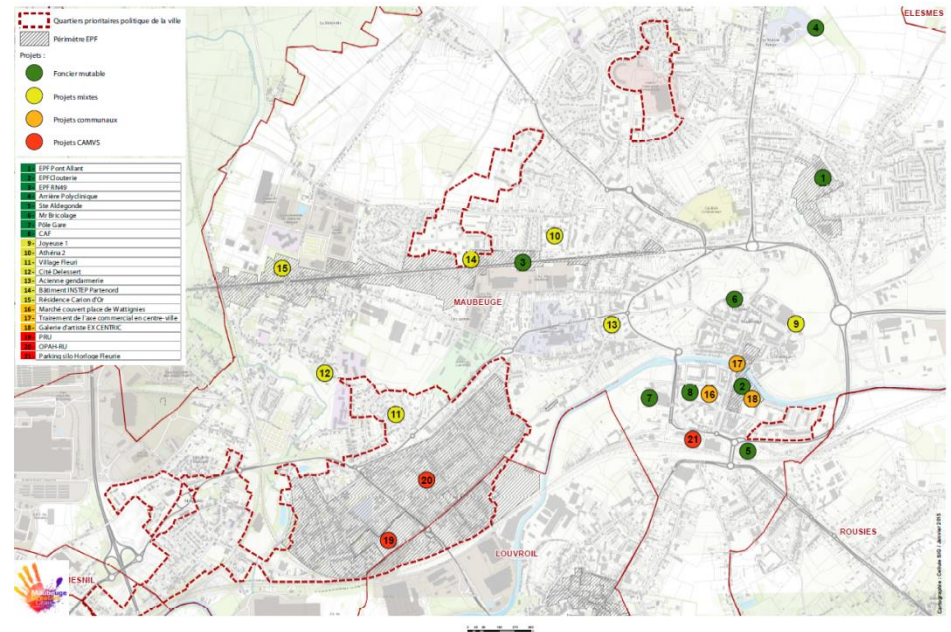
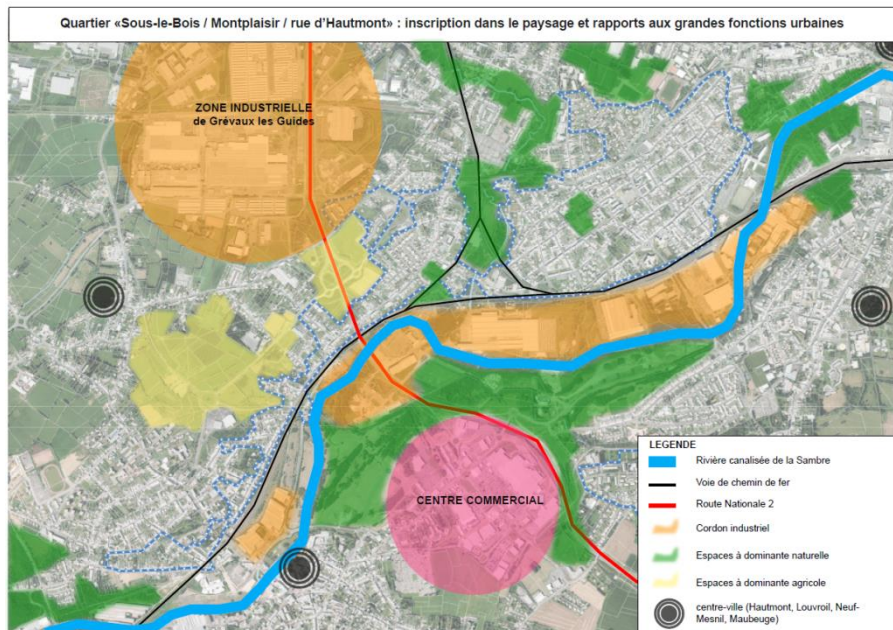
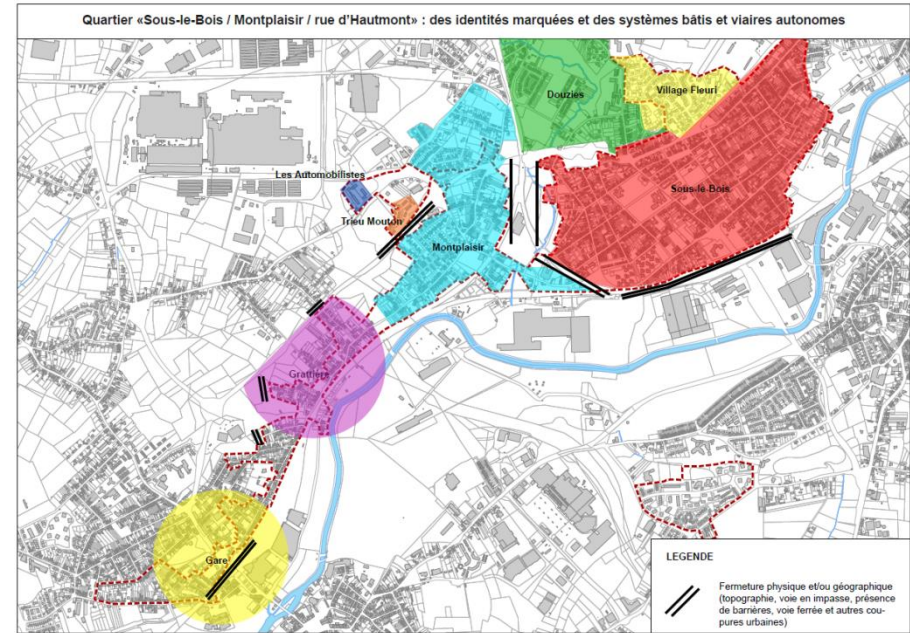
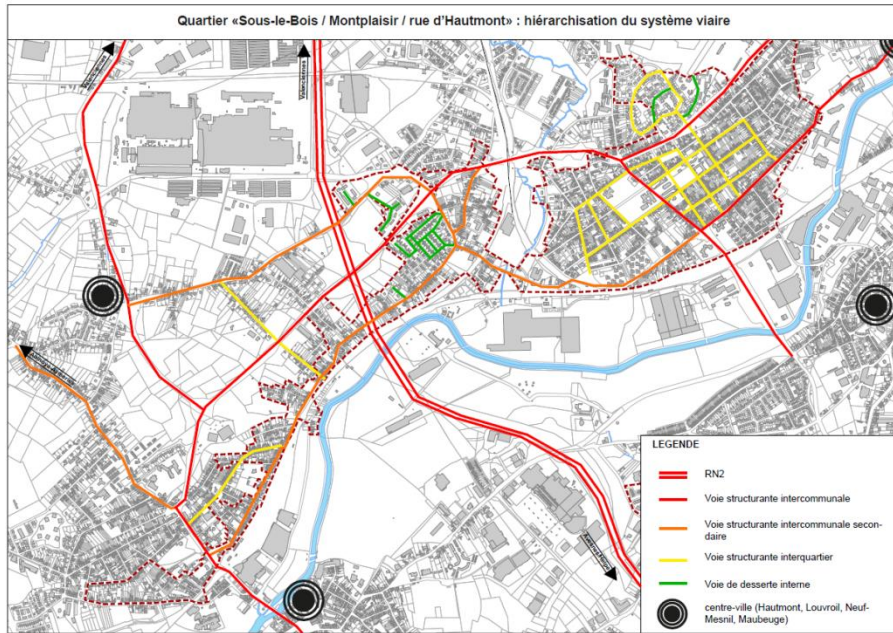
Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) dans et aux abords du quartier prioritaire  
« Sous-le-Bois / Montplaisir / rue d’Hautmont »



Equipements, transports en commun, offre commerciale et de services de proximité, secteurs de projet  
dans et aux abords du quartier prioritaire « Sous-le-Bois / Montplaisir / rue d’Hautmont »

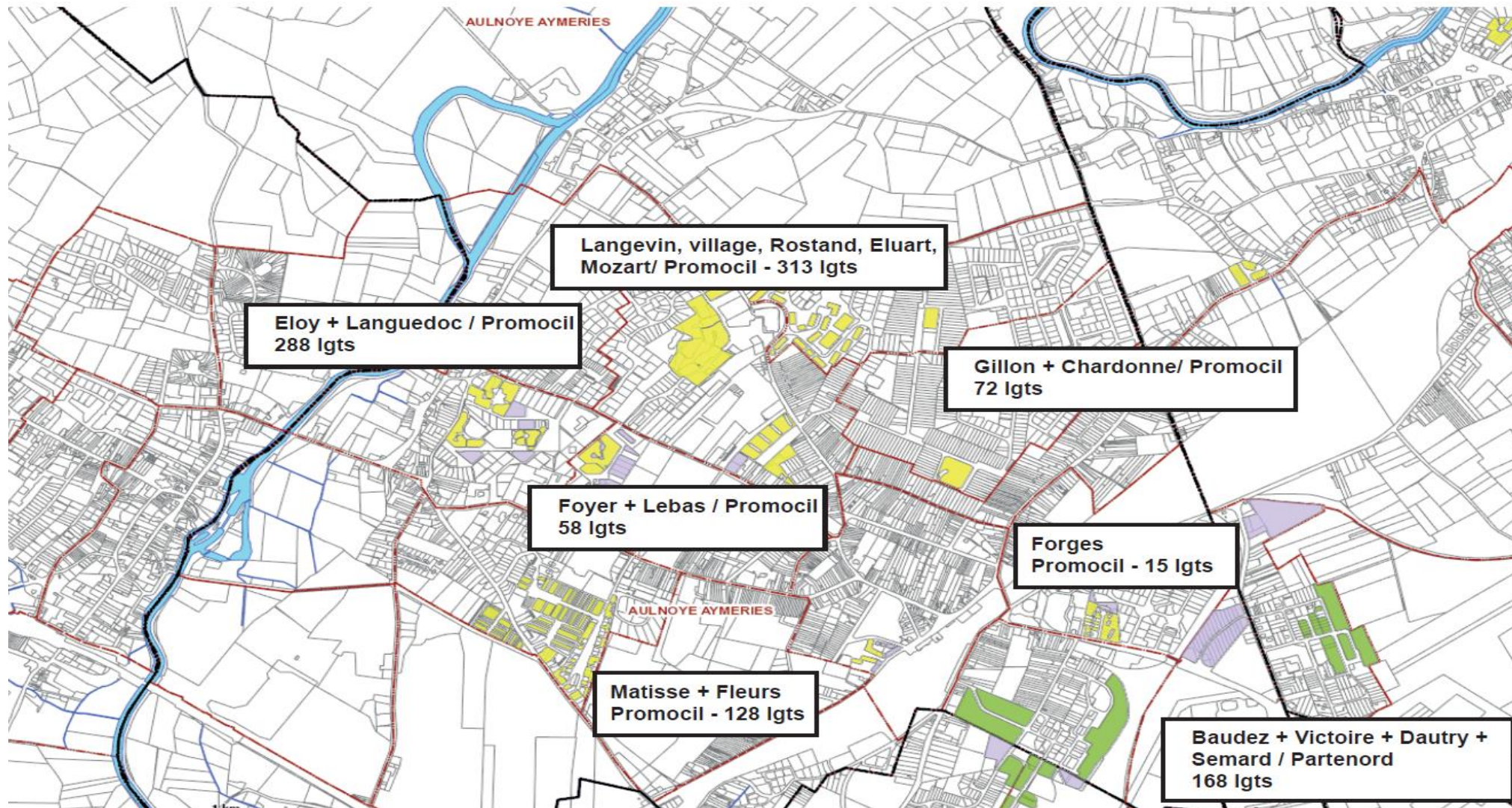




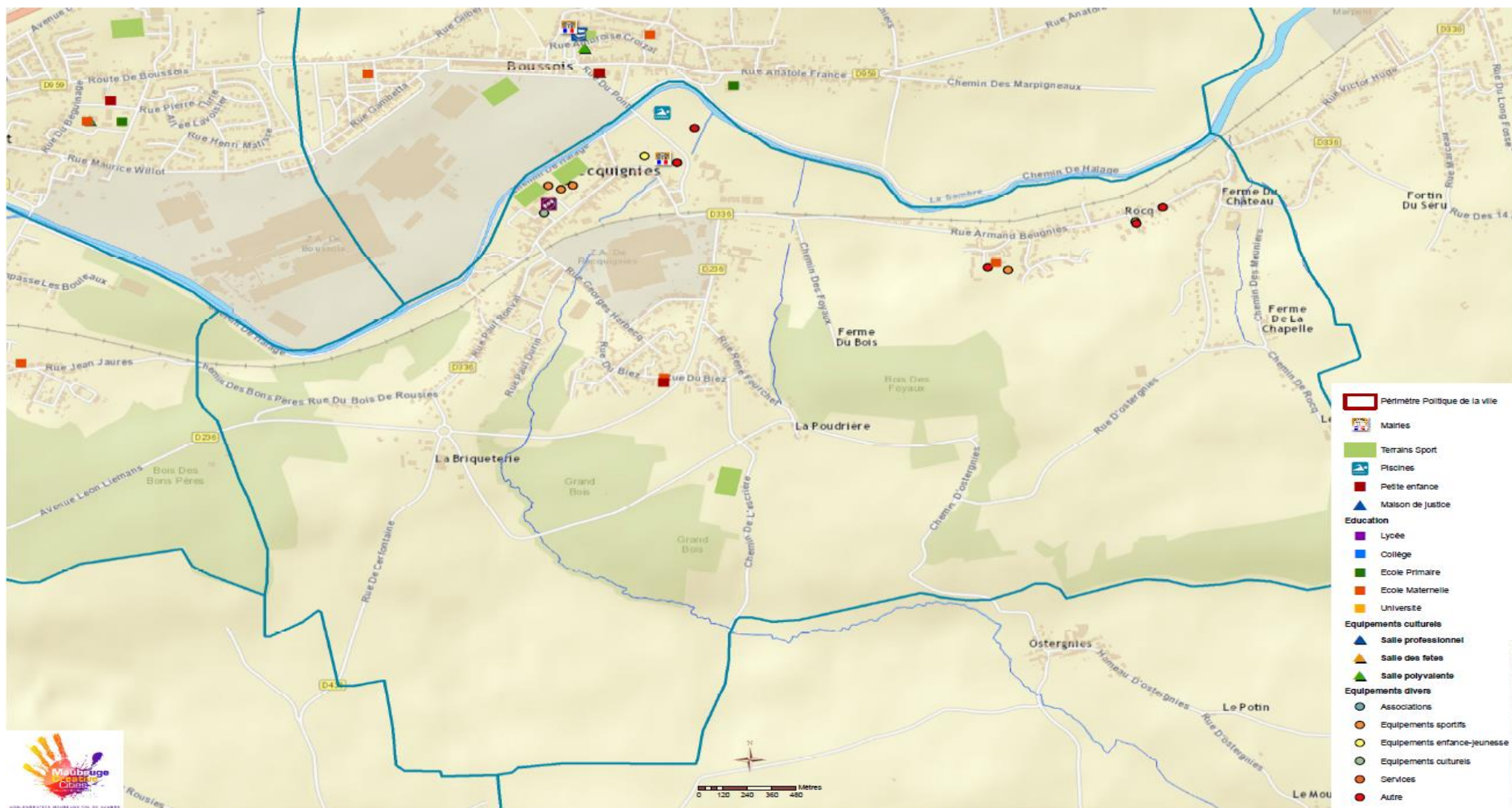


# AULNOYE-AYMERIES

## Patrimoines des bailleurs sociaux (supérieurs à 10 logements) sur la commune d'Aulnoye-Aymeries (attention modifications possibles suite ANRU)



# REQUIGNIES



# Annexe 2 : Liste des équipements des communes

## AULNOYE AYMERIES

### Etablissements scolaires :

#### Maternelles :

Paul Stiévenart : rue Jean Coquelin  
Louise michel : rue de la victoire  
Eugénie Cotton : rue Mirabeau  
Pierre Semard : rue Jean Cattelas  
Anne Frank : allée des cerisiers

#### Primaires :

Joliot Curie : rue Jules Ferry  
Pierre Semard : rue Jean Cattelas  
Paul Stiévenart : rue Jean Coquelin

Collège Felix Del'Marle : 62 rue Henri Barbusse  
Lycée professionnel Pierre et Marie Curie : Rue du foyer

### Equipements sportifs :

Office municipal des sports : 203 rue de l'hôtel de ville  
Centre aquatique aiguade : 47 rue Parmentier  
Salle Omnisports Jean Lempereur : rue saint Martin  
Salle de sports Auguste Delaune : 49 rue Parmentier  
Salle de sport Marc Joly : 131 rue Mirabeau  
Salle de sport Nelson Mandela : Rue Henri Barbusse  
Complexe sportif Ladoumègue : rue Elsa Triolet  
Complexe sportif l'Attoque : rue Jean Catelas  
Equipements culturels :  
Médiathèque : 252 rue Mirabeau  
Ecole de musique et de danse : 30 rue de l'hôtel de ville  
Théâtre Léo Ferré : rue du Foyer  
Pôle musiques actuelles  
Théâtre de chambre 232U ZAE Florentine

### Equipements enfance/jeunesse :

Maison de la Petite Enfance - 59 Rue Parmentier  
Centre d'Action médico-Sociale : 59 rue Parmentier  
Maison de quartier des Bains-Douches, 57 rue Saint-Martin  
Centre social la Florentine : ZAE « la Florentine »  
Centre social Guy Môquet : place du 8 Mai 1945  
Tremplin Jeunes : 16 rue Jean Jaurès

### Associations :

Mots et Merveilles : 31 bis rue de la Fontaine  
Synergie : 15 place de la mairie  
AGSS de l'UDAF : Maison Viala 2 rue Mirabeau  
Canal FM : 10 rue Sadi Carnot  
Association Accueil de Jour La Ruche : 144 rue de l'Hôtel de Ville  
Association des nuits secrètes : 12 rue Jules Ferry

### Autres :

Ephad Didier Eloy - 79, résidence Didier Eloy  
Maison de Justice et du droit : 1 avenue Joliot-Curie  
Réussir en Sambre : 15 place de la gare  
UTPAS Service social, PMI, prévention santé : 48 avenue Joliot-Curie  
Résidence Service Rita Carpentier (logements adultes handicapés) :  
154 Rue de l'Hôtel de Ville  
Syndicat d'initiative : 2 bis rue Paul Vaillant Couturier  
Esat ZAC la Fontaine : 12 rue de La fontaine  
Foyer logement Didier Eloy du n°17 au 26 résidence Didier Eloy  
Pole emploi Rue Jean Jaurès  
La ruche 144 rue de l'hôtel de ville  
CMP enfants et adultes Résidence Mat

# FEIGNIES

## **Etablissements scolaires :**

École maternelle publique Germaine Tortel Rue de la République + Centre ALSH 3-6 ans

École maternelle publique Elsa Triolet Rue Fernand Kamette (dans le quartier réglementaire)

École primaire publique Marie Curie Rue Derkenne + local pour les plus de 14 ans (34 Rue Alfred Derkenne)

École primaire publique Louis Pergaud 31 rue Louise Parée

Collège Jean Zay Rue de la Chaussée Rue de la chaussée Brunehaut

Lycée Pro Placide Courtoy - 11 Rue du Pont de Pierre

## **Equipements culturels :**

Médiathèque : 17 rue de Blaton

Ecole municipale de musique : 8 Rue Jean Jaurès Espace Gérard Philippe

Espace Gérard Philippe : Place de l'Hôtel de Ville

## **Equipements enfance/jeunesse :**

Mini-Crèche Les Chérubins - Place de l'Eglise

Espace jeunes Nelly Caudron 6-14 ans : 38 rue des Cyprès

PIJ / Mission Locale Sambre Avesnois : Place du 8 Mai 1945 (dans le quartier réglementaire)

HGI les p'tits loups : espace Casonova 33, rue de la République

Foyer Emile Colmant (DRE, CCAS) : Rue Derkenne (pas localisé sur le cadastre)

# FERRIERE LA GRANDE

## **Etablissements scolaires :**

École maternelle du centre : Rue Roger Salengro

École primaire du centre : Rue Paul Doumer

Groupe scolaire Georges Maufroy : Rue Léonce Delens

École maternelle des Trieux : Rue Gabriel Péri

Collège Lavoisier 37 rue Sadi Carnot

## **Equipements sportifs :**

Relais-éco vélo : Rue Aristide Briand

Complexe sportif Carnot : Rue Sadi Carnot

## **Equipements culturels :**

Médiathèque : Rue Léonce Delens

## **Equipements enfance/jeunesse :**

Accueil de Loisirs Maternel : Les Trigolos, 2 Rue Gabriel Péri

Centre de Ressources Multimédias/LALP/Plateforme jeunes : 13 rue Victor Hugo

Centre Social et Culturel : 2, Place Gambetta

## **Autres :**

Maison de l'Entraide et des Solidarités (MES) et ADESSA : 15 rue Roger Salengro

Locaux Collectifs Bonnier du Calvaire et Lutaud

Centre médico-psychologique : 64 rue Victor Hugo

Cabinet médical Docteurs Anthony, Piquet, Van Roy et Bogdane

42 rue Paul Doumer

Logement d'urgence

# HAUTMONT

## Etablissements scolaires :

### Ecoles Maternelles

- George-Sand Rue de la République
- Le Muguet 124, Avenue Leclerc
- Les Roses Rue des Jacinthes

### Ecoles Primaires

- Carion 26 Rue Carion
- Montaigne 35 Place Général de Gaulle
- Fontaine 124 Avenue Leclerc
- Denies Avenue de Kalisz

### Groupes Scolaires

- Victor Hugo M. MARECHALLE2, Place Alfred De Musset
- Jules Ferry 25 rue des écoles

### R.A.S.E.D. (Aide aux Enfants en Difficulté Scolaire)

Bureau : Groupe scolaire Victor Hugo  
2, Place Alfred De Musset

### Ecole Privée

- Ecole du Sacré Cœur 34 Rue Charles Foloppe

### Collèges :

- Collège « Antoine de Saint-Exupéry » 140 Av. Hebburn
- Collège « Auguste Périer » 25 Av. Hebburn
- Collège « Pierre de Ronsard » 17 Rue du Vélodrome

### Lycée :

- Lycée Professionnel « Placide Courtois » Rue Placide Courtois

## Equipements sportifs :

Salle de sport Pirard : Rue du Sentier de Saint-Rémy

Piscine municipale : André-Leduc - Place des Hortensias

Salle de sport Alfred Steinmetz : Place des Hortensias

Football Stade Saint-Exupéry : Avenue Hebburn

Salle de sport : Avenue Hebburn

Hall de tennis Dembiermont : allée Louise

## Equipements culturels :

Médiathèque « Jean Jaurès » 16, rue Nationale

Ecole municipale de musique : Espace Chauwel 117, Rue de Louvroil

## Equipements enfance/jeunesse :

"Pomme d'Api", Halte-garderie, Rue de la Sucrierie

"Les Nounours", Lieu d'accueil enfants-parents, Rue de Louvroil - DSU - "Espace Chauwel"

Garderie d'Enfants "Association Les Chérubins" Ecole Montaigne, 35, place du Général de Gaulle

Centre de loisirs : 10 Avenue Leclerc

## Autres :

Maison De Quartier Du Bois Du Quesnoy, Maisons de quartier, 118 Avenue Leclerc

Maison De Quartier Guy De Maupassant, 52 Rue Guillain

# JEUMONT

## EQUIPEMENTS DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

### Equipements culturels :

Centre Culturel A. Malraux

### Etablissements scolaires :

Ecole maternelle Du Bellay  
Ecole maternelle Ste Bernadette  
Ecole primaire W. Dubois  
Collège Ste Bernadette  
Lycée Ste Bernadette

### Etablissements administratifs et publics :

Centre Administratif  
Police Municipale  
Poste  
CCAS  
MIA

### Etablissements hospitaliers et médico-sociaux :

Maison d'Accueil Spécialisée  
Croix Rouge Française

### Equipements sportifs :

Piscine  
Salle Burah

### autres :

Place de la République

## EQUIPEMENTS DES QUARTIERS VECUS

### Equipements culturels :

Gare Numérique  
Médiathèque

### Etablissements scolaires :

Ecole maternelle La Bruyere  
Ecole maternelle M. Bastié  
Ecole primaire Ronsard  
Collège E. Thomas  
Lycée L. Armand  
Fédération Compagnonique

### Etablissements hospitaliers et médico-sociaux :

Internat IME  
Pôle Médical  
IME  
Hôpital Schweitzer  
Foyer Soleil  
Résidence Barbençon  
St Vincent de Paul

### Equipements sportifs :

Tennis club  
Salle J. Bouin  
Salle Mimoun  
Salle Mathez

Centre equestre  
Stade Mathez  
De Harder

### autres :

Etang Lapeyre  
Site du Wattissart

## EQUIPEMENTS DES QUARTIERS EN VEILLE

### Etablissements scolaires :

Ecole maternelle La Fontaine  
Ecole primaire A. Mouvet  
Collège De Gaulle

### Etablissements administratifs et publics :

Maison des Habitants  
Antenne Riche  
Salle Molière  
Salle Montaigne

### Equipements sportifs :

Estienne d'Orves  
Salle de pétanque  
Chapelle St Jean  
Stade du camp turc

### autres :

Marquant



# LOUVROIL

## **Etablissements scolaires :**

Lycée Théophile Legrand 16, rue Bertrand  
Collège Jacques Brel Place Léon Blum  
Groupe scolaire Suzanne Lannoy Blin Rue Suzanne Lannoy Blin  
Groupe scolaire Mespreuven-Éluard Avenue de Montfort en Chalosse  
École primaire des Longs Prés Avenue Kennedy  
École maternelle des Longs Prés Avenue Kennedy  
École primaire du Centre Rue Roméo Frémy  
École maternelle Marie Curie Rue Marie Curie

## **Equipements sportifs :**

Complexe sportif, rue Camille Guérin  
Espace Lucien Flamcourt, Rue de la Paix  
Piscine, Place Léon Blum  
Terrain de football Usinor, Rue Jules Gallois  
Tennis Club Avenue de Montfort en Chalosse

## **Equipements culturels :**

Espace culturel Jean-Claude Casadesus  
Médiathèque George Sand & Cyber Méd Place de Gaulle  
École de musique et de théâtre André Boquet Rue Robert Majois  
Maison de l'Animation Résidence Dessalle, rue d'Hautmont à Sous le Bois  
Cybercentre Résidence Dessalle, rue d'Hautmont à Sous le Bois

## **Equipements enfance/jeunesse :**

Centre socio-culturel Rue du Paradis  
Château enchanté Centre de loisirs Avenue de Montfort en Chalosse  
Association de la jeunesse du Près des paradis, 3, rue du Docteur-Schweitzer  
Maison de la Parentalité, 13 place de Gaulle

## **Autres :**

Antenne RESA/ Mission Locale/PIJ 6-8 route de Landrecies  
Viaduc Association 6-8 route de Landrecies  
Syndicat d'initiative Rue du Paradis  
Agence Promocil Bailleur Immeuble "Mystère", résidence "Les Près du Paradis

# MAUBEUGE

## Sportif :

Piscine Pasteur : Boulevard Pasteur  
BSM (judo) au Stade Léo Lagrange - Sous-le-Bois  
Gymnase et stade Pierre de Coubertin - rue d'Hautmont, SLB  
Gymnase Vauban, rue Jeanne d'arc, Sous-le-Bois  
Centre départementalisé de Tennis – bvd Pasteur, SLB  
Salle du jeu de paumes, rue de la céramique, SLB  
Stade Léo Lagrange – bvd Pasteur, SLB  
Espace sportif Joseph Bras, rue Dauge, Montplaisir  
Stade Ruiz, rue Victor Hugo, Douzies  
Piscine intercommunale tournesol, Avenue Alphonse de Lamartine Epinette  
Stade Jean Serra, bvd Jean de la fontaine Epinette  
Salle Pierre Louis Fresnel (arts martiaux), bvd pierre Corneille, Epinette,  
Stade du Pont-Allant  
Stade Glacis, Rue de Flandre, PF  
Gymnase Jean Mabuse Rue de Flandre PF  
Gymnase Mozin, rue Louis Bréguet,  
Gymnase Paillot (gymnastique)  
Gymnase Jean Foret, route de Mons  
Gymnase Budé et Notre Dame de Grâce -

## Culturel :

Zoo : Rue du Parc  
Ferme du zoo: chemin de la croix (modification erreur adresse)  
Conservatoire de Musique : 2 routes de Mons  
Médiathèque : Rue du Docteur Paul Jean  
LA LUNA, salle de spectacle Avenue Jean Jaurès  
Espace Sculfort, location, Avenue Jean Jaurès  
L'arsenal  
La salle Sthrau  
Office de tourisme, porte de Mons, place Vauban,  
Chapelle des sœurs noires  
La maison folie  
Théâtre Le manège, scène nationale, rue de la croix

## Structures de quartier :

Mairie Annexe rue de Picardie PF \*  
Permanences d'accueil du LCR, rue Augustin Thierry  
Ecrivains  
Espace multi-accueil équipement pas encore livré,  
Epinette  
Permanence d'accueil du Vilvorde, Immeuble Vilvorde -  
Entrée K Epinette  
Mairie annexe Les présidents: Avenue de la République  
Présidents  
Foyer des anciens Douzies - résidence Victor Hugo  
Salle des fêtes de douzies, rue Victor Hugo Douzies  
Foyer des anciens, sous le Bois, place de l'industrie, Sous-  
le-bois  
Foyer des hêtres, Douzies  
Salle des fêtes Cabri, rue de Montplaisir, Montplaisir  
Marie annexe PLACE DE L'INDUSTRIE SLB  
Salle des fêtes PLACE DE L'INDUSTRIE, SLB  
Ecole Maternelle Andersen, 16 Rue De sous le Bois  
Ancienne école RUE DU MARAIS- Douzies, maison des  
associations espace Couturelle,  
Salle des fêtes  
Salle des fêtes  
Foyer saint Guislain, 90 routes de Feignies

## Petite enfance :

Crèche Frimousse des Provinces-Françaises, avenue des  
provinces françaises PF  
**Crèche Pirouette**, Boulevard Corneille, Epinette  
RAM : 111 Boulevard Jean de la Fontaine, Epinette

## Autres structures d'accueil :

Jardin familiaux, PF  
Ephad Sainte Émilie, sous le bois, rue Sainte-émilie, SLB  
Ephad Notre Dame du tilleul, rue d'Hautmont, SLB  
CLIC rue d'Hautmont, SLB  
Foyer de jeunes travailleurs, résidence Sangha, allée  
Géo André, SLB  
CHRS ACCUEIL & PROMOTION, Etablissement médico-  
social, 60 RUE VICTOR HUGO

Foyer logement Soleil, 1 rue José Maria Dé Hérédia,  
Epinette  
CHRS FOYER SAINT VINCENT DE PAUL, Etablissement  
médico-social, 16 RUE CASIMIR FOURNIER  
Réussir en Sambre-Avesnois 20 BOULEVARD ALPHONSE  
DE LAMARTINE Epinette  
AFEJ, Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale  
de Maubeuge, 31 boulevard Malherbe, Epinette  
Maison de justice : 48 Rue Imm Europe Boulevard de  
l'Europe  
Antenne RESA/ Mission Locale Groupement d'Intérêt  
Public Entrée B immeuble Le Picardie PF  
Ecole de la seconde chance, 12 rue Dagues, Montplaisir  
Montplaisir  
ADAPEI papillon blanc, 251 rues du pont de pierre,  
quartier vécu  
CCAS de Maubeuge, place Vauban  
PMI- UTPAS rue de Grévaux  
Centre d'exams de santé conventionné, avenue de  
Ferrière

## Associations prenant part aux actions communales :

Centre social de la fraternité : 13 rue Kennedy, place de  
l'industrie, Trieu au Mouton, SLB  
Centre social de l'Epinette : Bâtiment Robert le Pieu, Les  
Rois de France, Epinette  
Centre social des Provinces Françaises, 1 rue de  
Champagne, PF  
HGI Souris Verte Sous le Bois 258 Rue d'Hautmont,  
Boulevard Montplaisir/PF/Epinette  
Mots et merveilles, rue Dagues, Montplaisir  
Regards 5 B immeuble Bretagne, PF  
L'enfant bleu 1 immeuble Le Champagne, PF  
Association des mondes rue de Champagne, PF  
Centre d'Information et d'Orientation Service  
universitaire 7 porte de Paris PF  
Permanence Cidf Immeuble Le Picardie, place de  
l'industrie PF et SLB  
ARRIPS, 41 E immeuble Le Flandre, PF

**Etablissements scolaires :**

Ecole Maternelle et primaire Mabuse Rue des provinces françaises et rue d'Artois PF

Ecole primaire Piotte, 1 place Hamoir SLB

Ecole primaire Brassens, 2 places Hamoir SLB

Ecole maternelle Elise Dussart, parc St Emilie, rue haute SLB

Ecole Jules Ferry, primaire et maternelle jardin du tilleul, rue du château et 20 impasse Fievet SLB

Ecole maternelle Alphonse Daudet – 106 rue de Montplaisir, Montplaisir

Ecole primaire Marcel Pagnol, rue du Bosquet, Montplaisir

Groupe scolaire Victor Hugo, 61 rues Jeanne d'arc

Ecole Maternelle Blanche Neige, 41 rue Alfred de Vigny, Epinette

Ecole maternelle les Marronniers, rue Pierre Ronsart, Epinette

Ecole Maternelle, et primaire 111 Bvd Jean de la Fontaine, Epinette

Ecole primaire Lamartine, 4 rue Alfred de Vigny, Epinette

École primaire Pierre Corneille rue Pierre Ronsart, Epinette

Ecole maternelle Anne Frank Rue du Pont-de-Pierre, Présidents-écrivain

Ecole Primaire Claude Debussy 163 rue du pont de pierre Présidents-écrivain

Collège VAUBAN, 115 rue de Douzies, Douzies

Collège Jules Verne Boulevard Pierre Corneille, Epinette

Lycée ANDRE LURCAT et BTS, 113 rue d'Hautmont, SLB

EESTS, Institut Social Des Provinces Françaises, 6, immeuble Artois PF

Ecole maternelle Léoard De Vinci et primaire Pont allant, rue Luis Bréget et rue Leon Bathrat

Ecole maternelle et primaire, 4 rue du cèdre bleu, 137 route fbg de Mons

Ecole maternelle et primaire joyeuse

Ecole maternelle, 40 bvd pasteur

Ecole Mistral

Collège Coutelle 20 rue Ernest Coutelle, PF

Lycée et BTS Pierre forest, bvd Charles de Gaulle,

Collège Budet, 1 allée Guillaume Budet

IFSI : institut de formation en soins infirmiers, 44

Boulevard Pasteur

Lycée NOTRE-DAME DU TILLEUL 48 Place de l'Industrie, SLB

Ecole, Collège, Lycée, Notre dame de Grace, classe préparatoires grandes écoles et BTS, quai des Nerviens

# Quartier intercommunal MAUBEUGE – HAUMONT – LOUVROIL – NEUF MESNIL

## Neuf-Mesnil

### Etablissements scolaires :

Ecole primaire : 25 et 25 bis rue Honoré-Lespilette  
École maternelle résidence Carlos Jeoffroy  
Ecole primaires : La place

### Equipements sportifs :

Plateau Sportif de l'Ecole Primaire (25 et 25 bis rue Honoré Lespilette)

### Equipements culturels :

Médiathèque Neuf-Mesnil 25 et 25 bis rue Honoré-Lespilette  
Salle des Fêtes « André Lemoine » La Place

## Louvroil

### Etablissements scolaires :

Lycée Théophile Legrand 16, rue Bertrand  
Collège Jacques Brel Place Léon Blum  
Groupe scolaire Suzanne Lannoy Blin Rue Suzanne Lannoy Blin  
Groupe scolaire Mespreuven-Éluard Avenue de Montfort en Chalosse  
École primaire des Longs Prés Avenue Kennedy  
École maternelle des Longs Prés Avenue Kennedy  
École primaire du Centre Rue Roméo Frémy  
École maternelle Marie Curie Rue Marie Curie

### Equipements sportifs :

Complexe sportif, rue Camille Guérin  
Espace Lucien Flamcourt, Rue de la Paix  
Piscine, Place Léon Blum  
Terrain de football Usinor, Rue Jules Gallois  
Tennis Club Avenue de Montfort en Chalosse

### Equipements enfance/jeunesse :

Centre multi-accueil 25 et 25 bis rue Honoré-Lespilette

### Autres :

Aire de jeux rue Lucienne Legrand  
Plateau sportif résidence Carlos Jeoffroy  
Aménagement d'un parking et aire de détente angle rue de la Paix et rue Lucienne Legrand

### Equipements culturels :

Espace culturel Jean-Claude Casadesus  
Médiathèque George Sand & Cyber Méd Place de Gaulle  
École de musique et de théâtre André Boquet Rue Robert Majois  
Maison de l'Animation Résidence Dessalle, rue d'Hautmont à Sous le Bois  
Cybercentre Résidence Dessalle, rue d'Hautmont à Sous le Bois

### Equipements enfance/jeunesse :

Centre socio-culturel Rue du Paradis  
Château enchanté Centre de loisirs Avenue de Montfort en Chalosse  
Association de la jeunesse du Près des paradis Association 3, rue du Docteur-Schweitzer  
Maison de la Parentalité, 13 place de Gaulle

### Autres :

Antenne RESA/ Mission Locale/PIJ 6-8 route de Landrecies  
Viaduc Association 6-8 route de Landrecies  
Syndicat d'initiative Rue du Paradis  
Agence Promocil Bailleur Immeuble "Mystère", résidence "Les Près du Paradis"

## **Hautmont**

### **Etablissements scolaires :**

#### Ecoles Maternelles

- George-Sand Rue de la République
- Le Muguet 124, Avenue Leclerc
- Les Roses Rue des Jacinthes

#### Ecoles Primaires

- Carion 26 Rue Carion
- Montaigne 35 Place Général de Gaulle
- Fontaine 124 Avenue Leclerc
- Denies Avenue de Kalisz

#### Groupes Scolaires

- Victor Hugo M. MARECHALLE2, Place Alfred De Musset
- Jules Ferry 25 rue des écoles

#### R.A.S.E.D. (Aide aux Enfants en Difficulté Scolaire)

Bureau : Groupe scolaire Victor Hugo  
2, Place Alfred De Musset

#### Ecole Privée

- Ecole du Sacré Cœur 34 Rue Charles Foloppe

#### Collèges :

- Collège « Antoine de Saint-Exupéry » 140 Av. Hebburn
- Collège « Auguste Périer » 25 Av. Hebburn
- Collège « Pierre de Ronsard » 17 Rue du Vélodrome

#### Lycée :

- Lycée Professionnel « Placide Courtois » Rue Placide Courtois

### **Equipements sportifs :**

Salle de sport Pirard : Rue du Sentier de Saint-Rémy

Piscine municipale : André-Leduc - Place des Hortensias

Salle de sport Alfred Steinmetz : Place des Hortensias

Football Stade Saint-Exupéry : Avenue Hebburn

Salle de sport : Avenue Hebburn

Hall de tennis Dembiermont : allée Louise

### **Equipements culturels :**

Médiathèque « Jean Jaurès » 16, rue Nationale

Ecole municipale de musique : Espace Chauwel 117, Rue de Louvroil

### **Equipements enfance/jeunesse :**

"Pomme d'Api", Halte-garderie, Rue de la Sucrierie

"Les Nounours", Lieu d'accueil enfants-parents, Rue de Louvroil - DSU - "Espace Chauwel"

Garderie d'Enfants "Association Les Chérubins" Ecole Montaigne, 35, place du Général de Gaulle

Centre de loisirs : 10 Avenue Leclerc

### **Autres :**

Maison De Quartier Du Bois Du Quesnoy, Maisons de quartier, 118 Avenue Leclerc

Maison De Quartier Guy De Maupassant, 52 Rue Guillain

Maison de Quartier "LES HORTENSIAS" 79, rue de Beaufort

## Maubeuge

### Etablissements scolaires :

Ecole Maternelle et primaire Mabuse Rue des provinces françaises et rue d'Artois PF  
Ecole primaire Piotte, 1 place Hamoir SLB  
Ecole primaire Brassens, 2 places Hamoir SLB  
Ecole maternelle Elise Dussart, parc St Emilie, rue haute SLB  
Ecole Jules Ferry, primaire et maternelle jardin du tilleul, rue du château et 20 impasse Fievet SLB  
Ecole maternelle Alphonse Daudet – 106 rue de Montplaisir, Montplaisir  
Ecole primaire Marcel Pagnol, rue du Bosquet, Montplaisir  
Groupe scolaire Victor Hugo, 61 rues Jeanne d'arc  
Ecole Maternelle Blanche Neige, 41 rue Alfred de Vigny, Epinette  
Ecole maternelle les Marronniers, rue Pierre Ronsart, Epinette  
Ecole Maternelle, et primaire 111 Bvd Jean de la Fontaine, Epinette  
Ecole primaire Lamartine, 4 rue Alfred de Vigny, Epinette  
École primaire Pierre Corneille rue Pierre Ronsart, Epinette  
Ecole maternelle Anne Frank Rue du Pont-de-Pierre, Présidents-écrivain  
Ecole Primaire Claude Debussy 163 rue du pont de pierre Présidents-écrivain  
Collège VAUBAN, 115 rue de Douzies, Douzies  
Collège Jules Verne Boulevard Pierre Corneille, Epinette  
Lycée ANDRE LURCAT et BTS, 113 rue d'Hautmont, SLB  
EESTS, Institut Social Des Provinces Françaises, 6, immeuble Artois PF  
Ecole maternelle Léo Lagrange et primaire Pont allant, rue Luis Bréget et rue Leon Bathrat  
Ecole maternelle et primaire, 4 rue du cèdre bleu, 137 route fbg de Mons  
Ecole maternelle et primaire joyeuse  
Ecole maternelle, 40 bvd Pasteur  
Ecole Mistral  
Collège Coutelle 20 rue Ernest Coutelle, PF  
Lycée et BTS Pierre forest, bvd Charles de Gaulle,  
Collège Budet, 1 allée Guillaume Budet  
IFSI : institut de formation en soins infirmiers, 44 Boulevard Pasteur  
Lycée NOTRE-DAME DU TILLEUL 48 Place de l'Industrie, SLB  
Ecole, Collège, Lycée, Notre dame de Grace, classe préparatoires grandes écoles et BTS, quai des Nerviens

### Sportif :

Piscine Pasteur : Boulevard Pasteur  
BSM (judo) au Stade Léo Lagrange - Sous-le-Bois  
Gymnase et stade Pierre de Coubertin - rue d'Hautmont, SLB  
Gymnase Vauban, rue Jeanne d'arc, Sous-le-Bois  
Centre départementalisé de Tennis – bvd Pasteur, SLB  
Salle du jeu de paumes, rue de la céramique, SLB  
Stade Léo Lagrange – bvd Pasteur, SLB  
Espace sportif Joseph Bras, rue Dauge, Montplaisir  
Stade Ruiz, rue Victor Hugo, Douzies  
Piscine intercommunale tournesol, Avenue Alphonse de Lamartine Epinette  
Stade Jean Serra, bvd Jean de la fontaine Epinette  
Salle Pierre Louis Fresnel (arts martiaux), bvd Pierre Corneille, Epinette,  
Stade du Pont-Allant  
Stade Glacis, Rue de Flandre, PF  
Gymnase Jean Mabuse Rue de Flandre PF  
Gymnase Mozin, rue Louis Bréguet,  
Gymnase Paillot (gymnastique)  
Gymnase Jean Foret, route de Mons  
Gymnase Budé et Notre Dame de Grâce - Boulevard Ch. De Gaulle

### Culturel :

Zoo : Rue du Parc  
Ferme du zoo: chemin de la croix (modification erreur adresse)  
Conservatoire de Musique : 2 routes de Mons  
Médiathèque : Rue du Docteur Paul Jean  
LA LUNA, salle de spectacle Avenue Jean Jaurès  
Espace Sculfort, location, Avenue Jean Jaurès  
L'arsenal  
La salle Sthrau  
Office de tourisme, porte de Mons, place Vauban,  
Chapelle des sœurs noires  
La maison folie  
Théâtre Le manège, scène nationale, rue de la croix

## Maubeuge

### Structures de quartier :

Mairie Annexe rue de Picardie PF \*

Permanences d'accueil du LCR, rue Augustin Thierry Ecrivains

Espace multi-accueil équipement pas encore livré, Epinette

Permanence d'accueil du Vilvorde, Immeuble Vilvorde - Entrée K Epinette

Mairie annexe Les présidents: Avenue de la République Présidents

Foyer des anciens Douzies - résidence Victor Hugo

Salle des fêtes de douzies, rue Victor Hugo Douzies

Foyer des anciens, sous le Bois, place de l'industrie, Sous-le -bois

Foyer des hêtres, Douzies

Salle des fêtes Cabri, rue de Montplaisir, Montplaisir

Marie annexe PLACE DE L'INDUSTRIE SLB

Salle des fêtes PLACE DE L'INDUSTRIE, SLB

Ecole Maternelle Andersen, 16 Rue De sous le Bois

Ancienne école RUE DU MARAIS- Douzies, maison des associations espace Couturelle,

Salle des fêtes

Salle des fêtes

Foyer saint Guislain, 90 routes de Feignies

### Autres structures d'accueil :

Jardin familiaux, PF

Ephad Sainte Émilie, sous le bois, rue Sainte-émilie, SLB

Ephad Notre Dame du tilleul, rue d'Hautmont, SLB

CLIC rue d'Hautmont, SLB

Foyer de jeunes travailleurs, résidence Sangha, allée Géo André, SLB

CHRS ACCUEIL & PROMOTION, Etablissement médico-social, 60 RUE VICTOR HUGO

Foyer logement Soleil, 1 rue José Maria Dé Hérédia, Epinette

CHRS FOYER SAINT VINCENT DE PAUL, Etablissement médico-social, 16 RUE CASIMIR FOURNIER

Réussir en Sambre-Avesnois 20 BOULEVARD ALPHONSE DE LAMARTINE Epinette

## RECQUIGNIES

### Etablissements scolaires :

2 écoles primaires

2 écoles maternelles

### Equipements :

Salle des fêtes

AFEJ, Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale de Maubeuge, 31 boulevard Malherbe, **Epinette**

Maison de justice : 48 Rue Imm Europe Boulevard de l'Europe

Antenne RESA/ Mission Locale Groupement d'Intérêt Public Entrée B immeuble Le Picardie **PF**

Ecole de la seconde chance, 12 rue Dagues, Montplaisir Montplaisir

ADAPEI papillon blanc, 251 rues du pont de pierre, quartier vécu

CCAS de Maubeuge, place Vauban

PMI- UTPAS rue de Grévaux

Centre d'examen de santé conventionné, avenue de Ferrière

### Petite enfance :

Crèche Frimousse des Provinces-Françaises, avenue des provinces françaises PF

**Crèche Pirouette**, Boulevard Corneille, Epinette

RAM : 111 Boulevard Jean de la Fontaine, Epinette

### Associations prenant part aux actions communales :

Centre social de la fraternité : 13 rue Kennedy, place de l'industrie, Trieu au Mouton, SLB

Centre social de l'Epinette : Bâtiment Robert le Pieu, Les Rois de France, Epinette

Centre social des Provinces Françaises, 1 rue de Champagne, **PF**

HGI Souris Verte Sous le Bois 258 Rue d'Hautmont, Boulevard Montplaisir/PF/Epinette

Mots et merveilles, rue Dagues, Montplaisir

Regards 5 B immeuble Bretagne, **PF**

L'enfant bleu 1 immeuble Le Champagne, **PF**

Association des mondes rue de Champagne, **PF**

Centre d'Information et d'Orientation Service universitaire 7 porte de Paris **PF**

Permanence Cidf Immeuble Le Picardie, place de l'industrie PF et SLB

ARRIPS, 41 E immeuble Le Flandre, **PF**

Arts et Travaux, immeuble Le Bretagne **PF**

Club de prévention l'AJA, 61 rue de Flandre,

Salle du millénaire

Salle de tennis de table

Salle de sports

2 plateaux sportifs

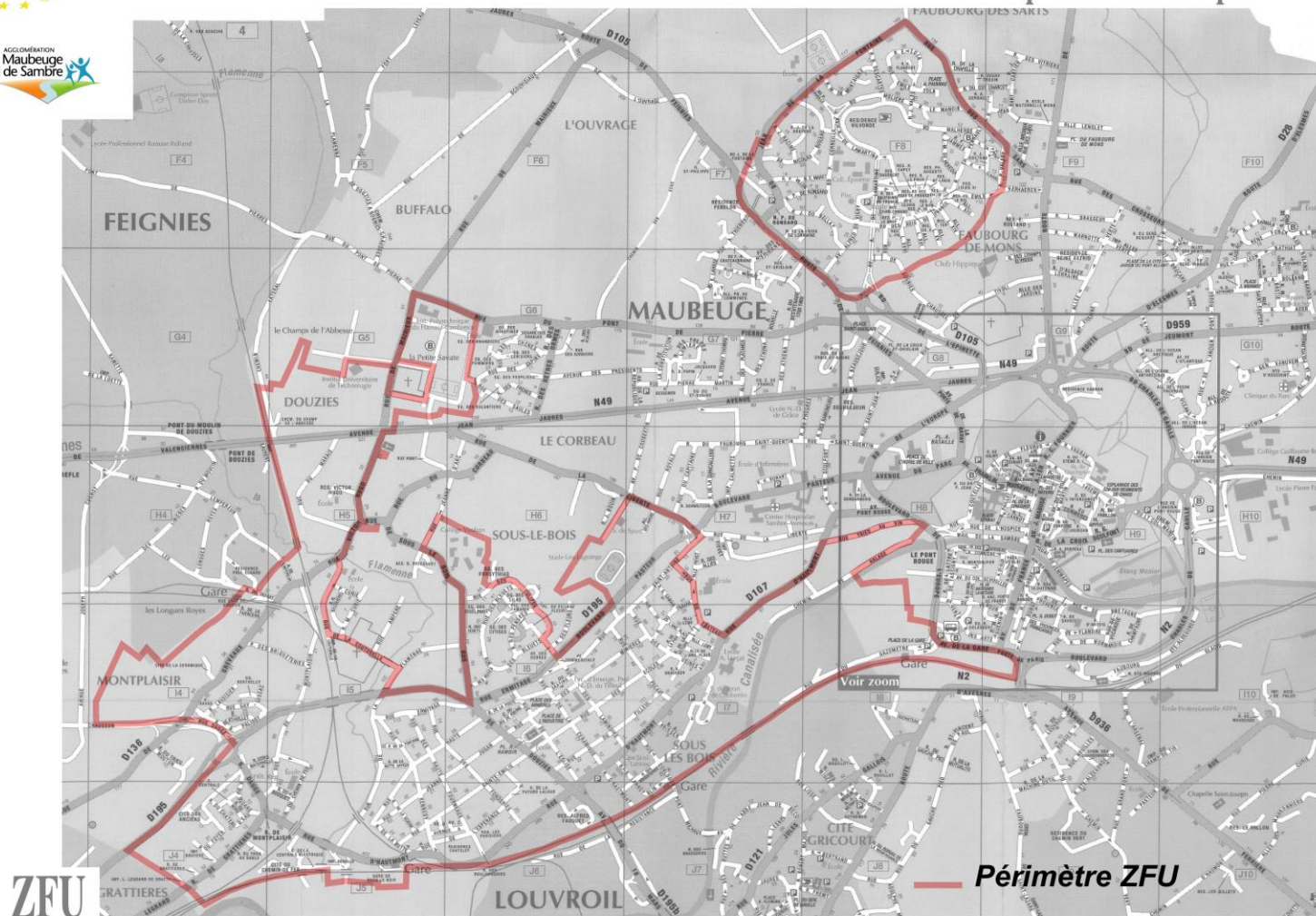
2 stades

1 restaurant scolaire

# Annexe 3 : Cartographie ZFU



Le périmètre ZFU par rues





# Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion NPNRU, interbailleurs, Etat, communes, CAMVS du 12/05/2015

## En présence de :

ELUE : A. MATTIGHELLO (VP Habitat, Logement, Rénovation urbaine)  
ELU : A. DECAGNY (Maire de Maubeuge)  
ELUE : MC LALY (Adjointe au Maire de Maubeuge)  
ELUE : C. DEROO Adjointe au Maire de Maubeuge  
SA du HAINAUT : N. BERTRAND ((Directeur de la Maîtrise d'ouvrage)  
SA du HAINAUT : E. CARETTE (Directeur d'Agence Aulnoy-lez-Valenciennes)  
PARTENORD : C. BECUWE (Directeur Général)  
PARTENORD : Y. LEBESKIND (Directeur des relations prospectives)  
PARTENORD : L. DYSON (Responsable Patrimoine)  
PARTENORD : I. PELERIAUX (Responsable Gestion locative)  
PROMOCIL : JP CHOEL (Directeur Général)  
PROMOCIL : S. HENNEBERT (Responsable Gestion locative)  
PROMOCIL : C. DUSSART (Urbaniste)  
HABITAT DU NORD : JF DEVILLERS (Directeur Général)  
HABITAT DU NORD : S. TIR (Directeur de la politique de la ville)

PREFECTURE : S. VERDELET (Déléguée du Préfet dans les quartiers)  
DDTM : B. HOURDEL (Responsable du SAVRU)  
DDTM : A. POMPORTES (Adjoint au chef de délégation)  
DDTM : AS. HILAIRE (chargée d'études)  
ADUS : R. WERION (Directeur)  
MAUBEUGE : E. FORENS (DGS)  
MAUBEUGE : P. NOYELLE (DGST)  
MAUBEUGE : A. HAMADI (DGA)  
MAUBEUGE : E. ADAM (Service vie locale)  
CAMVS : MC. FROMONT DANJOU (DGA)  
CAMVS : C. VAN DONGEN (chef de projet)

## Excusés :

PREFECTURE : C. BARRUEL (Cabinet du PDEC)  
SA du HAINAUT : JP CLEMENT (Directeur Général)  
PARTENORD : JM DERE (Directeur de territoire)

## Absent :

ADOMA : G. FURNO (Directeur territorial)

## Ordre du Jour :

- **Présentation du contexte actuel par la CAMVS**
- **Présentation des patrimoines en QPV par chaque bailleur**
  - *Temps 1 : présentation orale de 15 min. des patrimoines ciblés nationalement par l'ANRU*
  - *Temps 2 : remise d'un dossier synthétique à l'échelle de l'ensemble des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville)*

---

Mme MATTIGHELLO introduit la réunion de travail en précisant les éléments suivants :

- 9 QPV à l'échelle intercommunale pour 7 communes concernées, dont 4 quartiers sur Maubeuge parmi lesquels 3 sont ciblés nationalement par l'ANRU :
  - Pont de Pierre – Ecrivains/Présidents
  - Provinces Françaises
  - Sous-le-Bois/Montplaisir
- Toujours dans l'attente de l'ANRU sur les OIR (candidature de Jeumont et Louvroil).
- Volonté de signer le contrat de ville avant fin juin (passage en conseil communautaire le 28.05.15).

- Travail interbailleurs pour préciser les ambitions urbaines à intégrer dans le contrat de ville puis dans le protocole de préfiguration pour les quartiers ciblés par l'ANRU.

### Présentation par la CAMVS du contexte

Concernant le contrat de ville : la CAMVS précise que les différentes contributions écrites des bailleurs, préalablement transmises par courrier, seront intégrées dans les « engagements des partenaires » au sein du contrat de ville. Un copil relatif au contrat de ville a eu lieu le 20.05.15 à la gare numérique de Jeumont.

Concernant le protocole de préfiguration : la CAMVS a élaboré une méthodologie (calquée sur la trame nationale) en lien avec la commune de Maubeuge et les services de l'Etat. Les travaux de la présente réunion serviront à améliorer l'état des lieux et les ambitions urbaines (fourchette d'intervention) sur les différents quartiers ciblés au titre du NPNRU.

Concernant la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial : la CAMVS précise les modifications induites par la Loi ALUR et la création d'une CIL (conférence intercommunale du Logement) pour la rentrée 2015, dont l'un des premiers travaux sera la coproduction de cette convention.

Discussions entre les partenaires :

- M. HOURDEL précise que :
  - Il n'est pas certain qu'un décret paraisse concernant la convention. Un cadre national a été signé par l'USH, le Ministère de la ville et des associations d'élus. Ce cadrage national oriente le contenu attendu des conventions et les thématiques à traiter.
  - Certains échanges de pratiques sont possibles avec les collectivités ayant anticipé la Loi (exemple de la MEL avec son collectif interbailleurs).
  - Le 1<sup>er</sup> travail de la CIL devra être l'observation des patrimoines à l'échelle des IRIS et l'identification des dynamiques d'agglomération.
    - Des intentions de travail sur les caractéristiques socio-économiques de peuplement à l'échelle des résidences ont été envisagées (volonté des USH) mais se heurtent actuellement à la CNIL.
  - Il faut agir avec pragmatisme face aux circulaires nationales et à leur application locale (ex : programmation des aides à la pierre / communes en article 56 – déficit de LLS- / relogement...).
  - L'ANRU 2 déconnectera reconstitution d'offre et relogements. Il s'agira donc de savoir comment favoriser la mixité résidentielle en dehors des QPV dans le cadre des relogements (ANRU 1 : relogement à l'échelle du ménage et selon ses souhaits / ANRU 2 : relogement avec plus de mixité et plus de mobilité résidentielle) et donc d'entrevoir les capacités de ces quartiers d'accueil en termes d'acculturation aux changements et de stabilisation des locataires sur la durée.
- M. CHOEL explique que dans les 20 annonces de S. PINEL le 15 avril dernier, une commande a été faite auprès de l'USH pour disposer d'un outil cartographique de l'occupation sociale du parc.
- M. CHOEL précise que le contrat de ville est effectivement le réceptacle d'un grand nombre de documents thématiques : peuplement, cotation des immeubles... donnant ainsi l'impression que l'absence de mixité sociale est responsable des maux de la société actuelle. Sur le territoire du Val de Sambre, un grand nombre de

patrimoines locatifs sociaux denses sont en QPV, mais il faudra savoir être pragmatique par rapport à l'application des règles nationales qui interdiraient par exemple l'attribution de logements en QPV pour les publics sous plafond PLAI (quasiment impossible sur un territoire comme le Val de Sambre). Ces règles sont à adapter localement avec l'accord de l'Etat (principe de subsidiarité).

- Mme FROMONT-DANJOU rappelle l'implication nécessaire des villes et bailleurs dans l'élaboration de ces documents de portée nationale.
- M. HOURDEL indique qu'il sera nécessaire de faire une part du chemin entre les textes nationaux et les réalités locales.

Concernant l'abattement de TFPB : la CAMVS précise les constantes par rapport aux années antérieures et les évolutions (co-rédaction d'un projet de gestion, élaboration d'un plan d'actions pluriannuel, bilan des actions présenté annuellement en instances de suivi du contrat...). La CAMVS précise qu'une actualisation du « Livret bailleurs » a eu lieu en février 2015 par la DDTM du Nord.

Discussions entre les partenaires :

- M. HOURDEL précise que le cadre national signé courant de semaine précédente viendra refondre le dernier « Livret bailleurs » de manière plus stricte.
- M. CHOEL indique que PROMOCIL a été désigné comme « organisme-test » de la faisabilité pratique de la convention nationale. Il ajoute que les bailleurs et les collectivités disposent d'un délai pour co-écrire ces documents (fin 2015) et les annexer au contrat de ville.
- M. HOURDEL indique qu'il y a un risque d'« embouteillage » national à l'ANRU considérant les dates de RTP et de CE (juin puis septembre) au regard du nombre de quartiers ciblés au NPNRU. Les protocoles et conventions de GUP en NPNRU seront ainsi annexés *a posteriori* de la signature du contrat de ville (sans que pour autant cela ne laisse plus de largesses temporelles pour les rédiger car il s'agit là de temps de validations techniques et d'allers retours auprès de l'ANRU).

### Présentation par PARTENORD : Provinces-Françaises et Grévaux-les-Guides/QPV secteur Montplaisir

#### QPV PROVINCES FRANCAISES :

M. BECUWE effectue une présentation technique (localisation, données techniques et sociales) et prospective (scénarios et ambitions urbaines).

Les éléments suivants sont soulignés :

- Problématiques de typologie et de structure urbaine du Normandie, enclavement du quartier et absence de participation à la dynamique du centre-ville.
- Scénario 1 : DEMOLITION du Normandie (70 logements).  
Réhabilitation (travail sur l'image, menuiseries, parties communes, sécurisation, balcons, chauffage, VMC, électricité) / restructuration (inversion d'entrées, transformation de 50% des T4 et T2 en T3 sur les immeubles Bretagne et Champagne) / résidentialisation (parking et abords) du patrimoine maintenu (655 logements sans réhabilitation thermique).  
Problématique de la typologie actuelle, pas forcément en corrélation avec la demande.  
Reconstitution au 1 pour 1 (en PLUS et AA).  
Estimatif coût : 51.6M€
- Scénario 2 : DEMOLITION du Normandie, du Bretagne, du Champagne et DEMOLITION PARTIELLE du Flandre (288 logements)

Réhabilitation (travail sur l'image, menuiseries, parties communes, sécurisation, balcons, chauffage, VMC, électricité) / restructuration (inversion d'entrées) / résidentialisation (parking et abords, mail piétonnier) du patrimoine maintenu (437 logements sans réhabilitation thermique).

Reconstitution au 1 pour 1 (en PLUS et AA) avec proposition de reconstruction sur site (à affiner selon les nouveaux critères de l'ANRU).

Estimatif coût : 74.9M€

#### QPV SOUS-LE-BOIS Cité des Automobilistes / Gréveaux :

M. BECUWE effectue une présentation technique (localisation, données techniques et sociales) et prospective (scénarios et ambitions urbaines).

Les éléments suivants sont soulignés : un climat social apaisé (investissements récents notamment autour des jardins familiaux) mais un patrimoine qui mérite une réhabilitation (remplacement des bardages, menuiseries, sécurité collective, aménagements PMR, électricité, revêtements de sols ; 72 logements).

Estimatif coût : 2.3M€

Discussions entre les partenaires :

- M. HOURDEL précise qu'il est important de considérer le projet d'intérêt national principalement sur le secteur de Sous-le-Bois et se questionne sur la nécessité d'une intervention sur le secteur de Gréveaux, excentré du cœur de cible sous-le-Bois-Montplaisir. L'analyse et les ambitions urbaines doivent s'appuyer sur de potentiels indicateurs de réussite scolaire, d'enclavement et de repli...
- M. BECUWE relève que la problématique des « petits patrimoines », patrimoines de moins grande densité, se retrouve également sur le Louvois-Colbert.
- Mme VERDELET propose l'organisation d'une réunion de travail avec l'Education Nationale afin d'identifier des indicateurs et des pistes de travail communs.

#### Présentation par PROMOCIL : QPV Sous-le-Bois / Pont de Pierre / Louvroil Lac du Paradis / Jeumont centre-ville

M. CHOEL effectue une présentation du patrimoine et du contexte urbain (améliorations techniques, dysfonctionnements urbains, caractéristiques de gestion locative). Des hypothèses d'intervention sont émises par sous-ensemble.

#### QPV SOUS-LE-BOIS Village Fleuri, Nouvelle Espérance, Trieu Mouton, Planquette :

- Village Fleuri (167 logements) : requalification et appropriation des espaces publics, candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissements d'avenir « Ville et territoires durables ».
- Nouvelle espérance (20 logements) : logements mal adaptés à la vie contemporaine, en face de l'ANRU 1 des Parisiens = PROPOSITION DE DEMOLITION.
- Trieu Mouton (42 logements) : valorisation foncière, traitement de l'espace public et des limites séparatives (unité foncière propriété du bailleur).
- Résidence Planquette-Foyer (64 logements) : requalification/reconfiguration des accès et traitement de l'espace public et des limites séparatives.

## QPV PONT DE PIERRE St Suaire :

- Saint suaire (24 logements) : cumul de désordres techniques, d'intégration urbaine, de déclassement par rapport à l'individuel neuf = PROPOSITION DE DEMOLITION.

La discussion d'engage sur les bâtiments Fauquet et Dessalle appartenant au périmètre du quartier de Sous-le-Bois.

- M. CHOEL propose de mettre sur la table deux ensembles non inclus dans le périmètre national : les bâtiments Fauquet et Dessalle (166 logements), situés sur le quartier de Sous-le-Bois mais sur la commune de Louvroil et pour lesquels une réhabilitation/résidentialisation et un traitement des espaces publics en franges sont nécessaires.

La CAMVS précise que la lecture stricte des annonces de l'ANRU est une définition de « Sous-le-Bois Maubeuge » exclusivement.

M. HOURDEL précise que la lecture doit être adaptée à la situation et qu'à son sens, ces patrimoines peuvent faire l'objet de propositions d'intervention auprès de l'ANRU même s'ils sont sur la commune de Louvroil.

La CAMVS rappelle que le présent propos vient modifier en profondeur ceux de Mme SOLVES et apporte une analyse différente du périmètre national sur le quartier de Sous-le-Bois.

Mme MATTIGHELLO salue cette interprétation de la DDTM qui va dans le sens d'une meilleure cohérence sur un même quartier de part et d'autre de la « frontière » administrative que constitue la rue d'Hautmont.

- Mme MATTIGHELLO s'étonne des reconstitutions qui devront être effectuées hors QPV alors même que des investissements réalisées sur les décennies précédentes, notamment au travers de la politique de la ville, permettent à ces quartiers d'offrir un grand nombre d'aménités (équipements, espaces publics, établissements scolaires...). Cela questionne la durabilité et le fonctionnement dans le temps de ces structures et la pérennisation des investissements réalisés par l'Etat et les collectivités (ex : fermetures de classes en cas de diminution des effectifs liés aux relogements hors quartier...).

M. HOURDEL précise que ce critère de reconstitution impossible à l'intérieur du QPV s'effectue si le taux de LLS est supérieur à 50% dans le QPV. Néanmoins, un maximum de reconstitutions devra effectivement se porter sur des sites extérieurs afin de favoriser un rééquilibrage intercommunal et, par exemple, une valorisation des centre-villes qui disposent également d'équipements. Par ailleurs, M. HOURDEL explicite que ce taux de 50% de LLS doit également mettre en exergue, autant que faire ce peu, la spécificité de certains quartiers avec un parc privé « social de fait ». Il est donc nécessaire de faire le lien entre les opérations de RHI et les autorisations de programmation de LLS neufs (réflexions sur le mode projet à l'échelle de l'ensemble du quartier, attractivité de l'hypercentre pour le rayonnement de l'agglomération...).

- Mme FROMONT-DANJOU précise qu'il faut être très vigilant par rapport à l'exigence de mixité et qu'il faut appréhender de nouveaux besoins ou produits qui peuvent être complémentaires : logements des cadres, production privée...

La discussion s'engage sur les potentielles OIR « Louvroil Lac du Paradis » et « Jeumont centre-ville ».

- M. CHOEL propose les perspectives d'intervention suivantes :
  - Lac du Paradis : Démolition, réhabilitation, résidentialisation et traitement des espaces publics dont lien piétonnier avec l'écoquartier / 386 logements dont 124 DEMOLITIONS
  - Jeumont : Restructuration dans le cadre du grand projet urbaine du centre-ville : 479 logements avec DEMOLITIONS (chiffrage en cours).

## Présentation par la SA du HAINAUT : QPV Pont de Pierre

M. BERTRAND effectue une présentation du patrimoine situé au nord du Pont de Pierre (Les Ecrivains et Jennepin).

### QPV PONT DE PIERRE Ecrivains 1, 2, 3 et Jennepin :

- Patrimoine racheté à la SIA, profil des locataires très paupérisé, volonté d'assurer une gestion locative renforcée (travaux de maintenance, présence sur site, réouverture de l'entrée fermée au Jennepin, remise en location des logements vacants...).
- Actions sur 3 axes :
  - Insertion du patrimoine dans la ville :
    - Sortir de l'image de « cul de sac » : réouverture des axes existants avec la frange pavillonnaire, création d'une nouvelle voirie par la collectivité, valorisation du cheminement piétonnier existant vers les Présidents.
    - Diversifier les utilisateurs et les échanges : ouvrir l'utilisation du LCR à d'autres usages, promouvoir les activités communes et de liens (jardins partagés...).
  - Redéfinition des espaces :
    - Résidentialisation par immeuble
    - Trouver une vocation collective aux espaces non résidentialisés (définition des statuts et usages).
  - Elargissement de la gamme de produits proposés pour diversifier la clientèle :
    - 3 bâtiments ciblés : Jennepin, Le Nôtre (entrée de quartier) et Sorel.
- Estimatif coût : 3.1M€ pour la réhabilitation de 103 logements, 1.6M€ pour la résidentialisation de 350 logements.

Discussions entre les partenaires :

- M. DECAGNY interpelle la SA du HAINAUT sur sa volonté d'une réhabilitation exclusive sans démolition.
- M. HOURDEL interpelle la SA du Hainaut sur l'absence de réhabilitation thermique (classement énergétique D) et donc le devenir du patrimoine à moyen et long terme (notamment en cas de concurrence renforcée par la production d'une offre neuve).
- M. HOURDEL s'interroge sur la nécessité de créer une nouvelle voie et donc in fine sur la densification probable du secteur par rapport à l'hypercentre.  
Mme DEROO précise que ces éléments sont effectivement abordés au travers du PLU mais qu'une recherche d'idées autres que de la voirie est à affiner.

## Présentation par HABITAT DU NORD: QPV Pont de Pierre

M. DEVILLERS effectue une présentation du patrimoine situé au sud du Pont de Pierre (Les Présidents).

### QPV PONT DE PIERRE Présidents :

- Les ambitions à l'échelle du groupe :
  - Renforcement de la présence sur site : médiateurs (notamment gestion de la propreté et des impayés).

- Etre dans la trajectoire 2030 avec une réflexion bas-carbone.
- Nouvelles technologies : maintien à domicile (équipement électronique, domotique...), gestion des désordres (via Smartphone...).
- Stratégie d'insertion : chantiers-école.
- Les ambitions à l'échelle des Présidents :
  - Des espaces extérieurs de qualité, véritable atout du quartier.
  - Lien à renforcer avec les Ecrivains.
  - Classification DPE D
  - Climat social apaisé avec encore quelques noyaux durs comme le bâtiment Faure.
  - Des « erreurs » par le passé : entrées tournées vers l'extérieur du site.
  - PROPOSITION DE DEMOLITION 20% (jauge de 15 à 30%) de l'ensemble, soit environ 90 logements.
  - Réflexion à avoir sur le bâtiment Poincaré en lien avec la création d'une centralité renouvelée (pôle école, services, commerces).
  - Proposition de reconstitution : 1/2 en conservant une cohérence interbailleurs pour ne pas « se pénaliser les uns les autres ».
- Estimatif coûts : 5 000€/logement (23M€).

## Conclusion

En conclusion, Mme MATTIGHELLO souhaite que puissent être abordés quelques questionnements globaux :

- Comment associer les locataires sans les faire « rêver » sur le long terme ? Mme MATTIGHELLO propose que le cadre retenu au titre de la politique de la ville (les conseils citoyens) puisse être l'instance à privilégier.
- Quid du financement de ces projets ? M. HOURDEL précise que les modalités de financement de l'ANRU ne sont certes pas encore connues néanmoins le financement sera 100% sur le logement (plus de financement à 25% sur les aménagements comme en ANRU 1). Il y aura donc des articulations à trouver au niveau des collectivités, sous la coordination de la CAMVS.  
M. CHOEL précise qu'Action Logement pourrait être signataire du contrat de ville au regard de son financement non négligeable dans l'ANRU.
- M. DEVILLERS précise que les intentions sur le Pont de Pierre sont à affiner rapidement avec la SA du HAINAUT (« revoir ensemble la copie » car le jugement de l'ANRU se fera sur une intervention qualitative et ceux quel que soient les modalités de financement).
- M. HOURDEL salue le travail effectué qui permet d'aboutir à une fourchette/une enveloppe d'intervention. Il souhaite à présent que l'angle d'approche puisse être celui de la définition, au sein du protocole de préfiguration, des études nécessaires à ces projections : exemple du master-plan sur le centre-ville/ville basse.
- M. HOURDEL précise également l'intérêt que peut avoir l'association de l'ADUS dans la démarche.  
La CAMVS précise que la proposition de méthodologie travaillée avec l'Etat et la commune de Maubeuge intègre cette association, notamment au travers de la création d'un « atelier NPNRU » réunissant archi conseil de l'Etat, urba-conseil, EPCI, villes, agence d'urbanisme, à l'image de ce qui a été proposé par la DDTM dans son dernier courrier.
- Qu'en est-il du PNRQAD ?  
M. HOURDEL précise que le PNRQAD concernait l'ingénierie et qu'à ce jour, l'expérimentation nationale n'a pas été poursuivie. Néanmoins, il n'est pas interdit de proposer une poursuite en ANRU 2 avec un partage clair entre l'ANAH et l'ANRU (à l'image de la convention nationale).

- La CAMVS précise que le compte-rendu et/ou le relevé de décision de la présente réunion sera affiché dans le contrat de ville afin d'affirmer cette dimension partenariale.
- Mme FROMONT-DANJOU souhaite aborder la question de l'ingénierie en ANRU 2 : portage communal ou intercommunal ?  
M. HOURDEL réaffirme les fondements du NPNRU : portage à l'échelle de l'EPCI (à définir dans le protocole).

*En fin de réunion, PROMOCIL transmet à la CAMVS un classeur reprenant les données qualitatives et quantitatives concernant l'ensemble de son patrimoine en QPV. PARTENORD s'engage à transmettre les données pour le courant de semaine suivante.*

#### **Relevé de décisions :**

- La CAMVS et la Préfecture organisent une réunion avec l'Education Nationale.
- La CAMVS organise une rencontre dédiée au Pont de Pierre (HABITAT DU NORD / SA du HAINAUT / Ville de Maubeuge...).



# Annexe 5: Présentation des modalités d'intervention des signataires du contrat de ville

## *a) La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre*

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, la CAMVS s'engage à se mobiliser sur l'ensemble du Projet Territorial de Cohésion Sociale. Sa contribution se traduira par :

- Le soutien aux actions réalisées dans les quartiers prioritaires à l'échelle intercommunale portées par les porteurs de projets selon les orientations stratégiques définies dans le contrat de ville ;
- L'ingénierie dédiée à la politique de la ville, au regard de la compétence obligatoire « élaboration et coordination du contrat de ville en agglomération », au travers des missions suivantes :
  - L'animation et la gestion du contrat de ville ;
  - Le soutien aux porteurs de projets dans le montage des actions ;
  - La mutualisation et la transversalité entre les services internes et externes ;
  - L'appui technique et financier dans l'optimisation des crédits à rechercher ;
  - Le suivi et l'évaluation des actions ;
  - L'appui technique de la fonction observation en lien avec l'ADUS et les partenaires ;
  - Une connaissance plus affinée des quartiers et des besoins des habitants en lien avec les communes ;
  - L'articulation avec les autres dispositifs communaux et intercommunaux liés à la cohésion sociale et urbaine ;
  - la capitalisation des bonnes pratiques et être force de propositions.

Par ailleurs, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le protocole de préfiguration en cours d'écriture avec la commune de Maubeuge, les services de l'Etat et l'ANRU, viendra préciser les modalités d'ingénierie qui seront mises en place avec la Ville de Maubeuge pour le pilotage des projets de rénovation urbaine.

En complément, la CAMVS mobilisera ses politiques de droit commun conformément à ses compétences obligatoires en matière de développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat.

## **b) L'Etat**

La mobilisation du droit commun de l'État constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les engagements de l'Etat dans le contrat de ville se basent sur la déclinaison des **13 conventions nationales d'objectifs interministérielles** que le ministre de la Ville a passé avec chaque ministre ainsi que sur les instructions thématiques reçues, notamment celle sur l'éducation du 28 novembre 2014, celle sur la santé du 5 décembre 2014, celles sur l'emploi et le sport du 25 mars 2015, et la dernière du 21 mai 2015 sur la culture.

Certains engagements dépassent ce cadre et méritent d'être valorisés au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sur les quartiers prioritaires et / ou les territoires de veille active.

Il a été ainsi demandé à chaque service de l'État d'élaborer une fiche synthétique des engagements qui pourront être menés, tant par les moyens financiers et les ressources humaines mobilisées et mobilisables, au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

**La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)** déclinera les priorités et les engagements qui figurent dans la circulaire du 25 mars sur les 13 contrats selon 6 axes :

- Privilégier l'accès des jeunes des quartiers aux dispositifs induisant une mise à l'emploi dans le secteur marchand
- Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement renforcé notamment pour les jeunes
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers en visant l'accès à un 1er niveau de qualification par une orientation renforcée des jeunes en grande difficulté vers les dispositifs de 2ème chance
- Mobiliser l'insertion par l'activité économique qui constitue un levier adapté aux besoins et aux profils des habitants des quartiers les plus éloignés de l'emploi
- Favoriser et accompagner la création d'entreprises et le développement d'activités dans les quartiers
- Mobiliser les fonds européens au profit des quartiers (FSE, IEJ, garantie jeunes)

**L'Éducation nationale** concentrera en priorité ses efforts en direction des écoles et établissements situés en éducation prioritaire. Chaque établissement classé REP+ sera couvert par un dispositif de réussite éducative.

Ces efforts consistent en :

- Pour les écoles à développer l'accueil des moins de trois ans et le dispositif plus de maîtres que de classes.
- Pour les collèges à proposer un nombre d'élèves moyen par division inférieur à la moyenne départementale.
- Pour les écoles et les collèges à accompagner les équipes par la formation.

**La Direction Régionale des Actions Culturelles (DRAC)** accompagnera les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés. Les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique. Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics. Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés.

La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

La masse financière créditée pour appuyer cette politique est variable selon les exercices budgétaires et les territoires concernés.

Cette aide, également variable selon les propositions faites par ces acteurs, concerne l'intégralité des territoires relevant du territoire d'intervention, avec une discrimination positive, un effort particulier pour les quartiers en contrat unique.

La DRAC souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités, les secteurs géographiques concernés par le contrat unique.

Celles-ci peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville :

- FEIGNIES : Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne
- FERRIERE LA GRANDE : Quartier du village
- HAUTMONT : Bois du Quesnoy et Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
- JEUMONT : Centre – Lambreçon
- LOUVROIL : Longs Prés – Prés du paradis et Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
- MAUBEUGE : Pont de Pierre, Provinces Françaises, L'Épinette et Quartier intercommunal Sous-le-bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
- NEUF-MESNIL : Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont

Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Conformément à la convention culture/ville, la DRAC consacre 30 % des crédits dédiés au "projet national pour l'éducation artistique et culturelle, une priorité pour la jeunesse" aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville.

Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat unique. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre s'est inscrite dans une dynamique d'éducation artistique territoriale : le C.L.E.A (Contrat Local d'éducation Artistique).

La DRAC accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme d'intervention et finance plusieurs résidences à ce titre.

Dans le cadre de cette politique d'éducation et de sensibilisation artistique et culturelle, la prise en compte spécifique des habitants, notamment des plus jeunes, des quartiers relevant de la géographie prioritaire fait l'objet d'une discrimination positive.

Les engagements de la **Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)** se basent sur la déclinaison de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 passée entre la ministre de la Justice et le ministre délégué à la ville. Les engagements dépassant ce cadre et valorisables au titre de la mobilisation du droit commun renforcé sont les suivants.

La DTPJJ Nord, dans une optique de prévention de la délinquance, prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- En lien avec l'Education Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) contribue aux classes relais, dispositif visant la prévention du décrochage scolaire, par le biais essentiellement de temps d'intervention de personnels (une convention départementale formalisant ce partenariat est en cours de rédaction) ;
- En lien avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), la PJJ mobilise ses personnels dans le cadre d'actions de sensibilisation au droit et à la citoyenneté, pour l'instant essentiellement en direction des jeunes scolaires ;
- En lien avec le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous-main de justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

En termes de perspectives potentielles, il est à noter :

- d'une part, qu'afin de favoriser les actions partenariales et dans un cadre conventionnel à construire, la PJJ a la possibilité de mobiliser 30% des places des Unités Educatives d'Activités de Jour au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires, des jeunes décrocheurs ou des jeunes des missions locales en dehors de tout mandat judiciaire ;
- d'autre part que la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'actions de prévention de la récidive et d'actions de sensibilisation à la citoyenneté dédiées aux mineurs sous-main de Justice.

Par ailleurs, afin de faciliter aux mineurs sous-main de Justice l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la DTPJJ Nord prévoit de poursuivre, voire de développer dans la mesure de ses possibilités, sa contribution à certains dispositifs partenariaux :

- En lien avec la DRAC, la PJJ cofinance des « missions d'artistes en résidence » dédiées au public sous-main de Justice par le biais de la mise à disposition d'encadrants et par l'octroi d'un financement annuel départemental d'un montant de 7500 euros (ce partenariat est formalisé dans une convention régionale) ;
- En lien avec le dispositif Ville Vie Vacances, la PJJ cofinance des actions dédiées aux jeunes sous-main de Justice par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels (cela y compris au sein de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de Quiévrechain).

En termes de perspectives potentielles, la PJJ a pour objectif, dans la mesure de ses possibilités, de développer le cofinancement, par le biais de temps d'intervention de professionnels, d'activités socio-éducatives dédiées aux mineurs sous-main de Justice.

Enfin, afin de faciliter aux mineurs sous-main de justice l'accès au dispositif de droit commun de l'insertion sociale et professionnelle, la DTPJJ Nord s'est fixée les axes de travail suivant :

- Systématiser les conventions avec les missions locales sur la base d'une convention cadre avec l'Animation Régionale des Missions Locales (convention en cours d'élaboration) ;
- En lien avec la DIRECCTE, organiser la participation de la PJJ aux Commissions Départementales et Locales d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeune ;
- Dans le cadre des objectifs régionaux du plan priorité jeunesse et en lien avec la DDCS, développer l'accès des jeunes sous-main de justice au dispositif service civique ;
- en lien avec la déclinaison régionale du plan de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, contribuer à développer les actions visant l'acquisition des savoirs de base au bénéfice des jeunes sous-main de Justice, notamment en cofinçant des actions par le biais essentiellement de la mise à disposition de personnels.

**La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)**, sur le pilier « cohésion sociale », s'engage à accompagner et soutenir les programmes qui visent à :

- Prévenir et lutter contre les discriminations, à travers des plans de lutte intégrés aux contrats de ville (cf. cadre de référence lutte contre les discriminations) en outillant les acteurs (services de l'Etat, Collectivités, EPCI, Ville...).

- Développer “la mixité égalitaire”, programme d’éducation populaire qui vise l’Egalité Femme/Homme, Fille/Garçon en partenariat avec les Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), l’Education nationale, et la DRDFE.
- Favoriser l’accès aux droits et aux services à travers la médiation sociale, la formation des adultes relais, l’impulsion d’actions innovantes (logement, santé, pratiques sportives).
- Promouvoir la citoyenneté à travers l’apprentissage du français (pratiques langagières, classes prépa...).
- Soutenir et accompagner les associations afin qu’elles bénéficient du “choc de simplification” (FONJEP, conventions pluriannuelles...).
- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine culturel commun et l’émergence artistique sur ce sujet (mémoires et histoires des immigrations) en prenant en compte l’interculturel.

Sur le pilier « développement de l’activité économique et de l’emploi », la DRJSCS est mobilisée pour coproduire une stratégie territoriale en faveur de l’emploi des jeunes (école de la deuxième chance, parrainage, service civique,...).

Sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », la DRJSCS s’engage à apporter son soutien et son expertise aux initiatives visant à :

- Qualifier les structures de proximité qui mobilisent les habitants pour contribuer au maintien du lien social.
- Observer, analyser et outiller les partenaires de la politique de la ville sur des thématiques expérimentales ou innovantes.

Au regard des différentes missions qu’elle mène à l’échelle de la région, la DRJSCS, en lien avec les équipes des DDCS, met à la disposition des EPCI des fiches thématiques susceptibles de figurer dans les contrats de ville :

- Fiche 1 : Jeunesse-Mobilité internationale (+ annexe)
- Fiche 2 : Lutte contre les discriminations
- Fiche 3 : Lutte contre la pauvreté
- Fiche 4 : Service civique
- Fiche 5 : Economie Sociale et Solidaire
- Fiche 6 : Sport et citoyenneté.
- Fiche 7 : Développement de la vie associative dans les quartiers de la politique de la ville.

#### **DRJSCS : Pôle Cohésion Sociale, mission politique de la ville, intégration et promotion de l’égalité :**

Vu les mesures du Centre Interfédéral pour l’Egalité des Chances (CIEC) relatives à la lutte contre les discriminations, à la citoyenneté, et à la laïcité,

Vu les orientations pour l’année 2015 de la politique d’accueil et d’intégration des étrangers en France,

Les actions de Lutte Contre les Discriminations, laïcité, lutte contre le racisme et l’antisémitisme pouvant se décliner dans les contrats de ville comme suit :

Etant attendu qu’elles seraient adaptées à chaque contrat de ville.

INTITULE	DESCRIPTIFS	OBSERVATIONS
Lutter contre les discriminations	<p>La lutte contre les discriminations est l'une des thématiques transversales des contrats de ville nouvelle génération. A cet effet, le CGET, pour mieux accompagner les acteurs, a sorti un cadre un nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville</p> <p>« Ce cadre de référence s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales et identifie des outils qui vous permettront d'agir au plus près des habitants et des territoires. Dans une approche intégrée, vous serez amené à concevoir un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) que vous inscrirez dans le contrat de ville, en lien avec les échelons territoriaux (délégués du Préfet, DDCS, DRJSCS). La lutte contre les discriminations est un volet essentiel de la politique de la ville. La mise en œuvre de ce cadre de référence permet de décliner la lutte contre les discriminations sur tous les territoires de la politique de la ville, sous l'autorité des préfets. »</p>	<p>8 diagnostics, chantiers et plans de lutte contre les discriminations sont actuellement en cours dans certains EPCI : accompagnement et aide à la mise en œuvre des préconisations de diagnostic déjà réalisé, conduite d'un diagnostic sur les discriminations, Mobilisation des habitants, Mixité Egalité, Inégalités sociales de Santé, recherche-action... autant de domaines dans lesquels la DRJSCS accompagne.</p> <p>La DRJSCS vous renseigne également sur les différents leviers financiers à mobiliser pour la mise en œuvre de cette politique. Elle travaille en partenariat avec les différents acteurs concernés sur le territoire afin d'optimiser la portée de votre projet : articulation avec le Conseil départemental, avec le Conseil Régional, etc.</p>

**La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** propose de mobiliser les crédits de droit commun du BOP Jeunesse sur les quartiers prioritaires et sur les territoires de veille active, selon 3 axes de contribution :

- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports pratiqués et d'accès aux clubs,
- territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes,
- donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité.

Dans le cadre de la politique de jeunesse et vie associative, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sera mobilisé. Cette aide à l'emploi socio-éducatif a pour objet de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire.

Le Service Civique sera aussi fortement mobilisé. Il constitue une forme d'engagement volontaire citoyen et civil destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, d'effectuer une mission auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics. Une indemnité d'un montant minimum de 467 € par mois est versée par l'Etat.

Dans le cadre des politiques sportives, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer :

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi,
- à la mise en œuvre du plan "apprendre à nager".

Dans le domaine social, la DDCS sera aussi mobilisée, avec pour mission de contribuer à :

- Promouvoir et préserver l'accès aux droits (action départementale sur la domiciliation : nouveau schéma en cours d'élaboration avec les partenaires : CCAS et associations agréées).
- Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le cadre du COPIL régional et interdépartemental.

Sur le secteur des « droits des femmes » :

- Participation de la déléguée départementale aux réunions d'élaboration des futurs contrats ou a minima consultation de celle-ci pour favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les contrats ;
- En lien avec les CIDF et les associations financées à cette fin, décliner les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes.

L'expérimentation de postes adultes relais médiateurs santé sur le département, menée entre 2011 et 2014 conjointement par la préfecture et l'ARS, se poursuit. Ce cofinancement de 15 postes est renouvelé, et 11 postes supplémentaires ont été attribués pour 3 ans sur la nouvelle géographie prioritaire.

## Eléments de contexte :

### 1. Cadres « politiques »

#### a) Directrice Nationale d'orientation 2015

5 grands objectifs structurants :

- Conforter le rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale et territoriale
- Contribuer au développement et au maintien de l'emploi et des qualifications
- Prévenir des ruptures sociales et accompagner les publics fragiles et les jeunes
- Garantir la sécurité de nos concitoyens (sécurité et qualité éducative des accueils collectifs de mineurs. Contrôle de la conformité et de la qualité des missions de service civique.)
- Valoriser et optimiser l'action des services de réseau JSCS (privilégier l'adéquation missions-moyens)

#### b) Convention d'objectif signée entre le ministère de la ville et les ministères des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 Avril 2013)

Les jeunes sont surreprésentés dans les quartiers de la politique de la ville par rapport aux autres territoires. Plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et à la précarité, les jeunes des quartiers populaires se distinguent également par de nombreux talents potentiels.

3 axes de contribution :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des proposés et d'accès aux clubs.
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse renforcer l'engagement des jeunes
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité

## **2. Ressources humaines DDCS mobilisables dans le cadre de l’instruction politique de la ville**

2014 : 6 CEPJ pour 351 actions (21% des actions instruites relèvent d’une 1ère programmation)

2015 : 4 CEPJ soit - 2 CEPJ représentant 46% des dossiers instruits en 2014.

## **3. Les ressources financières (BOP 163)**

2015 : dialogue de gestion : 405 000 € susceptibles d’être affectés au profit des politiques de jeunesse – PEDT, action citoyenne, CLAP – et vie associative développés dans le département du Nord (461 300 € en 2014 dont 28 000 € à titre exceptionnel), soit 12%.

2014 : mobilisation dans le cadre d’un appel à projet 157 demandes – 116 éligibles et instruites (en sus du CUCS) et 105 financés.

## **Quelles conséquences ?**

### **1. Instruction des dossiers politique de la ville**

La DDCS (MJESVA) se positionne comme un service de ressource mobilisable par les délégués du préfet et principalement pour des actions nouvelles.

Les agents qui le composent font l’objet de l’organigramme présenté en annexe n°1

### **2. Condition, cible, objet et modalités de financement**

#### **a) Deux critères d’éligibilité**

Le projet doit être porté par une association de jeunesse disposant d’un agrément « jeunesse éducation populaire » et les actions doivent bénéficier principalement aux 14-25 ans domiciliés dans un quartier politique de la ville ou en veille.

#### **b) Objet**

Les projets doivent œuvrer en faveur de l’engagement citoyen et associatif et de la mobilité des jeunes, positionnant clairement ces derniers en situation de partenaires et d’acteurs des interventions les concernant.

*A titre d’exemple, le championnat d’Europe de football organisé en France en 2016 (les stades Pierre Mauroy de Lille et Bollaert-Delelis de Lens accueilleront plusieurs rencontres) pourra être appréhendé comme un vecteur d’acteurs contribuant à la cohésion sociale.*

#### **c) Modalités**

Le retour des dossiers était demandé pour le 10 Avril. L’instruction doit permettre une mise en paiement des subventions à partir du mois de Mai.

Les associations sollicitant une aide financière devront être fortement incitées à recourir à E-subvention pour déposer leur demande.



Une pré-affectation financière pour chacun des arrondissements est définie sur la base des enveloppes budgétaires exposées en annexe 2.

#### **Circulation des dossiers :**

- Envoi de l'appel à projets aux structures par la DDCS, avec copie aux délégués du Préfet pour qu'ils puissent relayer les informations auprès des structures de leur territoire.
- La remontée des dossiers à la DDCS se fera par les EPCI qui gèrent également la programmation politique de la ville
- L'instruction des dossiers sera faite par la DDCS. Une fois la programmation validée, elle sera communiquée par le PDEC ainsi qu'aux Sous-préfets d'arrondissement pour information.

#### **Pour aller plus loin que le BOP 163**

##### **Politique de jeunesse et vie associative**

- FONJEP : c'est une aide à l'emploi socio-éducatif (7 300 € versées sur une période trois ans) dont l'objet est de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par les mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire. La disponibilité du nombre de postes justifie qu'un contact entre le délégué du Préfet et l'interlocuteur DDCS soit établi si tôt le repérage d'un bénéficiaire potentiel réalisé.
- Le service civique : Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées) sur la période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Le service civique fait l'objet d'une indemnité versée par l'état d'un montant minimum de 467 euros par mois.

##### **Politiques sportives**

Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) a pour mission de contribuer :

- à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et notamment des publics des quartiers,
- à la politique de santé publique,
- au soutien direct à l'emploi
- à la mise en œuvre du plan « apprendre à nager »

Le CNDS peut être en 2015 mobilisé en faveur des clubs sportifs locaux, dotés d'un projet associatif, affiliés à une fédération sportive ayant délégation et disposant de l'agrément sport.

Les clubs locaux ne doivent pas hésiter à prendre l'attache de leur comité départemental.

#### **Calendrier CNDS :**

- Communication des directives CNDS au mouvement sportif le 09/02/2015
- Retour des dossiers de demandes d'aide financière « actions traditionnelles » pour le 10/03/2015
- Communication de l'intérêt pour une aide à la création d'un emploi CNDS pour le 20/02/2015
- Retour du dossier de demande d'aide financière emploi CNDS pour le 27/03/2015
- Mise en paiement à partir de Juin 2015
- Retour des dossiers d'un accompagnement éducatif sportif pour le 14 septembre 2015

### Compléments d'informations

- 1) Liste des bénéficiaires d'une aide financière imputée sur le BOP 163 en 2014 et des partenaires usuels de la DDCS. Ces associations seront informées par les soins de la DDCS des nouvelles modalités de mobilisation des crédits de droit commun et invitées à prendre l'attache du délégué du Préfet et/ou de la collectivité locale.
- 2) Réseaux de la DDCS : Pour déployer son action, la DDCS dispose notamment de deux réseaux de proximité celui des Pôles Ressources et d'aide à la vie associative : les PRAVA accueillent, informent, écoutent et accompagnent les associations (aide à la création, formation). Celui des Points Informations Jeunesse assurent une mission polyvalente d'informations, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes. Ils dispensent une information pratique, complète, impartiale, exacte, actualisée et gratuite.

Arrondissements	Avesnes sur Helpe	Cambrai	Douai	Dunkerque	Lille	Valenciennes
Pré affectation crédit 2015	35 000 €	35 000 €	35 000 €	45 000 €	170 000 €	50 000 €

Les sommes mentionnées sont appréhendées comme des points de repère. Elles ne peuvent pas toutefois être considérées comme un droit de tirage et ne prévalent donc en rien des décisions qui pourront être adoptées à l'issue de l'instruction.

**La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** s'engage à accompagner les projets de renouvellements urbains. La mobilisation des crédits de droit commun s'inscrira dans le financement des aides à la pierre et en mettant en œuvre des dispositifs permettant l'accès aux logements des personnes défavorisées et le développement de leur parcours résidentiel.

Les contributions de la **Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)** et du Groupement de Gendarmerie ne peuvent être territorialisées car les effectifs sont départementaux. Toutefois certains dispositifs comme les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP), les délégués police-population, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie bénéficient au public des quartiers prioritaires.

L'Etat veillera à mobiliser, outre ses crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'ensemble de ses moyens relevant du droit commun pour donner une unité et une cohérence à son intervention sur le territoire.

## c) La Région

Dans le contexte de réforme nationale de la politique de la ville (loi du 22 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), la Région s'engage à travers sa démarche de Développement Social Durable des Territoires autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle – TRI ;
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales ;
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

Grands projets de ville, Opérations de Renouvellement Urbain, Contrats d'agglomération..., le Conseil Régional s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants du Nord-Pas de Calais et assurer aux territoires urbains un développement équilibré. L'Action de la Région dans la politique de la ville s'est traduite par un certain nombre de dispositifs originaux tels que « Nos Quartiers d'été » ou les « Fonds de participation des Habitants ».

Engagé auprès de l'Etat dans le cadre des contrats de ville depuis 2006, année où ce dernier a modifié son mode partenarial en créant les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, le Conseil Régional a continué à s'impliquer en conservant la géographie prioritaire dont l'Etat s'était écarté.

Depuis 2012, la stratégie « Développement Social Durable des Territoires – DSDT » mise en œuvre par la Région Nord-Pas de Calais a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains économiques, durables) dans une démarche intégrée dans un souci d'égalité des territoires et en instaurant un dialogue renforcé avec les intercommunalités.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation.

### 1. Implication de la Région vis-à-vis des territoires vulnérables

La Région Nord-Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de Ville depuis de nombreuses années, dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale. La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une stratégie de développement social durable des territoires qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires (DSDT) s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la mobilisation des habitants des quartiers défavorisés et leur implication citoyenne (au travers de fonds dédiés à la participation : Fonds de Participation des Habitants, Fonds d'initiative des territoires et des acteurs, nos quartiers d'été, fonds de travaux urbains, Gestion Urbaine de Proximité, Appui méthodologique) ;
- Une approche différenciée des territoires (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale) ;
- Des collectivités territoriales compétentes sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire.

Alors que l'approche de l'Etat se base exclusivement sur une logique de réparation, concentrée sur quelques périmètres parfois très petits, la stratégie DSDT propose d'appuyer les intercommunalités dans un projet de territoire global au-delà des seuls quartiers relevant de la géographie prioritaire de l'Etat. Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaitera une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires (urbains et ruraux). En effet, l'accroissement des inégalités territoriales sont le produit de politiques de développement local, qu'il faut rééquilibrer

dans leur déploiement sur le territoire et reconfigurer dans leur mode d'intervention afin qu'elles favorisent davantage l'inclusion et l'innovation sociale des quartiers prioritaires.

Ces enjeux sont notamment révélateurs d'un besoin de synergie entre action régionale et acteurs territoriaux afin de :

- Renforcer les relations avec les territoires fragiles qui ne sont toujours pas en capacité de dialoguer avec la région sur les objectifs de droit commun
- Favoriser de nouveaux liens au travers de politiques à mieux articuler avec les politiques locales.

Les institutions et partenaires devront également transformer leur manière d'agir et d'accompagner les projets des territoires. Dans cette perspective, l'enjeu pour la Région est de favoriser la mise en place de projets de développement intégrés, mobilisant un ensemble de partenaires autour d'objectifs de développement partagés. Ces projets structurants devront :

- Répondre aux enjeux de développement territorial qui contribuent à la réduction des inégalités socio-spatiales en s'appuyant sur une stratégie de territoire pilotée par l'intercommunalité ;
- Susciter les espaces de dialogue et de projet mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- S'appuyer sur l'engagement et la mobilisation effective et articulée des leviers de chacun des partenaires mobilisés dans le cadre des contrats de ville 2015-2020.

## 2. Trois piliers d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

Sur la base de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et des Directives Régionales d'Aménagement (DRA) Egalité des territoires, Mobilités, la Région souhaite renforcer son point de vue partagé avec l'ensemble des partenaires autour de trois objectifs.

### **Objectif 1 : Promouvoir de nouveaux modèles de développement économique territoriaux au travers de la Troisième Révolution Industrielle – TRI**

#### **Éléments de contexte national :**

L'Etat mobilise les partenaires financiers pour le développement économique dans les quartiers prioritaires avec le programme des investissements d'avenir et la caisse des dépôts (600 millions d'Euros sur la période 2014-2020), l'établissement public pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) ; celui-ci engagera 75 millions d'euros en faveur du développement du commerce de proximité dans les quartiers et la réforme du cadre d'intervention du Fonds d'investissement pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) se fera notamment au bénéfice des territoires fragiles dont les quartiers de la politique de la ville.

La création d'un nouvel outil a été annoncé, le 5 février 2015, l'agence de développement économique chargée « de stimuler le développement économique dans les quartiers en attribuant des moyens financiers pour la création et le développement des entreprises ». Cette mobilisation des politiques de l'Etat vise à agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.

#### **Enjeux et piliers de la TRI**

Sur la base et en complémentarité avec la Stratégie Régionale Climat, volet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, adoptée en septembre 2013, le « master plan » de Jeremy Rifkin, a pour ambition de faire passer la région Nord-Pas-de-Calais dans « la troisième révolution industrielle ».

A l'horizon 2050, le Nord-Pas-de-Calais devra avoir réduit de 60 % sa consommation énergétique et divisée par 4 sa consommation de gaz à effet de serre en s'appuyant sur les grands leviers du Schéma régional d'aménagement et de développement durable. La troisième révolution industrielle s'articule autour de 5 piliers :

- Energies renouvelables,
- Bâtiments producteurs d'énergie,

- Stockage de l'énergie
- Réseaux intelligents,
- Transports non polluants

Ces cinq piliers doivent être envisagés dans un cadre de réflexion plus global visant à développer des modèles économiques différents et aptes à structurer des actions nouvelles selon les trois grands principes transversaux de la TRI : l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et l'économie de la fonctionnalité.

### **La mobilisation des acteurs**

La troisième révolution industrielle constitue une formidable opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable :

- Développement d'une économie de la fonctionnalité, développement d'un système de consommation basé sur des services (économie de partage), augmentation de la durée de vie des produits par des actes de réparation, de réemploi, développement de l'économie sociale et solidaire, développement des circuits courts, de la consommation de proximité
- Réduction du gaspillage alimentaire, développement de l'agriculture urbaine pour lutter contre la précarité alimentaire
- Mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques d'aménagement durable, de développement économique, de rénovation urbaine, de transports, d'environnement, de démocratie participative, de développement du numérique et relatives à l'énergie (Plan Climat Energie Territorial – PCET, 100 000 logements, Efficacité eau énergie dans les lycées –EEEL...).

Les territoires de projet (pays, agglomérations) de la région sont accompagnés depuis 2008, par l'ADEME et la Région, dans des démarches de Plans Climat Territoriaux, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de leur territoire et donnant lieu à signature de Contrat d'Objectifs Territorial « Climat » dont la seconde génération, à partir de 2015, va permettre de décliner la Stratégie Régionale Climat et de mettre en œuvre la Troisième Révolution Industrielle.

### **Objectif 2 : Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales**

#### **Eléments de contexte national :**

La Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires établie entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social et le Ministre délégué à la ville fait état d'un taux de chômage particulièrement élevé en Zones Urbaines Sensibles (22.7% de la population y résidant contre 8.5% hors ZUS). Les jeunes sont fortement concernés par ce chômage dans les quartiers et la moyenne du reste du territoire.

La mobilisation de la politique emploi dans ces quartiers s'appuiera sur 3 axes : faciliter la création d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents, renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population constituant des facteurs de risque de chômage et lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.

L'accès à l'emploi (notamment sur les territoires les plus fragilisés), s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale en matière de développement économique qui doit être questionnée au regard du niveau de qualification de la population.

La stratégie de développement économique (SRDE/PLDE) coordonnée à la politique de formation initiée et pilotée par la Région (initiale en voie scolaire, apprentissage, Programme Régional de Formation et enseignement supérieur) s'appuie sur la croissance économique du territoire par le développement des secteurs d'excellence d'activité économique de proximité, comme par exemple l'Economie Sociale et Solidaire.

En Région Nord-Pas de Calais, l'emploi est un enjeu politique important :

- 13 % de chômage en région (9.8 % en France métropolitaine)
- Chômage des jeunes : 45 % chez les jeunes des quartiers et 25% de manière générale en France
- De plus, un nombre conséquent de jeunes ne dispose d'aucun diplôme (61 % des jeunes des quartiers en région Nord-Pas de Calais).

La Région Nord-Pas de Calais est engagée avec ses partenaires pour faire de l'emploi des jeunes une priorité. Cela se traduit opérationnellement par le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes qui vise à renforcer l'efficacité du « circuit court » entre les jeunes et les chefs d'entreprise, et qui a déjà permis à près de 28 000 jeunes de prendre en main leur propre destin.

Elle se mobilise dans ses politiques pour lever les freins à l'emploi que ce soit sur les questions de formation (démocratisation de l'enseignement supérieur, amplification des articulations Economie-Formation professionnelle au travers des contrats d'objectifs sectoriels, Forum des Mille pour une carte prospective partagée de la formation professionnelle, gratuité des TER, apprentissage, mobilité des jeunes à l'international) mais aussi de santé, de citoyenneté, de culture pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans des démarches de formation et d'insertion par l'activité économique. Les plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes en sont une déclinaison opérationnelle.

De même, la Région agit pour offrir aux jeunes des lieux de formation (lycées, CFA...) de qualité et des internats « nouvelle génération » de la réussite pour tous, dotés de projets éducatifs et pédagogiques et ouverts notamment aux jeunes issus des quartiers prioritaires « politique de la ville », afin de favoriser la réussite scolaire de toutes et tous. La carte des formations professionnelles initiales doit permettre de répondre aux besoins en compétence de l'économie régionale, d'élever les niveaux de qualifications, d'offrir aux jeunes des parcours de formation de bac – 3 à bac + 3 et au-delà , tout en répondant aux besoins des territoires. Pour cela, la Région souhaite aller vers de véritables pôles de formation identifiés offrant dans la mesure du possible des voies de formation complémentaires (formation professionnelle initiale en voie scolaire, apprentissage et formation permanente), partenaires des entreprises des territoires, afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics, en particulier des jeunes.

Dans ce contexte, l'articulation entre formation et emploi doit pouvoir se faire dans chaque territoire selon sa spécificité.

### **Éléments de contexte européens**

L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

Engagée en faveur de l'emploi des jeunes, l'initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnel et social aux jeunes en difficulté. Elle cible tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi (dénommés NEET). L'objectif est de les aider à trouver rapidement une solution d'intégration professionnelle dans l'esprit de la Garantie européenne pour la Jeunesse.

A travers cette initiative, l'Europe renforce les crédits engagés par le Fonds Social Européen (FSE) en faveur des jeunes dans les régions à fort taux de chômage des jeunes. Le Nord – Pas de Calais est l'une des 16 régions bénéficiaires de cette aide spécifique.

Grâce à la contribution européenne, près de 110 millions d'euros sont mobilisés pour lutter contre le chômage des jeunes dans la région. 70 000 jeunes sont potentiellement concernés.

En Nord-Pas de Calais, la gestion de l'IEJ est partagée entre l'Etat et le Conseil régional. Elle s'exerce dans le cadre de deux programmes opérationnels :

- Le programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'IEJ

- Le programme opérationnel régional Nord Pas de Calais – axe 5 : agir pour l'insertion des jeunes NEETs (IEJ) (en cours de validation par la Commission européenne).

Le Fonds Social Européen préconise de cibler 10 % de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Les politiques principalement concernées par cet objectif sont les politiques de développement économique, de formation initiale et permanente, d'apprentissage mais aussi la jeunesse, la culture, l'éducation populaire...

### **Objectif 3 : favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société**

Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la participation des habitants : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ».

Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la récréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions, tels sont les objectifs de ces conseils.

La Région développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant à cet objectif : « promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

#### **« Promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble »**

Se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer, voir accès à la nature et un cadre de vie agréable ou encore avoir accès à l'information. Trop d'habitants de la région n'ont toujours pas accès aux biens communs et aux services essentiels, faute de ressources ou de moyens. Pour combattre les inégalités sociales et territoriales encore très importantes dans la région et viser un développement équilibré du territoire régional, il s'agit de repenser l'action publique comme la territorialité des politiques publiques.

- Faire du service public et de l'action publique des éléments majeurs de la cohésion sociale
- Renforcer la cohésion territoriale
- Poursuivre les efforts en matière de santé et améliorer le bien-être pour réduire l'impact des inégalités sociales et territoriales

#### **« Mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales »**

- Promouvoir une citoyenneté porteuse d'un projet d'émancipation individuelle et de construction collective du vivre ensemble
- Favoriser la participation démocratique dans les fonctionnements institutionnels économiques et sociaux

- Consolider les outils d'une intelligence régionale
- Accompagner les transformations du système institutionnel local.

La prise en charge de cet objectif renvoie, pour l'essentiel, aux politiques qui contribuent à l'autonomie de personnes.

En matière de cohésion sociale, la Région dispose de nombreuses interventions et souhaite renforcer son action dans les territoires les plus vulnérables autour :

- Des dispositifs d'accompagnement du milieu associatif,
- Des sujets transversaux en faveur de la jeunesse, de la lutte contre toutes les discriminations ou encore dans le cadre de l'égalité femmes/hommes,
- De sa politique culturelle en favorisant le soutien à la création artistique, à une offre culturelle et artistique renouvelée, le développement culturel notamment au travers des événements favorisant la démocratisation culturelle et l'implication des habitants ;
- De son soutien en priorité sur les champs de la participation citoyenne, à travers la politique de démocratie participative (l'organisation de débats publics, le budget participatif des lycéens et les fonds participatifs), d'éducation populaire et de participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville ;
- De la nature en ville, à travers l'aménagement des trames vertes et bleues, d'espaces de biodiversité, de jardins partagés, de qualification de paysages.

### 3. Modalités d'intervention de la Région Nord-Pas de Calais

- **Le droit commun**

Il est nécessaire de mobiliser de mobiliser prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.

Les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable, de développement économique, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche doivent être pris en compte dans les démarches engagées par les territoires. La déclinaison et l'organisation de ces politiques au niveau territorial sont les cadres d'intervention de la Région. Cela nécessite une articulation entre les gouvernances des contrats de ville et des schémas mis en place sur les territoires.

- **Les crédits spécifiques**

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale.

- La Cohésion sociale

Les projets de Développement Social Durable du Territoire devront contribuer à la transformation sociale et urbaine du territoire en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial. Quatre types d'accompagnement sont proposés par la Région :

- Mobiliser tous les publics, y compris les plus éloignés des acteurs institutionnels et socio-culturels
- Développer les expérimentations et les innovations sociales
- Accompagner et structurer le Développement Social Durable des Territoires
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité

La réforme de la politique de la ville fait de la participation des habitants son fer de lance. La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.

- La rénovation urbaine

- **A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**



En signant en 2005 la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil Régional réaffirmait une volonté déjà fortement ancrée dans son budget : réparer « l'histoire urbaine du Nord-Pas de Calais » en s'adossant à la politique nationale pour en amplifier les effets et continuer les efforts déjà consentis lors de la mise en place des Grands Projets de Ville (GPV) et des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU). Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants) ;
- La recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes ;
- La qualité de l'habitat.

La Région a par ailleurs, au travers de son intervention qui a atteint près de 360 millions d'euros, souhaité tenir compte également de la réalité et des spécificités du Nord-Pas de Calais avec son habitat textile, sidérurgique et les cités minières en intégrant 30 communes du bassin minier issues des dispositifs antérieurs GPV-ORU dans le champ d'application de la rénovation urbaine. Ces conventions couvrent la période 2005-2015 et permettent le soutien de projets de rénovation urbaine complexes, portant sur des actions concertées et cohérentes dépassant la simple approche d'embellissement ou la juxtaposition d'interventions ponctuelles.

#### ○ **Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)**

Dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, l'Etat a souhaité en 2009 étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés en lançant un appel à candidatures à l'attention des villes et des EPCI. La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et l'ANRU en mobilisant 15 M€ autour de plusieurs objectifs sur 4 sites (14 communes) :

- La lutte contre l'habitat indigne,
- La requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé, notamment dans le cadre d'opérations programmées de types OPAH-RU (éco-primes), PIG...,
- La lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- La prise en compte des démarches de développement durable dans les projets, intégrant la participation des habitants, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la lutte contre la précarité énergétique.

#### ○ **L'implication de la Région dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville engagée par le gouvernement, le Comité Interministériel de la Ville (CIV) a proposé de concentrer le prochain programme de renouvellement urbain sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds (200 quartiers relevant d'un enjeu national, 200 autres d'un niveau régional). Si le contrat unique sera bien signé à l'échelle de l'agglomération, il comportera pour les communes concernées des conventions d'application « renouvellement urbain » confiées aux intercommunalités, faisant suite aux protocoles de préfiguration inscrits dans les contrats de ville. Les enjeux de la mixité sociale, du logement, de la Gestion Urbaine de Proximité et du désenclavement des quartiers sont soulignés. Une enveloppe de 5 milliards serait mobilisée dont 17% pour les quartiers relevant d'un enjeu régional.

Outre le fait que la Région pourra être partenaire des programmes de Rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi/formation...), son engagement peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :

- Ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- Identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine, la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la périurbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle, les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre dans le 1<sup>er</sup> semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

- **Les crédits européens et Investissements Territoriaux Intégrés**

*La politique de cohésion européenne*

La Région Nord Pas de Calais est une région en transition qui inscrit son action dans le cadre des objectifs ciblés de la cohésion européenne centrés sur l'emploi, la Recherche & développement, le changement climatique et les énergies durables, l'éducation et la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales. Pour rappel, les cinq objectifs de l'UE pour 2020 sont :

- L'Emploi
  - Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans
- La Recherche et développement
  - Investissement de 3% du PIB de l'UE dans la recherche et le développement
- Le Changement climatique et énergies durables
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 % si les conditions le permettent) par rapport à 1990
  - Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
  - Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique
- L'Education
  - Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %
  - Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans
- La Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
  - Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'association des Régions de France s'est engagée auprès du Ministère de la Ville à mobiliser au moins 10 % des crédits européens en faveur des quartiers prioritaires. La Région Nord-Pas de Calais, consciente des enjeux socio-économiques de son territoire, a souhaité renforcer cette mobilisation et la porter à près de 12 % des crédits européens du FEDER au travers des investissements Territoriaux Intégrés soit près de 81 M€. La mobilisation du FEDER témoigne de la stratégie concentrée sur le soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires pour la nouvelle politique de la ville et mise en œuvre à travers des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

*L'Investissement Territorial Intégré*

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020. Les règlements européens le définissent comme un mécanisme de mise en œuvre territorial qui permet de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes.

Si la mobilisation de l'ITI ne sera possible qu'au titre du FEDER, l'EPCI candidat à un ITI devra cependant présenter sa stratégie de mobilisation des fonds européens globale, en et hors ITI, afin de permettre une meilleure appréhension de la cohérence globale du projet du territoire. Cela concerne en particulier le FSE et les programmes de coopération, de sorte à soutenir les mesures liées à l'emploi, l'éducation, la formation ou la lutte contre toutes sortes d'exclusion.

Chaque ITI constituera donc le volet européen du contrat de ville, ou une partie de celui-ci, et la gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.

L'enveloppe globale réservée pour des ITI au sein du PO FEDER Nord-Pas de Calais 2014 – 2020 est de 81 000 000 € pouvant être mobilisée sur 4 axes du programme européen :

- L'axe 1 – investir pour une région de la connaissance, entrepreneuriale, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€
- L'axe 2 – Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6M€
- L'axe 3 – Conduire la transition énergétique en NPDC : 36 M€
- L'axe 4 – Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Les agglomérations comptant plus de 10 000 habitants en quartiers prioritaires peuvent répondre à l'appel à candidatures lancée par le Conseil Régional afin de bénéficier des montants ainsi réservés. Les ITI seront sélectionnés à l'issue du présent appel à candidatures qui comporte trois phases successives : la présélection des candidats, la constitution du dossier de candidature, la sélection des candidatures.

Au lancement de l'appel à candidatures, 13 EPCI sont éligibles au regard de la liste des quartiers prioritaires publiée par décret :

Lille Métropole Communauté Urbaine, CA Lens-Liévin, Artois Comm, CA de la porte du Hainaut, CU Dunkerque, CA Maubeuge-Val de Sambre, CA Valenciennes Métropole, CA Boulonnais, CA Calaisis, CC Cœur d'Ostrevent, CA Douaisis, CA Hénin – Carvin, CU Arras.

Les priorités identifiées dans les ITI seront à programmer avant le 31 décembre 2018, date à laquelle les montants réservés pour un ITI non programmé seront automatiquement ouverts à la programmation à l'ensemble des bénéficiaires potentiels définis pour la priorité et programmés selon le rythme et les modalités de sélection propres à chaque priorité.

Un accompagnement des services régionaux est prévu pour permettre à l'EPCI de construire conjointement avec la Région les projets intégrés.

#### 4. Gouvernance et suivi

- Participation à la gouvernance des contrats de ville
  - Modalités de validation, d'engagement et de signature des contrats de ville

La Région souhaite être partenaire à part entière des contrats de ville. Elle doit donc être mobilisée dans les instances de gouvernance des contrats élaborés par les EPCI.

La région sera donc signataire des contrats de ville dans la mesure où :

- Les orientations stratégiques et opérationnelles du projet de territoire et de sa déclinaison en contrat de ville s'inscrivent en cohérence avec les priorités d'intervention de la Région ;
- Les engagements des différents partenaires, notamment EPCI, villes, Etat, Départements sont précisés au regard des enjeux du territoire.

Les priorités définies par la Région, dans la délibération cadre, guideront les EPCI dans la construction de leur contrat de ville et leur déclinaison dans les engagements de chaque partenaire.

Les enjeux du développement économique et de formation des territoires prioritaires doivent être inscrits dans les Plans locaux de développement économique qui regroupent instances consulaires, élus et acteurs économiques et de formation du territoire. Cela représente une condition de réussite pour les territoires entrepreneurs de la Région.

Les enjeux de cohésion sociale, de rénovation urbaine et de projets européens seront suivis dans le cadre des instances du contrat de ville. Les intercommunalités en charge du pilotage et de l'animation des contrats de ville devront veiller à la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation associant les différents partenaires susceptibles de fournir des données et des analyses.

A ce titre la Région y contribuera dans le cadre des politiques publiques de compétence obligatoire qu'elle conduit.

La Région veillera à ce que les intercommunalités en charge du pilotage de la politique de la ville s'assurent de la mise en place d'instances de gouvernance ouvertes pour que des projets collaboratifs puissent émerger et faciliter l'appropriation des acteurs du territoire.

- Engagements et mobilisation des moyens de la Région

La réforme des collectivités territoriales et les élections à venir ne permettent pas de s'engager pour la durée des contrats de ville. Il est donc proposé que la Région signe les contrats de ville, ne s'engage au travers ses moyens de droit commun que pour l'année 2015 et qu'une clause de revoyure soit inscrite dans chaque contrat pour déterminer les engagements spécifiques de la Région à partir de 2016.

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs régionaux, tant ceux relevant de ses crédits spécifiques que des moyens des politiques de droit commun, pour favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux des contrats de ville (sous réserve des critères de ses politiques et au travers d'objectifs partagés entre la Région et l'EPCI).

- Partenariat dans le cadre des contrats de ville

24 contrats de ville seront signés au cours de cette année 2015. Ces derniers revêtent des réalités différentes suivant le niveau de difficulté, le nombre de communes ou les capacités d'ingénierie des territoires.

Il est nécessaire de construire un accompagnement régional et départemental avec les institutions concernées (notamment l'Etat et le Département) pour réfléchir à une stratégie à la hauteur des enjeux rencontrés par les territoires dans une logique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur le centre régional de ressources « politique de la ville » - l'IREV.

- Mise en place de la gouvernance interne de la Région Nord-Pas de Calais

- **Pilotage politique**

Le comité de pilotage « Développement social Durable des Territoires » est l'instance de pilotage du Conseil régional pour le suivi des contrats de ville. Il est présidé par les Vice-présidents chargés des politiques de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Il se réunit au moins une fois par trimestre jusqu'à la finalisation des contrats de ville et des conventions d'application et autant que de besoin pour valider les dits contrats avant leur signature.

- **Pilotage technique**

Le comité de suivi « Développement social Durable des Territoires » est l'instance technique des contrats de ville. Il prépare le comité de pilotage. Il est piloté par le Directeur Général des Services, en collaboration avec les Directions principalement concernées.

- **Modalités de validation des contrats de ville dans les instances régionales**

La commission thématique « Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisées » (C13) est la commission pilote. Pour ce faire, la C13 s'appuiera sur un groupe technique de travail transversal.

## d) Le Département

Engagé dans une démarche de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté. Garant des solidarités territoriales, le Département souhaite également poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville), mais aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

Dans la délibération cadre du 3 Novembre 2014, le Département définit son cadre d'action dans la nouvelle politique de la ville au travers de :

4 grandes priorités: emploi, jeunesse, cohésion sociale et lutte contre les discriminations ;

4 grands principes d'action : le développement social local et les droits culturels, l'expérimentation, la participation active des services départementaux et l'évaluation ;

la mobilisation à budget constant des politiques de droit commun, en fonction des priorités partagées à l'échelle du contrat de ville et en lien avec les contrats de territoire ;

en termes de déclinaison opérationnelle, plusieurs nouveautés permettront de faire évoluer l'action départementale dans les quartiers, notamment le soutien de l'association "Nos Quartiers ont des Talents" et l'expérimentation du microcrédit.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur le territoire via :

- l'accueil des publics y compris les plus fragiles et la manière de le partager avec d'autres partenaires,
- l'accompagnement individuel et dans le collectif et la manière de le partager avec d'autres partenaires,
- l'ingénierie sociale pour contribuer au développement social territorial avec une présence de proximité assurée par des professionnels de qualité.

Le Département souhaite consolider son partenariat avec l'AMVS pour la définition d'une stratégie intercommunale partagée et la mise en œuvre d'actions collectives associant les acteurs locaux autour de problématiques prégnantes (santé, insertion/accès à l'emploi, prévention jeunesse, etc.). Cette collaboration vise également à favoriser et maintenir les dynamiques locales.

Le Département du Nord pourra par ailleurs mobiliser au service du projet territorial de cohésion sociale (objectif 2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation) le réseau jeunesse Sambre Avesnois, instance à l'échelle de l'arrondissement qui a pour but d'appuyer les professionnels travaillant auprès des jeunes. Cette instance est co-animée avec la Maison des Adolescents et le GIP Réussir en Sambre Avesnois.

Les engagements pris par le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre feront l'objet d'une annexe au Contrat de Territoire de Sambre Avesnois, signé le 18 février 2015 à Louvignies-Quesnoy. Ce dernier identifie des maîtrises d'ouvrage du Département ou des projets portés par les acteurs locaux qui participent de la dynamique du contrat de ville, de manière directe quand ils sont précisément localisés dans les quartiers, ou indirecte lorsqu'ils participent au développement global de l'agglomération ou des villes.

Par ailleurs, la Direction Territoriales de Prévention et d'Action Sociale de la Sambre-Avesnois est engagée dans la démarche d'AGILLE (Amélioration de la Gouvernance et de développement de l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion). L'objectif de cette démarche est de construire, de façon partenariale et concertée entre les acteurs locaux et les institutions, des cadres d'intervention novateur et adaptés aux spécificités des territoires ; de permettre une réponse plus efficace aux besoins des personnes en difficulté dans une dimension de simplification administrative. La dynamique du Contrat de Ville devrait en être un vecteur efficace.

Le Département du Nord participera aux instances de gouvernance technique et politique du Contrat de ville, notamment à travers le comité technique le comité de pilotage partenarial, le comité de programmation partenarial et la gouvernance de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).

## ***e) La Caisse des dépôts***

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, **la cohésion sociale et la solidarité**, pour **le développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- **En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :**

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

- **En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :**

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalifications des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation d'immeubles ».

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## ***f) La Caisse d'Allocations Familiales***

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville, en combinant le versement des prestations légales et la mise en œuvre des dispositifs d'action sociale, en se référant aux quatre missions dont elle est porteuse :

- Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale,
- Accompagner la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles ; à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés. Dans ce cadre, elle veille à développer si possible des missions de service civique pour améliorer l'information des habitants sur leurs lieux de vie.
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. En s'appuyant sur le futur schéma départemental des services aux familles, la Caf contribuera à réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant.
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre, la CAF soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extrascolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans ce cadre, la CAF encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale et à la mixité des genres.

Dans le cadre du contrat de ville, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la Convention d'Objectifs et de gestion 2013-2017 ; lors de l'instruction des demandes de financements, elle apporte un avis oral sur les projets examinés.

La CAF est en capacité de mobiliser les moyens d'expertise conséquents, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques), soit pour soutenir le développement de projets (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale)

## ***g) La Caisse Primaire d'Assurance Maladie***

La Caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut est un acteur local présent depuis 70 ans, et dont la mission est d'accompagner ses bénéficiaires dans la gestion de leur santé tout au long de leur vie.

Pour ce faire :

- elle dispose de prérogatives de droit public en matière :
  - d'affiliation aux régimes de base, et, sous condition de ressources, à une couverture complémentaire,
  - de prise en charge financière des frais de santé,
  - de lutte contre la fraude aux prestations sociales.
- elle contribue en outre à la bonne gestion du système de santé via :
  - sa politique de prévention :
    - promotion et prise en charge de vaccinations
    - actions de dépistage des cancers
    - bilans de santé complets et gratuits
  - son accompagnement en santé au profit de malades chroniques (diabétiques, asthmatiques) et de certains patients hospitalisés (notamment les jeunes mamans après leur accouchement) ;
  - des relations régulières et structurées avec l'ensemble des professionnels et des établissements de santé exerçant dans sa circonscription.

Pour l'accomplissement de ces différentes missions, la CPAM du HAINAUT, comme toutes les autres caisses d'assurance maladie est nécessairement en lien avec un grand nombre d'acteurs locaux.

Mais, sur une circonscription si fortement précarisée, tant en matière sociale que sanitaire, elle se doit de rechercher les synergies les plus efficaces en nouant, avec des acteurs engagés (publics ou privés, institutionnels ou associatifs), les partenariats de nature à favoriser l'accès de tous les bénéficiaires potentiels à leurs droits et aux soins de qualité qui leur sont nécessaires.

C'est dans cet esprit que la CPAM du HAINAUT souhaite s'inscrire comme acteur responsable dans la nouvelle politique de la ville, au bénéfice de l'ensemble des territoires éligibles au sein de sa circonscription.

Ses priorités d'intervention iront à :

- l'accès aux droits, avec des démarches proactives et coordonnées visant la réduction du phénomène de non-recours,
- l'accès à la prévention et aux soins, en développant les stratégies d'accompagnement collectives et individualisées les plus pertinentes.

*Il s'agit d'actions qui figurent au programme de travail de la CPAM mais qu'elle peut orienter prioritairement vers les populations des quartiers ciblés « contrats de ville ».*

- **Communiquer et prospecter activement en vue d'attribuer des droits à l'assurance maladie** (droits de base et droits complémentaires – CMU-ACS), **réagir en cas d'urgence** :
  - à partir d'une analyse des fichiers gérés par l'Assurance maladie, en proposant des rendez-vous des droits
  - à partir d'alertes émises par des partenaires (CCAS, Missions locales, PASS hôpitaux, associations...) pour les publics les plus éloignés, via notamment une ligne urgences/précarité



- **Proposer des bilans de santé gratuits, en assurer le suivi et ainsi que l'accompagnement vers les soins lorsque cela s'avère nécessaire, en collaboration avec :**
  - Les Centres d'exams de santé de l'Assurance maladie (actuellement plus de 6.000 bilans / an réalisés sur l'ensemble du Hainaut)
  - Le Conseil Départemental
  - Les professionnels de santé libéraux
  
- **Structurer des parcours d'accompagnement dans certaines situations de vie, par exemple pour les femmes enceintes à partir de la déclaration de grossesse, jusqu' à la sortie de maternité, voire au-delà, en partenariat avec :**
  - La CAF
  - Le Conseil Départemental
  - Les établissements de santé
  - Les professionnels libéraux
  
- **Promouvoir des actions de prévention :**
  - Sensibilisation des enfants de CP à l'hygiène bucco-dentaire, en complément des campagnes de prévention pour les 6-9-12-15 et 18 ans
  - Dépistages organisés des cancers (sein, colorectal)
  - Vaccinations, notamment antigrippale

## ***h) L'Agence Régionale de Santé***

L'Agence Régionale de Santé (ARS) poursuit le co-financement d'un poste d'adulte relais médiateur santé. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur pour l'ARS Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue l'un des axes de son Programme Régional de Santé (PRS), décliné territorialement notamment par les contrats locaux de santé (CLS) ou par la participation de l'Agence à la politique de la ville.

Le Nord-Pas-de-Calais cumule en effet, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population Nord-Pas-de-Calais. Ces inégalités se vérifient également au sein de la région et en particulier des territoires de la politique de la ville. La prise en compte de ces facteurs ne relève pas du seul ressort de l'ARS, elle impose que l'ensemble des partenaires politiques institutionnels mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée pour conjuguer et articuler leurs politiques et ce, dans le respect des champs de compétences de chacun.

Cette stratégie territoriale pour le territoire de la CAMVS a été établie à partir d'un diagnostic partagé. Réalisé en 2013, celui-ci a tout particulièrement mis en exergue la fragilité de la démographie médicale d'une partie du territoire et la surmortalité ou la mortalité prématurée, tant chez les hommes que chez les femmes, liées notamment à l'alcoolisme ou au diabète sucré.

Ce diagnostic conduit à la signature le 20 Décembre 2013 de la charte partenariale préalable à la signature d'un contrat local de santé (CLS) par l'ARS, la CAMVS, la Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Hainaut et le Centre hospitalier de Sambre Avesnois (CHSA).

Cet engagement s'est poursuivi par la mise en place de groupes de travail, réunissant autour de l'ARS et de la CAMVS tant les professionnels de santé en ville qu'à l'hôpital que les acteurs de la prévention - promotion de la santé ou du domaine médico-social.

Outil privilégié de déclinaison de la Stratégie Nationale de Santé et de mise en œuvre du Projet Régional de Santé de l'ARS, le CLS a également vocation à constituer le volet santé du contrat de ville de l'agglomération, en déclinaison du Projet Territorial de cohésion sociale de la CAMVS. Cette double vocation du CLS permet aux signataires de mettre en œuvre une stratégie commune et unique en santé sur le territoire de la CAMVS.

Cette volonté politique forte a pour objectif une meilleure prise en compte du territoire dans sa diversité et ses spécificités, en concentrant les actions et les moyens sur les quartiers prioritaires de la ville, tout en tenant compte, à part entière, des territoires de veille et en menant des actions structurantes pour l'ensemble de l'agglomération.

Les orientations du CLS ainsi retenues et validées en comité stratégique du 20 Mars 2015 sont les suivantes :

- Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé, par exemple, en développant le marketing territorial ou les aides à l'installation ;
- Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé, notamment via le nouveau site internet de la CAMVS et l'organisation d'évènements ;
- Renforcer l'accès aux soins des populations les plus précaires et garantir l'accès aux droits, tout particulièrement, en formant et mobilisant les professionnels chargés de l'accompagnement des plus vulnérables et en identifiant les personnes n'ayant pas de droits ouverts aux prestations de la CPAM ;
- Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique, tant chez l'enfant que chez l'adulte, par une meilleure coordination des acteurs, une ouverture aux pratiques culturelles et la mise en place d'un conseil local en santé mentale ;
- Prévenir les addictions et les comportements à risque, par la mise en place d'un parcours de prévention coordonné en faveur des jeunes et des adolescents ;
- Permettre l'accès pour tous aux parcours de santé, en organisant, d'une part, un meilleur accès aux soins de premiers recours (médecine de ville) et, d'autre part, en développant des parcours de santé pour les personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, obésité, surpoids) ;
- Favoriser l'éducation à la santé et la montée en compétence et en qualification des actions financées en politique de la ville.

## ***i) Pôle emploi***

Les quartiers prioritaires ont été définis. Les agglomérations retenues pour le territoire de la Direction territoriale Pôle emploi Hainaut sont : les deux agglomérations du Valenciennois, L'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, les villes de Cambrai, Caudry, Fourmies, Le Quesnoy.

Pôle emploi s'est engagé dans ce dispositif en signant en 2013 une convention avec le ministère délégué à la ville, renforcée par une déclinaison régionale inscrite dans la convention annuelle régionale.

Pôle emploi s'engage à faciliter l'accès à ses services, à les renforcer et à les adapter, à mobiliser particulièrement les outils de la politique de l'emploi et dispositifs spécifiques en faveur des publics des quartiers de la politique de la ville.

Plus globalement, Pôle emploi souligne sa volonté d'être un acteur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des contrats de ville.

Pour ce qui concerne particulièrement le territoire de la communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre, les priorités partagées avec l'ensemble des acteurs se concentrent autour de 3 orientations stratégiques :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale
- Accompagner l'émancipation individuelle et collective
- Développer la capacité d'agir des citoyens.

Pour ce qui concerne Pôle Emploi, l'essentiel de notre contribution portera sur le premier pilier des contrats de ville : le développement de l'activité économique et de l'emploi tels que définis par le premier ministre dans la circulaire du 30 juillet 2014.

A ce titre, les actions de Pôle Emploi porteront sur :

- Renforcer l'égalité Homme Femme à travers l'emploi, les préjugés liés à certains métiers et lutter contre les discriminations

Au cœur des missions de Pôle Emploi, nous renforçons notre capacité d'accompagnement des publics qui en ont le plus besoin. Dans ce cadre, Pôle Emploi favorisera l'accès des chercheurs d'emploi des quartiers prioritaires à ces dispositifs d'accompagnement.

Pôle emploi aidera à la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations passives notamment en participant aux temps d'échanges avec les habitants.

- Renforcer les passerelles entre les besoins et les offres de formation

Pôle emploi développera l'accès à l'emploi par la formation notamment l'alternance en privilégiant des aides à l'orientation.

Le diagnostic montre un niveau de qualification plus faible pour les publics des quartiers prioritaires. L'accès aux conseils en orientation et à la formation professionnelle sont donc prioritaires. Pôle emploi mobilisera donc ses moyens liés à la formation en complément de l'action du conseil régional.

Il s'agira de mieux informer notamment les jeunes vers les potentialités d'emplois du territoire, les métiers et les façons de les exercer. Pour améliorer le niveau de qualification, Pôle Emploi fera de l'accès aux dispositifs d'alternance une priorité.

A partir de ses partenariats, de l'expérience de ses équipes, de la possibilité de donner une visibilité maximale aux offres d'emploi et aux profils accompagnés notamment par le site pole-emploi.fr, Pôle emploi se mobilisera sur 4 grandes catégories d'action :

- Informer les jeunes sur l'alternance, et les métiers possibles (information collective sur les métiers, visite, découverte, immersion professionnelle...)
- les préparer à la recherche de contrats (travail sur le CV, préparation à l'entretien,...)
- leur proposer des rencontres avec les recruteurs à caractère individuel ou collectif (forums, jobs dating,...)
- prospecter des entreprises et proposer les profils des jeunes accompagnés.

Ainsi la mise en place par Pôle emploi de parcours formation-emploi au profit des jeunes sur les métiers porteurs du territoire pourront être mis en œuvre.

Ces actions ont vocation à s'articuler avec les démarches des acteurs socio-éducatifs des territoires concernés par la politique de la ville.

- Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie

Pôle emploi se propose d'augmenter les informations à destination des personnes en recherche d'emploi des quartiers prioritaires afin de porter à leur connaissance les besoins du marché du travail local, les compétences nécessaires pour accéder aux opportunités d'emploi et les moyens de les acquérir. Ces actions seront développées en lien avec la mission de Pôle emploi, opérateur du conseil en évolution professionnelle. Ainsi, des ateliers de présentations des métiers, ceux de l'industrie entre autres, sur l'environnement économique pourraient par exemple être mis en œuvre localement.

- Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfant...)

En complément de ces aides financières à la levée des freins périphériques à l'emploi, Pôle Emploi développera les coopérations avec les structures des suivis sociaux implantées localement afin de mettre en place un maillage évitant le décrochage dans les démarches d'accès à l'emploi. L'envoi régulier des offres d'emplois y participe également.

Pour d'avantage d'efficacité, Pôle emploi propose un partage de ses actions dans un comité avec les structures accompagnant des publics.

Sur cette thématique et avec le même objectif de diminuer les freins périphériques à l'insertion professionnelle, Pôle emploi met en place l'accompagnement global en collaboration avec le Conseil Général du Nord.

- Renforcer les outils et dispositifs d'IAE

Pôle emploi participe aux dispositifs d'animation de l'insertion par l'activité économiques (IAE). Pôle emploi accompagnera les entreprises en proposant des personnes issues des quartiers populaires afin d'aider au développement des personnes ou des quartiers. Garant pour l'Etat des publics suivis, nous aurons à cœur de favoriser le suivi de personnes issues des quartiers. Cette question sera traitée à chaque CTA –instance traitant de ces parcours au sein des SIAE.

- Accompagner la création/ la reprise/ le développement d'entreprise et d'activité [dans les quartiers]

Fort de son expérience de plusieurs années dans les Zones franches urbaines, Pôle emploi s'associera aux initiatives locales permettant le développement d'une économie locale en accompagnant les entreprises dans leurs besoins de recrutements.

Pôle emploi aidera à la sensibilisation des publics des quartiers à l'initiative économique et à la création d'entreprise.

- Contribuer à une meilleure coordination des acteurs

Pôle emploi s'associera à toute proposition ou action visant une meilleure coordination des différents acteurs intervenant dans la mise en place opérationnelle du contrat de ville ; cela dans un souci de complémentarité et avec l'ambition de faire plus ensemble.

Les conditions de réussite des actions portées par Pôle Emploi :

- Etablir un réseau de correspondants en mesure d'appuyer les actions locales. Ce réseau a pour but de gérer les difficultés sociales des personnes accompagnées par les Pôle emploi. Il s'agit de mieux faire connaître les services et les moyens disponibles et de les mobiliser.
- Favoriser l'établissement de solutions utiles à la levée des freins (Garde d'enfants...).

Les indicateurs de réussite pour monter les collaborations pourraient être les suivants :

- Organisation d'un réseau local de correspondants en charge de suivre les difficultés sociales des personnes et de favoriser les inscriptions.
- Nombre d'actions de levées des freins sociaux organisées par les EPCI et autres acteurs de la politique de la ville.

Les indicateurs de réussite lors des collaborations pourraient être les suivants :

- Nombre de correspondants locaux et nombre de sollicitations organisées vers et à partir du Pôle emploi.
- Nombre de chercheurs d'emplois orientés par Pôle emploi en direction des dispositifs de levées des freins.
- Nombre de chercheurs d'emploi issus des quartiers ayant bénéficié d'un contrat aidé (CUI CIE, Contrats de génération, CUI CAE, emplois d'avenir...)
- Nombre de chercheurs d'emploi issus des quartiers ayant bénéficié d'un contrat en alternance
- Nombre de chercheurs d'emploi issus des quartiers ayant bénéficié d'une prestation financée par Pôle emploi dont l'accompagnement.

## **j) GIP Réussir en Sambre-Avesnois**

Réussir en Sambre Avesnois est une structure qui mutualise les moyens humains et financiers d'un PLIE, d'une Maison de l'emploi et d'une mission locale pour une offre de service unique au public et aux entreprises afin d'être au plus près des attentes des publics jeunes et adultes, des entreprises et des partenaires locaux de l'emploi et de la formation.

Au-delà de l'accompagnement des publics, Réussir en Sambre Avesnois se veut être également acteur du développement économique sur le territoire aux côtés des entreprises par le biais notamment de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et d'un véritable accompagnement en ressources humaines.

Le siège de Réussir en Sambre Avesnois situé dans le quartier prioritaire Maubeuge Epinette accueille les services généraux mais également les antennes Mission Locale de l'Epinette et de Sous le Bois ainsi que le référent PLIE de Réussir en Sambre Avesnois de Maubeuge. La relation Entreprises et le département Développement / Offre à l'entreprise et à l'économie locale y sont également présents ainsi que le Pôle Economie Sociale et Solidaire.

Réussir en Sambre Avesnois propose :

- L'accueil, l'information et l'orientation qui permettent d'orienter le public ou les partenaires et entreprises vers l'interlocuteur concerné. On y retrouve aussi l'activité du point information jeunesse ;
- L'accompagnement grâce à un lieu d'accueil et de proximité. Les conseillers en insertion sociale et professionnelle accueillent, orientent et mettent en place des parcours professionnels. Un accompagnement individualisé et personnalisé permet d'apporter des réponses adaptées avec l'aide de pôles ressources mais aussi des aides dans les démarches relatives au logement, conseils portant sur l'accès aux soins, rencontres de professionnels de la santé, aides à la mobilité... ;
- La Formation à travers le programme régional de formation pour le public en accompagnement et l'espace Info Formation ouvert à tous
- Le conseil au recrutement (diagnostic des besoins, analyse du contrat le mieux adapté, aide à la rédaction de l'offre d'emploi) ;
- Un appui aux employeurs et un suivi sur les contrats aidés (accès à la formation,...) ;

Réussir en Sambre Avesnois porte la plateforme pour l'avenir et l'emploi des jeunes, dispositif du Conseil Régional.

La PAEJ anime un réseau de 25 chefs de file métiers et crée du circuit court entre les jeunes en recherche d'emploi du territoire de 16 à 26 ans et les entreprises en besoin de compétences sur le territoire Sambre-avesnois (mise en relation sur offres, rencontres directes pour évoquer les attentes mutuelles, des actions push cv...)

La structure permet également l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi dans le cadre du PLIE, notamment les publics allocataires du RSA, des jeunes sans qualification, des demandeurs d'emploi de longue durée, et ce sur la base de financements du Département du Nord, de la Région Nord-Pas de Calais et des fonds européens FSE.

Parmi l'ensemble des publics accompagnés, Réussir en Sambre accompagne également des publics résidents en quartiers prioritaires, sur son droit commun et à l'occasion d'actions spécifiques sur son cœur de métier et d'intervention : l'emploi, l'insertion, le guidage dans l'orientation et l'adaptation des compétences.

## k) Les Bailleurs

### PROMOCIL

PROMOCIL est une société HLM, gérant 11 500 logements dont 9 700 sur les 42 communes de la CAMVS. PROMOCIL est fortement impliquée aux côtés de l'Etat, des Villes et de la CAMVS dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville et notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de 5 projets de rénovation urbaine « première génération ». La rénovation urbaine « première génération » s'est traduite pour les équipes par un renforcement de la connaissance de la complexité des projets urbains, une maîtrise des enchaînements spécifiques des opérations et une grande efficacité opérationnelle. Ces équipes sont aujourd'hui en capacité de travailler sur le potentiel de transformation des immeubles et des résidences, en articulant différents projets dans une logique de projet urbain, avec une vision prospective partagée par les partenaires institutionnels et les habitants.

**En tant qu'acteur de premier plan du développement urbain et social des quartiers, je vous confirme notre volonté de vous accompagner dans la mise en œuvre de votre stratégie en matière d'habitat, de cadre de vie, de qualité de service aux habitants et de développement économique et à l'insertion par l'économie.**

PROMOCIL entend donc aujourd'hui poursuivre ses efforts pour la transformation en profondeur des quartiers et souhaite être pleinement associée à l'élaboration des projets « Politique de la Ville » et notamment au plan d'actions à destination des habitants dans les quartiers, et à la conception des futurs projets de renouvellement urbain.

Après l'analyse partagée des enjeux prioritaires dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV), un plan d'actions visant l'amélioration du cadre de vie des habitants sera décliné par PROMOCIL.

Celui-ci sera financé par une exonération de 30% de la taxe foncière sur la propriété bâtie des logements de PROMOCIL sur les QPV.

Dans les 1 500 QPV repérés en France, l'abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie est conditionné à la signature des contrats de ville par les organismes HLM, qui établiront ensuite des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB avec la collectivité locale et l'Etat avant la fin de l'année 2015 pour une application 2016-2020.

Le cadre national, préparé avec la Commission Quartiers de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) va prochainement être cosigné par l'Etat, les associations d'élus et l'USH. L'USH va ensuite déployer un plan d'accompagnement des organismes pour l'élaboration des conventions TFPB (qui doivent être prêtes fin décembre 2015 pour permettre le bénéfice de l'abattement en 2016 dans les QPV).

Le dispositif de suivi et de contrôle de l'abattement TFPB sera exigeant et l'utilisation des crédits très encadrée. Les organismes rendront compte de leur action dans les QPV : ils présenteront les actions réalisées dans le cadre de leur gestion de droit commun et distingueront dans les actions financées avec l'abattement TFPB, celles qui relèvent d'un renforcement de la gestion de droit commun, de celles qui sont spécifiques dans ces territoires. La déclinaison d'une **charte d'engagements** entre l'Etat, la CAMVS et PROMOCIL permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service. Conscient de la nécessité d'adapter en permanence son service aux évolutions importantes de la société, PROMOCIL s'engage à développer des actions qui visent une grande efficacité interne et une meilleure satisfaction des locataires.

Les engagements porteront sur les thématiques suivantes :

- o La maîtrise des dépenses énergétiques ;
- o La mobilité résidentielle pour répondre aux besoins des locataires et faciliter leur mobilité ;
- o La participation des habitants ;
- o La sécurité dans les quartiers ;
- o Les préoccupations liées au handicap ou au vieillissement ;

- o La propreté et la gestion des déchets.

Cette charte devra être signée avant la fin de l'année 2015 et permettra à PROMOCIL de prolonger l'exonération de la Taxe foncière sur les Quartiers Politique de la Ville sur la période 2016-2020. Sur le territoire de l'AMVS, 3 000 logements et familles, locataires de PROMOCIL, seront concernés par ces actions de renforcement de la qualité de services aux habitants.

## **PARTENORD HABITAT**

Les principes de Partenord Habitat s'appuient sur un savoir-faire de bailleur social dans les quartiers prioritaires qui vise l'engagement d'un acteur urbain qui prendra en compte toutes les politiques mises en œuvre en tant que bailleur : la qualité de service, la présence de proximité, l'action sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'insertion professionnelle.

Les interventions de Partenord Habitat sur le bâti seront une composante de la qualité de service : l'amélioration de l'usage des espaces communs, la « résidentialisation » voire la réhabilitation seront les scénarios privilégiés. **La démolition ne sera pas la clef d'entrée incontournable de la transformation des quartiers.** Ce scénario, lorsqu'il s'avérera nécessaire, impliquera que soient posées la question de la reconstruction, celle de la prise en charge des pertes d'exploitation et celle des coûts physiques de démolition.

Pour les sites qui relèveront du NPNRU, Partenord souhaite connaître les conditions du financement par l'ANRU et les collectivités locales ou EPCI avant de prendre des engagements précis. Les règles relatives au soutien financier des investissements des bailleurs sociaux ne sont pas encore précisées. En ce qui concerne les démolitions hors des sites du NPNRU, le régime applicable vient d'être rappelé aux organismes Hlm par Monsieur le Directeur de la DDTM : compte tenu de la tension sur le logement locatif social, les opérations de démolition que les services de l'Etat dans le Nord autoriseront, devront être financées sur les fonds propres du bailleur social. La reconstitution de l'offre démolie, lorsqu'elle sera jugée nécessaire, devra être financée sans aide directe de l'Etat. Ces conditions laissent augurer des choix d'aménagement urbain plus difficiles à mettre en œuvre. **Partenord Habitat souhaite consolider l'ensemble des souhaits des porteurs de projet.** Les choix de Partenord au titre du NPNRU seront faits en considération de l'ensemble des programmes urbains envisagés dans le département du Nord et seulement avec cette connaissance consolidée.

### **L'importance de la participation des habitants concernés**

Quels qu'ils soient, ces choix seront guidés par l'expression des besoins des habitants. Leur implication, leur concertation, la coproduction de nos projets d'investissement avec nos locataires seront les préalables à toutes décisions patrimoniales, dans l'esprit des dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

### **Les engagements de Partenord Habitat et ses moyens à déployer dans les quartiers prioritaires**

#### Peuplement et gestion des parcours résidentiels.

**Stratégie de PH relative aux ventes de logements** (CUS 2011-2016 ; délibérations des CA de février 2008 et de juin 2014) : Partenord souhaite des parcours résidentiels et une mixité d'occupations notamment en favorisant l'accession à la propriété dans l'ancien, mais sécurise cet accès par plusieurs mesures et prévient efficacement le risque de copropriété dégradée en gardant la propriété de 60 % d'une entrée d'immeuble. Ces ventes sont consenties prioritairement à l'occupant mais aussi aux locataires d'autres organismes Hlm. Un ajustement du plan de vente annuel en Conseil d'administration de juin 2014 a ouvert de nouvelles copropriétés.

#### **Les avantages de Partenord Habitat :**

- La mise en place d'un fond de réserve permettant aux accédants d'anticiper les dépenses futures.



- Une garantie de travaux réservée aux anciens locataires de l'Office. En effet, le montant des travaux prévus sur une période de 5 ans, est annoncé préalablement. Si ce montant devait être dépassé, le différentiel serait à la charge de Partenord Habitat.
- Une décote du prix de vente des logements anciens pour nos locataires : 10% sur le prix des Domaines + 1% supplémentaire par année de présence, avec un plafond maxi de 25%.
- Un syndic solidaire, issu de Partenord qui permet la préservation du bâti et un engagement d'information et de transparence.

Localement et dans ce cadre, la copropriété Touraine aux Provinces Françaises a été mise en place en 2007, 5 appartements ont été vendus à des anciens locataires de Partenord, et ces personnes sont très actives lors des assemblées générales et apporte une plus-value en terme d'appropriation de l'immeuble, et en terme de diversification des statuts d'occupation (mixité sociale).

- **Parcours résidentiels** : une politique active de mutation des familles en sur ou en sous-occupation avec travail sur les restes à charge réglementaires inférieurs au logement occupé (CA du 25/03/2009 et application de la loi MOLLE), étendue aux personnes âgées pour la prise en charge financière des compteurs et déménagements.

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois a muté 54 familles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Une action qui permet de resolvabiliser les ménages ou d'apporter une réponse technique à l'accessibilité, dans le cas de relocalisation en rez-de-chaussée. Une aide à la mobilité d'un montant de 400 euros, ainsi qu'une prise charge des abonnements (EDF, GDF, téléphone, etc.) a été versée à chaque famille ayant muté.

#### Commissions d'attribution décentralisées (délibération du CA de janvier 2015).

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois, organise deux commissions d'attribution par mois, lui permettant d'attribuer 550 logements par an, sur le périmètre de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. Un travail permettant de cibler au mieux, les besoins ménage/logement avec la prise en compte de critères réglementaires (typologie adaptée, reste à vivre) permettant d'assurer une équité dans le traitement des dossiers.

#### Publics prioritaires :

- Attributions, sorties d'hébergement (loi DALO, PDALPD de 2013, convention de partenariat avec le Département signée le 29 janvier 2015).
- Objectif pour tout le département : 25% des attributions de l'année soit environ 750 relogements potentiels (35% en 2014) – 1er bailleur de la région,
- Sorties d'hébergement à conforter (CHRS hors les murs)
- Ces attributions sont accompagnées par l'ensemble des politiques sociales de l'Office (info au CA de février 2014).

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois, a attribué aux publics prioritaires suivis dans le cadre du PDALPD :

- 36 logements en 2012
- 29 logements en 2013
- 27 en 2014
- 16 au cours du 1er trimestre 2015.

#### Mixité sociale

Plafonnement de l'application du SLS si revenu > 140% zone C (la loi autorise le dépassement) > 120% autres zones et exonération en ZUS (en quartiers prioritaires) :

- **Prise en compte du vieillissement et du handicap** (en lien avec nos engagements énoncés dans CUS et la convention de partenariat avec le Département).
- **Logement des jeunes** (en lien avec nos engagements énoncés dans convention de partenariat avec le Département).
- Une politique de redynamisation des quartiers, visant à diversifier les statuts d'occupation dans les grands ensembles.

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois, a installé sur le quartier des Provinces Françaises à Maubeuge (729 logements collectifs concentrés) : une douzaine d'associations et entreprises, en aménageant 45 locaux, représentant une surface de 3090 m<sup>2</sup>. Ce développement d'activité a permis d'apporter à la fois un service aux habitants et a tissé du lien social entre habitants et acteurs de proximité.

### Qualité de service et gestion des espaces

- **Produire : concertation locative –co-production :**

Un travail en commun avec les associations représentatives de locataires, à l'échelle départementale et au niveau des bassins d'habitat (nord, centre et sud département) afin de produire ensemble une qualité de service attendue par les locataires. Les derniers thèmes portés ensemble à titre d'exemple :

- La définition du site extranet client, pour accéder en ligne aux différents services avec la mise en place d'un club utilisateurs extranet, visant à améliorer en continu l'application ;
- Extranet client (cf. ci-dessus)

Un accès internet qui permet à nos clients locataires, de déposer une demande de travaux, de réaliser une demande de mutation, ou encore de régler son loyer. L'accès facilité également vers de nombreuses informations et conseils disponible sur le site. Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois, compte actuellement 519 inscriptions sur l'espace client. Un chiffre qui évolue positivement au fil des mois. Ce chiffre représente 14 % des locataires de l'arrondissement.

- **Le nouveau contrat de service** (délibération du CA de juin 2014).

Les engagements définis dans ce contrat de service privilégient la qualité du service qui est rendu au quotidien, de l'accueil de nos nouveaux clients-locataires, à l'accompagnement des plus anciens. Fruit du travail de coproduction mené entre les Associations de locataires de l'Office, ils sont le reflet de leurs attentes. En s'engageant ainsi auprès de 45 000 familles qu'il loge, Partenord Habitat choisit d'aller au-delà de ses obligations de bailleur. Les Associations ont, quant à elles, souhaité rappeler les droits et devoirs des locataires afin de les rendre acteurs de la qualité de service et du « mieux vivre ensemble ». De cette volonté est née la notion de réciprocité, ce « contrat » en est la formalisation. Il est conclu entre les associations représentatives des locataires : ADAL, AFOC, CLCV, CNL, INDECOSA – CGT et Partenord Habitat pour une durée de 3 ans.

### **Sept engagements qui composent ce contrat de service traitent des sujets suivants :**

- L'accueil, la disponibilité et le suivi des demandes clients :
  - Accueil physique en point service.
  - Centrale d'appels, astreinte, extranet clients.Traçabilité complète des demandes de nos clients via l'extranet clients (saisie en ligne des demandes), service clientèle (demandes par téléphone), réseau des accueils clients (par les personnels de Partenord Habitat) et demandes urgentes en dehors des heures de travail (service d'astreinte 7 jours / 7 de 19h-8h).
- La propreté des parties communes et contractualisation avec les villes pour l'entretien des abords
- La Maîtrise des charges récupérables (1ère étape avant un travail tendant à faire baisser les charges)
- Des travaux de qualité dans les logements et parties communes
- Bien vivre la réhabilitation
  - o Concertation avant et pendant les réhabilitations
- Bien vivre dans son logement
  - o Bon état du logement à l'entrée dans les lieux puis étude des demandes de mutation
- Bien vieillir dans son logement
  - o Maintien des personnes âgées à domicile (>70 ans)

## Une stratégie dans les politiques techniques de maintenance et d'amélioration.

Les principaux domaines concernés :

- La **sécurité incendie, explosion et risque de chutes**.
- La **sécurité sanitaire** : la légionnelle, l'amiante et le plomb.
- ➔ **La doctrine de Partenord Habitat sur ce thème est reprise en Annexe 5**
- Le **plan Accessibilité pour Tous** décliné sous 2 angles : PMR et Personnes Agées.

Localement, et plus précisément sur le périmètre de l'agglomération, de nombreuses actions ont été entreprises sur ce thème.

### ❖ Au titre de l'exercice 2015 :

- 21 demandes de travaux d'adaptabilité (installation de douches) en cours de traitement pour un montant de 149 000.00 €

### **En ce qui concerne l'adaptation des résidences collectives :**

Nous avons à l'étude, un programme complet d'adaptation des entrées des résidences. Les Médecins à Maubeuge comportant 12 entrées (hors rampe d'accès car il existe des demi-paliers dans ces résidences). Le programme est identique à celui des résidences de Boussois. Le montant prévisionnel de cette opération est de 639 000.00 € TTC. A l'étude également, toutes les résidences de plus de 2 étages pour lesquelles il est possible d'installer des ascenseurs (étude prévue courant 2015). Concernant Jeumont, pour les immeubles Léo Lagrange et Coubertin, (11 entrées au total, totalisant 110 logements collectifs) une étude est en cours pour réaliser les travaux de mises en conformité des entrées. Une **remise à la relocation de logements de qualité** homogène en tout lieu du département avec, entre autre, le label relocation (cf. contrat de service, délibération du CA de juin 2014).

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois dispose pour 2015 d'un budget annuel pour l'entretien et la maintenance, de 2 288 699 euros TTC. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

- Une partie est affectée au petit entretien des logements et immeubles et affectée au secteur. Elle représente 1190 000 euros, soit 52 % du budget global.
- Une partie est affectée aux travaux de gros entretien, elle représente cette année 418 000 euros soit 18 % du budget.
- La dernière partie, soit 30 % de cette enveloppe, permet de financer toutes les parties non récupérables des contrats de maintenance.
  
- Une politique contrainte réglementairement : Loi de Robien, les **DAAFs**, l'individualisation du chauffage collectif dans certaines occasions ...
- Un **accès au numérique facilité** : offre SUN + déploiement fibre optique.
- Des **contrats d'entretien régulièrement renouvelés**, contraints certains par des objectifs et **coproduits avec les associations de locataires**.
- Des **équipements renouvelés périodiquement** pour disposer d'équipements au mieux de leurs performances, de la sécurité et pour une qualité de service optimum (P3R plomberie, ascenseur, chauffage collectif).
- Un **Plan stratégique Energétique et environnemental** (PSEE) donnant la priorité à la réduction de la facture et de la fracture énergétique, priorité en matière de rénovation aux bâtiments les plus énergivores (CA de février 2012 et mai 2014), avec une étiquette EFG.

Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois est concernée, sur le périmètre de l'agglomération par une remise à niveau thermique de 426 logements, (129 collectifs et 297 individuels). A noter que l'ensemble de ces immeubles concernés sont classés en E, il n'existe plus de patrimoine en F et G. Le montant prévisionnel des travaux est de : 9 500 000 euros soit un coût moyen au logement de 22 300 euros TTC. Une estimation souvent dépassée lors du passage en phase opérationnelle des opérations. Avec un budget d'entretien et d'investissement départemental abondé et partagé pour répondre à ces ambitions (47,450 M€ au budget 2015 pour l'entretien et la maintenance, soit 24 % du chiffre d'affaires de l'Office).

## Politiques sociales. (CA de février 2014)

- **Politique tarifaire**

Partenord Habitat a engagé le « chantier » de la remise en ordre de ses loyers pour obtenir une correspondance entre le loyer pratiqué et la qualité de service fourni par l'Office dans chaque résidence. Mécanisme complexe qui doit aboutir fin 2016. Premiers travaux présentés en CA au 1er semestre 2015 pour les premiers arbitrages. Un dispositif à inscrire dans la CUS de 2017

- **Optimisation des charges** : PSEE ; service de proximité.

Les deux postes de charges les plus importants et les réponses techniques ou sociales de l'Office :

- Chauffage → mise en œuvre du PSEE pour faire baisser le coût par les travaux de rénovation thermique (milieu de l'étiquette C, intervention sur l'extérieur, privilégiée)
- Entretien des parties communes ☑ réussir à faire baisser le coût payé par les locataires en gardant la qualité du service essentiellement la propreté.

- **Prévention des expulsions** : accompagnement social (AES), avance sur APL pour les nouveaux locataires.

Partenord Habitat souhaite permettre aux familles en difficultés sociales au sens large de réagir grâce à l'accompagnement adapté réalisé par un travailleur social d'une association spécialisée du réseau de partenaires de l'AES du Nord (fondateurs : FNARS, URPACT, Partenord Habitat) et éviter ainsi l'expulsion synonyme d'échec réciproque. Localement et dans ce cadre, notre Agence Sambre Avesnois, a mis en place les suivis sociaux suivants :

- Au titre de de l'année 2014, ce sont 117 suivis sociaux qui ont été confiés à 5 Associations Locales (AFEJI, ARIPPS, CAL PACT AVESNOIS ET CAL PACT DE CAMBRAI, ACCUEIL ET PROMOTION) ayant permis d'accompagner 117 familles pour un montant total de 79731,17 euros TTC financés sur les fonds propres de Partenord habitat. Par le biais du FSL, ce sont 13 maintiens dans les lieux qui ont pu être assurés, grâce à une subvention obtenue de 38925 euros avec une participation de Partenord (remise de dette de 1187 euros.
- Parallèlement, afin de faciliter le maintien dans les lieux, ce sont 31 baux glissants sur l'exercice 2014, qui ont été signés avec les Associations locales, afin d'héberger des familles, pour une durée maximale de 12 mois avec à terme, la possibilité de faire glisser le bail en direct, à leur profit. Une solution qui permet pendant cette année de suivi et d'accompagnement par l'association de remettre sur les **rails ces familles**.

- **Proximité** : mise en place des Responsables d'Immeuble ; prévention des retards de loyer.

Le RI assure, en plus de l'entretien, le contact avec les locataires de la résidence lors de ses permanences, il rencontre les familles en retard de paiement du loyer → éviter de passer le locataire en débiteur. Localement, la proximité sur le terrain s'organise de la façon suivante sur le périmètre de l'agglomération.

- Une Agence territoriale Sambre Avesnois localisée aux Provinces Françaises à Maubeuge et rassemblant les fonctions de Direction locale. On y trouve, le Directeur territorial, une assistante d'Agence, deux comptables, un Responsable patrimoine, un Responsable de la gestion locative et un commercial à l'accueil. L'Agence est ouverte au public chaque jour du Lundi au vendredi, de 9h 00 à 12h15, et de 13h45 à 16h30.

Le patrimoine géré est divisé en secteurs, comprenant 700 à 800 logements chacun. Trois secteurs sont représentés sur le périmètre de l'agglomération, et disposent chacun d'une structure d'accueil de proximité, ouverte au public du Lundi au Vendredi de 8h 30 à 12h00.

a) Le secteur Provinces Françaises, localisé Immeuble Champagne comporte :

- Un Responsable de secteur, chargé d'accueillir le public et de traiter les demandes.

- Un technicien de secteur, chargé de réaliser les états des lieux, de réaliser les commandes en entretien courant, et de contrôler régulièrement les installations de sécurité en parties communes des immeubles.
- Une commerciale de secteur chargée de traiter la demande de logement et les mutations.
- 6 chargés d'entretien et de maintenance (CEM) chargés de l'entretien des immeubles (nettoyage et répurgation des déchets), en conformité avec le décret gardien.

Son périmètre d'intervention est limité aux Provinces Françaises et comprend 729 logements collectifs.

**b) Le secteur Sambre, localisé, Immeuble Leonard de Vinci, rue Victor Hugo à Jeumont.**

Son périmètre d'intervention :

- Il comprend la même équipe que précédemment au sein du point service (trinôme) et un CEM sur le site des immeubles Leo Lagrange et Coubertin à Jeumont.

Son périmètre d'intervention comprend les communes à l'est et au Sud de Maubeuge. On y retrouve Boussois, Marpent, Jeumont, Ferrière la Grande et Ferrière la Petite. Le nombre de logements géré est de : 531 logements.

**c) Le secteur Maubeuge – Hautmont, localisé avec l'Agence des Provinces Françaises.**

- Il comprend la même équipe que précédemment au sein du point service (trinôme) et deux CEM. Un sur le site de l'ancienne gendarmerie et des Médecins (face à l'hôpital de Maubeuge) et un second sur le site de Gréveaux et Louvois Colbert.

Son périmètre d'intervention comprend le centre-ville de Maubeuge et les quartiers périphériques, et les communes à l'ouest de Maubeuge, jusqu' à Hautmont et Boussières sur Sambre. Le nombre de logements géré est de : 927 logements.

- **Insertion professionnelle :**

L'objectif de Partenord Habitat est de solvabiliser ses locataires en priorité et de contribuer à la création d'emplois dans nos quartiers par le biais des marchés d'insertion. Un pilier important des contrats de ville.

- **Missions sociales d'accompagnement (MSA) :**

Accompagnement global d'un quartier ou d'un bâtiment après avoir fait un diagnostic social des besoins réalisé par une structure spécialisée et choisie par appel d'offre. Accompagnement aux travaux ou non.

- **Tranquillité publique :**

Objectif : paisibilité des quartiers.

- Outils de surveillance, O2T, déterminant dans certains territoires
- Accompagnement au bon comportement → gestion des conflits
- Relais avec les acteurs institutionnels : police/justice, médiation sociale
- Contribution au dispositif des ZSP → prévention de la délinquance.

## HABITAT DU NORD

Dans le cadre de la stratégie de développement urbain durable et de cohésion sociale de la CAMVS, Habitat du Nord confirme sa volonté d'être un acteur attentif et mobilisé dans un dispositif de coopération « interbailleur », au service d'une vision partagée et régulée, sur le plan des objectifs et modalités de mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière d'habitat, de renouvellement urbain, de construction de logements, de qualité de service aux habitants et de contribution positive au développement économique et à l'emploi du territoire.

Habitat du Nord souhaite inscrire sa contribution et les opérations à réaliser dans les orientations et objectifs de la transition énergétique au service d'un développement durable et inclusif.

Les intentions programmatiques sont les suivantes :

### 1/ Maubeuge Pont de Pierre

Il s'agit de l'opération globale de renouvellement urbain et social, dont le contenu programmatique reste à arrêter, classée N.P.N.R.U. du quartier Pont de Pierre-Présidents. Elle concerne 462 logements Habitat du Nord à aborder en interbailleur avec le Groupe Hainaut Immobilier (Les Ecrivains) et Promocil. Elle devra intégrer dans le projet urbain, le devenir de l'assiette foncière issue de la démolition des collectifs dits des « Philosophes ». Un tel ensemble d'opérations relève assurément des orientations de l'I.T.I., s'agissant notamment de la réhabilitation énergétique des bâtiments, de la réflexion sur les éco-mobilités ainsi que la contribution à un urbanisme de type « bas carbone ».

### 2/ Maubeuge Sous le Bois/Louvroil

Habitat du Nord réaffirme sa disponibilité pour participer à la reconstitution d'une offre nouvelle dans le cadre d'une stratégie coordonnée à l'échelle de l'agglomération, au travers des opérations « Coteau Sud » (34 logements) et llot 38 (19 logements), (ANRU 1).

### 3/ Hautmont « Le Fort »

Il convient d'assurer la finalisation de la restructuration urbaine engagée lors de l'ANRU 1 et de préciser la destination des assiettes foncières issues des opérations de démolition réalisées.

### 4/ Jeumont

Habitat du Nord a engagé une étude d'opportunité quant à la démolition de la friche commerciale S.P.A.R et la reconstruction d'une vingtaine de logements. Sa localisation à immédiate proximité d'un périmètre « contrat de ville » pourrait être valorisée en termes de site d'appui. La volonté d'Habitat du Nord est d'accompagner la ville dans le projet « Centre bourg » pour lequel deux conditions de réussite apparaissent pertinentes : l'intégration dans une approche prenant en compte des dynamiques du marché du logement sur l'agglomération, ainsi qu'une prise en charge en dispositif inter-bailleurs dans la mise en œuvre des réponses opérationnelles.

Plus globalement, Habitat du Nord est conscient de la nécessité :

- De la coordination « interbailleurs » dans la formulation des orientations et de propositions quantitativement adaptées aux besoins de développement durable de l'agglomération, qualitativement à ceux des populations concernées ainsi qu'aux impératifs de la transition écologique notamment sous l'angle de la maîtrise des charges.
- D'articuler les échelles temporelles des projets de long terme, avec la prise en charge des questions et problèmes du quotidien et de l'immédiat (entretien, qualité de service, sécurité).

- De l'implication utile de nos collaborateurs (trices), dans les dispositifs participatifs ainsi que de leur contribution aux dispositifs de mobilisation citoyenne. Ces innovations « métier » nécessiteront des investissements formation, qu'il conviendrait d'intégrer dans le Contrat de Ville. Nous sommes par ailleurs, déjà engagés dans un processus de renforcement de la qualité de service rendu, notamment dans la proximité au travers de l'internalisation de la fonction propreté (une douzaine d'ETP sur le territoire de l'agence Hainaut) et la montée en qualification des métiers de la proximité.

Habitat du Nord envisage l'engagement d'une réflexion élargie aux questions de maintenance du patrimoine qui n'est pas concerné par les périmètres prioritaires, au travers de la révision de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP). Habitat du Nord propose également d'inscrire, de manière inter partenariale :

- La réflexion sur le développement des services et usages numériques au service de l'optimisation des ressources (énergie, eau, chaleur...) ainsi que des services à la personne, notamment dans le maintien à domicile
- L'inscription du principe de la généralisation de la clause insertion dans les marchés afin de contribuer significativement à l'emploi local et à l'insertion.

## S.A DU HAINAUT

S.A du Hainaut est présente au sein de la géographie prioritaire de la CAMVS sur le quartier de MAUBEUGE « Pont de Pierre – Les Ecrivains et Jennepin » avec 350 logements. Son intervention au cours de la période 2015-2020 consistera à élaborer puis réaliser les projets de réhabilitation ou de résidentialisation qui seront retenus dans le cadre de la convention NPNRU. La société travaille également à la réouverture du LCR sur ce site des « Ecrivains » dont la future convention de partenariat reste à définir.

La SA du HAINAUT est présente dans la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre suite à l'acquisition du patrimoine de 519 logements, avec une prise en gestion au 1er janvier 2015.

En tant que bailleur social, la SA du HAINAUT souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques de la ville et coopérer avec l'ensemble des partenaires en matière de renouvellement urbain, de la gestion urbaine de proximité, de la qualité de service rendu à nos locataires et du travail sur leur cadre de vie et de « bien-vivre ensemble ».

Nos engagements porteront en particuliers sur :

- L'accompagnement de nos locataires
- La promotion sociale pour l'accès à l'emploi
- La sécurité dans les quartiers et l'amélioration du cadre de vie
- La lutte contre la précarité énergétique
- Valorisation de l'engagement et de l'initiative des jeunes
- Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapée.

### - **Accompagnement social de nos locataires**

Conscient des difficultés économiques et sociales auxquelles peuvent être confrontés les ménages, l'accompagnement des locataires en situation de précarité fait partie intégrante de la politique globale de la SA DU HAINAUT en matière de prévention des impayés et prévention des expulsions.

La SA DU HAINAUT a souhaité aller au-delà de ses obligations réglementaires inhérentes à sa mission d'intérêt général et a créé en septembre 2014, un service dédié à l'accompagnement des locataires en difficultés.

Rattaché à la direction de la gestion locative, ce service composé de travailleurs sociaux, a pour rôle de proposer un accompagnement individualisé aux ménages en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Les conseillères sociales ont pour mission d'analyser les situations repérées par les chargés de clientèle, ou chargé de contentieux, de proposer et de mettre en œuvre des actions visant la résolution de ces problématiques dans un but commun de favoriser le maintien durable dans le logement. Ce service

travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des collaborateurs de la société exerçant leurs missions en lien avec les locataires (chargés de clientèle, chargé de contentieux, gardiens, service de la maîtrise d'ouvrage...).

D'autre part, l'équipe s'inscrit également dans une dynamique partenariale forte (collectivités, CAF, UTPAS, associations, caisses de retraite, professionnels de la santé, fournisseurs d'énergies, ...) afin de mobiliser les partenaires et/ou dispositifs adaptés.

Au cours de l'année 2014, 150 ménages ont fait l'objet de cet accompagnement. La majorité des situations rencontrées relève d'une problématique économique (73 % des ménages accompagnés), mais il est à noter que 67 % de ces ménages sont en situation de cumul de problématique (problématiques financières, appropriation, santé).

#### - **Promotion sociale pour l'accès à l'emploi**

La SA du HAINAUT a développé le recours à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans l'ensemble des marchés, y compris en dehors de l'ANRU. Nos procédures internes ont été modifiées et l'engagement d'insertion y est régulièrement inclus. Les moyens de contrôle ont également été mis en place afin d'assurer le respect des procédures d'attribution des marchés publics et de leur exécution.

D'autres actions spécifiques sont également développées par la SA du Hainaut comme les chantiers d'école par exemple.

#### - **la sécurité dans les quartiers et l'amélioration du cadre de vie**

Par sa politique de proximité, la SA du HAINAUT souhaite assurer à ses locataires une présence constante des interlocuteurs compétents directement sur les sites. En ce qui concerne notre patrimoine de Maubeuge, nous comptons 4 personnes présentes en permanence sur le site des Ecrivains. Le point d'accueil assure une amplitude d'ouverture très importante avec 65 jours de présence (sur 68 possibles) depuis le 01/01/2015. Une moyenne de 8 rdvs par jour a été enregistrée soit 520 rendez-vous depuis le 01.01.2015 (commercial et technique). Cette politique de la présence la plus large possible sur le terrain sera maintenue par notre équipe de proximité.

Les actions visant la sécurité passent également par la mise en place d'un plan visant à réduire la vacance de plus d'un mois. Ces actions mobilisent le Responsable d'Agence, le Responsable Technique, un technicien, le chargé de clientèle, l'hôtesse (administratif) et les 4 gardiens soit 9 personnes.

Les négociations sont en cours en vue de signer une convention d'utilisation du LCR afin d'assurer la vie associative dans le quartier.

Le système de vidéoprotection sera probablement mis en place sur nos toitures terrasses afin de protéger le LCR des actes d'incivilité.

#### - **Lutte contre la précarité énergétique**

La SA du HAINAUT accompagne ses locataires en vue de diminuer leurs consommations d'énergie. A ce titre, de nombreuses actions ont déjà été mises en place, comme un observatoire des charges locatives. Il s'agit d'un outil de suivi du volume global des charges et de leur évolution, d'analyse de la décomposition par poste de dépenses, d'identification des marges de manœuvre et des actions à conduire.

Le système de télé relève permet de suivre les consommations d'eau et de détecter immédiatement les fuites. Nos clients sont immédiatement informés d'une éventuelle fuite par les biais de notre centre d'appels ou par leur gardien d'immeuble.

Une action de lutte contre la précarité énergétique est menée également dans le cadre de la renégociation de nos contrats d'entretien. Sur le secteur de Maubeuge, les économies des charges pour nos locataires sont conséquentes et s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Par les biais du Service des Conseillères Economiques et Sociales, la SA du Hainaut mène des actions pédagogiques visant la maîtrise des énergies et l'utilisation des équipements. Un accompagnement social spécifique peut être proposé en ce qui concerne la gestion du budget et des charges liées au logement.

De nombreux travaux de réhabilitation thermique sont engagés sur l'ensemble de notre patrimoine, y compris sur le secteur de Maubeuge.



#### - **Valorisation de l'engagement et de l'initiative des jeunes**

L'objectif de la SA du HAINAUT est de se faire reconnaître sur ce nouveau secteur de présence de notre société en tant qu'un partenaire préoccupé par les problématiques du quotidien. La mise en place d'un nouveau Plan de Concertation Locative prévoit, entre autres, le financement des actions des associations dans les quartiers. Depuis de nombreuses années la SA du HAINAUT participe au développement des actions favorisant les loisirs des jeunes en lien avec les associations des locataires.

Les chantiers jeunes sont régulièrement organisés afin de faire participer les adolescents et enfants à la vie des quartiers. Ainsi, les jeunes se rendent compte des problématiques dans leur environnement proche, organisent des chantiers de nettoyage, de décoration des entrées etc. Des projets personnels des jeunes sont soutenus, en lien avec les associations locales des locataires.

La SA du HAINAUT soutient activement les initiatives de l'association Nos Quartiers ont des Talents visant l'accompagnement individuel et efficace des jeunes diplômés vers l'emploi, en s'intégrant à la politique sociétale de ses entreprises mécènes et à l'engagement de ses partenaires publics. Ce type d'action est primordial dans les quartiers et participe à la lutte contre l'inactivité des jeunes.

#### - **Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées**

Au même titre que des problématiques des jeunes, la SA du Hainaut attache une attention toute particulière à la situation des personnes âgées et/ou handicapées, souvent isolées et repliées sur elles-mêmes.

De nombreuses actions sont menées sur l'ensemble de notre patrimoine, y compris sur le patrimoine de Maubeuge. Le but est de renforcer le repérage de situations fragiles par le personnel de proximité (chargés de clientèle, gardiens) et assurer leur accompagnement en interne par le service dédié qui programme les visites à domicile et un accompagnement individualisé. Ses actions sont menées en lien avec les partenaires comme : CLIC, MAIA, CCAS, REPERAGE, Services d'Aides à la Personne, Caisses de retraite etc.

Les services de la Maîtrise d'Ouvrage mène des actions d'adaptation de nos logements aux situations de vieillissement et de handicap en effectuant des études approfondies de chaque situation et tout en prenant en compte l'état de santé de l'occupant en lien avec les professionnels de santé.

# Annexe 6 : Principaux indicateurs socio-économiques comparés à minima à la CAMVS

## FEIGNIES - Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne

Le territoire retenu par le Ministère de la Ville relève de deux quartiers INSEE et la majorité des habitants de ces quartiers est extérieure au secteur Politique de la Ville.

De surcroît, la population hors périmètre éligible, très souvent, présentent des caractéristiques fort éloignées de celle qui bénéficie du dispositif.

L'examen des quartiers INSEE n'ayant pas ici de sens, c'est la commune dans son intégralité qui est étudiée.

Il est évident que cela débouche sur une situation sociale beaucoup moins marquée que celle que l'on aurait fait émerger en se focalisant sur le périmètre Politique de la Ville.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																								
<p><b>Une part importante de familles nombreuses</b> sup. à la norme française mais &lt; à la moy. sambrienne</p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>17%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>19%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>17%</td></tr> <tr><td>France</td><td>15%</td></tr> </table> <p><b>Un taux de jeunes important</b> (nb hab. – 25 ans/ nb hab. 65 ans et +)</p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>2.6%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>2.2%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>2.1%</td></tr> <tr><td>France</td><td>1.8%</td></tr> </table> <p><b>Un taux d'immigrés dans la moyenne française :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>9%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>9%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>6%</td></tr> <tr><td>France</td><td>9%</td></tr> </table>	Feignies	17%	CAMVS	19%	Sambre-Avesnois	17%	France	15%	Feignies	2.6%	CAMVS	2.2%	Sambre-Avesnois	2.1%	France	1.8%	Feignies	9%	CAMVS	9%	Sambre Avesnois	6%	France	9%	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans satisfaisant : 42%</b>, contre 52% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>40%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>40%</td></tr> <tr><td>France</td><td>34%</td></tr> </table> <p>Avec une forte proportion de population féminine (46% contre 32% pour les hommes)</p> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible</b>, mais non différencié selon le sexe : 15% pour Feignies contre 25% pour la France entière.</p>	Feignies	40%	CAMVS	40%	Sambre Avesnois	40%	France	34%	<p><b>Un taux d'actifs</b> (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) <b>faible :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>66%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>65%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>66%</td></tr> <tr><td>France</td><td>72%</td></tr> </table> <p>Le taux d'activité des 15-24 ans est identique au taux relevé à l'échelle nationale.</p> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes :</b> chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 74% contre 58% de taux d'activité féminin, pour Feignies.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel dans la moyenne nationale, mais touchant beaucoup plus les femmes que les hommes.</b></p> <p><b>Un taux de salariés en intérim dans la moyenne nationale, et moins élevé que sur la CAMVS :</b> 12% contre 14% à l'échelle de la CAMVS.</p>	Feignies	66%	CAMVS	65%	Sambre Avesnois	66%	France	72%
Feignies	17%																																									
CAMVS	19%																																									
Sambre-Avesnois	17%																																									
France	15%																																									
Feignies	2.6%																																									
CAMVS	2.2%																																									
Sambre-Avesnois	2.1%																																									
France	1.8%																																									
Feignies	9%																																									
CAMVS	9%																																									
Sambre Avesnois	6%																																									
France	9%																																									
Feignies	40%																																									
CAMVS	40%																																									
Sambre Avesnois	40%																																									
France	34%																																									
Feignies	66%																																									
CAMVS	65%																																									
Sambre Avesnois	66%																																									
France	72%																																									

## FEIGNIES - Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																																
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>65%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>67%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>64%</td></tr> <tr><td>France</td><td>53%</td></tr> </table> <p>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité deux fois plus élevé que le taux français :</p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>11%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>15%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>13%</td></tr> <tr><td>France</td><td>6%</td></tr> </table> <p><b>Un taux de familles monoparentales à bas revenus important :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>54%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>61%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>60%</td></tr> <tr><td>France</td><td>45%</td></tr> </table>	Feignies	65%	CAMVS	67%	Sambre Avesnois	64%	France	53%	Feignies	11%	CAMVS	15%	Sambre Avesnois	13%	France	6%	Feignies	54%	CAMVS	61%	Sambre Avesnois	60%	France	45%	<p><b>Taux de logements HLM</b> dans la moyenne nationale.</p> <p>Un taux de vacance plus faible que la moyenne : 5% contre 7% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p><b>Un quartier présentant des taux élevés de logements de grande taille</b>, en comparaison de la CAMVS et de la France.</p> <p><b>A Feignies, un taux de logements composés d'une seule pièce faible :</b> 2 % contre 2.6% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p>Un taux significatif de ménages installés depuis moins de deux ans à Feignies : 11%, identique à l'échelle de la CAMVS.</p>	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture dans la moyenne nationale:</b></p> <table border="1"> <tr><td>Feignies</td><td>19%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>21%</td></tr> <tr><td>France</td><td>19%</td></tr> </table>	Feignies	19%	CAMVS	22%	Sambre-Avesnois	21%	France	19%
Feignies	65%																																	
CAMVS	67%																																	
Sambre Avesnois	64%																																	
France	53%																																	
Feignies	11%																																	
CAMVS	15%																																	
Sambre Avesnois	13%																																	
France	6%																																	
Feignies	54%																																	
CAMVS	61%																																	
Sambre Avesnois	60%																																	
France	45%																																	
Feignies	19%																																	
CAMVS	22%																																	
Sambre-Avesnois	21%																																	
France	19%																																	

## FERRIERE LA GRANDE - Quartier du village

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																
<p><b>Un taux de familles monoparentales supérieur à la norme française et inférieur à la CAMVS.</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Ferrière la Grande</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>15%</td> </tr> </table> <p><b>Un taux de familles nombreuses important</b> : 16% qui est supérieur à la norme française : 9% et à la CAMVS : 14%.</p> <p><b>Un taux de jeunes relativement important (nb hab. – 25 ans/ nb hab. 65 ans et +)</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Ferrière la Grande</td> <td>2.2%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>2.2%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>2.1%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>1.8%</td> </tr> </table>	Ferrière la Grande	18%	CAMVS	19%	Sambre-Avesnois	17%	France	15%	Ferrière la Grande	2.2%	CAMVS	2.2%	Sambre-Avesnois	2.1%	France	1.8%	<p><b>Taux de scolarisation des 18-24 ans</b> : 35%, contre 52% à l'échelle nationale et 39% à l'échelle de la CAMVS. Le taux de scolarisation des jeunes adultes apparait extrêmement réduit. Cette situation peut résulter d'une faible propension aux études supérieures.</p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés inférieur à la CAMVS et supérieur à la norme française :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Ferrière la Grande</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Sambre Avesnois</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>34%</td> </tr> </table> <p>Avec une forte proportion de population féminine (45% contre 31% pour les hommes)</p> <p><b>Taux de diplômés de l'enseignement supérieur</b> : 17% contre 15% à l'échelle de la CAMVS et 26% à l'échelle nationale.</p>	Ferrière la Grande	38%	CAMVS	40%	Sambre Avesnois	40%	France	34%	<p><b>Taux d'actifs</b> (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) <b>supérieur à la CAMVS et inférieur à l'échelle nationale.</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Ferrière la Grande</td> <td>68%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>65%</td> </tr> <tr> <td>Sambre Avesnois</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>72%</td> </tr> </table> <p><b>Le taux d'activité des 15-24 ans</b> (46%) est supérieur à celui de la CAMVS (44%) et de la France (44%)</p> <p><b>Une inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 74% contre 63% de taux d'activité féminin.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel élevé</b> : 20% contre 19% à l'échelle de la CAMVS. Une <b>très forte inégalité hommes-femmes</b> également : 35% de femmes à temps partiel contre 8% d'hommes.</p>	Ferrière la Grande	68%	CAMVS	65%	Sambre Avesnois	66%	France	72%
Ferrière la Grande	18%																																	
CAMVS	19%																																	
Sambre-Avesnois	17%																																	
France	15%																																	
Ferrière la Grande	2.2%																																	
CAMVS	2.2%																																	
Sambre-Avesnois	2.1%																																	
France	1.8%																																	
Ferrière la Grande	38%																																	
CAMVS	40%																																	
Sambre Avesnois	40%																																	
France	34%																																	
Ferrière la Grande	68%																																	
CAMVS	65%																																	
Sambre Avesnois	66%																																	
France	72%																																	

## FERRIERE LA GRANDE - Quartier du village

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1" data-bbox="96 316 412 520"> <tr> <td>Ferrière la grande</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>Sambre Avesnois</td> <td>64%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>53%</td> </tr> </table> <p><b>Proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures :</b> 8% contre 7% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p>	Ferrière la grande	66%	CAMVS	67%	Sambre Avesnois	64%	France	53%	<p><b>Taux de logements HLM :</b> 18% contre 25% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Taux de locataires :</b> 37% contre 43% à l'échelle de la CAMVS et 40% à l'échelle nationale.</p> <p>Un taux élevé de logements de grande taille.</p> <p><b>90% des logements sont antérieurs à 1990.</b> On peut craindre qu'une part conséquente de ces logements soit énergivore.</p> <p>L'ancienneté moyenne d'emménagement est assez élevée (17 ans).</p>	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture dans la moyenne nationale:</b></p> <table border="1" data-bbox="1547 316 1863 520"> <tr> <td>Ferrière la Grande</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>19%</td> </tr> </table>	Ferrière la Grande	21%	CAMVS	22%	Sambre-Avesnois	21%	France	19%
Ferrière la grande	66%																	
CAMVS	67%																	
Sambre Avesnois	64%																	
France	53%																	
Ferrière la Grande	21%																	
CAMVS	22%																	
Sambre-Avesnois	21%																	
France	19%																	

## HAUTMONT – Bois du Quesnoy

Précautions d'usage relatives à la méthode : les données portent sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville.

Concernant le quartier « Bois du Quesnoy », le quartier Politique de la Ville est abordé au travers de l'IRIS nommé Entrée 2 bois- la chesnaie -les bateliers. Il faut noter que ce quartier est beaucoup plus étendu que le périmètre Politique de la Ville et comporte beaucoup d'habitants localisés en dehors de ce périmètre.

Les données utilisées proviennent de l'INSEE, à l'exception des éléments portant sur les allocataires du RSA socle ou socle + activité ainsi que de la population à bas revenu, qui ont été fournies par la CAF.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)
<p>Un <b>indice de jeunesse</b> (nombre d'habitants de moins de 25 ans/nb d'habitants 65 ans et +) assez <b>élevé</b> : 2.3 contre 2.2 à l'échelle de la CAMVS.</p> <p>Toutes les tranches de la jeunesse y sont fortement représentées : part élevée de jeunes adultes, d'adolescents, d'enfants et de tous jeunes enfants.</p> <p><b>Un taux de familles monoparentales élevé</b> : 28% de familles monoparentales contre 19% à l'échelle de la CAMVS, ce qui représente 276 familles en valeur absolue.</p> <p>Le taux de familles nombreuses est également supérieur à la moyenne : 18% contre 14% à l'échelle de la CAMVS et 9% à l'échelle de la France.</p> <p>Le taux d'immigrés est inférieur à la moyenne d'agglomération et à la moyenne nationale.</p>	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans faible</b> : 29% contre 39% à l'échelle de la CAMVS et 52% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés relativement élevé</b> : 45% contre 40% à l'échelle de la CAMVS et 34% à l'échelle nationale. Une inégalité hommes-femmes marquée : 52% des femmes non ou très faiblement diplômées contre 38% des hommes.</p> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible</b> : 11% contre 15% à l'échelle de la CAMVS et 26% à l'échelle nationale.</p>	<p>Le taux d'actifs est faible, à l'instar de la moyenne communale (64%).</p> <p>Corolaire de l'arrêt précoce de la scolarité, le <b>taux d'activité des jeunes</b> est <b>élevé</b> : 52% d'actifs de 15-24 ans contre 44% à l'échelle de la CAMVS et nationale.</p> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 73% contre 56% de taux d'activité féminin.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel élevé</b> : 21% contre 19% à l'échelle de la CAMVS. Une <b>très forte inégalité hommes-femmes</b> également : 38% de femmes à temps partiel contre 8% d'hommes.</p>

## HAUTMONT – Bois du Quesnoy

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE (données 2011)
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) : 75% contre 67% à l'échelle de la CAMVS et 43% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Une proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures faible</b> : 3% contre 7% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité : 24% contre 15% à l'échelle CAMVS.</p> <p><b>La grande majorité des familles monoparentales se situe sous le seuil des bas revenus</b> : 74% des familles monoparentales (45% à l'échelle nationale)</p>	<p>Le quartier prioritaire est pratiquement totalement composé de logements HLM du bailleur social PROMOCIL qui ont été réhabilités et sont en cours de résidentialisation dans le cadre de la rénovation urbaine.</p> <p><b>Taux de locataires</b> : 95% de la population de ce quartier est locataire</p> <p>Bois du Quesnoy : logement 2015</p> <p>Les logements du quartier se détaillent comme suit :</p> <p>Maisons individuelles avec jardins réhabilités et résidentialisés dans le cadre de la rénovation urbaine : 216</p> <p>Logements neufs individuels ou semi collectifs issus de la reconstruction Rénovation Urbaine : 64 individuels et 48 semi collectifs</p> <p>14 logements individuels construits par Foncière logement</p> <p>Une résidence « entre deux bois » avec 89 appartements dont quelques T5 en duplex, quelques maisons individuelles autour de la rue Jules Campagne</p> <p>38 logements non inclus dans la rénovation urbaine à la chénaie (T4, T5, T6)</p> <p>La résidence Charcot</p>	<p><b>Un taux de ménages dénués de voiture élevé</b> : 32% contre 22% à l'échelle de la CAMVS.</p>

## MAUBEUGE - Provinces Françaises

Précautions d'usage relatives à la méthode : les données portent sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville.

Concernant le quartier des Provinces Françaises, le quartier Politique de la Ville est abordé au travers de l'IRIS nommé Provinces Françaises, quasi identique au périmètre Politique de la Ville.

Les données utilisées proviennent de l'INSEE, à l'exception des éléments portant sur les allocataires du RSA socle ou socle + activité ainsi que de la population à bas revenu, qui ont été fournies par la CAF.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)	SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT	MOBILITE
<p>Un <b>indice de jeunesse</b> (nombre d'habitants de moins de 25 ans/nb d'habitants 65 ans et +) <b>très élevé</b> : 8.6 contre 2.2 à l'échelle de la CAMVS</p> <p>Une <b>part importante de personnes seules</b> : 36% contre 30% à l'échelle de la CAMVS</p> <p>Un <b>taux de familles monoparentales très élevé</b> : 48% de familles monoparentales contre 19% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p><b>Taux de familles nombreuses</b> (nb de familles 3 enfants et +/nb total de familles x 100) : 25% contre 14% à l'échelle nationale.</p>	<p>Un <b>taux de scolarisation des 2-5 ans élevé</b> (caractéristique de la situation du Nord-Pas de Calais) : 88 % contre 84% à l'échelle de la CAMVS et 74% à l'échelle nationale.</p> <p>Un <b>taux de scolarisation des 18-24 ans faible</b> : 25% contre 39% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p>Un <b>taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé</b> : 55% contre 40% à l'échelle de la CAMVS et 34% à l'échelle nationale.</p> <p>Un <b>taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible</b> : 5% contre 15% à l'échelle de la CAMVS et 26% à l'échelle nationale.</p>	<p>Un <b>taux d'actifs</b> (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) <b>faible</b> : 57% contre 65% à l'échelle de la CAMVS et 72% à l'échelle nationale.</p> <p>Une <b>forte inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 71% contre 46% de taux d'activité féminin.</p> <p>Un <b>taux de salariés à temps partiel très élevé</b> : 33% contre 19% à l'échelle de la CAMVS. Une forte inégalité hommes-femmes également : 59% de femmes à temps partiel contre 15% d'hommes.</p> <p>Un <b>taux de salariés en CDD ou intérim élevé</b> : 35% contre 14% à l'échelle de la CAMVS.</p>	<p>Un <b>taux d'ouvriers et employés très élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) : 88% contre 67% à l'échelle de la CAMVS et 43% à l'échelle nationale.</p> <p>Une <b>proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures faible</b> : 2% contre 7% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité : 43% contre 15% à l'échelle CAMVS</p> <p><b>Population à bas revenus</b> : 65% des ménages contre 28% à l'échelle de la CAMVS.</p>	<p><b>Taux de logements HLM</b> : 97% contre 25% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Taux de locataires</b> : 99% contre 43% à l'échelle de la CAMVS et 40% à l'échelle nationale.</p> <p>Les Provinces Françaises juxtaposent un taux relativement élevé de ménages récemment installés (18% contre 11% pour la CAMVS) ainsi qu'une ancienneté de présence moyenne dans le quartier assez faible (9% contre 17% pour la CAMVS), ce qui laisse supposer un <b>turn over conséquent</b>.</p> <p>Peu de logements HLM locatifs comportant plus de 5 pièces : 13% contre 51% à l'échelle de la CAMVS et 35% à l'échelle nationale.</p>	<p>Un <b>taux de ménages dénués de voiture très élevé</b> : 66% contre 22% à l'échelle de la CAMVS.</p>



## MAUBEUGE - Pont de Pierre

Précautions d'usage relatives à la méthode : les données portent sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville.

Pour le duo Présidents-Ecrivains, ont été cumulées les données relatives aux 3 IRIS constituant le quartier Pont-de-Pierre (St Suaire, Petite Savate, Faubourg de Valenciennes). Ceci aboutit à des constats sociaux moins marqués que s'il avait été possible de travailler à l'échelle des deux opérations HLM.

Les données utilisées proviennent de l'INSEE, à l'exception des éléments portant sur les allocataires du RSA socle ou socle + activité ainsi que de la population à bas revenu, qui ont été fournies par la CAF.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)	SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT						
<p>L'indice de jeunesse de ce quartier se situe plutôt dans la moyenne (nombre d'habitants de moins de 25 ans/nb d'habitants 65 ans et +): 2.8 contre 2.2 à l'échelle de la CAMVS. Néanmoins, <b>pour chacune des tranches d'âge de jeunes</b>, on peut voir des <b>effectifs en valeur absolue suffisamment élevés</b> pour envisager des actions destinées à ces publics :</p> <table border="1"> <tr> <td>0-5 ans</td> <td>6-17 ans</td> <td>18-24 ans</td> </tr> <tr> <td>562</td> <td>940</td> <td>514</td> </tr> </table> <p><b>Un taux d'immigrés significatif</b> (personnes née étrangère à l'étranger, qu'elle soit désormais française ou étrangère) : 17% contre 9% à l'échelle de la CAMVS.</p>	0-5 ans	6-17 ans	18-24 ans	562	940	514	<p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés relativement élevé</b> : 43% contre 40% à l'échelle de la CAMVS et 34% à l'échelle nationale. Une inégalité hommes-femmes marquée : 60% des femmes non ou très faiblement diplômées contre 43% des hommes.</p> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur relativement faible</b> : 13% contre 15% à l'échelle de la CAMVS et 26% à l'échelle nationale. Néanmoins, en valeur absolue, <b>le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est intéressant</b> : 480 sur Pont de Pierre. On constate une certaine <b>égalité entre les hommes et les femmes</b> : le taux d'habitants diplômés de l'enseignement supérieur est le même pour les hommes et les femmes (13%)</p>	<p><b>Taux d'actifs</b> : 59% contre 65% à l'échelle de la CAMVS et 72% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 70% contre 49% de taux d'activité féminin. L'écart est cependant <b>beaucoup moins marqué chez les 15-24 ans</b> : 39% de taux d'activité masculin contre 38% de taux d'activité féminin.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel plus élevé chez les femmes</b> : 34% de femmes à temps partiel contre 9% d'hommes.</p> <p><b>Un taux de salariés en intérim élevé</b> : 22% contre 14% à l'échelle de la CAMVS.</p>	<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) : 73% contre 67% à l'échelle de la CAMVS et 43% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Une proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures faible</b> : 3% contre 7% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité : 23% contre 15% à l'échelle CAMVS</p>	<p><b>Taux de logements HLM</b> : 51% contre 25% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Taux de locataires</b> : 64% contre 43% à l'échelle de la CAMVS et 40% à l'échelle nationale.</p> <p>Peu de logements HLM locatifs comportant plus de 5 pièces : 30% contre 51% à l'échelle de la CAMVS et 35% à l'échelle nationale.</p> <p>Un turn over qui semble assez faible : 9% de ménages emménagés depuis moins de 2 ans (contre 11% à l'échelle de la CAMVS). Une ancienneté moyenne d'emménagement dans la moyenne de l'agglomération (17 ans).</p>
0-5 ans	6-17 ans	18-24 ans								
562	940	514								

## MAUBEUGE – L’Epinette

Précautions d’usage relatives à la méthode : les données portent sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville.

Concernant le quartier de l’Epinette, le quartier Politique de la Ville est abordé au travers de l’IRIS nommé Epinette Centre. Ces deux territoires sont relativement proches.

Les données utilisées proviennent de l’INSEE, à l’exception des éléments portant sur les allocataires du RSA socle ou socle + activité ainsi que de la population à bas revenu, qui ont été fournies par la CAF.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)	SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT	MOBILITE
<p>Un <b>indice de jeunesse</b> (nombre d’habitants de moins de 25 ans/nb d’habitants 65 ans et +) <b>élevé</b> : 5.4 contre 2.2 à l’échelle de la CAMVS</p> <p>Une <b>part importante de personnes seules</b> : 39% contre 30% à l’échelle de la CAMVS</p> <p>Un <b>taux de familles monoparentales très élevé</b> : 50% de familles monoparentales contre 19% à l’échelle de la CAMVS.</p>	<p>Un <b>taux de scolarisation des 2-5 ans élevé</b> (caractéristique de la situation du Nord-Pas de Calais) : 94 % contre 84% à l’échelle de la CAMVS et 74% à l’échelle nationale.</p> <p>Un <b>taux de scolarisation des 18-24 ans faible</b> : 23% contre 39% à l’échelle de la CAMVS.</p> <p>Un <b>taux d’habitants non ou faiblement diplômés élevé</b> : 53% contre 40% à l’échelle de la CAMVS et 34% à l’échelle nationale. Une inégalité hommes-femmes marquée : 60% des femmes non ou très faiblement diplômées contre 43% des hommes.</p> <p>Un <b>taux de diplômés de l’enseignement supérieur faible</b> : 7% contre 15% à l’échelle de la CAMVS et 26% à l’échelle nationale. 9% de femmes contre 4% d’hommes.</p>	<p>Corolaire de l’arrêt précoce de la scolarité, le <b>taux d’activité des jeunes est élevé</b> : 48% d’actifs de 15-24 ans contre 44% à l’échelle de la CAMVS et nationale.</p> <p>Une <b>forte inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d’activité masculin est de 73% contre 47% de taux d’activité féminin.</p> <p>Un <b>taux de salariés à temps partiel très élevé</b> : 40% contre 19% à l’échelle de la CAMVS. Une forte inégalité hommes-femmes également : 54% de femmes à temps partiel contre 28% d’hommes.</p> <p>Un <b>taux de salariés en intérim élevé</b> : 31% contre 14% à l’échelle de la CAMVS.</p>	<p>Un <b>taux d’ouvriers et employés élevé</b> (nb d’actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d’actifs 15-64 ans x 100) : 82% contre 67% à l’échelle de la CAMVS et 43% à l’échelle nationale.</p> <p>Une <b>proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures faible</b> : 3% contre 7% à l’échelle de la CAMVS et 15% à l’échelle nationale.</p> <p>Taux d’allocataires du RSA socle ou socle + activité : 30% contre 15% à l’échelle CAMVS</p>	<p><b>Taux de logements HLM</b> : 98% contre 25% à l’échelle de la CAMVS et 15% à l’échelle nationale.</p> <p><b>Taux de locataires</b> : 98% contre 43% à l’échelle de la CAMVS et 40% à l’échelle nationale.</p> <p>Un taux de logements vacants relativement plus élevé que la moyenne : 11% contre 7% à l’échelle de la CAMVS.</p> <p>Peu de logements HLM locatifs comportant plus de 5 pièces : 8% contre 51% à l’échelle de la CAMVS et 35% à l’échelle nationale.</p>	<p>Un <b>taux de ménages dénués de voiture élevé</b> : 50% contre 22% à l’échelle de la CAMVS.</p>

## LOUVROIL – Près du Paradis

Les deux périmètres Politique de la Ville, Sous-le-Bois et Lac du Paradis, sont englobés dans des IRIS portant le même nom, mais qui sont beaucoup plus étendus et comportent beaucoup d'habitants hors périmètre Politique de la Ville.

Ceci aboutit à des constats sociaux moins marqués que s'il avait été possible de travailler à l'échelle des deux territoires choisis par le Ministère.

DEMOGRAPHIE (données 2011)					FORMATION (données 2011)		ACTIVITE (données 2011)																																																
<b>Une part importante d'enfants et d'adolescents</b> Un taux d'habitants par tranche d'âge : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>0-5 ans</th> <th>6-17 ans</th> <th>18-24 ans</th> <th>65 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lac du paradis</td> <td>11%</td> <td>20%</td> <td>9%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Sous-le-Bois</td> <td>10%</td> <td>18%</td> <td>9%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>10%</td> <td>19%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>8%</td> <td>16%</td> <td>9%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>8%</td> <td>16%</td> <td>9%</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>7%</td> <td>15%</td> <td>9%</td> <td>17%</td> </tr> </tbody> </table>						0-5 ans	6-17 ans	18-24 ans	65 ans et +	Lac du paradis	11%	20%	9%	15%	Sous-le-Bois	10%	18%	9%	15%	Louvroil	10%	19%	10%	15%	CAMVS	8%	16%	9%	15%	Sambre-Avesnois	8%	16%	9%	16%	France entière	7%	15%	9%	17%	<b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans extrêmement faible:</b> 37% contre 52% à l'échelle nationale		<b>Un taux d'actifs (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) faible :</b> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Lac du Paradis</td> <td>54%</td> </tr> <tr> <td>Sous-le-Bois</td> <td>53%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>57%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>65%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>72%</td> </tr> </tbody> </table>		Lac du Paradis	54%	Sous-le-Bois	53%	Louvroil	57%	CAMVS	65%	Sambre-Avesnois	66%	France entière	72%
	0-5 ans	6-17 ans	18-24 ans	65 ans et +																																																			
Lac du paradis	11%	20%	9%	15%																																																			
Sous-le-Bois	10%	18%	9%	15%																																																			
Louvroil	10%	19%	10%	15%																																																			
CAMVS	8%	16%	9%	15%																																																			
Sambre-Avesnois	8%	16%	9%	16%																																																			
France entière	7%	15%	9%	17%																																																			
Lac du Paradis	54%																																																						
Sous-le-Bois	53%																																																						
Louvroil	57%																																																						
CAMVS	65%																																																						
Sambre-Avesnois	66%																																																						
France entière	72%																																																						
<b>Un taux de familles monoparentales et de familles nombreuses élevé :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Familles Monoparentales</th> <th>Familles Nombreuses (3 enfants et +)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lac du Paradis</td> <td>32%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Sous-le-Bois</td> <td>22%</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>27%</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>19%</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>17%</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>15%</td> <td>9%</td> </tr> </tbody> </table>						Familles Monoparentales	Familles Nombreuses (3 enfants et +)	Lac du Paradis	32%	25%	Sous-le-Bois	22%	22%	Louvroil	27%	21%	CAMVS	19%	14%	Sambre-Avesnois	17%	13%	France entière	15%	9%	<b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Lac du Paradis</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>Sous-le-Bois</td> <td>48%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>47%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>34%</td> </tr> </tbody> </table>		Lac du Paradis	52%	Sous-le-Bois	48%	Louvroil	47%	CAMVS	40%	Sambre-Avesnois	40%	France entière	34%	<b>Une forte inégalité hommes-femmes :</b> chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 66% contre 43% de taux d'activité féminin, pour le Lac du Paradis.															
	Familles Monoparentales	Familles Nombreuses (3 enfants et +)																																																					
Lac du Paradis	32%	25%																																																					
Sous-le-Bois	22%	22%																																																					
Louvroil	27%	21%																																																					
CAMVS	19%	14%																																																					
Sambre-Avesnois	17%	13%																																																					
France entière	15%	9%																																																					
Lac du Paradis	52%																																																						
Sous-le-Bois	48%																																																						
Louvroil	47%																																																						
CAMVS	40%																																																						
Sambre-Avesnois	40%																																																						
France entière	34%																																																						
					<b>Une inégalité hommes-femmes marquée :</b> taux accentué pour la population féminine.		<b>Un taux de salariés à temps partiel dans la moyenne, mais touchant beaucoup plus les femmes que les hommes.</b>																																																
					<b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible, mais non différencié selon le sexe.</b>		<b>Un taux de salariés en intérim élevé :</b> 17% contre 14% à l'échelle de la CAMVS.																																																

## LOUVROIL – Près du Paradis

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)		LOGEMENT (données 2011)		MOBILITE																																	
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1"> <tr> <td>Lac du Paradis</td> <td>77%</td> </tr> <tr> <td>Sous-le-Bois</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>74%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>64%</td> </tr> </table> <p>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité :</p> <table border="1"> <tr> <td>Louvroil</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>13%</td> </tr> </table>		Lac du Paradis	77%	Sous-le-Bois	70%	Louvroil	74%	CAMVS	67%	Sambre-Avesnois	64%	Louvroil	25%	CAMVS	15%	Sambre-Avesnois	13%	<p><b>Taux de logements HLM</b> assez important :</p> <table border="1"> <tr> <td>Lac du Paradis</td> <td>46%</td> </tr> <tr> <td>Sous le Bois</td> <td>32%</td> </tr> <tr> <td>Louvroil</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>19%</td> </tr> </table> <p>Un taux de vacance inférieur au niveau de vacance frictionnelle : 3% contre 7% à l'échelle de la CAMVS. On parle de marché du logement tendu.</p> <p><b>Un quartier présentant un taux très faible de logements de petite taille (une seule pièce)</b>, en comparaison aux autres quartiers prioritaires : 1.2% contre 2.4% pour Sous-le-Bois</p> <p>Un taux faible de ménages installés depuis moins de deux ans au Lac du Paradis: 8% contre 11% à l'échelle de la CAMVS.</p>		Lac du Paradis	46%	Sous le Bois	32%	Louvroil	35%	CAMVS	25%	Sambre-Avesnois	19%	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Lac du paradis</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>19%</td> </tr> </table>		Lac du paradis	30%	CAMVS	22%	France entière	19%
Lac du Paradis	77%																																				
Sous-le-Bois	70%																																				
Louvroil	74%																																				
CAMVS	67%																																				
Sambre-Avesnois	64%																																				
Louvroil	25%																																				
CAMVS	15%																																				
Sambre-Avesnois	13%																																				
Lac du Paradis	46%																																				
Sous le Bois	32%																																				
Louvroil	35%																																				
CAMVS	25%																																				
Sambre-Avesnois	19%																																				
Lac du paradis	30%																																				
CAMVS	22%																																				
France entière	19%																																				

## JEUMONT - Centre – Lambreçon

Cette note porte sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville. n Leurs périmètres apparaissent ci-dessous en rouge, les périmètres Politique de la Ville figurant en bleu.

Ont été retenus les deux IRIS les plus concernés par le périmètre Politique de la Ville, ils sont dénommés Centre et Lambreçon.

Des morceaux du territoire retenu par le Ministère relèvent d'autres IRIS, mais ils ne concernent qu'une part infime de ceux-ci, de ce fait ces IRIS n'ont pas été pris en compte.

Que ce soit pour le Centre ou Lambreçon, les IRIS sont plus étendus que les espaces en Politique de la Ville. Ceci aboutit à des constats sociaux moins marqués que s'il avait été possible de travailler à l'échelle du territoire retenu par le Ministère.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																																												
<p><b>Une part importante de jeunes (nb hab. -25 ans/nb hab. 65 ans et +) 2011</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>2.5%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>2.4%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>2.1%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>2.2%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>2.1%</td></tr> <tr><td>France</td><td>1.8%</td></tr> </table> <p><b>Taux de familles monoparentales (nb hab. – 25 ans/ nb hab. 65 ans et +)</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>43%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>24%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>19%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>17%</td></tr> <tr><td>France</td><td>15%</td></tr> </table> <p><b>Un taux d'immigrés largement supérieur à la moyenne française pour Lambreçon:</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>8%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>16%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>14%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>9%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>6%</td></tr> <tr><td>France</td><td>9%</td></tr> </table>	Centre	2.5%	Lambreçon	2.4%	Jeumont	2.1%	CAMVS	2.2%	Sambre-Avesnois	2.1%	France	1.8%	Centre	43%	Lambreçon	22%	Jeumont	24%	CAMVS	19%	Sambre-Avesnois	17%	France	15%	Centre	8%	Lambreçon	16%	Jeumont	14%	CAMVS	9%	Sambre-Avesnois	6%	France	9%	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans extrêmement limité : 39% et 37% pour Centre et Lambreçon contre 52% à l'échelle nationale.</b></p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>10%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>12%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>12%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>15%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>17%</td></tr> <tr><td>France</td><td>26%</td></tr> </table> <p>Avec une forte proportion de population féminine sans diplôme (49% contre 36% pour les hommes pour le Centre ; 48% contre 33% pour Lambreçon)</p> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible, accentué chez les femmes : 10% pour le Centre ; 12% pour Lambreçon contre 26% pour la France entière.</b></p>	Centre	10%	Lambreçon	12%	Jeumont	12%	CAMVS	15%	Sambre-Avesnois	17%	France	26%	<p><b>Un taux d'actifs (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) limité :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>63%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>61%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>63%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>65%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>66%</td></tr> <tr><td>France</td><td>72%</td></tr> </table> <p>Le taux d'activité des 15-24 ans est identique au taux relevé à l'échelle nationale pour le Centre, Lambreçon en étant peu éloigné.</p> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes :</b> chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est d'environ 70% contre environ 54% de taux d'activité féminin.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel supérieur à la moyenne nationale, mais touchant beaucoup plus les femmes que les hommes.</b></p> <p><b>Un taux de salariés en intérim ou CDD élevé pour le Centre en comparaison à la moyenne nationale et à la CAMVS : 23% contre 14% à l'échelle de la CAMVS et 12% à l'échelle nationale.</b></p>	Centre	63%	Lambreçon	61%	Jeumont	63%	CAMVS	65%	Sambre-Avesnois	66%	France	72%
Centre	2.5%																																																													
Lambreçon	2.4%																																																													
Jeumont	2.1%																																																													
CAMVS	2.2%																																																													
Sambre-Avesnois	2.1%																																																													
France	1.8%																																																													
Centre	43%																																																													
Lambreçon	22%																																																													
Jeumont	24%																																																													
CAMVS	19%																																																													
Sambre-Avesnois	17%																																																													
France	15%																																																													
Centre	8%																																																													
Lambreçon	16%																																																													
Jeumont	14%																																																													
CAMVS	9%																																																													
Sambre-Avesnois	6%																																																													
France	9%																																																													
Centre	10%																																																													
Lambreçon	12%																																																													
Jeumont	12%																																																													
CAMVS	15%																																																													
Sambre-Avesnois	17%																																																													
France	26%																																																													
Centre	63%																																																													
Lambreçon	61%																																																													
Jeumont	63%																																																													
CAMVS	65%																																																													
Sambre-Avesnois	66%																																																													
France	72%																																																													

## JEUMONT - Centre – Lambreçon

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)		LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																								
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés très élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>71%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>72%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>67%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>64%</td></tr> <tr><td>France</td><td>53%</td></tr> </table>		Centre	75%	Lambreçon	71%	Jeumont	72%	CAMVS	67%	Sambre-Avesnois	64%	France	53%	<p><b>Taux de logements HLM</b> est très élevé, surtout pour le Centre avec 64% de logements HLM contre 33% pour l'ensemble de la commune.</p> <p><b>Le Lambreçon présente un taux élevé de logements de grande taille</b>, en comparaison de la CAMVS et de la France. En revanche, Le Centre présente un taux très faible, même inférieur à la moyenne nationale.</p> <p><b>Le Lambreçon ne dispose d'aucun logement de petite taille (1 seule pièce principale) alors que le Centre se situe dans la norme française avec 6.2%.</b></p> <p>Le Lambreçon présente une faible part de ménages récemment installés et une ancienneté moyenne d'emménagement nettement supérieur à la moyenne française.</p>	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture conséquent au Lambreçon et très élevé au Centre:</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>39%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>27%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>28%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>21%</td></tr> <tr><td>France</td><td>19%</td></tr> </table>	Centre	39%	Lambreçon	27%	Jeumont	28%	CAMVS	22%	Sambre-Avesnois	21%	France	19%
Centre	75%																										
Lambreçon	71%																										
Jeumont	72%																										
CAMVS	67%																										
Sambre-Avesnois	64%																										
France	53%																										
Centre	39%																										
Lambreçon	27%																										
Jeumont	28%																										
CAMVS	22%																										
Sambre-Avesnois	21%																										
France	19%																										
<p><b>Au Lambreçon, un taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité 4 fois supérieur au niveau national :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>24%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>20%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>15%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>13%</td></tr> <tr><td>France</td><td>6%</td></tr> </table>		Centre	22%	Lambreçon	24%	Jeumont	20%	CAMVS	15%	Sambre-Avesnois	13%	France	6%														
Centre	22%																										
Lambreçon	24%																										
Jeumont	20%																										
CAMVS	15%																										
Sambre-Avesnois	13%																										
France	6%																										
<p><b>Un taux de familles monoparentales à bas revenus important, dépassant la moitié pour le Lambreçon:</b></p> <table border="1"> <tr><td>Centre</td><td>38%</td></tr> <tr><td>Lambreçon</td><td>51%</td></tr> <tr><td>Jeumont</td><td>48%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>42%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>40%</td></tr> <tr><td>France</td><td>23%</td></tr> </table>		Centre	38%	Lambreçon	51%	Jeumont	48%	CAMVS	42%	Sambre-Avesnois	40%	France	23%														
Centre	38%																										
Lambreçon	51%																										
Jeumont	48%																										
CAMVS	42%																										
Sambre-Avesnois	40%																										
France	23%																										

## MAUBEUGE – LOUVROIL - NEUF MESNIL – HAUTMONT - Quartier intercommunal Sous-le-Bois – Montplaisir – rue d’Hautmont

Précautions d’usage relatives à la méthode : les données portent sur les quartiers INSEE dénommés IRIS concernés par la Politique de la Ville.

Concernant le quartier de Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d’Hautmont, le quartier Politique de la Ville est abordé au travers de :

- 4 IRIS pour la partie Maubeuge : Douzies, Montplaisir et deux IRIS Sous-le-Bois.
- 1 IRIS pour Hautmont : Gare
- 1 IRIS pour Louvroil : Sous-le-Bois
- 1 IRIS pour Neuf-Mesnil

Les données utilisées proviennent de l’INSEE, à l’exception des éléments portant sur les allocataires du RSA socle ou socle + activité ainsi que de la population à bas revenu, qui ont été fournies par la CAF.

Sont ici mises en avant les données les plus significatives, particulièrement en décrochage par rapport aux moyennes d’agglomération et nationale.

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																				
<p><b>La population de ce quartier est globalement relativement jeune. Le taux de familles monoparentales est légèrement plus élevé que la moyenne d’agglomération, notamment sur l’IRIS Gare Hautmont (23%)</b></p> <p><b>Une part importante de familles nombreuses :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>27%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>16%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>30%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>14%</td></tr> </table> <p><b>Un taux d’immigrés significatif :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois</td><td>15%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>10%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>16%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>9%</td></tr> </table>	Sous-le-Bois Maubeuge	27%	Douzies	16%	Montplaisir	30%	CAMVS	14%	Sous-le-Bois	15%	Douzies	10%	Montplaisir	16%	CAMVS	9%	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans satisfaisant sur le secteur Maubeuge ( 44 à 51%, contre 52% à l’échelle nationale) mais en net décrochage sur le secteur Gare Hautmont (14%)</b></p> <p><b>Un taux d’habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>50%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>44%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>50%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>51%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>40%</td></tr> </table> <p>Une inégalité hommes-femmes marquée pour ce qui concerne les faibles niveaux de diplômes.</p> <p><b>Un taux de diplômés de l’enseignement supérieur faible, mais peu différencié selon le sexe.</b></p>	Sous-le-Bois Maubeuge	50%	Douzies	44%	Montplaisir	50%	Gare Hautmont	51%	CAMVS	40%	<p><b>Un taux d’actifs</b> (nb d’actifs 15-64 ans/nb d’hab 15-64 ans) globalement <b>faible</b> (sauf pour le secteur Gare Hautmont):</p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>59%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>62%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>57%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>71%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>65%</td></tr> </table> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes</b> : chez les 15-64 ans, le taux d’activité masculin est de 73% contre 45% de taux d’activité féminin, pour Sous-le-Bois (décrochage le plus significatif).</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel dans la moyenne, mais touchant beaucoup plus les femmes que les hommes.</b></p> <p><b>Un taux de salariés en intérim élevé</b> : 16 à 21% contre 14% à l’échelle de la CAMVS.</p>	Sous-le-Bois Maubeuge	59%	Douzies	62%	Montplaisir	57%	Gare Hautmont	71%	CAMVS	65%
Sous-le-Bois Maubeuge	27%																																					
Douzies	16%																																					
Montplaisir	30%																																					
CAMVS	14%																																					
Sous-le-Bois	15%																																					
Douzies	10%																																					
Montplaisir	16%																																					
CAMVS	9%																																					
Sous-le-Bois Maubeuge	50%																																					
Douzies	44%																																					
Montplaisir	50%																																					
Gare Hautmont	51%																																					
CAMVS	40%																																					
Sous-le-Bois Maubeuge	59%																																					
Douzies	62%																																					
Montplaisir	57%																																					
Gare Hautmont	71%																																					
CAMVS	65%																																					

## MAUBEUGE – LOUVROIL - NEUF MESNIL – HAUTMONT - Quartier intercommunal Sous-le-Bois – Montplaisir – rue d’Hautmont

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)		LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																					
<p><b>Un taux d’ouvriers et employés élevé</b> (nb d’actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d’actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>76%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>74%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>83%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>75%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>67%</td></tr> </table>		Sous-le-Bois Maubeuge	76%	Douzies	74%	Montplaisir	83%	Gare Hautmont	75%	CAMVS	67%	<p><b>Taux de logements HLM</b> dans la moyenne de l’agglomération.</p> <p>Un taux de vacance plus élevé à Sous-le-Bois Maubeuge (10%) ou Gare Hautmont (9%) contre 7% à l’échelle de la CAMVS.</p> <p><b>Un quartier présentant des taux élevés de logements de grande taille</b>, en comparaison aux autres quartiers prioritaires.</p> <p><b>A sous-le-Bois Maubeuge, un taux de logements composés d’une seule pièce très élevé : 7.1 %</b> contre 2.6% à l’échelle de la CAMVS.</p> <p>Un taux relativement élevé de ménages installés depuis moins de deux ans à Sous-le-Bois Maubeuge : 16% contre 11% à l’échelle de la CAMVS.</p>	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>35%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>24%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>23%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>22%</td></tr> </table>		Sous-le-Bois Maubeuge	35%	Douzies	24%	Montplaisir	22%	Gare Hautmont	23%	CAMVS	22%
Sous-le-Bois Maubeuge	76%																							
Douzies	74%																							
Montplaisir	83%																							
Gare Hautmont	75%																							
CAMVS	67%																							
Sous-le-Bois Maubeuge	35%																							
Douzies	24%																							
Montplaisir	22%																							
Gare Hautmont	23%																							
CAMVS	22%																							
<p>Taux d’allocataires du RSA socle ou socle + activité :</p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>30%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>18%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>23%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>19%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>15%</td></tr> </table>		Sous-le-Bois Maubeuge	30%	Douzies	18%	Montplaisir	23%	Gare Hautmont	19%	CAMVS	15%													
Sous-le-Bois Maubeuge	30%																							
Douzies	18%																							
Montplaisir	23%																							
Gare Hautmont	19%																							
CAMVS	15%																							
<p><b>Un taux de familles monoparentales à bas revenus alarmant :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Sous-le-Bois Maubeuge</td><td>99%</td></tr> <tr><td>Douzies</td><td>89%</td></tr> <tr><td>Montplaisir</td><td>96%</td></tr> <tr><td>Gare Hautmont</td><td>83%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>61%</td></tr> </table>		Sous-le-Bois Maubeuge	99%	Douzies	89%	Montplaisir	96%	Gare Hautmont	83%	CAMVS	61%													
Sous-le-Bois Maubeuge	99%																							
Douzies	89%																							
Montplaisir	96%																							
Gare Hautmont	83%																							
CAMVS	61%																							



## AULNOYE-AYMERIES

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																								
<p><b>Une part importante de familles monoparentales</b> supérieure à la norme française, à la CAMVS et au Sambre-Avesnois</p> <table border="1"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>21%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>19%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>17%</td></tr> <tr><td>France</td><td>15%</td></tr> </table> <p>Un <b>taux de familles nombreuses</b> : 11% inférieur à celui de la CAMVS : 14%</p> <p>Un <b>taux de personnes isolées relativement élevé</b> : 37% contre 30% pour la CAMVS.</p> <p>Un <b>Taux de jeunes (nb hab. – 25 ans/ nb hab. 65 ans et +)</b> inférieur à la norme française et à la CAMVS</p> <table border="1"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>1.7%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>2.2%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>2.1%</td></tr> <tr><td>France</td><td>1.8%</td></tr> </table> <p><b>Un taux d'immigrés faible</b></p> <table border="1"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>3%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>9%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>6%</td></tr> <tr><td>France</td><td>9%</td></tr> </table>	Aulnoye-Aymeries	21%	CAMVS	19%	Sambre-Avesnois	17%	France	15%	Aulnoye-Aymeries	1.7%	CAMVS	2.2%	Sambre-Avesnois	2.1%	France	1.8%	Aulnoye-Aymeries	3%	CAMVS	9%	Sambre Avesnois	6%	France	9%	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans satisfaisant : 48%</b>, contre 52% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>39%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>40%</td></tr> <tr><td>France</td><td>34%</td></tr> </table> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur faible</b> : 14% contre 15% à l'échelle de la CAMVS et 26% à l'échelle nationale.</p>	Aulnoye-Aymeries	39%	CAMVS	40%	Sambre Avesnois	40%	France	34%	<p><b>Un taux d'actifs</b> (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) <b>faible</b> :</p> <table border="1"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>65%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>65%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>66%</td></tr> <tr><td>France</td><td>72%</td></tr> </table> <p>Le taux d'activité des 15-24 ans (43%) est identique à celui de la France et de la CAMVS.</p> <p><b>Une forte inégalité hommes-femmes</b> concernant les taux d'activités chez les 15-64 ans.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel élevé</b> : 22% contre 19% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p>Une <b>très forte inégalité hommes-femmes</b> également : 39% de femmes à temps partiel contre 8% d'hommes.</p>	Aulnoye-Aymeries	65%	CAMVS	65%	Sambre Avesnois	66%	France	72%
Aulnoye-Aymeries	21%																																									
CAMVS	19%																																									
Sambre-Avesnois	17%																																									
France	15%																																									
Aulnoye-Aymeries	1.7%																																									
CAMVS	2.2%																																									
Sambre-Avesnois	2.1%																																									
France	1.8%																																									
Aulnoye-Aymeries	3%																																									
CAMVS	9%																																									
Sambre Avesnois	6%																																									
France	9%																																									
Aulnoye-Aymeries	39%																																									
CAMVS	40%																																									
Sambre Avesnois	40%																																									
France	34%																																									
Aulnoye-Aymeries	65%																																									
CAMVS	65%																																									
Sambre Avesnois	66%																																									
France	72%																																									

## AULNOYE-AYMERIES

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																								
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1" data-bbox="98 320 412 523"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>67%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>67%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>64%</td></tr> <tr><td>France</td><td>53%</td></tr> </table> <p><b>Une proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures faible</b> : 7% contre 15% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Taux d'allocataires du RSA socle ou socle + activité</b> deux fois plus élevé que le taux français :</p> <table border="1" data-bbox="98 719 412 922"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>12%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>15%</td></tr> <tr><td>Sambre Avesnois</td><td>13%</td></tr> <tr><td>France</td><td>6%</td></tr> </table> <p><b>Taux de familles monoparentales à bas revenus</b> : 31% contre 61% pour la CAMVS.</p>	Aulnoye-Aymeries	67%	CAMVS	67%	Sambre Avesnois	64%	France	53%	Aulnoye-Aymeries	12%	CAMVS	15%	Sambre Avesnois	13%	France	6%	<p><b>Taux de logements HLM</b> : 34% contre 25% à l'échelle de la CAMVS et 15% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Taux de locataires</b> : 49% contre 43% à l'échelle de la CAMVS et 40% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Une part élevée de logements comportant plus de 5 pièces</b> : 45% contre 51% à l'échelle de la CAMVS et 35% à l'échelle nationale.</p> <p>86% des logements sont antérieurs à 1990.</p> <p>Un taux significatif de ménages installés depuis moins de deux ans à Aulnoye-Aymeries : 14% contre 11% à l'échelle de la CAMVS.</p>	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture supérieur à celui de la CAMVS :</b></p> <table border="1" data-bbox="1545 352 1859 555"> <tr><td>Aulnoye-Aymeries</td><td>25%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>21%</td></tr> <tr><td>France</td><td>19%</td></tr> </table>	Aulnoye-Aymeries	25%	CAMVS	22%	Sambre-Avesnois	21%	France	19%
Aulnoye-Aymeries	67%																									
CAMVS	67%																									
Sambre Avesnois	64%																									
France	53%																									
Aulnoye-Aymeries	12%																									
CAMVS	15%																									
Sambre Avesnois	13%																									
France	6%																									
Aulnoye-Aymeries	25%																									
CAMVS	22%																									
Sambre-Avesnois	21%																									
France	19%																									

## REQUIGNIES

DEMOGRAPHIE (données 2011)	FORMATION (données 2011)	ACTIVITE (données 2011)																																
<p><b>Un taux de familles nombreuses se rapprochant de la moyenne française :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Recquignies</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>9%</td> </tr> </table> <p><b>Un taux d'immigrés relativement faible :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Recquignies</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>9%</td> </tr> </table>	Recquignies	11%	CAMVS	14%	Sambre-Avesnois	13%	France entière	9%	Recquignies	4%	CAMVS	9%	Sambre-Avesnois	6%	France entière	9%	<p><b>Un taux de scolarisation des 18-24 ans plutôt faible :</b> 39%, contre 52% à l'échelle nationale.</p> <p><b>Un taux d'habitants non ou faiblement diplômés élevé :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Recquignies</td> <td>39%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>34%</td> </tr> </table> <p><b>Un taux de diplômés de l'enseignement supérieur nettement inférieur à la moyenne française :</b> 14% contre 26% à l'échelle nationale.</p>	Recquignies	39%	CAMVS	40%	Sambre-Avesnois	40%	France entière	34%	<p><b>Un taux d'actifs</b> (nb d'actifs 15-64 ans/nb d'hab 15-64 ans) <b>plus faible que la moyenne nationale :</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Recquignies</td> <td>65%</td> </tr> <tr> <td>CAMVS</td> <td>65%</td> </tr> <tr> <td>Sambre-Avesnois</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>France entière</td> <td>72%</td> </tr> </table> <p><b>La faiblesse du taux d'activité provient quasi exclusivement des femmes :</b> chez les 15-64 ans, le taux d'activité masculin est de 74% contre 55% de taux d'activité féminin.</p> <p><b>Un taux de salariés à temps partiel identique à celui de la CAMVS et de Sambre Avesnois, avec une très grande majorité de femmes.</b></p> <p><b>Un taux de salariés en intérim faible :</b> 11% contre 14% à l'échelle de la CAMVS.</p>	Recquignies	65%	CAMVS	65%	Sambre-Avesnois	66%	France entière	72%
Recquignies	11%																																	
CAMVS	14%																																	
Sambre-Avesnois	13%																																	
France entière	9%																																	
Recquignies	4%																																	
CAMVS	9%																																	
Sambre-Avesnois	6%																																	
France entière	9%																																	
Recquignies	39%																																	
CAMVS	40%																																	
Sambre-Avesnois	40%																																	
France entière	34%																																	
Recquignies	65%																																	
CAMVS	65%																																	
Sambre-Avesnois	66%																																	
France entière	72%																																	

## REQUIGNIES

SOCIAL (données 2011 et CAF 2014)	LOGEMENT (données 2011)	MOBILITE																																
<p><b>Un taux d'ouvriers et employés élevé</b> (nb d'actifs 15-64 ans ouvriers et employés/nb d'actifs 15-64 ans x 100) :</p> <table border="1"> <tr><td>Recquignies</td><td>60%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>67%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>64%</td></tr> <tr><td>France entière</td><td>53%</td></tr> </table> <p><b>Un taux de cadres et de professions intellectuelles supérieures 3 fois moins élevé</b> qu'à l'échelle nationale :</p> <table border="1"> <tr><td>Recquignies</td><td>4%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>9%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>6%</td></tr> <tr><td>France entière</td><td>9%</td></tr> </table>	Recquignies	60%	CAMVS	67%	Sambre-Avesnois	64%	France entière	53%	Recquignies	4%	CAMVS	9%	Sambre-Avesnois	6%	France entière	9%	<p><b>Taux de logements HLM</b> relativement important : 20%</p> <p>Un taux de vacance plus élevé à Sous-le-Bois : 10% contre 7% à l'échelle de la CAMVS.</p> <p><b>Une commune présentant des taux élevés de logements de grande taille</b> : 56% contre 51 à l'échelle de la CAMVS</p> <p><b>A sous-le-Bois, un taux de logements composés d'une seule pièce très faible :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Recquignies</td><td>0.4%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>2.6%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>2%</td></tr> <tr><td>France entière</td><td>5.7%</td></tr> </table> <p>Un taux non négligeable de ménages installés depuis moins de deux ans à Recquignies : 11% , taux identique à l'échelle de la CAMVS</p>	Recquignies	0.4%	CAMVS	2.6%	Sambre-Avesnois	2%	France entière	5.7%	<p><b>Taux de ménages dénués de voiture :</b></p> <table border="1"> <tr><td>Recquignies</td><td>21%</td></tr> <tr><td>CAMVS</td><td>22%</td></tr> <tr><td>Sambre-Avesnois</td><td>21%</td></tr> <tr><td>France entière</td><td>19%</td></tr> </table>	Recquignies	21%	CAMVS	22%	Sambre-Avesnois	21%	France entière	19%
Recquignies	60%																																	
CAMVS	67%																																	
Sambre-Avesnois	64%																																	
France entière	53%																																	
Recquignies	4%																																	
CAMVS	9%																																	
Sambre-Avesnois	6%																																	
France entière	9%																																	
Recquignies	0.4%																																	
CAMVS	2.6%																																	
Sambre-Avesnois	2%																																	
France entière	5.7%																																	
Recquignies	21%																																	
CAMVS	22%																																	
Sambre-Avesnois	21%																																	
France entière	19%																																	

# Annexe 7 : Atouts et faiblesses par quartier

## FEIGNIES - Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tissus associatif fort avec + de 70 associations pour 7200 habitants.</li> <li>- Le quartier est proche de tous les services publics et commerces</li> <li>- Nombreux équipements sportifs et culturels à proximité du centre-ville</li> <li>- La ville est proche de la Belgique et beaucoup de Finésiens travaillent outre la frontière ;</li> <li>- Le centre-ville animé avec de nombreux commerces de proximité tout au long de la rue Jean Jaurès</li> <li>- Feignies ville à la campagne proche de tous</li> <li>- Foncier disponible important sur la zone d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La rue Jean Jaurès connaît un trafic de véhicules important notamment de poids lourds.</li> <li>- Problème de squat en centre-ville et sur la place du 08 Mai qui crée un sentiment d'insécurité</li> <li>- Au quartier des aviateurs demeurent des problèmes d'accessibilité importants, avec une placette intérieure à refaire.</li> <li>- Indicateurs sociaux et sanitaires alarmants et faible démographie médicale (1 médecin pour 2400 Habitants contre 1/200 en moyenne).</li> <li>- Difficultés repérées sur la résidence Croizat : isolement géographique et indicateurs sociaux au rouge.</li> </ul>

## FERRIERE LA GRANDE - Quartier du village

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements nombreux et structurants présents sur la commune : établissements scolaires, CRM/ LALP/plateforme jeunes, CCAS, Maison d'Entraide et des Solidarités, accueil de loisirs maternel, centre social, salle de sport, Local Collectif Résidentiel.</li> <li>- Les habitants du quartier ont accès facilement à l'ensemble de ces équipements.</li> <li>- Ouverture et développement d'un accueil jeunes de 16 à 25 ans autour de l'insertion. Cet accueil jeune, situé en centre-ville, ciblera les jeunes du quartier.</li> <li>- La mise en place d'outils de démocratie participative : conseil citoyen, FPH, FTU et nos quartiers d'été.</li> <li>- La politique enfance/jeunesse de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résidence Lutaud : La dégradation de la situation sociale et économique des habitants de la résidence a renforcé la stigmatisation du Lutaud. Les habitants ont une vision négative d'eux-mêmes et de leur environnement (sentiment de relégation). Un sentiment d'insécurité engendre le repli sur soi de certaines familles.</li> <li>- Cité Bonnier du Calvaire : Les problématiques de cette cité relèvent essentiellement des difficultés de cohabitation, des conflits de voisinage et de conflits intergénérationnels. La conception même de la cité, avec une place centrale, favorise les regroupements parfois mal vécus par les habitants.</li> </ul>

## HAUTMONT – Bois du Quesnoy

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une population très attachée à son quartier</li><li>- Un intérêt tout particulier sur la mémoire du quartier au passé important</li><li>- Une mixité sociale en construction avec l'arrivée dans le quartier de nouvelles familles extérieures au quartier (nouveaux logements sociaux et nouvelles constructions foncières)</li><li>- Une image de quartier complètement modifiée qui permet de rendre de la fierté aux habitants du quartier</li><li>- Une vie de quartier recrée autour des commerces de la place st Eloi (lieu de vie et de rencontres du quartier)</li><li>- Un quartier plus serein depuis la rénovation même si le squat repoussé tente de réinvestir le quartier à d'autres endroits du quartier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une population qui s'est enfermée dans son individualisme tout au long des années d' «abandon »</li><li>- Une population fragile composée de nombreuses familles monoparentales et de personnes âgées arrivées sur le quartier en raison de la faiblesse des loyers</li><li>- Une poche « la cité Transit » qui n'a pas été incluse dans la rénovation urbaine et qui garde son image de « rejeter du quartier » malgré les efforts d'ouverture des aménagements.</li></ul>

## JEUMONT - CENTRE LAMBREÇON

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Projet Global de Territoire Jeumontois 2014-2020 (P.G.D.T), document cadre et stratégique pour les 6 années à venir, intégrant le Projet Territorial de Cohésion Sociale de la l'agglomération.</li> <li>- Une excellente articulation entre le PGDT et le Projet Territorial de Cohésion Sociale de la CAMVS</li> <li>- Une étude pré opérationnelle de restructuration du cœur de ville en cours</li> <li>- Un panel important d'équipements dans le domaine scolaire, sanitaire, culturel et sportif qui assure le confort et la qualité de vie de ses habitants et un rayonnement qui dépasse ses limites (piscine, lycée, collège, institut médico-éducatif, Maison d'Accueil Spécialisée).</li> <li>- Les équipements structurants communaux au service du projet social : la Maison des Initiatives et de l'Animation accueillant une crèche sur le quartier du Lambreçon, la Médiathèque, la maison des habitants, le CCAS (comprenant notamment un Département Promotion Sociale et Prévention Santé (DPSPS), le DRE, le foyer soleil). La répartition territoriale et thématique de ces équipements vise à garantir un accès équitable aux programmes d'actions pour tous les habitants de la commune.</li> <li>- Equipements partenaires : Gare numérique, antennes du GIP Réussir en Sambre-Avesnois.</li> <li>- Le renforcement de l'équipe politique de la ville par le recrutement d'un agent dédié à la démocratie participative en septembre 2014</li> <li>- Site Watissart à proximité du quartier réglementaire : Activités de loisirs sur le site, activités liées à l'éducation à l'environnement, manifestations</li> <li>- Une stratégie volontariste qui a rendu possible la poursuite partielle des orientations prévues au titre du PRU, dans le droit commun, au niveau de la liaison gare-centre-ville : démolition de trois friches, création d'un pôle santé, création de 19 logements une partie du quartier réglementaire (Lambreçon) ayant fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine.</li> <li>- Une programmation intercommunale confortable susceptible de réduire le déficit d'investissement des associations locales dans le cadre du contrat de ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle communale, une organisation spatiale marquée par un réseau viaire et une structure urbaine fragmentée, se traduisant par un clivage rive Nord/rive Sud (coupure marquée par la Sambre, la voie ferrée et les infrastructures routières primaires). Une petite partie du quartier réglementaire se situe au nord de la Sambre.</li> <li>- Sur le secteur gare-centre-ville, une paupérisation grandissante et un habitat privé dégradé ou vacant. Au niveau du parc social, des problèmes se concentrant sur les ensembles « Léo Lagrange/Pierre de Coubertin » et « Joffre/Foch ».</li> <li>- Des indicateurs socio-économiques reflétant une situation difficile en comparaison aux moyennes nationales.</li> <li>- Une appropriation insatisfaisante des différents lieux culturels de la ville (centre culturel, gare numérique, médiathèque).</li> <li>- Une école de musique insuffisamment fréquentée par les enfants des quartiers réglementaires.</li> <li>- Une démarche participative restant à structurer.</li> <li>- Une activité commerciale assez faible, avec un chiffre d'affaires total sur la zone de Jeumont évalué à 29 M €. Une évasion des dépenses vers la zone commerciale Maubeuge Epinette, Auchan Louvroil et la Belgique. Une dynamique commerciale en centre-ville à renforcer, à travers une démarche qualitative et quantitative.</li> <li>- Défaillances en termes de portage de projet dû au manque de moyens humains ou de qualification des associations présentes sur la commune (la commune prend en charge l'intégralité des actions menées au titre de la politique de la ville).</li> </ul>

## LOUVROIL - QUARTIER PRES DU PARADIS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe scolaire maternel et primaire</li> <li>- Centre socio culturel RAIL-ATAC</li> <li>- Espace Flamecourt</li> <li>- Proximité du centre commercial</li> <li>- Commissariat de proximité</li> <li>- Antenne Bailleur</li> <li>- Population jeune</li> <li>- Opération individuelle en construction (37 logements)</li> <li>- Espace de jeux</li> <li>- Association de quartier « les coccinelles »</li> <li>- Ferme Courtin à proximité</li> <li>- Espace verts importants sur site</li> <li>- Proximité immédiate du Lac du Paradis et de la campagne avesnoise</li> <li>- Desserte BHNS</li> <li>- Pôle commercial régional de l'autre côté du contournement accessible par une passerelle</li> <li>- Diversité d'offre de logement: locatif et accession, collectif, individuel et intermédiaire,</li> <li>- Présence de constructions récentes et de réhabilitation de logements</li> <li>- Maison de l'emploi</li> <li>- Centre municipal jeunesse rue des sars</li> <li>- Syndicat d'initiatives</li> <li>- Proximité d'un pôle d'aide humanitaire</li> <li>- Point chaud</li> <li>- Val des loups</li> <li>- APE de l'école des Longs prés</li> <li>- Association Pêche</li> <li>- Proximité square Locoge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population précaire importante (chômage élevé, précarité etc...)</li> <li>- Manque de qualification des jeunes</li> <li>- Centre social en perte de vitesse</li> <li>- Rivalité entre les différents plots de sous-quartiers</li> <li>- Phénomène de délinquance croissant ces dernières années, insécurité, trafics</li> <li>- Dégradation des équipements et espaces publics.</li> <li>- Squat</li> <li>- Contraste fort entre les volumétries des immeubles collectifs et la campagne environnante</li> <li>- 4 plots en attente de réhabilitation avec forte vacance</li> <li>- Le transport en site propre passe à l'arrière du quartier</li> <li>- Présence d'un immeuble de résidence sociale vétuste</li> <li>- Voies rectilignes induisant une circulation rapide</li> <li>- Centre social et Lac situés de l'autre côté d'un espace restant routier malgré sa qualification</li> <li>- Ecole des prés du Paradis à réhabiliter</li> <li>- Centre social : non conforme, non mis en accessibilité</li> <li>- Espace Flamecourt à réhabiliter</li> <li>- Cheminement autour du lac non adapté</li> </ul>



## MAUBEUGE – PROVINCES FRANCAISES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apport démographique pour le centre-ville</li> <li>- Localisation hyper centrale</li> <li>- Proximité de l'université</li> <li>- Ecole en reconstruction</li> <li>- Superficie importante de services</li> <li>- Proximité de la Sambre et étangs Moniers</li> <li>- Passage BHNS au Nord du quartier</li> <li>- Présence d'un centre social</li> <li>- Offre de logements sociaux peu chers</li> <li>- Contigu à la dynamique de recomposition engagée autour de la gare</li> <li>- Présence positive des jardins familiaux</li> <li>- Hétérogénéité de la jeunesse</li> <li>- Typologie permettant l'accueil de familles nombreuses au Normandie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements en tours et barres peu attractifs</li> <li>- Espace public non structuré</li> <li>- Fort enclavement</li> <li>- Regroupement de T5+ dans l'immeuble Normandie</li> <li>- Présence de « spot » de deal</li> <li>- Problème d'incivilité</li> <li>- Implantation très orthogonale des bâtiments</li> <li>- Des ménages peu motorisés et à très faibles ressources</li> <li>- Des logements peu isolés thermiquement</li> <li>- Nombreuses coupures urbaines et bâties : enclavement, isolement</li> <li>- Zone humide inondable en bout de quartier</li> <li>- Forte proportion de salariés en emploi précaire, avec une surreprésentation de la population féminine sur ce type d'emploi (temps partiel, CDD, intérim)</li> </ul>

## MAUBEUGE - QUARTIER PONT-DE-PIERRE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration d'activité et d'emplois (zone d'activité Petite Savate et Grévaux les Guides)</li> <li>- Proche d'un axe d'entrée majeur de Maubeuge pour les Présidents</li> <li>- Bonne connexion vers la zone d'emploi qu'est la zone de Grévaux les Guides</li> <li>- Architectures de petits ensembles pavillonnaires</li> <li>- Présence d'un groupe scolaire du 1er Degré</li> <li>- Points de désordre social très identifiés</li> <li>- Jeunesse de la population</li> <li>- Présence de médiateurs sous contrats Adulte-relais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de commerces de proximité</li> <li>- Eloigné du centre-ville de Maubeuge</li> <li>- Quartier enclavé et peu accueillant (visuel dégradé) surtout pour les Ecrivains</li> <li>- Tissu pavillonnaire tourné sur lui-</li> <li>- Population et jeunesse cumulant les difficultés socioéconomiques et sanitaires.</li> <li>- Espaces extérieurs peu qualifiés</li> <li>- Des équipements faiblement présents et de faible qualité</li> <li>- Quartier déconnecté des flux de l'avenue Jean Jaurès</li> <li>- Commerces et services inexistant</li> <li>- Le bâtiment Faure concentrant des difficultés : forte vacance (50%), jugé répulsif et techniquement dégradé, même diagnostic aux Ecrivains</li> <li>- Phénomène de trafics dans certains bâtiments des Présidents et Ecrivains</li> <li>- Difficultés de gestion de l'affluence hebdomadaire de l'établissement culturel</li> </ul>

## MAUBEUGE - QUARTIER DE L'EPINETTE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un quartier entièrement renouvelé.</li> <li>- Une ligne de bus à haut niveau de service.</li> <li>- La présence de nombreux équipements et services publics : Réussir en Sambre Avesnois, Maison de Justice et du Droit, Centre Socio culturel, piscine, crèche Pirouettes, centre d'affaires...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population socialement marquée (chômage, échec scolaire, précarité...)</li> <li>- Forte pauvreté</li> <li>- Des ménages faiblement motorisés</li> <li>- Incivilités</li> <li>- Subsistances de zones de non droit</li> </ul>

## QUARTIER INTERCOMMUNAL - SOUS-LE-BOIS / MONTPLAISIR / RUE D'HAUTMONT

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids démographique.</li> <li>- Population jeune.</li> <li>- Densité de services et d'équipements.</li> <li>- Réseau d'acteurs (centres sociaux, maison de l'animation, AJA...).</li> <li>- PRU et OPAH-RU en cours.</li> <li>- Bonne desserte en transports en communs (BHS, gares) et automobile.</li> <li>- Trame urbaine fonctionnelle.</li> <li>- Bâti dense et compact.</li> <li>- Qualité patrimoniale et architecturale.</li> <li>- Présence préventive et éducative.</li> <li>- Proximité centre-ville / localisation attractive.</li> <li>- Logements aux loyers peu élevés.</li> <li>- Présence d'une centralité publique autour de la place de l'industrie (école, mairie annexe, salle des fêtes, centre social, foyer des anciens) et d'une centralité commerciale autour de la rue d'Hautmont.</li> <li>- Présence de commerces de « niche » et d'un marché hebdomadaire.</li> <li>- Réseaux d'entraide et de solidarités entre voisins.</li> <li>- Présence de lieux culturels générateurs de flux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population socialement marquée (chômage, échec scolaire, précarité, pauvreté...).</li> <li>- forte pauvreté des familles monoparentales.</li> <li>- Population vieillissante.</li> <li>- Crise identitaire, fonctionnement autarcique, sentiment d'abandon et d'isolement latent.</li> <li>- Manque de qualification et de formation des jeunes, et départ des jeunes diplômés.</li> <li>- Parc privé ancien dégradé et en perte d'harmonie (obsolescence, vacance, marchands de sommeil auto-réhabilitation, dents creuses).</li> <li>- Centralité commerciale héritée (rue d'Hautmont) mais en perte de dynamisme (turn-over fort, proximité centre commercial).</li> <li>- Peu de lisibilité entre le domaine public et le domaine privé.</li> <li>- Faible visibilité des équipements.</li> <li>- Logements sociaux stigmatisés.</li> <li>- Marché immobilier en décrochage.</li> <li>- Place prépondérante de la voiture.</li> <li>- Faible qualité ou appropriation des espaces publics.</li> <li>- Phénomène de délinquance, trafics.</li> <li>- Nombreux dépôts sauvages.</li> </ul>

## AULNOYE AYMERIES – Veille à l'échelle communale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux équipements municipaux présents</li> <li>- Nombreuses structures associatives et institutionnelles</li> <li>- Territoire bien desservi : SNCF, réseau bus,</li> <li>- Commerces : LECLERC, Intermarché, Simply...</li> <li>- Rénovation urbaine : disparition des immeubles, Création de nouveaux quartiers favorisant la mixité sociale, rénovation des équipements scolaires, culturels et sociaux.</li> <li>- Ville dynamique : les nuits secrètes, le rendez-vous des saveurs, les rencontres Léo Ferré,</li> <li>- Ville industrielle : SNCF, Vallourec, Tommassini</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pauvreté</li> <li>- Précarité</li> <li>- Fragilité psychologique de la population</li> <li>- Baisse des dotations de l'Etat</li> <li>- Désengagement de l'Etat dans la scolarisation des deux ans : fermeture de classes dans les écoles maternelles : une moyenne de 30 enfants par classe</li> <li>- Un certain enclavement</li> <li>- Pas de lycée public d'enseignement général</li> <li>- Faible démographie médicale</li> <li>- Population peu qualifiée</li> <li>- Beaucoup de quartiers d'habitat social</li> <li>- Chômage des jeunes très important</li> </ul>

# Annexe 8: Volet Programmatique Communal

## FERRIERE LA GRANDE - Quartier du village

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes		
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi		
	Lutter contre les discriminations à l'emploi		
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)	-Création d'un lieu d'accueil jeune pour les 16-25 ans -favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes par le soutien actif à la recherche d'emploi, de stages, ou de formations -soutenir techniquement et financièrement les projets individuels ou collectifs de ces jeunes	Ouverture d'un lieu d'accueil jeunes au 1 <sup>er</sup> semestre 2015 et installation de l'antenne RESA Mise en place de permanence d'accueil des jeunes par différents partenaires (ADESSA, Centre socio culturel, PLIE) Ouverture et animation quotidienne du lieu par le service municipal jeunesse Mise en place d'actions de soutien aux initiatives de jeunes
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire		
	Lutter contre l'illettrisme des adultes		
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale	-Profiter de toutes les opportunités notamment les temps forts pour rassembler parents, enfants et animateurs autour de créations collectives -formaliser des règles communes -identifier les personnes ressources de l'action et leurs savoir-faire -initier aux pratiques artistiques comme la lecture théâtralisée ou autres techniques -proposer et faire découvrir des animations favorisant le lien parents-enfants -permettre de découvrir les activités des différentes générations -développer les activités en s'appuyant sur le réseau partenarial local	Réalisation d'œuvres collectives Réalisation d'un document- du « bien vivre ensemble » validé par les parents et les enfants Mise en place d'un groupe de personnes ayant différentes compétences Mise en place d'ateliers artistiques Mise en place d'ateliers favorisant le lien parents-enfants Mise en place d'activités de découverte avec implication des bénévoles dans la tenue des ateliers Mise en place d'animations portées hors du territoire de Ferrière-la-Grande en valorisant les déplacements des familles dans les différentes structures
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)		

2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)		
	Offrir un accès au numérique pour tous		
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque		
	Eduquer à la mobilité		
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations		
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics		
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les séniors)	-Assurer un rôle de médiation entre le service jeunesse, les jeunes, leurs parents, la Police Municipale et la Mairie -Prévenir les jeunes sur les risques liés aux incivilités, aux dégradations et à la récidive -accompagner les TIG dans leur insertion sociale et professionnelle.	L'action comprend 2 axes : - La médiation dont l'objet est la rencontre entre le service jeunesse, les jeunes, leurs parents et la Police Municipale pour rappeler la loi ainsi que les règles de vie en société. La médiation prend la forme de rencontres individualisées en mairie - Le suivi de l'exécution du TIG et l'accompagnement individualisé dans l'insertion professionnelle et sociale en lien avec les différents services de la mairie : services techniques pour l'exécution des TIG, la maison entraide et solidarité et le CCAS
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps		
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes		
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes		
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)		
	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées		
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire		
	Développer les occasions de permettre au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture		
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé		
	Favoriser l'éducation à la santé		

3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place un règlement et un dossier de demande</li> <li>-Mettre en place un plan de communication : support flyer, bulletin municipal, voie d'affichage et réunions dans les quartiers</li> <li>-Permettre de réaliser les projets de micro aménagement en lien avec la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté et l'entretien et la convivialité des espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité des documents</li> <li>Réalisation des supports et articles, mise en place des réunions dans les quartiers</li> <li>Réalisation des projets</li> </ul>
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place du comité de gestion et du règlement du FPH</li> <li>-Mettre en place un plan de communication : support flyer, bulletin municipal, voie d'affichage et réunions dans les quartiers</li> <li>-Soutien à 5 projets dans l'année présentant un caractère d'intérêt collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création du comité de gestion et validation du règlement</li> <li>Réalisation des supports et articles, mise en place des réunions dans les quartiers</li> <li>Réalisation des projets</li> </ul>
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux		

# JEUMONT - CENTRE LAMBRECON

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain	<b>Favoriser la réhabilitation et la construction de logements</b> Sur le parc locatif social Sur le parc locatif privé	Réhabilitation parc collectif social (Joffre, Barbençon, Gounod, Le Parc) Définition du programme de construction Favoriser l'accès à la propriété notamment par l'accès sociale Lots libre Construction d'un éco quartier
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)	<b>Favoriser le cadre de vie sur la commune</b> Proposer une vision globale du cadre de vie jeumontois Mener des actions en faveur de la biodiversité et de développement durable Améliorer la propreté de la ville Installer des espaces familiaux ludiques et environnementaux	Etude d'amélioration du cadre de vie : entrées de ville cohérence paysagère liée à une charte locale de mobilier urbain Un arbre abattu, un arbre planté Accentuer le fleurissement de la ville Action « je nettoie mon quartier » dans le cadre de la GUSP  Construire une nouvelle déchetterie Donner à la GUSP une dimension territoriale excédent le cadre des « Inventeurs » et du « Lambreçon »  Action de communication sur la sensibilisation à la propreté et le respect de l'environnement Arrêtés municipaux incitant aux gestes responsables Création de jardins familiaux Espace familiaux ludiques sur les sites du Wattissart, Lapeyre, Marquant
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien	<b>Requalifier le cœur de ville</b> Accentuer la capacité d'attraction résidentielle (densité et mixité)	
	Lutter contre la précarité énergétique		
	Revitaliser les centralités et les espaces publics	Grands Projets :: <b>requalifier le cœur de ville</b> Déployer un programme reposant sur une définition du fonctionnement social et urbain du quartier à l'échelle de la ville, du transfrontalier et intercommunal <b>Réhabiliter les équipements publics communaux</b> Réhabiliter les équipements publics non conformes Programmer construction de nouveaux équipements communaux pour renforcer l'existant et/ou permettre leur redéploiement dans une parfaite cohérence	Lancer une AMO pour définir le phasage de la réhabilitation et le chiffrage du centre culturel (Espace scénique, loges, sols et sièges, acoustique). Rénover les installations sportives pour accueillir des événements sportifs d'envergure Construire et entretenir les équipements scolaires Aménagement d'un espace loisirs en intégrant la Salle « bien-être » par extension du secteur Matthez Extension court de tennis étang Lapeyre
1.2 Agir sur les mobilités	Développer les modes de déplacements doux	<b>Requalifier le cœur de ville</b> Trame verte et bleue à créer <b>Promouvoir une démarche locale de développement durable</b> Développer l'éco-mobilité	Valorisation des bornes électriques Achat de véhicules électriques
	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins	<b>Requalifier le cœur de ville</b> Renforcer le centre-ville en s'appuyant sur l'intermodalité	
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques	<b>Encourager et accompagner la création d'entreprises et leur pérennité</b> Accompagner le développement de la zone Nord	Favoriser le développement d'une plateforme transfrontalière (cité des métiers), atelier emploi (formation, forum annuel)



			Partenariat avec l'AMVS sur le développement d'entreprises Créer un portail informatique pour créer le e-commerce
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités	<b>Encourager et accompagner la création d'entreprises et leur pérennité</b> Amener les habitants à profiter des volets actions portés par les partenaires dans le cadre du développement économique	Poursuivre l'accueil des partenaires du dév éco et accentuer l'information sur les dispositifs existants (CLAP, Cité Lab, CCI...)
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers		
	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire		
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : →Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) →Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique	<b>Réduire les écarts entre populations équipées et non équipées.</b> encourager et permettre le maintien des actions permettant la réduction des écarts.	Atelier informatique à la M.I.A à développer Action Mots et Merveilles (atelier informatique à la MIA) à maintenir Equiper en WIFI les équipements communaux.
	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès		
1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Fournir un accès équitable aux équipements et services	Renforcer la part de l'activité tertiaire et de services en s'appuyant sur les 3 atouts que sont les activités industrielles existantes entités d'envergure internationale), les disponibilités foncières en périphérie immédiate du centre-ville et les liaisons rapides avec la métropole lilloise et le pôle urbain de Valenciennes, confortées depuis 2013 par le projet validé de liaison vers Charleroi.	
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels		
	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires		
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes	Développer le travail en réseau Approfondir et mettre en place un plan d'actions spécifiques en direction des jeunes	Mise en place d'un fond documentaire à la médiathèque sur la recherche d'emploi, l'orientation scolaire et professionnelle, les concours de la fonction publique en partenariat avec RESA (point info Médiathèque). Communiquer sur les outils mis à disposition par RESA sur le territoire communal (Atelier de recherche d'emploi, simulation d'entretien, lettre de motivation, atelier looking, valorisation de la Mission de RESA par la mise en place et la diffusion d'un guide) Valoriser et utiliser les programmes d'actions portés par les

			partenaires à destination des demandeurs d'emploi (À développer avec R.E.S.A) Poursuivre et développer l'offre de formation à l'animation (BAFA, BAFD)
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi	Renforcer les actions collectives d'accompagnement des jeunes et des femmes Contribuer à lever les obstacles à l'accès à l'emploi et les freins à l'insertion notamment pour les publics féminins (mode de garde d'enfants,...)	Création d'un chantier d'insertion jeune et/ou féminin Création de nouveaux modes de gardes destinés à faciliter les démarches d'insertion
	Lutter contre les discriminations à l'emploi	Sensibiliser tous les acteurs à la lutte contre la discrimination à l'embauche et dans l'emploi Favoriser l'apprentissage de la langue française dans les parcours d'insertion	Création d'une charte locale de lutte contre les discriminations Former les élus municipaux et les techniciens municipaux à la thématique discrimination Maintenir le soutien aux actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'alphabétisation
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)		
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique	Créer de nouveaux outils d'insertion	Généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics Mettre en place des chantiers d'insertion Action visant à favoriser les rencontres avec les entreprises à travers l'antenne de réussir en Sambre Avesnois Accompagnement vers la VAE en partenariat avec le lycée de Lurçat Contrat d'avenir, contrat d'apprentissage
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux en accompagnement des collégiens en difficulté, en favorisant l'accompagnement éducatif individualisé et concerté (école et hors école) Repérer et prévenir les troubles du comportement qui perturbent les apprentissages	Accompagnement à la scolarité Poursuite du travail des EPS dans le cadre du DRE Poursuivre les ateliers spécifiques du DRE
	Lutter contre l'illettrisme des adultes	Faire de la médiathèque un acteur de la cohésion sociale	Poursuivre les ateliers d'alphabétisation avec Mots et Merveilles
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale	Développer les réseaux de soutien à l'exercice de la fonction parentale Encourager les activités de loisirs partagées en famille Faire de la médiathèque un acteur de la cohésion sociale	Développer les activités culturelles intergénérationnelles Atelier parents/enfants à la MIA, la médiathèque et à la future MDH Renforcement des lieux accueil PARENTS/ENFANTS notamment à la future MDH Forum parentalité / porté par les services Petite enfance et Médiathèque Projet vacances familles Forum parentalité / petite enfance porté par les services Petites enfance et Médiathèque
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)	Mettre en œuvre le P.E.D.T Jeumontois Améliorer la médiation entre les familles en difficulté et l'institution scolaire	Proposer un phasage à la mise en place du P.E.D.T (organisation, timing...) Former les professionnels sur tous les champs de l'éducation (prévention santé, parentalité, gestion de conflits, questions de l'accompagnement à la scolarité et aux activités

			périscolaires Soutien à la participation des parents à la vie des institutions en partant de leurs savoir-faire (participation à la fête de l'école...) Inciter les parents à participer aux conseils d'écoles
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)	Instaurer une charte Ville Handicap Mettre aux normes d'accessibilité les équipements publics Faciliter la découverte et l'accès aux équipements culturels et artistiques Apporter la culture dans les quartiers	Mise en œuvre d'une charte local sous Maîtrise d'Ouvrage ville en concertation avec les personnes en situation de handicap (MAS...) Lancer une étude accessibilité des équipements  Programme de réhabilitation globale du Centre Administratif (accès niveau 2 par ascenseur extérieur). Transport des personnes âgées jusqu'à la médiathèque sur des horaires définis Dépôt de livres dans les maisons de retraite et à l'hôpital Schweitzer
	Offrir un accès au numérique pour tous	Favoriser les actions améliorant la qualité de la scolarité de nos enfants Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux en accompagnement des collégiens en difficulté, en favorisant l'accompagnement éducatif individualisé et concerté (école et hors école) Encourager et permettre le maintien des actions permettant la réduction des écarts	Tablettes numériques aux élèves de CM2 Atelier informatique à la MIA dans le cadre du DRE Atelier informatique à la MIA à développer Action Mots et Merveilles (atelier informatique à la MIA)
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque	Consolider PAR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION l'accès aux droits en matière de santé pour les populations précaires Développement d'un programme De sensibilisation sur les méfaits de l'alcool, tabac, drogues... Mise en réseau des intervenants et coordination des acteurs de la santé pilotée par le DPSPS Obj N° 5.2.3.1 Soutenir les actions de prévention contre les conduites à risques des établissements scolaires	Faciliter les démarches et assouplir les contraintes (matérielles, financières, administratives) pour les plus démunis Action de prévention du DPSPS dans les établissements scolaires Projet du C.H de Jeumont Unité de soins renforcés Projet du C.H de Jeumont Section Alzheimer Action de prévention dans les collèges/lycées (dangers du net, téléphonie mobile...).
	Eduquer à la mobilité	Développer les mobilités	Mise en place de la navette intra-muros
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations		
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Poursuivre les animations populaires en ville et dans les quartiers	Développer la stratégie sur les manifestations communales existantes Poursuivre les animations populaires en ville en lien avec les partenaires belges
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les seniors)	Garantir la sécurité des personnes sur l'espace public Garantir la sécurité des équipements publics Mobiliser localement les acteurs de la prévention Développer l'aide aux victimes en s'appuyant sur les dispositifs intercommunaux Eviter si possible la judiciarisation Poser l'intervention du service médiation dans la résolution de conflits	Sécuriser les routes et les abords des écoles en concertation avec les habitants Conforter la mission de la Police Municipale et moderniser les moyens Finaliser la tranche 2 du programme initial de vidéo surveillance (Montaigne, MDH) Mise en place d'alarmes anti intrusion (Mimoun, Mathez) et sécurisation entrées et sorties équipements sportifs Créer un Conseil local de sécurité Accompagner à la création d'une cellule Intercommunale d'aide aux victimes Action "Rappel à l'ordre du Maire" Intervention en cas de conflits entre particuliers Intervention pour la résolution de conflits dans les

			collèges/Lycées
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps	Apporter des réponses aux problématiques sociales et aux besoins alimentaires de la population en difficulté habitant la Ville qui ne sont pas correctement couverts Encourager et permettre le maintien des actions de solidarité existantes	Création d'une épicerie solidaire Atelier de valorisation des savoir-faire et des expériences de chacun Atelier gestion du budget familial Action 1000 petits pots Action le père Noël est un rappeur Campagne des Restos du Coeur
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes		
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes		
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)	Créer les conditions qui favorisent la participation des citoyens Favoriser et soutenir les initiatives citoyennes visant la participation aux décisions publiques Permettre la coordination et pilotage des activités socioculturelles et festives de la cité	Augmentation des actions portées dans le cadre du FPH Création d'un conseil d'enfants Création d'un conseil de jeunes Création d'un conseil « ville pour tous » Conseil de Quartier Conseil de Sages Création d'un comité des fêtes
	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées	Créer les conditions qui favorisent la participation des citoyens	Développer la stratégie permettant la participation des citoyens à la vie de la cité (écrire le projet, optimisation des outils)
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	Favoriser le sport pour tous Conforter le rôle de l'OMS Permettre une égalité d'accès aux pratiques culturelles, sportives et récréatives Offre de lecture publique adaptée aux besoins de la population Jeumontoise Faire de la médiathèque un acteur de la cohésion sociale Faciliter la découverte et l'accès aux équipements culturels et artistiques Créer le document cadre du développement culturel Jeumontois	Mobiliser un animateur « sport pour tous » Palmarès des sports Fête des sports Action sport famille Faciliter la primo inscription dans les clubs sportifs pour les publics suivis Programmer l'investissement de la médiathèque sur la durée du mandat Valoriser la gare numérique dans le cadre de « Mons » Capitale Européenne de la Culture 2015 Poursuivre les permanences RSA Convention réseau de lecture publique Poursuivre l'accueil des scolaires vers la médiathèque Renforcer l'attractivité de l'école municipale de musique Mise en place d'un festival de musique dans les quartiers Ecrire le projet communal de développement culturel (PDC)
	Développer les occasions de permettre au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture	Sensibiliser et permettre l'expression artistique Apporter la culture dans les quartiers	Développer un tremplin jeunes talents Mise en place des classes orchestre dans les écoles Développer l'harmonie Création d'un FPH culturel Constitution de groupes de travail thématiques autour de la programmation culturelle faisant intervenir les différents services municipaux avec les partenaires

3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé	Consolider PAR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION l'accessibilité aux soins pour les populations précaires	Travail particulier sur des populations cibles : accès aux soins de santé mentale, maintien et accès aux soins des gens du voyage, migrants, primo arrivants... Etablir les partenariats afin de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé en lien avec la Maison Médicale
	Favoriser l'éducation à la santé	Développer la capacité globale d'autonomie et de mobilisation des jeunes (sortir du quartier, mobiliser un dispositif de droit commun) pour se prendre en charge, notamment sur les dispositifs de santé : Développer dans les structures d'accueil et les établissements scolaires des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé en particulier pour l'hygiène alimentaire et les consommations à risque Faire de la médiathèque un acteur de la cohésion sociale	Renfort de l'intervention du DPSPS en direction des jeunes Organisation de séances régulières « info-santé » à la médiathèque : information sur la santé, prévention médicale et sensibilisation, avec des partenaires divers et sur des thématiques variées Organisation de séances régulières « info-santé » à la médiathèque : information sur la santé, prévention médicale et sensibilisation, avec des partenaires divers et sur des thématiques variées
3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)		
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives		
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux	Créer les conditions qui favorisent la participation des citoyens	Accompagner les initiatives initiées par les jeunes en échange de leur engagement citoyen

## LOUVROIL - QUARTIER PRES DU PARADIS

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain	Ecoquartier	
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)		
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien		
	Lutter contre la précarité énergétique	Isolation de l'école des Longs prés	
	Revitaliser les centralités et les espaces publics	Accueil lieux d'activités	Aménagement de l'espace des jeunes et habitants du quartier
1.2 Agir sur les mobilités	Développer les modes de déplacements doux		
	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins		
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques		
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités		
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers	Travail de sensibilité sur les métiers	
	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire	Visites d'entreprises	Orienter vers l'emploi et accompagner
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : →Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) →Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique		
	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès		
1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Fournir un accès équitable aux équipements et services		
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels	Relier l'Ecoquartier à l'ensemble de la Ville	Circulation douce
	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires		
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes	Accueil, informer, orienter et accompagner vers l'information et l'emploi	
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi	Sensibilisation à travers l'emploi (mixité)	
	Lutter contre les discriminations à l'emploi	Aide à la recherche d'un emploi	
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la		

	formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)		
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Lutte contre le décrochage scolaire	Accueil, informer et orienter
	Lutter contre l'illettrisme des adultes	Favoriser l'accès à la langue	
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale	Impliquer les parents dans les actions jeunesse	
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)	Impliquer les parents dans les actions jeunesse	
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)	Programmation de la mise en accessibilité des bâtiments publics	
	Offrir un accès au numérique pour tous	Point numérique	
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque		
	Eduquer à la mobilité		
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations	Lutter contre le racisme, l'homophobie et le sexisme	Conférences, débats, vidéos
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Vivre ensemble	Rencontres inter partenariales
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les seniors)	Rétablir la relation entre la jeunesse et les services de police	
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps		
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes	Mise en place des conseils citoyens	
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes	Formations	
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)		

	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées		
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	Espace Casadesus Soirées SPORT	Tournois inter quartiers Participations aux spectacles Orientation vers les clubs sportifs
	Développer les occasions de permettant au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture		
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé		
	Favoriser l'éducation à la santé		
3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)		
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives		
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux		



## MAUBEUGE – PROVINCES FRANCAISES

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain		
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)	Aménagement (suite réflexions en conseil citoyen)	FTU
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien	Accompagnement sur l'auto réhabilitation	ACSM
	Lutter contre la précarité énergétique	Accompagnement sur l'auto réhabilitation	ACSM
	Revitaliser les centralités et les espaces publics	Aménagement (suite réflexions en conseil citoyen)	FTU
1.2 Agir sur les mobilités	Développer les modes de déplacements doux		
	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins		
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques	Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien avec le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités		
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers		
	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire	Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : →Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) →Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique	Ateliers d'initiation et d'aide dans l'utilisation des outils numériques pour la recherche à l'emploi	Actions dans les 3 centres sociaux « Action en un clic » annulée car non présentée pour subventionnement Politique de la Ville
	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers d'initiation et d'aide pour l'utilisation des outils numériques pour la recherche à l'emploi</li> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art</li> </ul>	Actions dans les 3 centres sociaux « Action en un clic » annulée car non présentée pour subventionnement Politique de la Ville Découverte de la Salle Strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015 Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville

1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Fournir un accès équitable aux équipements et services		
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels		
	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires	Aménagement (suite réflexions en conseil citoyen)	FTU
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes		
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi		
	Lutter contre les discriminations à l'emploi		
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)	Accompagnement / souffrance psychique adulte pour favoriser le retour à l'emploi	Action « Guidance » dans le cadre du CLS
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates) vers le centre-ville, création de décors de la vitrine pour la parade de Noël</li> <li>- Estime de soi, donner confiance et donner d'autres horizons potentiels de réussite aux enfants des QPV</li> <li>- Convention pour une dizaine d'élèves avec la famille pour suivi, prévention décrochage</li> </ul>	Action annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville Classes à horaires aménagés musique Classe orchestre Lycée Lurçat
	Lutter contre l'illettrisme des adultes		
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale		
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)	Projet global de soutien à la parentalité	Action annulée du centre social, non présentée pour subventionnement Politique de la Ville
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)		
	Offrir un accès au numérique pour tous	Accès aux jeunes des quartiers prioritaires à toutes sortes de savoir, et pour les adultes handicapés	Action « club idéo » Action des centres sociaux d'ateliers initiation et permanence d'aide
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque	Accompagnement à l'accès au droit	Action centre social

	Eduquer à la mobilité		
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates), création de décors de la vitrine pour la parade de Noël</li> <li>- Egalité Hommes-Femmes</li> <li>- Accompagnement à l'accès au droit</li> </ul>	Action annulée Atelier théâtre Action centre social
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Animations pour publics issus des QPV	Fête de soleil atelier créatif lié à l'artisanat local
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : → Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit → Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales → Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique → Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance → Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les séniors)		
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps	Activités culturelles pour public handicapé	Atelier art plastique
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes	Création d'outils de démocratie participative	Conseil citoyen
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire émerger une implication dans des actions d'intérêt général, enclencher une conscientisation de leur rôle de citoyen</li> <li>- Création d'outils de démocratie participative</li> </ul>	Projet autofinancé pour découvrir les institutions démocratiques  Conseil citoyen
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)	Création d'outils de démocratie participative	Conseil citoyen
	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées		
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Atelier sportif pour action préventive</li> </ul>	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville  Action sportive « Sportez vous bien » portée sur fonds propres Ville, non présentée au subventionnement Politique de la Ville
	Développer les occasions de permettre au citoyen	- Découverte patrimoniale et culturelle	Découverte de la Salle strau, du trésor de Sainte Aldegonde et

	d'être spectateur et acteur de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération entre les artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Susciter la participation des habitants à l'évolution culturelle et environnementale de leur quartier</li> <li>- Egalité Hommes-femmes</li> <li>- Outils d'aide à la démocratie participative</li> <li>- Création lien social pour les jeunes des quartiers prioritaires</li> </ul>	<p>emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015</p> <p>Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville</p> <p>Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville</p> <p>Actions « Plantons le décor », « Big Bulb plant », action non subventionnée par la Politique de la ville</p> <p>Ateliers théâtre</p> <p>Cafés citoyens et fête des voisins</p>
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé	Prévention des comportements défavorables en matière de santé dans les établissements scolaires primaires	Classe du goût, petites papilles et grands gouteurs, activités sportives
	Favoriser l'éducation à la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention des comportements défavorables en matière de santé dans les établissements scolaires primaires</li> <li>- Ateliers sportifs pour actions préventives</li> </ul>	<p>Classe du goût, petites papilles et grands gouteurs, activités sportives</p> <p>Action sportive « Sportez vous bien » portée sur fonds propres Ville, non présentée au subventionnement Politique de la Ville</p>
3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)		
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Animations pour publics issus des quartiers réglementaires</li> <li>- Fond de participation des habitants</li> <li>- Vestiaire solidaire</li> </ul>	<p>Découverte de la Salle strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015</p> <p>Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville</p> <p>Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville</p> <p>Fête de soleil, atelier créatif lié à l'artisanat</p> <p>Association Regards</p> <p>Centre social pour public fragile</p>
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Susciter la participation des habitants à l'évolution culturelle et environnementale de leur quartier</li> </ul>	<p>Découverte de la Salle strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015</p> <p>Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville</p> <p>Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville</p> <p>Actions « Plantons le décor », « Big Bulb plant », action non subventionnées par la Politique de la ville</p>

## MAUBEUGE – PONT DE PIERRE

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain		
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)	Aménagement (suite réflexions en conseil citoyen)	FTU
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien		
	Lutter contre la précarité énergétique		
1.2 Agir sur les mobilités	Revitaliser les centralités et les espaces publics	Aménagement (suite réflexions en conseil citoyen)	FTU
	Développer les modes de déplacements doux		
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins		
	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques	Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités		
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers		
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire	Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville
	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : →Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) →Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique		
1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art</li> </ul>	Découverte de la Salle Strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015 Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville
	Fournir un accès équitable aux équipements et services		
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels		

	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires		
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes		
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi		
	Lutter contre les discriminations à l'emploi		
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)	Accompagnement / souffrance psychique adulte pour favoriser le retour à l'emploi	Action « Guidance » dans le cadre du CLS
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates) vers le centre-ville, création de décors de la vitrine pour la parade de Noël	Action annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville
	Lutter contre l'illettrisme des adultes		
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale		
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)		
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)		
	Offrir un accès au numérique pour tous		
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque	Accompagnement à l'accès au droit	Action centre social
	Eduquer à la mobilité		
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates), création de décors de la vitrine pour la parade de Noël</li> <li>- Egalité Hommes-Femmes</li> <li>- Accompagnement à l'accès au droit</li> </ul>	Action annulée Atelier théâtre Action centre social
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Animations pour publics issus des QPV	Fête de soleil atelier créatif lié à l'artisanat local
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des		

	jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les séniors)		
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps		
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes	Création d'outils de démocratie participative	Conseil citoyen
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes	Création d'outils de démocratie participative	Conseil citoyen
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)	Création d'outils de démocratie participative	Conseil citoyen
	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées		
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Atelier sportif pour action préventive</li> </ul>	Association Excentric (20 02 2015) : vitrine et galerie d'art en plein cœur du « vieux » Maubeuge pour être en lien le public des QPV avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Action réalisée sur fonds propres de la Ville Action sportive « Sportez vous bien » portée sur fonds propres Ville, non présentée au subventionnement Politique de la Ville
	Développer les occasions de permettre au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Coopération entre les artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Egalite Hommes-femmes</li> <li>- Outils d'aide à la démocratie participative</li> <li>- Création lien social pour les jeunes des quartiers prioritaires</li> </ul>	Découverte de la Salle Strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul) Univers Mons 2015 Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville Ateliers théâtre Cafés citoyens et fête des voisins
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé	Prévention des comportements défavorables en matière de santé dans les établissements scolaires primaires	Classe du goût, petites papilles et grands gouteurs, activités sportives
	Favoriser l'éducation à la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention des comportements défavorables en matière de santé dans les établissements scolaires primaires</li> <li>- Ateliers sportifs pour actions préventives</li> </ul>	Classe du goût, petites papilles et grands gouteurs, activités sportives Action sportive « Sportez vous bien » portée sur fonds propres Ville, non présentée au subventionnement Politique de la Ville

3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)		
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> <li>- Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des QPV</li> <li>- Animations pour publics issus des quartiers réglementaires</li> <li>- Fond de participation des habitants</li> <li>- Vestiaire solidaire</li> </ul>	<p>Découverte de la Salle strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul)</p> <p>Univers Mons 2015</p> <p>Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville</p> <p>Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville</p> <p>Fête de soleil, atelier créatif lié à l'artisanat</p> <p>Association Regards</p>
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte patrimoniale et culturelle</li> </ul>	<p>Découverte de la Salle strau, du trésor de Sainte Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (Eglise Saint Pierre Saint Paul)</p> <p>Univers Mons 2015</p> <p>Action Parcours Culture annulée non présentée pour subventionnement Politique de la Ville</p> <p>Association Excentric, action réalisée sur fonds propres de la Ville</p>



## MAUBEUGE – EPINETTE

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain		
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)	Aménagement (en l'occurrence suite aux réflexions en conseil citoyen) Accompagnement sur auto réhabilitation	FTU ACSM
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien		
	Lutter contre la précarité énergétique		
	Revitaliser les centralités et les espaces publics		
1.2 Agir sur les mobilités	Développer les modes de déplacements doux		
	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins		
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques		
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités		
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers		
	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire		
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : → Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) → Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique	Atelier d'initiation et d'aide pour utilisation des outils numériques pour la recherche d'emploi	Actions dans les 3 centres sociaux, actions « en un clic » annulées car non présentées pour subventionnement politique de la ville
	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès	Atelier d'initiation et d'aide pour utilisation des outils numériques pour la recherche à l'emploi Découverte patrimoniale et culturelle Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires	Action dans les 3 centres sociaux, actions « en un clic » annulées non présentées pour subventionnement politique ville Découverte de la Salle Strau, trésor Ste Aldegonde et emblème patrimoine Lurçat (église St Pierre St Paul), univers Mons 2015. Action « parcours culture » annulée non présentées pour subventionnement politique ville Association Excentric (20/02/2015) Action réalisée sur les fonds propres de la ville.

1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Fournir un accès équitable aux équipements et services		
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels		
	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des territoires		
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes		
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi		
	Lutter contre les discriminations à l'emploi		
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)	Accompagnement / souffrance psychique adulte pour favoriser retour à l'emploi	Action « guidance » dans le cadre du CLS
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates) vers le centre-ville, création de décors de vitrine pour la parade de Noël	Action annulée non présentée pour subventionnement politique ville
	Lutter contre l'illettrisme des adultes		
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale		
	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)	Projet global de soutien à la parentalité	Action annulée du centre social non présentée pour subventionnement politique ville
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)		
	Offrir un accès au numérique pour tous	Accès aux jeunes des quartiers prioritaires à toutes sortes de savoirs, et pour adultes handicapés	<input checked="" type="checkbox"/> Action « club ideo » <input checked="" type="checkbox"/> Action des centres sociaux d'atelier initiation et permanence
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque		
	Eduquer à la mobilité		

2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Lutter contre toutes les formes de discriminations	• Retour d'expérience des ateliers de la réussite (automates) vers le centre-ville, création de décors de vitrine pour la parade de Noël	Action annulée
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Animations pour public issu des quartiers réglementaires	Fête de soleil atelier créatif liés à l'artisanat local
	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : → Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit → Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales → Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique → Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance → Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les seniors)		
	Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps		
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes	Création d'outils de démocratie participative	Conseils citoyens
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes	Création d'outils de démocratie participative	Conseils citoyens
	Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)		
	Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées		
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire	Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires Atelier sportif pour action préventive	Association Excentric (20/02/2015): Vitrine et galerie d'Art en plein coeur « du vieux Maubeuge » pour mettre en lien le public des quartiers prioritaires avec les artistes et artisans, leur permettre d'oser, de s'informer, de comprendre ... et d'avoir accès. Actions annulées non présentées pour subventionnement politique ville Actions sportives « sportez vous bien » portées par fonds propres ville non présentées pour subventionnement contrat de ville
	Développer les occasions de permettre au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture	Découverte patrimoniale et culturelle Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires Susciter la participation des habitants à l'évolution	Découverte de la Salle Strau, trésor Ste Aldeguonde et emblème patrimoine Lurçat (église St Pierre St Paul), univers Mons 2015. Action « parcours culture » annulée non présentées pour subventionnement politique ville

		culturelle et environnementale de leur quartier Egalité Homme femme outils d'aide à la démocratie participative Création lien social pour jeunes des quartiers prioritaires	Association Excentric (20/02/2015) Action réalisée sur les fonds propres de la ville. ☑ Actions « plantons le decor », « big bulb plant », actions non subventionnées par contrat de ville ☑ Ateliers théâtre ☑ cafés citoyens et fête des voisins ☑ atelier théâtre
3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé		
	Favoriser l'éducation à la santé	Prévention des comportements défavorables en matière de santé dans les établissements scolaires primaires Atelier sportif pour action préventive	Classe du goût, petites papilles et grands goûteur, activités sportive ☑ Actions sportives « sportez vous bien » portées par fonds propres ville non présentées pour subventionnement contrat de ville
3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)		
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	Découverte patrimoniale et culturelle Coopération entre artistes et artisans d'art de Maubeuge et les publics des quartiers prioritaires Animations pour public issu des quartiers réglementaires Fonds de participation des habitants Vestiaire solidaire	Découverte de la Salle Sthrau, trésor Ste Aldeguonde et emblème patrimoine Lurçat (église St Pierre St Paul), univers Mons 2015. Action « parcours culture » annulée non présentée pour subventionnement politique ville Association Excentric (20/02/2015) Action réalisée sur les fonds propres de la ville Fête de soleil atelier créatif liés à l'artisanat Association regards Centre social pour public fragile
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux		

# RECQUIGNIES

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<b>Orientation n°1 : Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble</b>			
1.1 Poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Poursuivre le renouvellement urbain	Construction d'une médiathèque Construction d'une salle des sports	Inauguration en 2015 Détails plan par la suite...
	Améliorer le cadre de vie (visuel, environnemental, sonore...)	Amélioration du cadre de vie aux abords de l'hôtel de ville (aire de tennis, aire de pétanque, aire de skateboard, aire de détente près de la Sambre) et centre de la ville, programme de voiries	Détail plan 2015/2018
	Intervenir sur l'habitat dégradé et ancien		
	Lutter contre la précarité énergétique		
	Revitaliser les centralités et les espaces publics	Réfection place de Nice et centre de la commune Construction d'une salle des sports	Détails plan par la suite Détails plan par la suite
1.2 Agir sur les mobilités	Développer les modes de déplacements doux		
	Développer l'intermodalité et adapter l'offre en transports en commun aux besoins		
1.3 Accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant	Mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques		
	Accompagner la création/le maintien et le développement d'entreprises et d'activités		
	Agir contre les préjugés liés à certains métiers		
	Valoriser les métiers en tension ou potentiellement créateurs d'emploi : le bâtiment, la fonction publique, les services à la personne et le secteur sanitaire et social, l'industrie mécanique, l'économie sociale et solidaire		
1.4 Proposer une offre d'animation et d'équipements mettant en valeur le territoire	Renforcer l'organisation de l'accès aux soins de premier recours : → Activer les leviers pour favoriser l'installation des professionnels de santé (marketing territorial, aides à l'installation) → Faciliter la connaissance des dispositifs et actions de santé		
	Faciliter l'accès aux services via les technologies du numérique	Construction sur le centre de vie d'une Médiathèque mise en réseau sur le territoire avec sa spécificité, et adhésion extérieure	Fonctionnement septembre 2015 a. Achats de PC en réseau, wifi,.. b. Achat tableau numérique écoles dès 2016/2017 c. Actions par les NAP
	Faire connaître l'offre d'animation et d'équipements du territoire et promouvoir leur accès	Organisation annuelle d'utilisation des équipements du territoire communal et semestrielle des animations culturelles	Offre animations et utilisations par le bulletin et le site de la ville... Offre des animations et des utilisations et le service dédié de l'agglomération dès 2015/2016 Nouvelle offre Auditorium pour colloque dès 2016
1.5 Garantir une cohésion et un maillage du territoire qui s'appuie sur sa diversité	Fournir un accès équitable aux équipements et services	Améliorer le lien à Médiathèque du territoire de veille durant les périodes extra-scolaires	Etude en 2016
	Contribuer à une stratégie de diversification de l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération en favorisant les parcours résidentiels		
	Proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins		

	des territoires		
<b>Orientation n°2 : Accompagner à l'émancipation individuelle et collective</b>			
2.1 Accompagner l'accès à l'emploi	Accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes		
	Renforcer l'égalité hommes/femmes à travers l'emploi		
	Lutter contre les discriminations à l'emploi		
	Renforcer les passerelles entre les besoins et l'offre de formation		
	Accompagner la (ré)orientation professionnelle, la formation tout au long de la vie		
	Diminuer les freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...)	Halte-garderie itinérante	Maintien
	Renforcer les outils et les dispositifs d'insertion par l'activité économique		
2.2 Favoriser l'épanouissement des personnes par l'éducation	Lutter contre l'illettrisme et favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents fragiles : sur le plan de la santé, du langage, de la lecture, de l'estime de soi, de l'absentéisme et du décrochage scolaire	Nouvel espace dans Médiathèque de livres, documents, magazines, CD, DVD, etc... à la disposition des écoles de REQUIGNIES et du territoire de veille de la maternelle au primaire, et des collégiens, lycéens et étudiants lors des périodes extrascolaires Accès facilité et gratuit aux jeunes par une carte jeune dédiée	ouverture rentrée scolaire 2015/2016 a. aménagement 2016/2017 Carte jeune en 2015 /2017 b. développement 2016/2017
	Lutter contre l'illettrisme des adultes		
	Accompagner les adultes à la parentalité et s'approprier une culture familiale	Nouvel espace – parents – enfants centralisé sur la médiathèque	Ouverture septembre 2015 a. Convention avec les petits loups à soutenir b. Développement 2016/2017
2.3 Favoriser l'autonomie des individus	Favoriser la cohérence et la continuité des parcours éducatifs (en impliquant notamment la cellule familiale)	Création d'une ludothèque Favorisation de l'accès à l'espace culturel, éducatifs par le biais des accueils de loisirs municipaux	Création pour 2016 Accueils avril 2016, juillet et Aout 2016
	Offrir un accès pour tous aux équipements et services (porteurs de handicaps, personnes âgées...)	Développement d'accès à des ouvrages pour les non-voyants sur la Médiathèque Accueil de la structure MAS de Recquignies Intégration de la future salle des sports aux personnes à handicap Développement de sorties culturelles pour les personnes âgées et habitants	Création en septembre 2016 a. Développement 2017 Animation Intégration sport de handicap dans le cahier des charges de salle des sports Sortie au louvre-lens pour tous dès 2015 (16 mai)
	Offrir un accès au numérique pour tous	Politique accès à la médiathèque	Négociation 2015 avec Jeumont -MDN
	Travailler sur l'accès aux soins et la prévention : →Garantir l'accès aux droits →Faciliter la prise en charge de la souffrance psychique →Prévenir les addictions et les comportements à risque		
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Eduquer à la mobilité		
	Lutter contre toutes les formes de discrimination	Création d'une association FPH	Création d'un règlement pour tous..
	Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics	Création d'une association FPH	création pour janvier 2016 /2017 a. développement pour 2017
2.4 Garantir et promouvoir le vivre ensemble	Prévenir la délinquance et la marginalisation et accompagner les victimes : →Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit →Lutter contre les violences conjugales et	Insertion d'actions de prévention de sécurité routière pour les jeunes	Pancartes pour les écoles en 2014 a. Développement en 2018, 2016.. b. Insertion dans des actions VTT, marche... Actions de secourismes par les actions communales dans les

	<p>intrafamiliales →Développer un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique →Développer un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance →Développer un programme d'actions concernant la sécurité routière (prévention chez les jeunes et les seniors)</p>	<p>Insertion d'actions de secourisme pour tous pour insuffler à aider l'autre et participer à la prévention de la délinquance</p> <p>Actions avec le CISPD et les écoles primaires sur les dangers des réseaux sociaux</p>	<p>écoles</p> <p>c. Lors des virades en 2014 d. Actions dans écoles en 2015 e. Développement en 2016</p> <p>Développement en 2016</p>
	<p>Lutter contre l'isolement des personnes et des familles et les accompagner dans le temps</p>	<p>Multiples actions de proximité</p>	<p>Repas à domicile, visites des élus aux personnes âgées, déplacement organisé en bus mensuel aux hypermarchés...</p>
<b>Orientation n°3 : Développer la capacité d'agir des citoyens</b>			
3.1 Connaître et comprendre l'autre	<p>Clarifier les rôles et les complémentarités des instances de participation des habitants dans les communes</p>	<p>Création d'une association « FPH »</p>	<p>Création règlement / explication systématique aux demandeurs</p>
3.2 Créer les conditions d'une démocratie participative	<p>Former les acteurs, favoriser les échanges de pratiques autour des dynamiques citoyennes</p>	<p>Création d'une association « FPH »</p>	<p>Communication en 2015 par le bulletin, information aux associations, réunions, rendez-vous avec région... Création en 2016</p> <p>a. Formation acteurs par la création d'un règlement « FPH » en 2016 b. Développement dynamique 2016/2019</p>
	<p>Accompagner la mise en place et/ou l'animation de ses instances (comités de quartier, conseils citoyens, instances participatives...)</p>	<p>Etude sur mandat, conseils de jeunes</p>	<p>Création conseils de jeunes ou adaptation suite création association « FPH »</p>
	<p>Lever les freins personnels à la participation, notamment pour les personnes qui en sont les plus éloignées</p>	<p>Rapprochement du territoire de veille</p> <p>Animation sur le quartier de veille</p>	<p>Permanence des élus sur le territoire de veille dès 2015 Programme culturel rapproché sur le territoire de veille dès 2015</p>
3.3 Faire de la culture et du sport des vecteurs de cohésion sociale	<p>Adapter l'offre culturelle et sportive à la diversité du territoire</p>	<p>Mise en place d'un 1er programme culturel tenant compte des diverses offres sur l'agglomération</p> <p>Construction salle des sports selon besoin communal, et territoire à étudier</p> <p>Maintien de l'action « santé et sport » par le biais d'une action avec l'ARS et d'associations de l'agglomération</p> <p>Aide association sur agglomération si jeunes</p> <p>Développement compétition sur commune</p> <p>Développement d'une animation sportive pédestre régionale sur le territoire de l'agglomération</p>	<p>Création premier semestre 2015</p> <p>a. Adaptation 2016/2017 b. Création d'1<sup>ère</sup> adhésion gratuite à association culturelle 2016</p> <p>Programme détaillé par la suite</p> <p>Dépôt en 2015</p> <p>c. Adaptation en continu dès 2015 Aide associations UNSS en 2015... Aide aux récompenses</p> <p>d. Maintien de la 1<sup>ère</sup> licence gratuite</p> <p>Obtention d'un label en 2014 Création association COFR en 2014 Développement partenaire en 2015/2016 Label régional en 2018/2019</p>
	<p>Développer les occasions de permettre au citoyen d'être spectateur et acteur de la culture</p>	<p>Création auditorium au sein de la Médiathèque pour aider développement d'un club Théâtre, harmonie, chorale</p> <p>Association « Anim'Rec »</p>	<p>Prise possession auditorium octobre 2015</p> <p>a. Adaptation courant 2016/2017</p> <p>Développement d'animations culturelles</p> <p>a. 08 mai 2015 lors 70 ans libération b. Développement en 2016/2017</p>

3.4 Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé	Permettre l'accès à tous aux parcours de santé		
	Favoriser l'éducation à la santé	Maintien de l'action « santé et sport » par le biais d'une action avec l'ARS et d'associations de l'agglomération	Action pour tous -Mutualité française 2014 Actions pour tous avec Maison du diabète en 2015 Actions don du sang en 2015 Développement en 2016/2017...
3.5 Accompagner et mettre en valeur l'engagement des personnes dans des projets d'utilité sociétale	Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie (GUP)	Développement des réunions préparatoires avec les habitants sur les grands projets de cadre de vie	Intégration dans fonctionnement Municipal
	Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartiers, initiatives locales collectives	Création d'une association « FPH »	Intégration dans le règlement
	Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale, humanitaires, environnementaux	Création d'une association « FPH »	Intégration de jeunes dans l'association



# Annexe 9 : Modalités de mise en œuvre des conseils citoyens

## a) Feignies

<b>Quartier(s) couvert(s)</b>	Les Explorateurs/Place du 8 Mai 1945/Jean-Jaurès/la Flamenne
<b>Procédure de mise en place</b>	Association d'habitants créée à partir d'un groupe volontaire. Elaboration d'une charte. Invitation des habitants et associations des quartiers prioritaires à participer au comité de gestion. Tirage au sort selon le nombre de personnes.
<b>Composition/membres</b>	Un collègue d'habitants et un collègue d'associations.
<b>Mode de fonctionnement</b>	Thèmes soumis par les habitants et travail sur les axes prioritaires du projet de territoire. Elaboration d'un règlement.
<b>Interlocuteur(s) de l'instance participative</b>	Le président de l'association et le référent politique de la ville Guefif Lakhdar.

## b) Ferrière-la-Grande

<b>Quartier(s) couvert(s)</b>	Quartier du village
<b>Procédure de mise en place</b>	Un appel à candidatures sera proposé par le biais de différents supports : courrier aux habitants du quartier, voie d'affichage et bulletin municipal. D'autre part, il existait déjà des espaces de participation des habitants: réunions de quartiers, espace de discussion du service jeunesse, ceux-ci se réuniront afin d'informer de la démarche et d'appeler à candidature. Enfin, il sera organisé un tirage au sort s'il y a excédent de candidatures.
<b>Composition/membres</b>	Collège habitants : 8 membres 4 femmes, 4 hommes, 4 auront moins de 30 ans et, seront représentés des personnes sans emplois et retraités. Collège associations et acteurs locaux: 7 membres Au moins un membre par acteur local repéré et candidat
<b>Mode de fonctionnement</b>	La forme préconisée sera associative afin de privilégier l'indépendance du conseil citoyen. Aucun sujet ne sera tabou, sous conditions qu'il s'agisse de sujet constructif portant un intérêt collectif. Le conseil citoyen pourra être porteur de questions ou de projets à soumettre au débat. La commune sollicitera l'avis du conseil citoyen sur les sujets ou projets qui concerne directement le « village ». Afin de garantir son fonctionnement, une charte et un règlement (rédigés par le conseil citoyen) viendront préciser les principes et modalités.
<b>Interlocuteur(s) de l'instance participative</b>	Le bureau de l'association conseil citoyen assisté d'un technicien ville

### *c) Hautmont*

<b>Quartier(s) couvert(s)</b>	Bois du Quesnoy, Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont
<b>Procédure de mise en place</b>	A travers les dispositifs existants
<b>Composition/membres</b>	Directeur d'école, enseignant au collège st Exupéry, 1 commerçant, représentant d'associations sportives (foot et tennis de table), représentants associations de quartiers, habitants relais Adultes utilisant les associations, élu du quartier, représentant des cultes du quartier, association des ajoncs
<b>Mode de fonctionnement</b>	Réunion de lancement du conseil citoyen Présentation du projet proposé Présentation du plan d'actions choix des thématiques à aborder lors des prochains conseils ou des actions à mettre en place Proposition d'un règlement Choix de la périodicité des réunions
<b>Interlocuteur(s) de l'instance participative</b>	Amélie ANGELI

### *d) Jeumont*

<b>Quartier(s) couvert(s)</b>	Centre - Lambreçon
<b>Procédure de mise en place</b>	Volontariat à travers les instances existantes : UCAJ (Union du commerce), FPH (représentation associative), Conseil des Enfants, Conseils des Sages, Conseils de Quartiers, Conseils des Jeunes
<b>Composition/membres</b>	2 membres par instance 12 membres (Parité femmes/Hommes)
<b>Mode de fonctionnement</b>	Concentration des sujets sur les axes du PDT (éviter que les thèmes des instances existantes ne soient empiétés). Représentation (intergénérationnelle, habitants, vie associative et acteurs économiques)
<b>Interlocuteur(s) de l'instance participative</b>	Mme Fanny Bailly – Chargée de Mission Démocratie Participative

### e) Louvroil

Quartier(s) couvert(s)	Les près du paradis et Sous-le-Bois Montplaisir Rue d'Hautmont
Procédure de mise en place	Nous avons utilisé l'existant. (Conseils de quartiers) Susceptible d'évoluer en fonction des disponibilités. (changement d'adresse, etc...)
Composition/membres	Habitants et associations (les coccinelles, l'APE des long près, Rail Atac) pour les près du paradis. Habitants et associations (gibus et APE Suzanne lannoy blin) pour Sous-le-Bois Louvroil.
Mode de fonctionnement (Sur quels thèmes va-t-il débattre ? Ouvert à n'importe quel sujet soumis par les habitants ? Ou concentré sur les axes prioritaires du projet de territoire ? Etablir une charte ? Un règlement ?	Les jeunes exposés à la délinquance. Et sur le thème le mieux vivre ensemble. La charte sera établie avec les membres des conseils citoyens et la ville.
Interlocuteur(s) de l'instance participative	Mme DIMITRIVICH Miliça

### f) Maubeuge

Quartier(s) couvert(s)	Sous-le-Bois, Montplaisir, Pont de Pierre, Provinces Françaises, Epinette,
Procédure de mise en place	Tirage au sort sur base d'une liste de volontaires, en attente de validation des membres
Composition/membres	plus de 50 % des sièges (la moitié arrondi à entier supérieur) aux habitants, le reste aux associations, professions libérales, acteurs quartier
Mode de fonctionnement	Règlement en cours de rédaction, soumis pour remarques à la déléguée du préfet, retour du CGET en date du 02/04/2015 Commissions pressenties : <b>Habitat</b> : cadre de vie, transports, peuplement, tranquillité publique <b>Loisirs</b> : Culture-sports-loisirs, <b>Santé</b> : prévention et accès aux soins, lutte contre l'isolement, éducation-parentalité, <b>Emploi</b> : insertion emploi Dév. Éco. et commerce
Interlocuteur(s) de l'instance participative	Mme Deroo, adjointe déléguée à la démocratie Participative M Hamadi, DGA Politique territoriale de Cohésion sociale

### ***g) Neuf-Mesnil***

<b>Quartier(s) couvert(s)</b>	<p>Le quartier de Grattière est situé dans une enclave entre Hautmont et Maubeuge. La commune seule ne disposant ni de structure, ni même d'un technicien dans le cadre de ces actions, elle propose que soit créé un Conseil Citoyen Intercommunal pour une gestion à l'échelle du quartier intercommunal et non à l'échelle de la commune seule.</p>
<b>Procédure de mise en place</b>	
<b>Composition/membres</b>	
<b>Mode de fonctionnement</b>	
<b>Interlocuteur(s) de l'instance participative</b>	

# **Annexe 10 : Délibérations relatives aux engagements de la Région, du Département et à l'adoption du Contrat de Ville par la CAMVS et les communes signataires**